entreprises du gouvernement du Québec

1984-1985

états financiers

entreprises du gouvernement du Québec

1984-1985

états financiers

Volume publié sous l'autorité du Ministre des finances

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ISSN 0383-3801
ISBN 2-551-09117-9
Dépôt légal, 2e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,

Gérard D. Lévesque

Québec, avril 1986

TABLE DES MATIÈRES

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche	Enseignement supérieur, Science et Technologie	1985-03-31	7
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	1984-12-31	13
Centre de recherche industrielle du Québec	Industrie et Commerce	1985-03-31	55
Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP)	Enseignement supérieur, Science et Technologie	1985-03-31	60
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Ministre délégué à l'Administration	1984-12-31	64
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	1984-12-31	91
Commission des normes du travail	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1985-03-31	101
Commission des services juridiques	Justice	1985-03-31	105
Corporation d'hébergement du Québec	Affaires sociales	1985-03-31	115
Curateur public (Le)	Finances	1984-12-31	*
Fondation pour le développement de la science et de la technologie	Enseignement supérieur, Science et Technologie	1985-03-31	123
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	1985-03-31	126
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1985-03-31	130
Fonds de la recherche en santé du Québec	Affaires sociales	1985-03-31	134
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	Enseignement supérieur, Science et Technologie	1985-05-31	138
Hydro-Québec	Énergie et Ressources	1984-12-31	142
Institut national de productivité	Industrie et Commerce	1985-03-31	156
Institut québécois de recherche sur la culture	Affaires culturelles	1985-03-31	159
Institut québécois du cinéma	Affaires culturelles	1985-03-31	164
Loto-Québec	Finances	1985-03-31	168
Musée d'art contemporain de Montréal	Affaires culturelles	1985-03-31	174
Musée de la civilisation	Affaires culturelles	1985-03-31	178
Musée du Québec	Affaires culturelles	1985-03-31	182
Office de la construction du Québec	Travail	1984-12-31	186
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs Cris	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1985-06-30	203
Office des autoroutes du Québec	Transports	1985-03-31	206
Office du crédit agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Financement agricole		1985-03-31	211
Financement forestier		1985-03-31	216
Radio-Québec	Communications	1984-08-31	220
Raffinerie de sucre du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1985-03-31	227
Régie de l'assurance automobile du Québec	Transports	1985-02-28	232

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	1984-12-31	239
Régie de l'assurance-maladie du Québec	Affaires sociales	1985-03-31	244
Régie des assurances agricoles du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1985-03-31	248
Régie des installations olympiques	Loisir, Chasse et Pêche	1984-10-31	255
Régie des rentes du Québec	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1985-03-31	265
Sidbec	Industrie et Commerce	1984-12-31	272
Société d'aménagement de l'Outaouais	Affaires municipales	1985-03-31	283
Société de cartographie du Québec	Énergie et Ressources	1985-03-31	291
Société de développement coopératif	Finances	1984-06-05	298
Société de développement de la Baie James	Affaires municipales	1984-12-31	307
Société de développement des coopératives	Industrie et Commerce	1985-03-31	315
Société de développement des industries de la culture et des communications	Affaires culturelles	1985-03-31	321
Société de développement immobilier du Québec	Travaux publics et Approvisionnement	1984-09-30	327
Société de développement industriel du Québec	Industrie et Commerce	1985-03-31	332
Société de la maison des sciences et des techniques	Enseignement supérieur, Science et Technologie	1985-03-31	340
Société de la Place des Arts de Montréal	Affaires culturelles	1984-08-29	344
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — REXFOR	Énergie et Ressources	1985-03-31	349
Société des alcools du Québec	Industrie et Commerce	1985-03-30	357
Société des traversiers du Québec	Transports	1985-03-31	362
Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec — SEREQ	Éducation	1985-01-31	368
Société d'habitation du Québec	Habitation et Protection du consommateur	1984-12-31	375
Société du Grand Théâtre de Québec	Affaires culturelles	1984-08-31	384
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	1985-03-31	389
Société du parc industriel du centre du Québec	Industrie et Commerce	1985-03-31	395
Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel	Industrie et Commerce	1985-03-31	400
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau — Hauterive	Transports	1984-12-31	404
Société générale de financement du Québec	Industrie et Commerce	1984-12-31	408
Société générale du cinéma du Québec	Affaires culturelles	1985-03-31	415
Société immobilière du Québec	Affaires municipales	1985-03-31	419
Société Inter-Port de Québec	Industrie et Commerce	1985-03-31	428

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société nationale de l'amiante	Énergie et Ressources	1985-03-31	432
Société québécoise d'assainissement des eaux	Environnement	1985-03-31	441
Société québécoise des transports	Transports	1984-12-31	458
Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM	Énergie et Ressources	1985-03-31	468
Société québécoise d'information juridique — SOQUIJ	Justice	1985-03-31	476
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — SOQUIA	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1985-03-31	480
Société québécoise d'initiatives pétrolières — SOQUIP	Énergie et Ressources	1985-03-31	487
Université du Québec	Enseignement supérieur, Science et Technologie	1985-05-31	496

* Les états financiers du Curateur public, n'étant pas disponibles au moment de la préparation de ce volume, n'y sont pas incorporés.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

L.R.Q., c. A-7.1 et modifications

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984 (note 9)
ACTIF		
FONDS DES OPÉRATIONS		
Encaisse et dépôts à terme	350 343 $	218 137 $
Intérêts courus	1 647	1 618
Frais payés d'avance	2 553	
	354 543	219 755
Immobilisations (notes 3 et 4)	103 929	28 577
	458 472 $	248 332 $
FONDS DES SUBSIDES		
Encaisse et dépôts à terme	8 322 922 $	
Intérêts courus	81 881	
	8 404 803	
Aide financière aux promoteurs (note 5)	1 967 768	
	10 372 571 $	
PASSIF		
FONDS DES OPÉRATIONS		
Fournisseurs et frais courus	103 460 $	65 198 $
Excédent	355 012	183 134
	458 472 $	248 332 $
FONDS DES SUBSIDES		
Avances du gouvernement du Québec (note 6)	8 000 000 $	
Excédent	2 372 571	
	10 372 571 $	

ENGAGEMENTS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Gilles Bergeron
Réal L'Archevêque

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES OPÉRATIONS
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985 (12 mois)	1984 (2 mois) (note 9)
DÉPENSES (note 7)		
Traitements	444 867 $	21 497 $
Communications	88 658	8 773
Services	250 186	33 593
Autres	180 055	13 670
	963 766	77 533
REVENUS		
Intérêts sur dépôts	94 644	667
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	869 122	76 866
SUBVENTION DE GESTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 041 000	260 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	171 878	183 134
EXCÉDENT AU DÉBUT	183 134	
EXCÉDENT À LA FIN	355 012 $	183 134 $

FONDS DES SUBSIDES
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

REVENUS	
Subvention du gouvernement du Québec	2 000 000 $
Intérêts sur dépôts	372 571
REVENU NET DE L'EXERCICE ET EXCÉDENT AU 31 MARS 1985 (note 5)	2 372 571 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES OPÉRATIONS
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985 (12 mois)	1984 (2 mois)
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	171 878 $	183 134 $
Amortissement des immobilisations	32 622	7 749
Fonds générés par les opérations	204 500	190 883
UTILISATION DES FONDS		
Acquisition d'immobilisations	107 974	36 326
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	96 526	154 557
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	154 557	
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	251 083 $	154 557 $

FONDS DES SUBSIDES
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

PROVENANCE DES FONDS	
Revenu net de l'exercice	2 372 571 $
Avances du gouvernement du Québec	8 000 000
	10 372 571
UTILISATION DES FONDS	
Aide financière aux promoteurs	1 967 768
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	8 404 803 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

---

1. Constitution et objets

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche est une corporation constituée par une loi spéciale. L'Agence a pour objets de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur des résultats de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec. Elle favorise, à ces fins, la concertation entre les milieux de la recherche et les milieux industriels.

L'Agence peut accorder son aide financière au moyen de subventions, de prêts, d'avances avec ou sans intérêts ou d'une participation à des sociétés en commandite. Elle peut, en outre, accorder son aide financière suivant tout autre moyen autorisé par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %

Aide financière aux promoteurs

L'aide financière offerte aux promoteurs est comptabilisée comme actifs au fonds des subsides et couvre les dépenses admissibles déterminées par règlement. Elle ne porte aucun intérêt pour la période de recherche et de développement.

Lorsqu'un projet résulte en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui est commercialisé, l'aide financière est majorée d'un montant égal à l'intérêt composé annuellement au taux variable prévu par règlement et est remboursable au complet à l'Agence par une redevance sur le montant des ventes brutes des biens, des services ou procédés résultant du projet.

Lorsque le résultat d'un projet est négatif, l'aide financière accordée est alors considérée non récupérable et est inscrite aux dépenses du fonds des subsides.

3. Modification aux conventions comptables

L'Agence a décidé de capitaliser rétroactivement ses acquisitions d'immobilisations. Cette modification aux conventions comptables a eu pour effet d'augmenter l'excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de 28 577 $ de l'exercice terminé le 31 mars 1984.

4. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	89 733 $	22 984 $	66 749 $	25 187 $
Matériel informatique	54 567	17 387	37 180	3 390
	144 300 $	40 371 $	103 929 $	28 577 $

5. Aide financière aux promoteurs

	1985
Prêts avec redevances	1 923 924 $
Subventions remboursables	43 844
	1 967 768 $

Les projets de recherche et de développement n'étant pas terminés au 31 mars 1985, aucune provision pour perte n'a été inscrite.

Il est admis que très peu des projets de recherche et de développement résultent en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui est commercialisé; dans ce contexte, la plupart des prêts et des subventions seront ultérieurement inscrits aux dépenses du fonds des subsides.

6. Avances du gouvernement du Québec

Ces avances ne portent pas intérêts et sont remboursables annuellement selon les disponibilités du compte de revenus de l'Agence et à la demande du gouvernement. Il est prévu que ce compte de revenus sera tenu pour y inscrire les gains réalisés résultant de l'octroi d'une aide financière.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

7. Dépenses

	1985 (12 mois)	1984 (2 mois)
Traitements		
Salaires et avantages sociaux	323 286 $	21 497 $
Prêts de services	121 262	
Autres	319	
	444 867 $	21 497 $
Communications		
Déplacements et représentation	42 845 $	6 598 $
Déménagements	16 369	
Postes-messageries	3 610	96
Téléphone	11 347	2 079
Publicité	14 487	
	88 658 $	8 773 $
Services		
Analyse de projets	158 005 $	3 854 $
Comptabilité	10 782	1 800
Contentieux	10 368	700
Relations publiques et recrutement	46 373	27 239
Frais d'assemblées du Conseil d'administration	20 142	
Autres	4 516	
	250 186 $	33 593 $
Autres		
Loyer et aménagements	109 151 $	820 $
Location d'équipement	2 947	
Entretien	1 285	
Fournitures de bureau	33 781	4 965
Amortissement — mobilier et équipement	16 688	6 296
Amortissement — matériel informatique	15 934	1 453
Autres	289	136
	180 055 $	13 670 $

8. Engagements

En sus de l'aide financière versée aux promoteurs, il existe au 31 mars 1985 des engagements d'aide financière de 3 377 795 $ approuvés par le Conseil d'administration, dont 1 843 120 $ couvrent des ententes signées avec les promoteurs.

9. Nouvelle présentation des états financiers

L'Agence a adopté à compter du présent exercice une nouvelle présentation de ses états financiers en adoptant la présentation par fonds. Les chiffres de 1984 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 1985.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

L.R.Q., c, A-7.1 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche au 31 mars 1985 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent et les états de l'évolution de la situation financière du fonds des opérations et du fonds des subsides de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de l'adoption du principe de capitalisation des immobilisations dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 juin 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

BILAN CUMULÉ

au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Placements (notes 3 et 4)		
Obligations	13 084 435	11 927 577
Actions et valeurs convertibles	4 570 443	3 563 592
Financements hypothécaires	1 175 885	1 175 610
Investissements immobiliers	273 178	265 981
Valeurs à court terme	626 041	829 505
	19 729 982	17 762 265
Encaisse	12 177	7 034
Revenus de placements courus et à recevoir	383 122	356 694
Autres éléments d'actif	7 824	4 836
	20 133 105	18 130 829
PASSIF		
Transactions en voie de règlement	9 693	9 760
Emprunts hypothécaires	17 736	18 243
Autres éléments de passif	52 505	77 194
	79 934	105 197
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 5)		
Fonds général	12 845 493	11 726 107
Fonds particuliers	7 207 678	6 299 525
	20 053 171	18 025 632
	20 133 105	18 130 829

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES CUMULÉS
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	1 441 758	1 336 960
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	178 290	145 315
Intérêts sur financements hypothécaires	138 078	125 997
Revenus sur investissements immobiliers	26 345	24 380
Intérêts sur valeurs à court terme — net	146 377	118 601
	1 930 848	1 751 253
Gains et pertes sur vente de valeurs	147 694	60 856
Autres revenus	265	329
Total des revenus	2 078 807	1 812 438
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 7)	13 146	11 892
Frais d'administration imputés aux portefeuilles à gestion distincte	42	74
Frais d'administration imputés aux fonds cumulés	13 104	11 818
Solde des revenus	2 065 703	1 800 620
Intérêts sur dépôts à vue et à terme — net	32 583	30 487
Revenu net	2 033 120	1 770 133
Virement des gains et pertes sur vente de valeurs à la réserve générale (note 6)	106 291	33 728
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 5)	1 926 829	1 736 405

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIVITÉS FINANCIÈRES CUMULÉES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Revenus de placements	1 930 848	1 751 253
Gains et pertes sur ventes de valeurs	147 694	60 856
Autres revenus	265	329
Apport net des déposants		202 400
	2 078 807	2 014 838
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Augmentation nette des placements		
Obligations	1 156 858	1 355 185
Actions et valeurs convertibles	1 006 851	805 061
Financements hypothécaires	275	97 465
Investissements immobiliers	7 197	77 678
Valeurs à court terme	(203 464)	(339 043)
	1 967 717	1 996 346
Retrait net des déposants	38 164	
Frais d'administration	13 104	11 818
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	59 822	6 674
	2 078 807	2 014 838

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Constitution et activités

La Caisse de dépôt et placement du Québec, corporation au sens du code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2 et modifications).

La Caisse de dépôt reçoit toutes sommes qui lui sont confiées en vertu d'une loi spécifique.

Les sommes que la Caisse de dépôt reçoit à son fonds général et aux fonds particuliers lui sont confiées sous forme de dépôts à vue, à terme ou à participation, au gré du déposant.

Le fonds général est une caisse commune pouvant recevoir, de la part des déposants autorisés, des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Par ailleurs, les fonds particuliers n'ont chacun qu'un seul déposant qui y effectue des dépôts à participation.

2. Conventions comptables

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt comprennent les comptes du fonds général et les comptes des fonds particuliers qui font l'objet d'états financiers distincts. Au cours du quatrième trimestre de 1984, les placements détenus dans des portefeuilles à gestion distincte pour le compte de certains déposants, ont été fusionnés avec leur fonds particulier respectif.

b) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant.

c) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

d) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

e) Intérêts sur valeurs à court terme — net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur les valeurs à court terme, les frais d'intérêt sur les emprunts et les gains et pertes de change sur les devises étrangères.

f) Immobilisations

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux frais d'administration à l'exception des frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et de bureautique, qui sont capitalisés depuis le 1er janvier 1984 et amortis sur leur durée de vie utile. Les frais occasionnés par l'emménagement dans de nouveaux locaux en 1982 sont amortis sur une période de 10 ans. Les frais d'améliorations locatives sont amortis sur la durée du bail.

g) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices trimestriels.

h) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

3. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Obligations	12 850 307	11 412 663
Actions et valeurs convertibles	5 395 630	4 852 746
Financements hypothécaires	1 155 024	1 153 714
Investissements immobiliers	338 995	308 995
Valeurs à court terme	626 795	829 066
	20 366 751	18 557 184

4. Placements en devises étrangères

Les placements incluent des titres en devises étrangères dont la valeur au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars canadiens) 1984		1983	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Obligations	1 230 020	1 257 914	375 639	374 437
Actions	148 061	148 561	42 839	45 058
Valeurs à court terme	903	907	7 191	7 177
	1 378 984	1 407 382	425 669	426 672

La position de change sur les obligations et les valeurs à court terme est couverte par des contrats à terme dont la valeur à l'échéance s'élevait à 1 230 858 000 dollars canadiens au 31 décembre 1984.

5. Avoir des déposants

Les dépôts à vue et à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse de dépôt et portent intérêt.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds. À la fin de chaque exercice trimestriel, le revenu net de chaque fonds, après déduction du virement à la réserve générale s'il y a lieu, est versé aux détenteurs de dépôts à participation.

L'avoir des déposants au 31 décembre se composait comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Créances envers les déposants		
Dépôts à vue	30 079	38 470
Dépôts à terme	125 000	76 820
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	1 737	1 465
Revenu à verser	521 503	446 483
	678 319	563 238
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation	18 958 453	17 152 286
Réserve générale	416 399	310 108
	19 374 852	17 462 394
	20 053 171	18 025 632

6. Réserve générale

La réserve générale, constituée au fonds général seulement, se compose des gains ou pertes en capital sur les ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

7. Frais d'administration

Les frais d'administration de l'année terminée le 31 décembre se détaillaient comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Traitements et avantages sociaux	6 735	6 304
Déplacements	299	268
Honoraires professionnels	1 094	717
Gestion de créances hypothécaires	1 516	1 572
Manutention et garde de valeurs	591	417
Assurances	143	169
Locaux	1 255	1 199
Matériel et équipement	351	482
Papeterie et fournitures de bureau	118	97
Documentation et information	395	326
Communications	346	246
Amortissement des immobilisations	303	95
	13 146	11 892

Les frais d'administration de l'année terminée le 31 décembre ont été imputés comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Fonds général	7 640	6 864
Fonds particulier	5 464	4 954
Portefeuilles à gestion distincte	42	74
	13 146	11 892

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan cumulé de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses cumulés et l'état des activités financières cumulées de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières des fonds cumulés ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers cumulés présentent fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de leurs opérations et de leurs activités financières de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS GÉNÉRAL
BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Placements (notes 2 et 3)		
Obligations	9 363 863	8 528 539
Actions et valeurs convertibles	2 113 578	1 634 884
Financements hypothécaires	488 453	482 928
Investissements immobiliers	269 075	263 316
Valeurs à court terme	609 512	824 330
	12 844 481	11 733 997
Encaisse	12 177	7 034
Revenus de placements courus et à recevoir	265 446	244 614
Autres éléments d'actif	7 807	4 827
	13 129 911	11 990 472
PASSIF		
Dépôts (note 4)		
à vue	229 015	195 210
à terme	125 000	76 820
Revenu à verser aux déposants (note 5)	324 493	296 135
Intérêts sur dépôts à vue et à terme à verser aux déposants et aux autres fonds	3 946	3 342
Transactions en voie de règlement	8 601	3 233
Emprunts hypothécaires	30 333	30 699
Autres éléments de passif	44 340	71 816
	765 728	677 255
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 6)	11 947 784	11 003 109
Réserve générale (note 7)	416 399	310 108
	12 364 183	11 313 217
	13 129 911	11 990 472

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	1 021 705	956 350
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	85 012	72 470
Intérêts sur financements hypothécaires	54 076	44 941
Revenus sur investissements immobiliers	24 119	21 845
Intérêts sur valeurs à court terme — net	142 308	118 196
	1 327 220	1 213 802
Gains et pertes sur vente de valeurs	106 291	33 728
Autres revenus	119	301
Total des revenus	1 433 630	1 247 831
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 8)	7 640	6 864
Solde des revenus	1 425 990	1 240 967
Intérêts sur dépôts à vue et à terme — net	68 481	65 626
Revenu net	1 357 509	1 175 341
Virement des gains et pertes sur vente de valeurs à la réserve générale (note 7)	106 291	33 728
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 5)	1 251 218	1 141 613

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Conventions comptables

Les états financiers du fonds général de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Consolidation

Certains investissements immobiliers du fonds général sont détenus par l'entremise de filiales dont les comptes sont consolidés avec ceux du fonds général. Ces filiales sont:

	% de participation	
	1984	1983
Cadim (1983) Inc.	100	100
Développements Pasteur Inc.	100	100
Immeubles Cadimont Inc.	100	100
Immeubles Cadev Inc.	100	100
Place Dupuis Inc.	100	100
* Société immobilière Trans-Québec Inc.	52,6	100

* La participation minoritaire est incluse au poste Autres éléments de passif du bilan.

b) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant.

c) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

d) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

e) Intérêts sur valeurs à court terme — net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur les valeurs à court terme, les frais d'intérêt sur les emprunts et les gains et pertes de change sur les devises étrangères.

f) Immobilisations

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux frais d'administration à l'exception des frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et de bureautique qui sont capitalisés depuis le 1er janvier 1984 et amortis sur leur durée de vie utile. Les frais occasionnés par l'emménagement dans de nouveaux locaux en 1982 sont amortis sur une période de 10 ans. Les frais d'améliorations locatives sont amortis sur la durée du bail.

g) Intérêts gagnés sur avances

Les intérêts gagnés sur les avances aux déposants ou aux fonds particuliers sont déduits des intérêts sur les dépôts à vue et à terme.

h) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices trimestriels.

i) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

j) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque exercice trimestriel est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total d'unités en cour à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du trimestre qui suit.

2. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Obligations	9 096 536	8 060 583
Actions et valeurs convertibles	2 555 322	2 317 810
Financements hypothécaires	462 022	451 438
Investissements immobiliers	335 276	307 683
Valeurs à court terme	610 267	823 891
	13 059 423	11 961 405

3. Placements en devises étrangères

Les placements incluent des titres en devises étrangères dont la valeur au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars canadiens)			
	1984		1983	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Obligations	1 101 281	1 124 161	288 589	288 153
Actions	97 757	98 218	38 227	40 236
Valeurs à court terme	903	907	7 191	7 177
	1 199 941	1 223 286	334 007	335 566

La position de change sur les obligations et les valeurs à court terme est couverte par des contrats à terme dont la valeur à l'échéance s'élevait à 1 101 763 000 dollars canadiens au 31 décembre 1984.

4. Dépôts

Les sommes que la Caisse de dépôt reçoit à son fonds général lui sont confiées sous forme de dépôts à vue, à terme ou à participation, au gré du déposant. Les dépôts à vue et à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse de dépôt et portent intérêt.

Les dépôts à vue du fonds général incluent les dépôts des fonds particuliers de 198 936 000 $ (1983, 156 738 000 $).

5. Revenu à verser aux déposants

À la fin de chaque exercice trimestriel, le revenu net du fonds, après déduction du virement à la réserve générale, est réparti entre les détenteurs de dépôts à participation. Au début du nouveau trimestre, ce revenu est versé au compte de dépôts à vue des déposants.

Mouvements de l'année

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Revenu à verser au début	296 135	267 280
Revenu de l'année	1 251 218	1 141 613
	1 547 353	1 408 893
Versements de l'année	1 222 860	1 112 758
Revenu à verser à la fin	324 493	296 135

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

6. Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	1984		1983	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début	13 816 398	11 003 109	12 493 458	9 925 073
Unités émises	1 184 461	944 675	1 386 759	1 133 967
Unités annulées			(63 819)	(53 714)
Redressement porté à la réserve générale				(2 217)
Solde à la fin	15 000 859	11 947 784	13 816 398	11 003 109

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Avoir net du fonds selon le bilan	12 364 183	11 313 217
À ajouter:		
Placements à la valeur de réalisation (note 2) selon le bilan	13 059 423	11 961 405
	12 844 481	11 733 997
	214 942	227 408
Valeur de réalisation totale des unités	12 579 125	11 540 625
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	839	835

7. Réserve générale

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital sur les ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

Mouvements de l'année

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Solde au début	310 108	273 502
Virement de l'état des revenus et dépenses	106 291	33 728
Écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées		661
Redressement du compte de dépôts à participation		2 217
Solde à la fin	416 399	310 108

8. Frais d'administration

Les frais d'administration de l'année terminée le 31 décembre se détaillaient comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Traitements et avantages sociaux	6 735	6 304
Déplacements	299	268
Honoraires professionnels	1 094	717
Gestion de créances hypothécaires	1 516	1 572
Manutention et garde de valeurs	591	417
Assurances	143	169
Locaux	1 255	1 199
Matériel et équipement	351	482
Papeterie et fournitures de bureau	118	97
Documentation et information	395	326
Communications	346	246
Amortissement des immobilisations	303	95
	13 146	11 892

Les frais d'administration de l'année terminée le 31 décembre ont été imputés comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Fonds général	7 640	6 864
Fonds particuliers	5 464	4 954
Portefeuilles à gestion distincte	42	74
	13 146	11 892

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS GÉNÉRAL
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds général ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 301
BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	1 627 262	1 419 403
Actions et valeurs convertibles	1 187 861	942 142
Financements hypothécaires	123 385	131 423
Investissements immobiliers	28	30
Valeurs à court terme	12 657	2 592
Dépôts à vue au fonds général	57 520	46 027
	3 008 713	2 541 617
Revenus de placements courus et à recevoir	49 272	47 364
Autres éléments d'actif	16	
	3 058 001	2 588 981
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	86 911	65 226
Transactions en voie de règlement	100	4 858
Autres éléments de passif	1 801	1 456
	88 812	71 540
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 5)	2 969 189	2 517 441
	3 058 001	2 588 981

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 301
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	189 377	167 156
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	45 873	36 722
Intérêts sur financements hypothécaires	16 429	18 518
Intérêts sur valeurs à court terme	1 734	270
Intérêts sur dépôts au fonds général	12 890	10 607
	266 303	233 273
Gains et pertes sur vente de valeurs	29 153	18 219
Autres revenus	16	13
	295 472	251 505
DÉPENSES		
Frais d'administration	2 035	1 802
Revenu net (note 4)	293 437	249 703

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 301
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Identification

Le déposant au fonds particulier 301 de la Caisse de dépôt est le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics — niveau syndicable — administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

2. Conventions comptables

Les états financiers du fonds particulier 301 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

e) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est attribué au déposant. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

3. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Obligations	1 702 662	1 460 193
Actions et valeurs convertibles	1 396 711	1 273 534
Financements hypothécaires	125 435	134 627
Investissements immobiliers	22	25
Valeurs à court terme	12 656	2 592
Dépôts à vue au fonds général	57 520	46 027
	3 297 206	2 916 998

4. Revenu net à verser au déposant

Mouvements de l'année	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Revenu net à verser au début	65 226	19 430
Revenu net de l'année	293 437	249 703
	358 663	269 133
Versements de l'année	271 752	203 907
Revenu net à verser à la fin	86 911	65 226

5. Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	1984		1983	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début	2 517 441	2 517 441	2 060 045	2 060 045
Unités émises	451 748	451 748	457 396	457 396
Solde à la fin	2 969 189	2 969 189	2 517 441	2 517 441

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Avoir net du fonds selon le bilan	2 969 189	2 517 441
À ajouter:		
Placements à la valeur de réalisation (note 3)	3 297 206	2 916 998
selon le bilan	3 008 713	2 541 617
	288 493	375 381
Valeur de réalisation totale des unités	3 257 682	2 892 822
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 097 $	1 149 $

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 301
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 301 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 301 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 302
BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Placements (notes 3 et 4)		
Obligations	402 122	335 376
Actions et valeurs convertibles	328 628	231 651
Financements hypothécaires	42 346	45 976
Valeurs à court terme	665	594
Dépôts à vue au fonds général	6 374	10 251
	780 135	623 848
Revenus de placements courus et à recevoir	13 386	12 083
	793 521	635 931
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 5)	19 558	13 597
Transactions en voie de règlement	38	438
Autres éléments de passif	621	342
	20 217	14 377
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 6)	773 304	621 554
	793 521	635 931

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 302
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	43 998	38 739
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	10 900	8 248
Intérêts sur financements hypothécaires	5 688	5 576
Intérêts sur valeurs à court terme — net	819	58
Intérêts sur dépôts au fonds général	5 582	2 377
	66 987	54 998
Gains et pertes sur vente de valeurs	3 852	2 142
	70 839	57 140
DÉPENSES		
Frais d'administration	562	475
Revenu net (note 5)	70 277	56 665

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 302
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Identification

Le déposant au fonds particulier 302 de la Caisse de dépôt est le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics — niveau non-syndicable — administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

2. Conventions comptables

Les états financiers du fonds particulier 302 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées au prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Intérêts sur valeurs à court terme — net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur les valeurs à court terme et les gains et pertes de change sur les devises étrangères.

e) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices trimestriels.

f) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

g) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est attribué au déposant. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

3. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Obligations	404 305	332 215
Actions et valeurs convertibles	359 642	286 853
Financements hypothécaires	42 637	46 803
Valeurs à court terme	665	594
Dépôts à vue au fonds général	6 374	10 251
	813 623	676 716

4. Placements en devises étrangères

Les placements incluent des titres en devises étrangères dont la valeur au 31 décembre se détaillait comme suit:

(en milliers de dollars canadiens)

	1984		1983	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Obligations	37 881	39 392		
Actions	15 039	14 964		
	52 920	54 356	—	—

La position de change sur les obligations est couverte par des contrats à terme dont la valeur à l'échéance s'élevait à 38 094 000 dollars canadiens au 31 décembre 1984.

5. Revenu net à verser au déposant

Mouvements de l'année	(en milliers de dollars) 1984	1983
Revenu net à verser au début	13 597	4 573
Revenu net de l'année	70 277	56 665
	83 874	61 238
Versements de l'année	64 316	47 641
Revenu net à verser à la fin	19 558	13 597

6. Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	1984		1983	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début	621 554	621 554	526 808	526 808
Unités émises	151 750	151 750	94 746	94 746
Solde à la fin	773 304	773 304	621 554	621 554

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Avoir net du fonds selon le bilan	773 304	621 554
À ajouter:		
Placements à la valeur de réalisation (note 3)	813 623	676 716
selon le bilan	780 135	623 848
	33 488	52 868
Valeur de réalisation totale des unités	806 792	674 422
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 043 $	1 085 $

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 302
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 302 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 302 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 303
BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	10 956	11 210
Actions et valeurs convertibles	6 482	3 703
Dépôts à vue au fonds général	914	865
	18 352	15 778
Revenus de placements courus et à recevoir	399	363
	18 751	16 141
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	499	448
Transactions en voie de règlement	118	29
	617	477
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 5)	18 134	15 664
	18 751	16 141

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 303
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	1 383	1 423
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	198	86
Intérêts sur dépôts au fonds général	153	69
	1 734	1 578
Gains et pertes sur vente de valeurs	164	160
	1 898	1 738
DÉPENSES		
Frais d'administration	10	8
Revenu net (note 4)	1 888	1 730

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 303
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Identification

Le déposant au fonds particulier 303 de la Caisse de dépôt est celui des Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

2. Conventions comptables

Les états financiers du fonds particulier 303 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées au prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

e) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participaton ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est attribué au déposant. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

3. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Obligations	11 376	11 414
Actions et valeurs convertibles	6 912	4 393
Dépôts à vue au fonds général	914	865
	19 202	16 672

4. Revenu net à verser au déposant

Mouvements de l'année	(en milliers de dollars) 1984	1983
Revenu net à verser au début	448	124
Revenu net de l'année	1 888	1 730
	2 336	1 854
Versements de l'année	1 837	1 406
Revenu net à verser à la fin	499	448

5. Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	1984 Nombre d'unités	1984 (en milliers de dollars)	1983 Nombre d'unités	1983 (en milliers de dollars)
Solde au début	15 664	15 664	11 774	11 774
Unités émises	2 470	2 470	3 903	3 903
Unités annulées			(13)	(13)
Solde à la fin	18 134	18 134	15 664	15 664

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Avoir net du fonds selon le bilan	18 134	15 664
À ajouter:		
Placements		
à la valeur de réalisation (note 3)	19 202	16 672
selon le bilan	18 352	15 778
	850	894
Valeur de réalisation totale des unités	18 984	16 558
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 047 $	1 057 $

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 303
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 303 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 303 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 304
BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	7 389	7 313
Actions et valeurs convertibles	3 562	1 822
Dépôts à vue au fonds général	668	344
	11 619	9 479
Revenus de placements courus et à recevoir	257	233
	11 876	9 712
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	326	260
Transactions en voie de règlement	41	13
	367	273
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 5)	11 509	9 439
	11 876	9 712

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 304
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	916	905
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	100	53
Intérêts sur dépôts au fonds général	95	28
	1 111	986
Gains et pertes sur vente de valeurs	89	123
	1 200	1 109
DÉPENSES		
Frais d'administration	6	5
Revenu net (note 4)	1 194	1 104

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 304
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

---

1. Identification

Le déposant au fonds particulier 304 de la Caisse de dépôt est le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

2. Conventions comptables

Les états financiers du fonds particulier 304 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées au prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

e) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est attribué au déposant. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

3. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Obligations	7 800	7 509
Actions et valeurs convertibles	3 798	2 234
Dépôts à vue au fonds général	668	344
	12 266	10 087

4. Revenu net à verser au déposant

Mouvements de l'année	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Revenu net à verser au début	260	79
Revenu net de l'année	1 194	1 104
	1 454	1 183
Versements de l'année	1 128	923
Revenu net à verser à la fin	326	260

5. Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	1984		1983	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début	9 439	9 439	7 518	7 518
Unités émises	2 077	2 077	1 923	1 923
Unités annulées	(7)	(7)	(2)	(2)
Solde à la fin	11 509	11 509	9 439	9 439

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	(en milliers de dollars)	
	1984	1983
Avoir net du fonds selon le bilan	11 509	9 439
À ajouter		
Placements		
à la valeur de réalisation (note 3)	12 266	10 087
selon le bilan	11 619	9 479
	647	608
Valeur de réalisation totale des unités	12 156	10 047
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 056 $	1 064 $

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 304
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 304 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 304 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 311
BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983 (note 1)
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	349 974	456 891
Actions et valeurs convertibles	279 316	308 332
Financements hypothécaires	315 551	429 259
Investissements immobiliers	2 444	2 635
Valeurs à court terme	448	558
Dépôts à vue au fonds général	23 436	49 457
	971 169	1 247 132
Revenus de placements courus et à recevoir	16 347	21 285
Autres éléments d'actif		9
	987 516	1 268 426
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	24 758	30 509
Transactions en voie de règlement	467	875
Autres éléments de passif	2 547	3 196
	27 772	34 580
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 5)	959 744	1 233 846
	987 516	1 268 426

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 311
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983 (note 1)
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	53 845	52 386
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	14 109	11 966
Intérêts sur financements hypothécaires	49 514	48 598
Intérêts sur valeurs à court terme	72	58
Intérêts sur dépôts au fonds général	7 495	6 951
	125 035	119 959
Gains et pertes sur vente de valeurs	2 688	6 961
Autres revenus	127	15
	127 850	126 935
DÉPENSES		
Frais d'administration	1 625	1 621
Revenu net (note 4)	126 225	125 314

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 311
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Identification

Le déposant au fonds particulier 311 de la Caisse de dépôt est le Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec — participants actifs — administré par l'Office de la construction du Québec.

Jusqu'au 30 novembre 1984, l'avoir du détenteur de dépôts à participation du fonds particulier 311 comprenait l'avoir des participants actifs et retraités du régime. Le 1er décembre 1984, conformément à ses règlements et à une entente intervenue avec le déposant, la Caisse de dépôt a transféré la part des participants retraités du fonds 311 au fonds 312. La valeur comptable des éléments de l'actif net transférés s'élevait à 378 624 000 $. Ce transfert a permis l'annulation de 378 624 unités de participation valant 1 000 $ chacune au fonds particulier 311 et leur remplacement par un nombre égal d'unités de participation d'une même valeur, au fonds particulier 312.

Les chiffres comparatifs de 1983 n'ont pas été redressés en conséquence.

2. Conventions comptables

Les états financiers du fonds particulier 311 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

e) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est attribué au déposant. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

3. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Obligations	349 148	438 301
Actions et valeurs convertibles	323 938	409 294
Financements hypothécaires	316 842	431 870
Investissements immobiliers	2 197	1 287
Valeurs à court terme	448	558
Dépôts à vue au fonds général	23 436	49 457
	1 016 009	1 330 767

4. Revenu net à verser au déposant

Mouvements de l'année	(en milliers de dollars) 1984	1983
Revenu net à verser au début	30 509	10 540
Revenu net de l'année	126 225	125 314
	156 734	135 854
Versements de l'année	131 976	105 345
Revenu net à verser à la fin	24 758	30 509

5. Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	1984 Nombre d'unités	1984 (en milliers de dollars)	1983 Nombre d'unités	1983 (en milliers de dollars)
Solde au début	1 233 846	1 233 846	1 141 042	1 141 042
Unités émises	104 722	104 722	92 804	92 804
Unités annulées	(378 824)	(378 824)		
Solde à la fin	959 744	959 744	1 233 846	1 233 846

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Avoir net du fonds selon le bilan	959 744	1 233 846
À ajouter:		
Placements à la valeur de réalisation (note 3)	1 016 009	1 330 767
selon le bilan	971 169	1 247 132
	44 840	83 635
Valeur de réalisation totale des unités	1 004 584	1 317 481
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 047 $	1 068 $

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 311
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 311 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 311 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 312
BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	31 décembre 1984	1er décembre 1984 (note 1)
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	133 491	125 780
Actions et valeurs convertibles	110 129	110 018
Financements hypothécaires	135 202	122 856
Investissements immobiliers	1 631	1 631
Valeurs à court terme	177	177
Dépôts à vue au fonds général	2 611	19 363
	383 241	379 825
Revenus de placements courus et à recevoir	5 593	5 241
	388 834	385 066
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	9 759	6 286
Transactions en voie de règlement	181	(82)
Autres éléments de passif	270	238
	10 210	6 442
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 5)	378 624	378 624
	388 834	385 066

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 312
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

REVENUS	
Revenus de placements	(note 1)
Intérêts sur obligations	1 348
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	664
Intérêts sur financements hypothécaires	1 337
Intérêts sur valeurs à court terme	2
Intérêts sur dépôts au fonds général	99
	3 450
Gains et pertes sur vente de valeurs	51
	3 501
DÉPENSES	
Frais d'administration	28
Revenu net (note 4)	3 473

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 312
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Identification

Le déposant au fonds particulier 312 de la Caisse de dépôt est le Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec — participants retraités — administré par l'Office de la construction du Québec.

Jusqu'au 30 novembre 1984, l'avoir du détenteur de dépôts à participation du fonds particulier 311 comprenait l'avoir des participants actifs et retraités du régime. Le 1er décembre 1984, conformément à ses règlements et à une entente intervenue avec le déposant, la Caisse de dépôt a transféré la part des participants retraités du fonds 311 au fonds 312. La valeur comptable des éléments de l'actif net transférés s'élevait à 378 624 000 $. Ce transfert a permis l'annulation de 378 624 unités de participation valant 1 000 $ chacune au fonds particulier 311 et leur remplacement par un nombre égal d'unités de participation d'une même valeur, au fonds particulier 312.

2. Conventions comptables

Les états financiers du fonds particulier 312 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les immeubles ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

e) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est attribué au déposant. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

3. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars)
Obligations	133 011
Actions et valeurs convertibles	127 731
Financements hypothécaires	136 005
Investissements immobiliers	1 500
Valeurs à court terme	177
Dépôts à vue au fonds général	2 611
	401 035

4. Revenu net à verser au déposant

Mouvements du mois	(en milliers de dollars)
Revenu net à verser au 1er décembre 1984	6 286
Revenu net du mois	3 473
Revenu net à verser au 31 décembre 1984	9 759

5. Dépôts à participation

a) Mouvements du mois

	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde aux 1er et 31 décembre 1984 (note 1)	378 624	378 624

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	(en milliers de dollars)
Avoir net du fonds selon le bilan	378 624
À ajouter:	
Placements à la valeur de réalisation (note 3)	401 035
selon le bilan	383 241
	17 794
Valeur de réalisation totale des unités	396 418
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 047 $

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 312
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 312 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de la période d'un mois terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 312 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de la période d'un mois terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 313
BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Placements (note 3)		
Obligations	25 957	21 264
Actions et valeurs convertibles	6 632	
Valeurs à court terme	979	
Dépôts à vue au fonds général	405	1 102
	33 973	22 366
Revenus de placements courus et à recevoir	588	541
	34 561	22 907
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 4)	883	579
Transactions en voie de règlement	147	
	1 030	579
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 5)	33 531	22 328
	34 561	22 907

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 313
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	2 435	1 440
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	113	
Intérêts sur valeurs à court terme	76	
Intérêts sur dépôts au fonds général	346	235
	2 970	1 675
Gains et pertes sur vente de valeurs	68	14
	3 038	1 689
DÉPENSES		
Frais d'administration	16	9
Revenu net (note 4)	3 022	1 680

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 313
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Identification

Le déposant au fonds particulier 313 de la Caisse de dépôt est le Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec — contributions complémentaires — administré par l'Office de la construction du Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers du fonds particulier 313 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements

Les placements en obligations et les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées au prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

e) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est attribué au déposant. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

3. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Obligations	26 489	21 275
Actions et valeurs convertibles	6 964	
Valeurs à court terme	979	
Dépôts à vue au fonds général	405	1 102
	34 837	22 377

4. Revenu net à verser au déposant

Mouvements de l'année	(en milliers de dollars) 1984	1983
Revenu net à verser au début	579	46
Revenu net de l'année	3 022	1 680
	3 601	1 726
Versements de l'année	2 718	1 147
Revenu net à verser à la fin	883	579

5. Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	1984 Nombre d'unités	1984 (en milliers de dollars)	1983 Nombre d'unités	1983 (en milliers de dollars)
Solde au début	22 328	22 328	5 095	5 095
Unités émises	11 203	11 203	17 233	17 233
Solde à la fin	33 531	33 531	22 328	22 328

b) Valeur de réalisation au 31 décembre	(en milliers de dollars) 1984	1983
Avoir net du fonds selon le bilan	33 531	22 328
À ajouter:		
Placements à la valeur de réalisation (note 3)	34 837	22 377
selon le bilan	33 973	22 366
	864	11
Valeur de réalisation totale des unités	34 395	22 339
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 026 $	1 000 $

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 313
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 313 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 313 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 330
BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Placements (notes 3 et 4)		
Obligations	1 163 420	1 147 581
Actions et valeurs convertibles	534 256	441 058
Financements hypothécaires	83 545	98 480
Valeurs à court terme	1 603	1 431
Dépôts à vue au fonds général	107 008	48 694
	1 889 832	1 737 244
Revenus de placements courus et à recevoir	34 104	32 283
	1 923 936	1 769 527
PASSIF		
Revenu net à verser au déposant (note 5)	54 315	39 729
Transactions en voie de règlement		314
Autres éléments de passif	2 987	579
	57 302	40 622
AVOIR DU DÉTENTEUR DE DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Dépôts à participation (note 6)	1 866 634	1 728 905
	1 923 936	1 769 527

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 330
REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	126 750	117 578
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	21 321	15 644
Intérêts sur financements hypothécaires	13 259	10 739
Intérêts sur valeurs à court terme — net	1 530	113
Intérêts sur dépôts au fonds général	9 074	14 645
	171 934	158 719
Gains et pertes sur vente de valeurs	5 339	(1 934)
Autres revenus	3	
	177 276	156 785
DÉPENSES		
Frais d'administration	1 182	1 022
Revenu net (note 5)	176 094	155 763

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS PARTICULIER 330
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Identification

Le déposant au fonds particulier 330 de la Caisse de dépôt est la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

2. Conventions comptables

Les états financiers du fonds particulier 330 ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées au prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de valeurs sont comptabilisées en date de règlement.

c) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

d) Intérêts sur valeurs à court terme — net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur les valeurs à court terme et les gains et pertes de change sur les devises étrangères.

e) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices trimestriels.

f) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

g) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation ayant une valeur au pair de 1 000 $ chacune. À la clôture de l'exercice trimestriel du fonds, le revenu net est attribué au déposant. Lors du retrait d'une unité du fonds, le montant versé au déposant est égal à la valeur au pair de l'unité, augmentée ou diminuée des gains ou pertes encourus lors de la réalisation de valeurs effectuée aux fins de ce retrait.

3. Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des placements au 31 décembre se détaillait comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Obligations	1 118 780	1 081 173
Actions et valeurs convertibles	612 612	558 628
Financements hypothécaires	85 175	102 216
Valeurs à court terme	1 603	1 431
Dépôts à vue au fonds général	107 008	48 694
	1 925 178	1 792 142

4. Placements en devises étrangères

Les placements incluent des titres en devises étrangères dont la valeur au 31 décembre se détaillait comme suit:

(en milliers de dollars canadiens)

	1984		1983	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Obligations	90 858	94 361	87 050	86 284
Actions	35 265	35 379	4 612	4 822
	126 123	129 740	91 662	91 106

La position de change sur les obligations est couverte par des contrats à terme dont la valeur à l'échéance s'élevait à 91 001 000 dollars canadiens au 31 décembre 1984.

5. Revenu net à verser au déposant

Mouvements de l'année	(en milliers de dollars) 1984	1983
Revenu net à verser au début	39 729	28 558
Revenu net de l'année	176 094	155 763
	215 823	184 321
Versements de l'année	161 508	144 592
Revenu net à verser à la fin	54 315	39 729

6. Dépôts à participation

a) Mouvements de l'année

	1984		1983	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début	1 728 905	1 728 905	1 437 587	1 437 587
Unités émises	197 729	197 729	291 318	291 318
Unités annulées	(60 000)	(60 000)		
Solde à la fin	1 866 634	1 866 634	1 728 905	1 728 905

b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Avoir net du fonds selon le bilan	1 866 634	1 728 905
À ajouter:		
Placements à la valeur de réalisation (note 3)	1 925 178	1 792 142
selon le bilan	1 889 832	1 737 244
	35 346	54 898
Valeur de réalisation totale des unités	1 901 980	1 783 803
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	1 019 $	1 032 $

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2 et modifications

FONDS PARTICULIER 330
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier 330 de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds particulier 330 ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-8

BILAN

au 31 mars 1985

	1985	1984 (note 7)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	5 938 740 $	4 802 280 $
Débiteurs et intérêts courus	2 608 633	1 323 873
Projets en commandite	1 058 178	817 685
Stocks — au coût	86 619	81 888
Frais payés d'avance	183 219	163 099
	9 875 389	7 188 825
IMMOBILISATIONS — AU COÛT (note 3)	21 103 537	16 574 385
	30 978 926 $	23 763 210 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes-fournisseurs et frais courus	2 730 066 $	1 610 956 $
Dépôts et avances:		
Projets en commandite	1 266 097	770 395
Autre	189 215	162 193
	4 185 378	2 543 544
AVOIR	26 793 548	21 219 666
	30 978 926 $	23 763 210 $

Pour le Conseil d'administration,

Denise Martin
Guy Bertrand, ing.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	21 219 666 $	16 354 328 $
Excédent de la contribution et des revenus sur les dépenses	1 044 730	1 389 915
Inscription à l'actif des acquisitions d'immobilisations	5 200 065	3 634 769
Radiation de l'actif des dispositions d'immobilisations	(670 913)	(159 346)
SOLDE À LA FIN	26 793 548 $	21 219 666 $
Représenté par:		
Fonds disponibles pour les opérations courantes	5 690 011 $	4 645 281 $
Investissements dans les immobilisations	21 103 537	16 574 385
	26 793 548 $	21 219 666 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984 (note 7)
DÉPENSES (note 4)		
Direction générale	128 816 $	126 866 $
Secrétariat général et services administratifs	4 006 511	3 085 884
Direction de l'information technologique	2 227 004	1 789 256
Direction commerciale	2 379 859	2 004 703
Direction de la recherche et du développement	10 260 610	8 619 225
	19 002 800	15 625 934
Acquisitions d'immobilisations	5 200 065	3 634 769
Produit des dispositions d'immobilisations	(387 754)	(38 602)
	23 815 111	19 222 101
REVENUS		
Projets en commandite	7 734 013	5 413 840
Intérêts sur dépôts bancaires	1 061 716	701 869
Autres	334 112	196 307
	9 129 841	6 312 016
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	14 685 270	12 910 085
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	15 730 000	14 300 000
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 044 730 $	1 389 915 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1985

1. Constitution et objets

Le Centre, constitué par loi spéciale est une corporation au sens du Code civil et a pour objets la recherche en sciences appliquées, la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ainsi que la collection et la diffusion de l'information et de renseignements d'ordre technologique et industriel.

2. Conventions comptables

Les états financiers sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, compte tenu des conventions comptables suivantes:

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses; cependant, ces immobilisations sont quand même reflétées à l'actif et à l'avoir à leur coût d'origine et elles ne sont pas amorties.

Projets en commandite

Les projets en commandite sont inscrits au moindre des coûts encourus ou des frais récupérables en vertu des ententes.

3. Immobilisations

	1985	1984
Terrains et bâtiments	11 735 828 $	8 273 278 $
Équipement de laboratoire	7 732 380	6 891 691
Mobilier de bureau	1 355 202	1 147 619
Mobilier de laboratoire	94 570	93 545
Équipement audio-visuel	133 978	117 526
Roulant	51 579	50 726
	21 103 537 $	16 574 385 $

4. Dépenses par nature

	1985	1984
Traitements et avantages sociaux	12 625 318 $	10 942 717 $
Autres frais du personnel	422 808	229 101
Frais de déplacement	727 213	582 379
Papeterie et fournitures de bureau	516 266	451 395
Location et entretien d'équipement	246 597	140 216
Fournitures de laboratoire	1 111 971	762 390
Location de services	1 531 712	1 063 411
Opération des bâtiments	1 705 627	1 410 643
Frais divers	31 982	30 337
Mauvaises créances	83 306	13 345
	19 002 800 $	15 625 934 $

5. Contribution du gouvernement du Québec

Le ministre des Finances est autorisé à verser au Centre une somme de 85 000 000 $ au cours de la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1987, somme qui sera payée en un ou plusieurs versements dont le montant et les conditions seront déterminés par le gouvernement. Le total de ces versements, pour l'exercice financier 1985-1986, ne pourra être inférieur à 17 303 000 $ et, pour chacun des exercices subséquents, le total des versements ne pourra être inférieur au montant de la contribution de l'exercice précédent indexé de 10 % jusqu'à l'épuisement de la somme de 85 000 000 $. Au 31 mars 1985, le solde à verser par le ministre des Finances est de 41 970 000 $.

6. Projet d'expansion

Un centre de recherche est en construction à Montréal. L'investissement prévu est de 21 000 000 $ comprenant le terrain, les bâtisses et les équipements. Environ la moitié de cet investissement sera payée à même l'avoir du Centre et le solde sera financé par des sources externes. Au cours de l'exercice 1985, des contrats d'une valeur de 10 059 700 $ ont été accordés et des travaux totalisant 3 686 900 $ ont été réalisés.

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-8

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 mai 1985

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN
au 31 mars 1985

ACTIF	
FONDS D'EXPLOITATION	
À COURT TERME	
Subventions gouvernementales à recevoir	100 000 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS (note 2)	
IMMOBILISATIONS, au coût	
Mobilier et matériel de bureau	60 724 $
Système téléphonique	19 907
Améliorations locatives	7 506
	88 137 $
PASSIF	
FONDS D'EXPLOITATION	
À COURT TERME	
Découvert en banque	28 621 $
Emprunt bancaire	48 000
Créditeurs et frais courus	36 044
	112 665
DÉFICIT	(12 665)
	100 000 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS	
Capital	88 137 $

Au nom du Conseil,

A. Roland Dugré, administrateur
Clifford Baronnet, administrateur

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES ET DU DÉFICIT
de la période de dix mois terminée le 31 mars 1985

RECETTES	
Subventions	300 000 $
Intérêts	7 794
	307 794
DÉPENSES	
Administration (annexe)	193 934
Communications	28 777
Acquisitions d'immobilisations (note 2)	88 137
Colloques et congrès	9 611
	320 459
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES RECETTES ET DÉFICIT À LA FIN DE LA PÉRIODE	12 665 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution

La société est un organisme sans but lucratif et a été constituée le 6 juin 1984 en vertu de l'article 12 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec.

Les lettres patentes émises à la société seront annulées le 31 mars 1989, sauf si elles sont prorogées par décision du gouvernement du Québec.

2. Convention comptable particulière

Les immobilisations sont imputées en entier aux dépenses de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

Toutefois, afin d'assurer une continuité et un contrôle sur les acquisitions, ces mêmes immobilisations sont comptabilisées dans un fonds d'immobilisations.

3. Engagement

La société s'est engagée en vertu d'un bail expirant le 31 octobre 1987 à verser un loyer minimal annuel de 42 787 $.

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

ANNEXE

DÉPENSES
de la période de dix mois terminée le 31 mars 1985

Administration	
Salaires et avantages sociaux	119 502 $
Honoraires	32 588
Loyer	18 838
Fournitures	20 283
Entretien	865
Intérêts et frais de banque	1 858
	193 934 $

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Président et au conseil d'administration
Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP)

Nous avons vérifié le bilan du Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP) au 31 mars 1985 ainsi que l'état des recettes et dépenses et du déficit de la période de dix mois terminée à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de son exploitation pour la période de dix mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Charette, Fortier, Hawey & cie,
Touche Ross & cie,
Comptables agréés.

Montréal (Québec), le 13 juin 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ACTIF NET DISPONIBLE

au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	3 856 505	3 230 272
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	4 013	3 343
Fonds de certains régimes supplémentaires de rentes, en voie de transfert	853	1 429
Contributions d'employeurs à recevoir du gouvernement du Québec et intérêts courus (note 4)	4 593 648	3 876 049
Cotisations et contributions d'employeurs à recevoir des organismes	30 184	31 681
Sommes à recevoir — transferts et achats de service	1 932	2 785
	8 487 135	7 145 559
PASSIF		
Frais de gestion, pensions, remboursements de cotisations et transferts à payer	9 768	3 930
Cotisations perçues en trop à rembourser	6 656	6 205
Fonds reçus d'un régime supplémentaire de rentes non encore intégré		3 431
	16 424	13 566
ACTIF NET DISPONIBLE (note 5)	8 470 711	7 131 993

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André Cauchon

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984		1983	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des employés (incluant transferts et achats de service)		316 397		295 199
Transferts de fonds de certains régimes supplémentaires de rentes pour l'obtention de crédits de rentes		2 474		285
Participation du gouvernement du Québec				
Contributions d'employeurs	300 480		283 303	
Intérêts	436 109		370 442	
Pensions, remboursements de cotisations et transferts pour service antérieur à l'adhésion au régime	11 853	748 442	8 236	661 981
Contributions des employeurs autonomes		14 403		12 206
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		365 162		307 954
Autres revenus d'intérêts		437		688
		1 447 315		1 278 313
DIMINUTIONS				
Prestations aux participants				
Régime général				
Pensions et rentes viagères		43 330		27 335
Remboursements de cotisations		60 168		47 094
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		2 179		655
Régimes supplémentaires de rentes intégrés				
Rentes viagères		2 351		1 838
Remboursements de cotisations		410		533
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		159		62
		108 597		77 517
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		1 338 718		1 200 796
ACTIF NET DISPONIBLE — AU DÉBUT		7 131 993		5 931 197
ACTIF NET DISPONIBLE — À LA FIN		8 470 711		7 131 993

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 1984

1. Généralités et financement du régime

Généralités

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est un régime à prestations partiellement déterminées prévoyant des garanties à la retraite et au décès et permettant également le remboursement, sous certaines conditions, des cotisations avec intérêts.

Depuis le 1er juillet 1973, les employés du gouvernement et des organismes publics admissibles ne participant à aucun régime de retraite doivent adhérer au présent régime. Sont également admissibles, les employés appartenant à certains groupes définis par règlement.

Financement

Le coût total du régime est partagé également entre les employés d'une part et le gouvernement du Québec et les autres employeurs d'autre part.

Cependant, avant le 1er juillet 1982, la cotisation des employés reflétait un niveau de participation égal aux $^{7}/_{12}$ du coût total du régime alors que le gouvernement du Québec et les autres employeurs étaient responsables des $^{7}/_{12}$ de ce coût.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement préparés compte tenu de l'importance relative et du cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

b) Les cotisations des employés détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent sont comprises dans les cotisations de l'exercice.

3. Fonds confiés à la caisse de dépôt et placement du Québec

(en milliers de dollars)

	1984				1983
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R.*	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers (Valeur de réalisation 1984, 4 064 474 $; 1983, 3 567 245 $)	3 493 903	128 843	119 747	3 742 493	3 138 995
Nombre d'unités	3 493 903	128 843	119 747	3 742 493	3 138 995
Dépôts à vue au fonds général	6 224	500	632	7 456	6 882
Intérêts courus	82	3	1	86	112
Portefeuille à gestion distincte					5 460
Revenus à recevoir des fonds particuliers	100 050	3 428	2 992	106 470	78 823
	3 600 259	132 874	123 372	3 856 505	3 230 272

* Régimes supplémentaires de rentes

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

4. Contributions d'employeurs à recevoir du gouvernement du Québec et intérêts courus

Le montant de 4 593 648 000 $ représente, au 31 décembre 1984, (3 876 049 000 $ au 31 décembre 1983) les engagements du gouvernement du Québec envers le régime comme employeur et ceux qu'il assume pour le compte d'autres employeurs du secteur public et les intérêts courus afférents à cette même date. Ces obligations seront acquittées suivant les modalités prévues par la loi. Ce poste ne comprend pas les valeurs actuelles des obligations auxquelles réfère la note 5 soit 1 015 678 000 $ et 28 190 000 $.

5. Obligations du régime envers les employés participants

Une évaluation actuarielle du régime a été complétée par le service de l'actuariat de la Commission en 1983. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels du régime s'établissaient, au 31 décembre 1981, à 4 623 185 000 $ calculés selon une méthode dite de « capitalisation à prime nivelée ».

À ces engagements, il faut ajouter les obligations suivantes qui sont à la charge du gouvernement du Québec:

a) les obligations reliées aux années de service transférées au régime, à l'égard des employés auparavant assujettis au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite des fonctionnaires;

b) les obligations à l'égard des crédits de rentes octroyés à certains retraités du secteur des affaires sociales;

c) le déficit actuariel des obligations découlant du transfert de certains régimes supplémentaires de rentes.

Selon les évaluations actuarielles produites en 1981 par le service de l'actuariat de la Commission, les engagements actuariels, au 31 décembre 1981 des éléments a. et b. totalisent 762 665 000 $. Les engagements actuariels relatifs aux régimes supplémentaires de rentes s'élèvent à la même date à 119 449 000 $ incluant le déficit actuariel (élément c.) de 28 190 000 $.

Le service de l'actuariat a également estimé les engagements actuariels au 31 décembre 1984. Ces engagements sont de l'ordre de 8 405 231 000 $ à l'égard du RREGOP et de 1 015 678 000 $ pour les éléments a. et b. de cette note.

De l'avis du service de l'actuariat, ces estimations pourraient constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1984. Ces estimations ont été établies sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

6. Revenus des fonds confiés à la caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1984				1983
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R.*	Total	Total
Revenus des dépôts à participation aux fonds particuliers	339 809	12 987	10 919	363 715	306 039
Intérêts sur dépôts au fonds général					
Dépôts à vue	1 186	56	42	1 284	1 299
Revenus du portefeuille à gestion distincte			166	165	621
	340 995	13 043	11 126	365 164	307 959
Frais de gestion et de garde des valeurs			2	2	5
	340 995	13 043	11 124	365 162	307 954

* Régimes supplémentaires de rentes

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

CERTIFICAT ACTUARIEL

relatif aux engagements du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

Nous avons effectué l'évaluation des paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

À notre avis, le montant des engagements actuariels du RREGOP décrits au premier paragraphe de la note 5 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1981 et s'élèvent, à cette date, à 4 623 185 000 $. Ils s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes qui sont en accord avec les principes établis et acceptés à l'intérieur de la profession actuarielle.

Directeur de l'actuariat et des contrats collectifs de la Commission,
Renaud Longchamps, f.s.a., f.i.c.a.

Chef du Service de l'actuariat de la Commission,
Pierre-Yves Julien, f.s.a., f.i.c.a.

Québec, le 20 mars 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 1984 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Je m'en suis remis à l'opinion des actuaires de la Commission en ce qui concerne le montant des engagements actuariels de ce régime.

À mon avis, fondé sur ma vérification et l'opinion des actuaires, ces états financiers présentement fidèlement l'actif net disponible de ce régime au 31 décembre 1984 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 mars 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 des régimes suivants

RECETTES

	Cotisations perçues		Contributions perçues		Recettes totales (versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1984	1983	1984	1983	1984	1983
Régime de retraite des enseignants	100 813 824 $	101 399 803 $	376 673 $	313 262 $	101 190 497 $	101 713 065 $
Régime de retraite des fonctionnaires	43 055 586	46 186 489	22 568 947	22 525 525	65 624 533	68 712 014
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	11 140 594	11 634 949			11 140 594	11 634 949
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	568 741	550 719			568 741	550 719
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	1 556 433	1 505 868			1 556 433	1 505 868
	157 135 178 $	161 277 828 $	22 945 620 $	22 838 787 $	180 080 798 $	184 116 615 $

DÉBOURSÉS

	Pensions et rentes viagères payées		Remboursements ou transferts de cotisations et de contributions		Total des déboursés (effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1984	1983	1984	1983	1984	1983
Régime de retraite des enseignants	202 590 975 $	172 842 698 $	2 556 771 $	3 057 411 $	205 147 746 $	175 900 109 $
Régime de retraite des fonctionnaires	141 478 911	126 579 626	818 695	647 384	142 297 606	127 227 010
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	9 740 775	8 126 918	265 591	108 475	10 006 366	8 235 393
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	3 878 299	3 699 964	3 220		3 881 519	3 699 964
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	2 103 538	1 601 645	15 446		2 118 984	1 601 645
Régime de retraite des juges et coroners	2 376 281	2 426 467			2 376 281	2 426 467
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	107 349	112 851			107 349	112 851
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	1 813 980	1 526 011			1 813 980	1 526 011
Pensions spéciales	69 056	80 107			69 056	80 107
	364 159 164 $	316 996 287 $	3 659 723 $	3 813 270 $	367 818 887 $	320 809 557 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André Cauchon

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Généralités et financement des régimes

Généralités

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est responsable de l'administration des régimes de retraite suivants:

- Régime de retraite des enseignants (L.R.Q., c. R-11 et modifications)
- Régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., c. R-12 et modifications)
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (L.R.Q., c. P-13 et modifications)
- Système de pensions de retraite pour les membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. L-1)
- Régime de pension des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. C-52.1 et modifications)
- Régime de retraite des juges et coroners (L.R.Q., c. T-16 et modifications)
- Régime de retraite et de pension des juges (1978) (L.R.Q., c. T-16 et modifications)
- Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec (L.R.Q., c. V-1)
- Régime de protection à la retraite de certains enseignants (Lois du Québec, 1978, c.16)
- Pensions spéciales (L.R.Q., c. P-32, Lois du Québec, 1970, c. 6, Lois du Québec, 1978, c. 18 et A.C. 1967-71 et 378-73)

En général, ces régimes sont à prestations partiellement déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Financement

Le Régime de retraite des juges et coroners et celui des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec ainsi que le Régime de protection à la retraite de certains enseignants et les Pensions spéciales sont non contributifs. Le taux de la cotisation pour les autres régimes de retraite mentionnés ci-haut varie généralement entre 7% et 10% du traitement admissible des employés.

2. Conventions comptables

Les cotisations des participants (incluant les rachats, les transferts, les intérêts, moins les cotisations perçues en trop) et les contributions des employeurs autonomes (incluant les intérêts) sont enregistrées aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse. Ainsi, les sommes détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent ne sont pas comprises dans les recettes de l'exercice en cours. L'enregistrement des pensions et des rentes viagères, ainsi que des remboursements ou des transferts de cotisations et de contributions comprenant les intérêts, se fait également suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

Conformément aux dispositions des lois et des arrêtés en conseil qui régissent les régimes de retraite et le régime de protection à la retraite de certains enseignants et les pensions spéciales, les recettes de ces régimes sont versées par la Commission au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec et les déboursés sont effectués à même ce fonds.

3. Obligations des différents régimes envers les participants et obligations du gouvernement du Québec et des organismes autonomes envers ces régimes

Suivant les dernières évaluations actuarielles produites à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1981, les obligations du gouvernement du Québec à cette date envers les bénéficiaires des régimes de retraite du présent état s'établissaient à 9 640 785 000 $.

Le service de l'actuariat de la Commission a cependant estimé que les engagements actuariels de ces régimes au 31 décembre 1984 pourraient être de l'ordre de 13 455 616 000 $, répartis comme suit:

	(en milliers de dollars)
Régime de retraite des enseignants	8 288 403
Régime de retraite des fonctionnaires	3 900 372*
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	1 040 729**
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	91 006
Régimes de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, des juges et coroners et de pension des juges (1978)	99 671
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	35 435
	13 455 616

* En date du 31 décembre 1984, 43 517 000 $ avaient été versés par certains organismes au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec par l'intermédiaire de la Commission sur une somme à recevoir de 196 476 000 $ au 31 décembre 1977 relativement au coût du service antérieur.

De plus, depuis l'intégration des opérations de l'Office des autoroutes du Québec au 1er avril 1982, le gouvernement du Québec assume les obligations que cet organisme avait envers le régime de retraite des fonctionnaires. À cet effet, les sommes à recevoir relativement au coût du service antérieur ont été réduites de 9 554 600 $ et, en contrepartie, le passif y correspondant a été inscrit au compte des régimes de retraite du gouvernement.

Le solde sera acquitté par versements annuels incluant les intérêts sur une période ne dépassant pas l'an 2 000.

** N'inclut pas des engagements de 27 656 000 $ établis au 31 décembre 1981 pour du service antérieur additionnel dont le coût est supporté par les participants de ce régime.

De l'avis du Service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1984, sur la base des faits connus au moment de la préparation du présent état financier.

4. Autres renseignements

En vertu de propositions signées, des participants de certains de ces régimes de retraite se sont engagés à acheter du service antérieur.

Les engagements de ces participants à la fin de l'exercice sont d'environ 519 200 $ au Régime de retraite des enseignants, de 1 207 100 $ au Régime de retraite des fonctionnaires, de 8 200 $ au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec, de 22 800 $ au Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et de 1 359 400 $ au Régime de retraite et de pension des juges (1978).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10 et modifications

CERTIFICAT ACTUARIEL

Certificat actuariel relatif aux engagements du

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES ET CORONERS
RÉGIME DE RETRAITE ET DE PENSION DES JUGES (1978)
RÉGIME DE RETRAITE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
RÉGIME DE PROTECTION À LA RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

Nous avons effectué l'évaluation des paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

À notre avis, le montant des engagements actuariels pour les régimes ci-haut mentionnés décrits au premier paragraphe de la note 3 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1981 et s'élèvent, à cette date, à 9 640 785 000 $. Ils s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes qui sont en accord avec les principes établis et acceptés à l'intérieur de la profession actuarielle.

Directeur de l'actuariat
et des contrats collectifs de la Commission,
Renaud Longchamps, f.s.a., f.i.c.a.
Chef du Service de l'actuariat
de la Commission,
Pierre-Yves Julien, f.s.a., f.i.c.a.

Québec, le 20 mars 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 des régimes suivants:

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES ET CORONERS
RÉGIME DE RETRAITE ET DE PENSION DES JUGES (1978)
RÉGIME DE RETRAITE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
RÉGIME DE PROTECTION À LA RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
PENSIONS SPÉCIALES

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Je m'en suis remis à l'opinion des actuaires de la Commission en ce qui concerne le montant des engagements actuariels des régimes précités.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 mars 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1984

	1984	1983
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	11 877 491 $	9 706 633 $
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	47 915	16 690
Cotisations et contributions à recevoir	135 841	105 137
	12 061 247	9 828 460
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et de contributions—à payer	94 870	8 054
ACTIF NET DISPONIBLE (note 4)	11 966 377 $	9 820 406 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André Cauchon

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984		1983	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	503 934 $		460 816 $	
Rachats et transferts de service antérieur	59 865	563 799 $	69 823	530 639 $
Contributions des municipalités				
Contributions pour service courant	709 988		626 850	
Rachats et transferts de service antérieur	88 229	798 217	141 740	768 590
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)		1 198 758		1 107 610
		2 560 774		2 406 839
DIMINUTIONS				
Pensions	203 261		151 051	
Remboursements et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	211 542	414 803	182 991	334 042
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 145 971		2 072 797
ACTIF NET DISPONIBLE — AU DÉBUT		9 820 406		7 747 609
ACTIF NET DISPONIBLE — À LA FIN		11 966 377 $		9 820 406 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 1984

1. Généralités et financement du régime

Généralités

Le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités à prestations indéterminées est sujet aux dispositions de la Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Ces dispositions prévoient, entre autres, des garanties à la retraite et au décès. Elles permettent également le remboursement, sous certaines conditions, des sommes versées avec intérêts.

Ce régime de retraite s'adresse aux membres du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Financement

La cotisation du participant s'élève à 5,5 % de son traitement admissible. En outre, le participant peut verser une cotisation additionnelle. La contribution de la municipalité s'élève à 8 % du traitement de chaque participant.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement préparés compte tenu de l'importance relative et du cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

b) Les cotisations des participants détenues par les municipalités au 31 décembre et les contributions correspondantes encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent sont comprises dans les cotisations et les contributions de l'exercice.

3. Fonds confiés à la caisse de dépôt et placement du Québec

	1984	1983
Dépôts à participation au fonds particulier		
(Valeur de réalisation 1984, 12 155 832 $; 1983, 10 047 428 $)	11 509 000 $	9 439 000 $
Nombre d'unités	11 509	9 439
Dépôts à vue au fonds général	42 692 $	7 738 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	325 799 $	259 895 $
	11 877 491 $	9 706 633 $

4. Obligations du régime envers les participants

Ce régime de retraite étant un régime à prestations indéterminées, ses obligations en regard du coût des garanties payables aux participants correspondent à la valeur de l'actif net disponible du régime.

5. Revenus des fonds confiés à la caisse de dépôt et placement du Québec

	1984	1983
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier	1 193 880 $	1 104 277 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	4 878	3 333
	1 198 758 $	1 107 610 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 1984 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ce régime au 31 décembre 1984 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS (note 5)

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1984

	1984	1983
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	18 662 797 $	16 144 455 $
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	10 956	7 732
Cotisations et contributions à recevoir	908 236	798 469
Fonds de régimes de retraite en voie de transfert	377 558	318 438
	19 959 547	17 269 094
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et intérêts à payer	3 907	8 858
ACTIF NET DISPONIBLE (notes 4 et 5)	19 955 640 $	17 260 236 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André Cauchon

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984		1983	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	436 857 $		307 206 $	
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	52 939	489 796 $	15 444	322 650 $
Contributions des organismes				
Contributions pour service courant	554 484		476 772	
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	42 127	596 611	20 770	497 542
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		1 892 288		1 742 203
		2 978 695		2 562 395
DIMINUTIONS				
Pensions	271 120		167 273	
Remboursements de cotisations et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	12 171	283 291	26 889	194 162
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 695 404		2 368 233
ACTIF NET DISPONIBLE — AU DÉBUT		17 260 236		14 892 003
ACTIF NET DISPONIBLE — À LA FIN		19 955 640 $		17 260 236 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Description sommaire des régimes

Les régimes de retraite particuliers énumérés à la note 5 sont établis par le gouvernement du Québec. Leur administration en est confiée à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges, le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord et le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent sont à prestations partiellement déterminées et les autres régimes sont à prestations déterminées.

2. Conventions comptables

Les états financiers des Régimes de retraite particuliers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement préparés compte tenu de l'importance relative et du cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

b) Les cotisations d'employés détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent sont comprises dans les cotisations de l'exercice.

3. Fonds confiés à la caisse de dépôt et placement

	1984	1983
Dépôts à participation au fonds particulier (Valeur de réalisation 1984, 18 983 766 $; 1983, 16 557 673 $)	18 134 000 $	15 664 000 $
Nombre d'unités	18 134	15 664
Dépôts à vue au fonds général	29 865 $	32 032 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	498 932 $	448 423 $
	18 662 797 $	18 144 455 $

4. Obligations d'un régime particulier envers ses participants

Une évaluation actuarielle du régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges a été complétée par le service de l'actuariat de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1983. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissaient au 31 décembre 1983 à 15 744 000 $, calculés selon une méthode de «capitalisation à prime nivelée».

Le Service de l'actuariat a également estimé que les engagements actuariels de ce même régime au 31 décembre 1984 pourraient être de l'ordre de 18 051 748 $.

De l'avis du service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1984, sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

5. Actif net disponible des régimes de retraite particuliers au 31 décembre

	1984	1983
Régime de retraite pour le président de la Société d'aménagement de l'Outaouais (A.C. 2660-76)	132 682 $	111 982 $
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2661-76)	166 655	143 194
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2662-76)	268 906	235 743
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (A.C. 3863-78)	45 489	40 801
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Ville de Laval (A.C. 4104-76)	63 627	62 849
Régime de retraite pour le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (A.C. 2-77)	114 241	116 465
Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges (A.C. 397-78 et décret 2497-81)	18 051 748	15 842 423
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord (Décret 664-81)	644 762	381 745
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent (Décret 842-82)	363 009	325 034
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (Décret 2174-84)	104 521	
	19 955 640 $	17 260 236 $

6. Revenus des fonds confiés à la caisse de dépôt et placement du Québec

	1984	1983
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier	1 887 990 $	1 730 805 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	4 298	11 398
	1 892 288 $	1 742 203 $

7. Nouveau régime de retraite

La Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) donne au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir d'établir certains régimes de retraite et d'en confier l'administration à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. En octobre 1984, avec effet rétroactif au 1er avril 1976, le Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount a été créé par décret conformément à l'article 9 de la loi sur le RREGOP.

Par une résolution, la Cité de Westmount s'est engagée à transférer à la Commission la valeur des prestations accumulées dans le régime à l'égard des employés qui furent intégrés à l'Hôpital Général de Montréal en avril 1976. Des sommes s'élevant à 59 120 $ au 31 décembre 1984 seront transférées à la Commission au cours du prochain exercice.

De plus, les transactions du Régime de retraite pour le service se rapportant à la période du 1er avril 1976 au 31 décembre 1984 ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour un total de 45 401 $.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

CERTIFICAT ACTUARIEL

relatif aux engagements du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges

---

Nous avons effectué l'évaluation des paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

À notre avis, le montant des engagements actuariels du régime de retraite précité décrits au premier paragraphe de la note 4 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Ces engagements découlent de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 1983 et s'élèvent, à cette date, à 15 744 000 $. Ils s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes qui sont en accord avec les principes établis et acceptés à l'intérieur de la profession actuarielle.

Directeur de l'actuariat et des contrats collectifs
de la Commission,
Renaud Longchamps, f.s.a., f.i.c.a.

Chef du Service de l'actuariat de la Commission,
Pierre-Yves Julien, f.s.a., f.i.c.a.

Québec, le 20 mars 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible des régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1984 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Je m'en suis remis à l'opinion des actuaires de la Commission en ce qui concerne le montant des engagements actuariels du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges.

À mon avis, fondé sur ma vérification et l'opinion des actuaires, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ces régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1984 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 mars 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983
RECETTES		
Contributions et primes versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec:		
Régime de base — contributions d'organismes à titre d'employeur	104 957 $	105 904 $
Régime excédentaire — primes d'employés	111 755	70 905
	216 712 $	176 809 $
DÉBOURSÉS		
Prestations payées à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec:		
Régime de base	4 071 600 $	3 930 251 $
Régime excédentaire	94 200	103 200
	4 165 800 $	4 033 451 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières et matérielles de la Commission,
André Cauchon

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Description sommaire des régimes d'assurance-vie

Le régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement sous certaines conditions, de prestations au décès.

Le régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

2. Convention comptable

Ces deux régimes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Prestations au décès à payer au 31 décembre 1984

Les prestations au décès à payer au 31 décembre 1984 pour le régime d'assurance-vie de base totalisent environ 1 450 668 $ (1 487 000 $ au 31 décembre 1983).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic et du régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 1984. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes d'assurance-vie de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 mars 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

MOUVEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983
ENCAISSE — AU DÉBUT	238 018 $	219 386 $
Intérêts perçus	27 662	18 632
ENCAISSE — À LA FIN	265 680 $	238 018 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André Cauchon

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 décembre 1984

Constitution et objet

Le fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives a été constitué par le gouvernement du Québec à la suite du règlement d'un grief logé par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec pour revendiquer le maintien intégral de la contribution du gouvernement au régime d'assurance-maladie prévu à la convention collective 1968-1971, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-maladie.

Ce fonds et les revenus qu'il génère sont, avec l'autorisation conjointe du Syndicat et de la Commission, affectés à des fins de rabais de primes ou d'achat de garanties complémentaires d'assurances collectives à l'avantage exclusif des fonctionnaires et ouvriers membres de ce syndicat.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des mouvements du fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives des fonctionnaires et ouvriers membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 1984. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les mouvements de ce fonds en fiducie de l'exercice terminé le 31 décembre 1984.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 20 février 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983
Coût net des primes (note 2)		
Primes	9 991 842 $	9 855 326 $
Ristournes	(2 312 230)	(1 653 414)
	7 679 612	8 201 912
À déduire:		
Contributions d'organismes à titre d'employeur	418 248	340 105
COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	7 261 364 $	7 861 807 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André Cauchon

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Convention comptable

Le coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic est rapporté selon la méthode de la comptabilité de caisse.

2. Coût afférent aux rentes de survivants

Le gouvernement du Québec défraie depuis le 1er janvier 1978 les primes de rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic. Chacune des primes est déterminée principalement en fonction de la valeur présente des rentes à être versées et des frais administratifs s'y rapportant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1984, les déboursés afférents au paiement des primes ont été effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour un montant de 5 288 815 $ et le résidu, 4 703 027 $, puisé à même les surplus accumulés du régime administré par l'assureur.

Les primes pour rentes de survivants dues à l'assureur au 31 décembre 1984 sont estimées à environ 2 089 254 $ (2 526 595 $ au 31 décembre 1983) et les ristournes de 1984 à recevoir à la même date s'élèvent à environ 2 700 000 $ et ne sont pas inscrites à l'état du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic de l'exercice terminé le 31 décembre 1984. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement le coût afférent aux rentes de survivants pour ces employés cadres de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 selon la convention comptable énoncée à la note 1, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 mars 1985

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

DÉPENSES D'ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	9 663 293 $	9 198 964 $
Services de transport et de communication	340 046	247 434
Services professionnels, administratifs et autres	596 909	468 302
Entretien et réparations	38 754	19 573
Loyers	57 118	106 960
Fournitures et approvisionnements	262 802	184 796
Matériel et équipement	112 762	35 345
Intérêts sur sommes dues aux bénéficiaires des régimes de retraite et autres dépenses	193 727	798 925
DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	11 265 411 $	11 060 299 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
André Cauchon

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Objet

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances a pour objet d'administrer le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et tout régime de retraite ou d'assurance dont une loi ou le gouvernement du Québec lui confie l'administration. Les dépenses d'administration de la Commission sont assumées par le gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

L'état des dépenses d'administration a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Commission et celui des services de soutien tels que le service téléphonique, l'allocation d'espaces, les services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères ne sont pas rapportés au présent état financier.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10 et modifications

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des dépenses d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances de l'exercice terminé le 31 décembre 1984. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les dépenses d'administration de la Commission de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1985

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

BILAN

au 31 décembre 1984

(en milliers de dollars)

	1984	1983 (note 17)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	14 328	58 397
Cotisations à recevoir et autres créances (note 5)	99 000	110 348
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	1 941 468	1 865 153
Soldes de prix de vente (note 7)	18 972	19 248
Immobilisations (note 8)	36 166	23 251
Frais de développement de systèmes (note 9)	14 738	15 146
	2 124 672	2 091 543
PASSIF		
Chèques en circulation	22 650	16 624
Comptes fournisseurs et frais courus	13 488	10 127
Cotisations perçues d'avance	6 393	13 679
Solde dû sur acquisitions d'équipement	13 905	5 066
Dépôts des employeurs personnellement tenus au paiement des prestations	22 201	20 618
Réserves actuarielles (note 10)	3 127 910	2 892 121
	3 206 547	2 958 235
DETTE NON PROVISIONNÉE	1 081 875	866 692
	2 124 672	2 091 543

Pour le Conseil d'administration

Robert Sauvé
Paul É. Boucher

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

DETTE NON PROVISIONNÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984
PORTION NON RÉCUPÉRABLE	
Solde au début	866 692
Redressement le 1er janvier 1984:	
Modifications apportées à la méthode de calcul des réserves actuarielles	41 651
Portion de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice relative aux dépenses non financées compte tenu du mode de financement	140 745
Solde à la fin	1 049 088
PORTION RÉCUPÉRABLE (note 16)	
Excédent des dépenses financées sur les revenus de l'exercice et solde à la fin	32 787
DETTE NON PROVISIONNÉE À LA FIN	1 081 875

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984
REVENUS	
Cotisations des employeurs (note 1)	697 823
Revenus de placements et intérêts sur cotisations	211 971
Autres revenus	9 792
Total des revenus	919 586
DÉPENSES	
Programmes de réparation (note 4)	
Indemnités versées	705 585
Augmentation des réserves actuarielles	191 162
	896 747
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite	
Indemnités versées	16 469
Augmentation des réserves actuarielles	2 976
	19 445
Programmes de prévention (note 11)	58 806
Frais d'administration (note 12)	102 358
Créances irrécouvrables	10 839
Contributions au Régime de retraite des fonctionnaires relatives aux exercices antérieurs (note 13)	4 923
	176 926
Total des dépenses	1 093 118
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	173 532
Moins:	
Portion de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice relative aux dépenses non financées, inscrite comme portion non récupérable de la dette non provisionnée compte tenu du mode de financement	
Programmes de réparation (note 4)	
Indemnités versées	18 778
Augmentation des réserves actuarielles	40 385
Intérêts sur la dette non provisionnée	81 582
Total des dépenses non financées	140 745
EXCÉDENT DES DÉPENSES FINANCÉES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	32 787

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a été instituée en corporation au sens du Code civil le 13 mars 1980. Elle a pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, d'élaborer, de proposer et de mettre en oeuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi à l'exception des coûts relatifs à l'inspection qui lui sont remboursés par le gouvernement du Québec.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, d'opérer un fonds d'accident financé à même les cotisations d'employeurs lesquelles doivent être suffisantes pour payer les prestations et les frais d'administration courants et pour maintenir un fonds de réserve estimé suffisant, selon son mode de financement, pour rencontrer les prestations à échoir relativement aux réclamations pour accidents.

Le mode de financement de la Commission prévoit que :

- la cotisation comprendra une proportion du coût prévu des lésions professionnelles survenues durant l'année visée par la cotisation, la totalité des sommes allouées à la prévention et au retrait préventif et la totalité des dépenses budgétisées par la Commission pour l'administration. La proportion du coût prévu des lésions sera de 90 % de 1984 à 1988 inclusivement et croîtra ensuite au rythme de 2 % par année pour atteindre 100 % en 1993 et demeurer à 100 % par la suite;
- le taux de cotisation ne peut être augmenté pour amortir la dette non provisionnée relative aux lésions professionnelles survenues avant le 1er janvier 1984, ni celle qui résultera de l'application de l'alinéa précédent.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, de voir aux réclamants des prestations ou autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis selon les estimations des salaires produites par les employeurs auxquelles on applique la tarification fixée par la Commission. Ces revenus sont ajustés en fin d'exercice pour tenir compte de la différence anticipée entre les salaires estimés et ceux assujettis à la cotisation.

b) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à la valeur ajustée, c'est-à-dire au coût plus ou moins les redressements, représentant la contrepartie de la tranche annuelle de :

1° l'amortissement sur 10 ans des gains ou pertes en capital réalisés sur vente de valeurs;
2° l'amortissement sur 10 ans de la différence entre la valeur de réalisation des placements en actions et leur valeur comptable.

L'amortissement annuel est porté aux revenus de l'exercice.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Édifices	2½ %
Ameublement et équipement	10 %
Matériel roulant	25 %
Équipement informatique	20 %
Système de télécommunications	20 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la durée du bail.

d) Frais de développement de systèmes

Les frais de développement des systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans à compter de leur mise en opération.

e) Réserves actuarielles

Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent

La valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent comprend d'une part une provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites et, d'autre part, la valeur capitalisée des rentes dans le cas des victimes de lésions professionnelles. Cette réserve est établie par les actuaires de la Commission et elle est vérifiée par un actuaire-conseil. Elle n'inclut cependant aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale.

Réserve pour fluctuation du taux de rendement réel

La réserve pour fluctuation du taux de rendement réel correspond à la différence cumulée, depuis le 1er janvier 1984, entre les revenus de placement et intérêts sur cotisations présentés à l'état des revenus et dépenses de la Commission et les revenus de placement prévus, diminués des intérêts sur la dette non provisionnée résultant de l'application du mode de financement. Ces revenus de placement prévus sont déterminés suivant l'hypothèse de rendement net de l'inflation, établie par les actuaires de la Commission. En plus des écarts se produisant inévitablement entre les hypothèses formulées et la réalité, la différence mentionnée précédemment résulte d'écarts entre les méthodes de reconnaissance des revenus de placement aux niveaux actuariel et comptable.

Réserve pour programme de remise de capital

Depuis 1981, la Commission offre aux bénéficiaires recevant des rentes mensuelles inférieures à un certain montant la possibilité d'une remise de leur capital de rente.

L'écart entre le capital ainsi remboursé et la valeur présente estimative des paiements futurs est viré à cette réserve.

Cette réserve spéciale sert à défrayer les coûts administratifs afférents à cette opération ainsi qu'à financer les programmes de réadaptation que la Commission offre aux bénéficiaires qui ne peuvent pas profiter d'une remise de capital mais qui peuvent être réadaptés.

Réserve pour fonds spécial de désastre

La réserve pour fonds spécial de désastre est constituée d'un pourcentage du coût des lésions professionnelles survenues et est diminuée des coûts des lésions professionnelles jugés par la Commission comme étant excessifs à l'égard de certains employeurs.

f) Réclamations contre les tierces parties

Les réclamations contre les tierces parties responsables d'accidents du travail sont inscrites, lors de leur encaissement, en réduction des indemnités versées.

3. Modification aux conventions comptables

Depuis le 1er janvier 1984, la Commission établit une réserve pour fluctuation du taux de rendement réel selon les modalités mentionnées à la note 2. L'établissement de cette nouvelle réserve a eu pour effet d'augmenter de 26 726 000 $ les dépenses des programmes de réparation de l'exercice.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

4. Programmes de réparation

	1984 (en milliers de dollars)
Coût des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice	
Indemnités versées	187 782
Augmentation des réserves actuarielles	403 851
	591 633
Coût des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs*	
Indemnités versées	517 603
Diminution des réserves actuarielles	(212 689)
	305 114
	896 747

* Les programmes de réparation pour lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs sont financés par les employeurs dans la mesure où ils résultent d'écarts entre les hypothèses formulées antérieurement, sauf en ce qui a trait à l'hypothèse du rendement réel, et les résultats réels.

Le coût des programmes de réparation se répartit comme suit:

	1984 (en milliers de dollars)
Indemnités versées	
Assistance médicale	101 112
Incapacité temporaire	329 994
Incapacité permanente	247 259
Décès	27 220
	705 585
Augmentation des réserves actuarielles	191 162
	896 747

La portion non financée du coût de ces programmes est la suivante:

	1984 (en milliers de dollars)
Indemnités versées	
Assistance médicale	3 645
Incapacité temporaire	15 001
Incapacité permanente	89
Décès	43
	18 778
Augmentation des réserves actuarielles	40 385
Intérêts sur la dette non provisionnée	81 582
	140 745

Cette portion non financée des programmes de réparation comprend:

- les indemnités versées au cours de l'exercice 1984 pour des lésions professionnelles survenues au cours de cet exercice, multipliées par le pourcentage de non financement en vigueur au cours de cet exercice;
- l'augmentation des réserves actuarielles pour des lésions survenues au cours de 1984, multipliée par le pourcentage de non financement en vigueur au cours de cet exercice;
- les intérêts sur la dette non provisionnée résultant de l'application du mode de financement.

5. Cotisations à recevoir et autres créances

	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Cotisations à recevoir	75 330	72 100
Estimation des revenus courus de cotisations	29 226	38 085
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection et les programmes de prévention	9 096	5 963
Autres créances	13 448	15 500
	127 100	131 548
Moins: Provision pour créances irrécouvrables	28 100	21 200
	99 000	110 348

6. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Dépôts au fonds particulier		
Dépôts à participation à la valeur ajustée (Valeur de réalisation en milliers de $ 1984: 1 901 979 $; 1983: 1 783 803 $. Nombre d'unités 1984: 1 866 634; 1983: 1 728 905)	1 867 039	1 747 468
Dépôts au fonds général		
Dépôts à vue	7	2 184
Portefeuille sous gestion		
Obligations — au coût amorti		74 007
Revenus à recevoir	54 422	41 494
	1 941 468	1 865 153

7. Soldes de prix de vente

	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Garanti par hypothèque de premier rang à 7 1/2 %; remboursable par annuités de 403 085 $ échéant le 31 décembre 1998	3 527	3 527
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec; remboursable par annuités de 1 454 705 $ échéant le 31 décembre 2006; taux 7 1/2 %	15 445	15 721
	18 972	19 248

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

8. Immobilisations

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Terrains	719		719	719
Édifices	9 531	2 763	6 768	6 685
Ameublement et équipement	12 716	4 612	8 104	9 042
Matériel roulant	313	286	27	91
Améliorations locatives	1 828	985	843	515
Équipement informatique	22 736	3 528	19 208	5 814
Système de télécommunications	753	256	497	385
	48 596	12 430	36 166	23 251

9. Frais de développement de systèmes

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Développement de systèmes informatiques	26 817	12 079	14 738	15 146

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

10. Réserves actuarielles

	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent*	3 004 849	2 853 667
Réserve pour fluctuation du taux de rendement réel	26 726	
Réserve pour programme de remise de capital	91 212	33 178
Réserve pour fonds spécial de désastre	5 123	5 276
	3 127 910	2 892 121

* Cette réserve n'inclut cependant aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale.

Dans l'hypothèse où ces programmes seraient maintenus, les estimations à l'égard de ces coûts futurs pourraient varier considérablement suivant les mesures législatives qui pourraient être adoptées incessamment.

La Commission considère justifiée et prudent de ne pas inscrire aux livres le passif actuariel à l'égard de ces programmes puisqu'elle ne peut présumer des mesures transitoires qu'adoptera le législateur.

Pourcentage de capitalisation

Le pourcentage de capitalisation des réserves actuarielles et autres passifs inscrits aux livres au 31 décembre 1984 est de 66,26 % comparativement à 70,70 % au 31 décembre 1983. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

Continuité des réserves actuarielles

	1984 (en milliers de dollars)
Solde au début	2 892 121
Augmentation imputée aux dépenses	
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent	109 531
Réserve pour fluctuation du taux de rendement réel	26 726
Réserve pour programme de remise de capital	58 034
Réserve pour fonds spécial de désastre	(153)
	194 138
Augmentation imputée à la dette non provisionnée	41 651
	235 789
Solde à la fin	3 127 910

11. Programmes de prévention

	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Paiements aux services de santé au travail et autres	35 622	20 536
Subvention à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec	12 288	7 948
Subventions pour la formation et l'information	10 896	9 674
	58 806	38 158

12. Frais d'administration

	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars) (note 17)
Traitements et avantages sociaux	84 120	80 294
Formation et perfectionnement	229	293
Frais de déplacement	4 342	3 717
Postes, messageries et télécommunications	4 947	5 111
Communications et information	1 394	1 365
Services professionnels — Informatique	5 294	3 486
Services professionnels — Administration	4 674	5 333
Entretien et réparations — Équipement informatique	2 337	1 154
Entretien et réparations — Immobilisations et autres	775	746
Matériel et fournitures	3 445	3 246
Location d'espaces	6 991	6 778
Location d'équipement — Informatique	5 823	6 258
Location d'équipement — Autres	472	511
Assurances, taxes, énergie	1 740	1 638
Autres frais et services	606	571
Amortissement — Immobilisations	4 085	2 340
Amortissement — Développement de systèmes	5 363	4 372
	136 637	127 213
Moins: Frais reportés — Développement de systèmes	4 955	10 146
	131 682	117 067
Frais imputés:		
Gouvernement du Québec — pour l'inspection	22 303	22 886
— pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	1 902	1 569
Gouvernement du Canada et ses organismes — pour l'administration de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État	747	529
Employeurs personnellement tenus au paiement des prestations	3 422	2 682
Réserve pour programme de remise de capital	506	529
Autres frais imputés	444	470
	29 324	28 665
	102 368	88 402

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

13. Régime de retraite

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975 a été établie à 49 787 000 $. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 23 versements annuels égaux de 4 923 000 $, incluant le capital et les intérêts. Le solde au 31 décembre 1984 de ce passif non inscrit aux livres s'élève à 44 267 600 $.

14. Engagement

La Commission est engagée en vertu de baux pour location d'espaces et d'équipement pour une somme de 39 819 814 $ au 31 décembre 1984 (1983: 18 261 018 $) dont les versements des 12 prochains mois totalisent 6 739 447 $. Ces baux s'échelonnent sur une période de un à dix ans avec une possibilité de renouvellement à l'échéance. Dans le cas des baux pour location d'espaces, une clause prévoit la révision des loyers advenant des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

15. Autres administrations confiées à la Commission

La Commission, dans le cours de son administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, verse aux réclamants des prestations ou autres indemnités. De plus, la Commission défraie les prestations et indemnités aux victimes de lésions professionnelles, en vertu de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État et au nom des employeurs personnellement tenus au paiement des prestations. Ces indemnités et prestations, ainsi qu'une part des frais d'administration encourus, lui sont remboursées par le gouvernement du Québec, les employeurs personnellement tenus au paiement des prestations et par le gouvernement du Canada et ses organismes. Ces déboursés et leur remboursement se répartissent comme suit:

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q.)	12 493	10 031
Employeurs personnellement tenus au paiement des prestations	15 854	14 125
Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État (S.R.C.)	7 473	6 469
	35 820	30 625

16. Dépôt d'un projet de loi

L'Assemblée nationale poursuit l'étude du projet de loi No 42 «Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles» présenté à l'automne 1983.

Ce projet de loi a pour objet d'instaurer un nouveau régime de réparation des lésions professionnelles en remplacement des régimes prévus par la Loi sur les accidents du travail et la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières. Il confie l'administration de ce nouveau régime à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

La portion récupérable de la dette non provisionnée correspondant à l'excédent des dépenses financées sur les revenus de l'exercice 1984 devra être virée à la portion non récupérable de cette dette lorsque ce projet de loi sera adopté.

17. Chiffres comparatifs

En raison de l'adoption d'un nouveau mode de financement entré en vigueur le 1er janvier 1984, les données financières de l'année 1984 diffèrent sensiblement de celles de l'année précédente et les états financiers ont été préparés en procédant à certaines reclassifications de concordance. En conséquence, ils ne sont pas présentés entièrement de manière comparative.

Afin de faciliter la compréhension du lecteur, il est nécessaire de préciser que compte tenu de ce mode de financement les cotisations perçues en 1984 comprennent notamment une proportion de 90 % du coût prévu des lésions professionnelles survenues durant cette année alors qu'elles en représentaient 100 % en 1983.

Il est important de mentionner également, qu'en 1984, l'état des revenus et dépenses distingue la portion de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice relative au coût des programmes de réparation que le mode de financement ne permet pas de financer, ce qui n'était pas le cas en 1983.

D'autre part, conformément aux dispositions du mode de financement, l'état de la dette non provisionnée identifie la portion non récupérable de cette dette ainsi que la portion récupérable à même les cotisations futures des employeurs.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

CERTIFICAT ACTUARIEL

relatif aux engagements du fonds d'accident et du fonds spécial de désastre de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1984

Je, soussigné, déclare que les montants de la valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent, soit 3 004 849 000 $, de la réserve pour fluctuation du taux de rendement réel, soit 26 726 000 $, et de la réserve pour fonds spécial de désastre, soit 5 123 000 $ doivent être considérés comme actuariellement suffisants pour faire face aux obligations découlant de l'article 81 de la Loi sur les accidents du travail, sujet à la remarque suivante:

Suite à une décision de la Commission, aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale n'a été inscrit à la valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles survenues avant le 31 décembre 1984.

Des corrections ont été apportées, en 1984, à la méthode de calcul de la provision pour des demandes de prestations en cours de règlement ou non produites pour évaluer plus précisément le montant de la provision. L'impact des modifications a été évalué au 1er janvier 1984 afin que l'augmentation des réserves actuarielles inscrite à l'état des revenus et dépenses reflète mieux l'expérience de 1984.

La provision a été augmentée de 41 651 000 $ en date du 1er janvier 1984, soit 1,44 % de la valeur présente estimative des paiements futurs corrigée en date du 1er janvier 1984. Ce montant se répartit comme suit:

- des corrections aux probabilités de survie dans l'état d'invalidité diminuent la provision de 17 603 000 $;
- la provision pour les aggravations de taux d'incapacité permanente a été augmentée de 24 393 000 $;
- la provision pour les demandes de prestations en cours de règlement a été augmentée de 34 861 000 $ pour inclure certains cas qui n'avaient pas été évalués lors de l'évaluation des réserves actuarielles de 1983.

Le montant de 41 651 000 $ augmente la dette non provisionnée et non récupérable au 1er janvier 1984, conformément au mode de financement en vigueur à la Commission.

En plus de la valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent, de la réserve pour fluctuation du taux de rendement et de la réserve pour fonds spécial de désastre, le montant des réserves actuarielles qui apparaît au bilan comprend la réserve pour le programme de remise de capital (art. 28.1) d'un montant de 91 212 000 $.

Le montant des réserves actuarielles en date du 31 décembre 1984 s'élève donc à 3 127 910 000 $.

L'augmentation des réserves actuarielles en date du 31 décembre 1984 sur les réserves actuarielles corrigées en date du 1er janvier 1984, soit de 194 138 000 $, a été débitée à l'état des revenus et dépenses de 1984.

À mon avis, le montant des réserves actuarielles a été établi en utilisant des données dignes de foi, des hypothèses adéquates et appropriées et des méthodes conformes aux principes actuariels généralement reconnus.

Commission de la santé et de la sécurité du travail,
Robert Langlois, f.s.a., f.i.c.a.
Le 27 mars 1985

Le montant du passif relatif aux engagements du fonds d'accident et du fonds spécial de désastre de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en date du 31 décembre 1984, a été établi par l'actuaire de la Commission. Nous avons procédé à une vérification de la méthodologie, des méthodes de calcul et des hypothèses retenues par celui-ci. Nous avons également effectué, par échantillonnage, une vérification des calculs et des données utilisés.

Nous sommes satisfaits que le montant qui apparaît au bilan de même qu'à l'état des opérations représente la valeur des engagements encourus par le régime d'indemnisation des victimes de lésions professionnelles et des travailleuses enceintes ou qui allaitent, pour les événements précédant le 31 décembre 1984, déterminée en conformité avec le mode de financement approuvé par la Commission.

Groupe Sobeco Inc.,
Jean-L. Gauvin, f.s.a., f.i.c.a.

Le 27 mars 1985

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

États financiers

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de la dette non provisionnée de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Passif actuariel et dépense non inscrits

Comme le mentionnent la convention comptable sur les réserves actuarielles, la note 10 ainsi que le certificat actuariel, aucun passif n'a été inscrit pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale. Ce passif actuariel non inscrit, relatif à des accidents survenus avant le 31 décembre 1984, est évalué à 322 630 000 $ à cette même date comparativement à 256 400 000 $ au 31 décembre 1983. Il est basé sur les pratiques actuelles d'indemnisation et la législation en vigueur à la date de mon rapport. Ce montant devrait être ajouté aux réserves actuarielles et la dette non provisionnée augmentée d'autant pour la situer à 1 404 505 000 $ au 31 décembre 1984 et l'augmentation en 1984 de 66 230 000 $ de ce passif actuariel aurait dû être comptabilisée comme dépense de l'exercice aux programmes de réparation. À cet égard, le bilan et l'état des revenus et dépenses ne sont pas présentés selon des conventions comptables appropriées.

Présentation inadéquate des états financiers

La Commission a déduit de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice et viré à l'état de la dette non provisionnée une somme de 140 745 000 $ représentant la portion relative aux dépenses non financées compte tenu du mode de financement entré en vigueur le 1er janvier 1984. Cette façon de procéder a le même effet que si cette somme avait été inscrite directement à la dette non provisionnée faisant ainsi ressortir un résultat des opérations différent de celui réellement encouru au cours de l'exercice.

La Commission a de plus comptabilisé directement à la dette non provisionnée un montant de 41 651 000 $ résultant de modifications apportées à la méthode d'évaluation du passif actuariel. Cette somme aurait dû être inscrite comme poste exceptionnel à l'état des revenus et dépenses et ainsi augmenter d'autant l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice.

La présentation adéquate du montant de 41 651 000 $ ajouté à l'inscription de la dépense de 66 230 000 $ mentionnée auparavant aurait eu pour effet d'accroître de 107 881 000 $ l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice montré à 173 532 000 $ pour le porter à 281 413 000 $, soit le déficit réel des opérations de la Commission de l'exercice 1984.

Opinion

À mon avis, compte tenu des remarques précédentes à l'égard de la présentation inadéquate du résultat réel des opérations aux états financiers et de la non-inscription des dépenses et du passif résultant de l'inconvenance de la convention comptable sur les réserves actuarielles, ces états financiers présentent la situation financière de la Commission au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 lesquelles, à l'exception de celle relative à la création de la réserve pour fluctuation du taux de rendement réel dont il est question aux notes 2 et 10, ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Régularité du mode de financement

Comme l'indique la note 1, un nouveau mode de financement adopté par une résolution de la Commission est entré en vigueur le 1er janvier 1984. Selon les opinions juridiques que j'ai reçues, ce nouveau mode de financement ne respecte pas les exigences des articles 81 et 95.1a) et c) de la Loi sur les accidents du travail en ce sens qu'il aura comme conséquence que les employeurs seront ultérieurement obérés pour des sommes importantes en raison des paiements à faire concernant les accidents survenus auparavant.

La décision de la Commission a eu pour effet d'augmenter de 140 745 000 $ le déficit de l'exercice 1984 et cette décision aura aussi pour effet, plus particulièrement jusqu'en 1993, d'accroître de façon substantielle la dette non provisionnée qui se situe à 1 404 505 000 $ au 31 décembre 1984. Ce dernier montant inclut le passif non inscrit de 322 630 000 $.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 avril 1985

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

L.R.Q., c. N-1.1

BILAN

au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	51 725 187 $	39 000 519 $
Prélèvements à percevoir des employeurs	1 428 862	601 642
Autres créances	81 110	87 642
Intérêts courus	1 396 571	829 402
Placements en obligations (note 3)	1 970 192	2 018 478
Immobilisations (note 4)	2 157 791	1 312 992
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition		266 754
	58 759 713 $	44 117 429 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	963 333 $	1 091 169 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés	73 810	105 291
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		178 260
	1 037 143	1 374 720
EXCÉDENT	57 722 570	42 742 709
	58 759 713 $	44 117 429 $

Pour la Commission,

Paul-Émile Bergeron
Yves Béliveau

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Prélèvements (note 5)	30 660 040 $	25 712 017 $
Intérêts sur dépôts et placements	4 030 538	2 676 992
Autres revenus	268 342	278 693
	34 958 920	28 667 702
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	12 173 645	12 112 584
Services professionnels	1 532 040	1 569 600
Frais de déplacement	745 610	725 392
Loyer et entretien des locaux	1 209 925	1 096 039
Traitement des données	406 617	386 800
Publicité et information	169 640	281 209
Formulaires, publications et reproduction	233 290	274 942
Papeterie et fournitures	112 044	120 876
Téléphone, télégrammes et timbres	747 475	651 082
Mauvaises créances	89 391	243 920
Intérêts sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	4 810	57 765
Autres dépenses	20 980	23 939
Amortissement des immobilisations	519 354	354 195
Perte sur disposition d'équipement	287 238	
	18 252 059	17 898 343
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT:	16 706 861	10 769 359
Contribution pour services passés au régime de retraite des fonctionnaires (note 6)	1 727 000	1 727 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	14 979 861	9 042 359
EXCÉDENT AU DÉBUT	42 742 709	33 700 350
EXCÉDENT À LA FIN	57 722 570 $	42 742 709 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail, est une corporation au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation. Son mandat consiste à surveiller la mise en oeuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la loi et les règlements sur les normes du travail.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après:

Placements en obligations

Les placements en obligations sont montrés au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes:

	Taux	Méthode
Équipement	20%	Amortissement décroissant
Mobilier	10%	Amortissement décroissant
Matériel roulant	30%	Amortissement décroissant
Améliorations locatives		Durée du bail

Prélèvements

Les revenus de prélèvements sont enregistrés aux livres lors de la réception des rapports annuels d'employeurs ou de leur paiement ainsi qu'au moment de l'émission des réclamations aux employeurs.

3. Placements en obligations

Les placements en obligations sont présentés au coût amorti et ont une valeur de réalisation de 1 709 000 $ (1984: 1 626 000 $).

4. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement	2 414 552 $	841 405 $	1 573 147 $	652 513 $
Mobilier	723 212	313 700	409 512	404 779
Matériel roulant	13 373	8 725	4 648	6 640
Améliorations locatives	524 657	354 173	170 484	249 060
	3 675 794 $	1 518 003 $	2 157 791 $	1 312 992 $

5. Prélèvements

Les prélèvements de 1985 incluent des montants totalisant 4 231 000 $ concernant des prélèvements des exercices antérieurs.

6. Passif non inscrit — régime de retraite des fonctionnaires

La valeur actuarielle du coût des services passés, antérieurs au 31 décembre 1977, a été établie à 17 469 000 $. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 22 versements annuels égaux de 1 727 000 $ et un dernier de 1 751 700 $, incluant le capital et les intérêts. Le solde au 31 mars 1985 de ce passif non inscrit aux états financiers s'élève à 15 535 700 $.

7. Engagements

Au 31 mars 1985, les engagements minimaux en vertu de baux pour la location de locaux se répartissent comme suit:

1986	1987	1988	1989	1990
936 027 $	844 453 $	389 032 $	50 615 $	16 901 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

L.R.Q., c. N-1.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 mai 1985

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

L.R.Q., c. A-14

BILANS CONSOLIDÉS
31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
FONDS D'ADMINISTRATION		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 150 480 $	3 192 896 $
Intérêts courus	31 613	29 699
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	43 331	16 349
Débiteur, fonds incendie et vol	12 345	6 374
Autres débiteurs	21 025	35 945
Avances	2 800	3 475
Frais imputables au prochain exercice	32 953	23 773
	3 294 547 $	3 308 511 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Encaisse	30 346 $	1 505 $
Intérêts courus	12 985	14 844
Placements (note 2)	250 000	250 000
	293 331 $	266 349 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Encaisse	9 257 $	2 602 $
Intérêts courus	3 088	3 772
Placements (note 2)	75 000	75 000
	87 345 $	81 374 $

Au nom de la Commission des services juridiques.

Yves Lafontaine, président
Denis Bouchard, vice-président

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., c. A-14

BILANS CONSOLIDÉS
31 mars 1985

	1985	1984
PASSIF		
FONDS D'ADMINISTRATION		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	1 301 378 $	644 206 $
Engagements à payer		135 254
Octroi perçu d'avance (article 52)	692 835	2 142 684
	1 994 213	2 922 144
AVOIR		
Revenus accumulés	931 176	5 005
Réserve, projets spéciaux	369 158	381 362
	1 300 334	386 367
	3 294 547 $	3 308 511 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Dû au fonds d'administration	43 331 $	16 349 $
AVOIR		
Réserve	250 000	250 000
	293 331 $	266 349 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Dû au fonds d'administration	12 345 $	6 374 $
AVOIR		
Réserve	75 000	75 000
	87 345 $	81 374 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1985

	Opérations		Pratique privée (art. 52)		Total	
	1985	1984	1985	1984	1985	1984
REVENUS						
Octroi régulier, incluant l'octroi des Jeunes Contrevenants	38 363 500 $	34 228 000 $	20 600 000 $	24 939 000 $	58 963 500 $	59 167 000 $
Octroi perçu d'avance au début			2 142 684		2 142 684	
Octroi perçu d'avance à la fin			(692 835)	(2 142 684)	(692 835)	(2 142 684)
	38 363 500	34 228 000	22 049 849	22 796 316	60 413 349	57 024 316
DÉPENSES	37 967 747	34 685 086	22 649 849	21 857 358	60 617 596	56 542 444
	395 753	(457 086)	(600 000)	938 958	(204 247)	481 872
AUTRES REVENUS						
Remboursement des coûts de l'aide juridique	37 864	4 820			37 864	4 820
Mémoires de frais	261 369	322 751			261 369	322 751
Intérêts	769 920	288 743			769 920	288 743
Autres revenus	32 438	184 048			32 438	184 048
Virement de la réserve, fonds de responsabilité professionnelle moins contribution au fonds incendie et vol	16 623	18 091			16 623	18 091
	1 118 214	818 453			1 118 214	818 453
	1 513 967	361 367	(600 000)	938 958	913 967	1 300 325
Virement des opérations à la pratique privée (art. 52)	(600 000)		600 000			
Octroi (perçu)				(938 958)		(938 958)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	913 967 $	361 367 $	— $	— $	913 967 $	361 367 $

REVENUS ACCUMULÉS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	5 005 $	
Excédent des revenus sur les dépenses	913 967	361 367 $
	918 972	361 367
Régularisation de la réserve consolidée, projets spéciaux	12 204	(356 362)
SOLDE À LA FIN	931 176 $	5 005 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX
exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	381 362 $	25 000 $
Augmentation de la réserve à même les revenus accumulés	270 163	356 362
Utilisation au cours de l'exercice	(282 367)	
Régularisation de la réserve, projets spéciaux	(12 204)	356 362
SOLDE À LA FIN	369 158 $	381 362 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS,
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	16 349 $	
Réserve	250 000	250 000 $
	266 349	250 000
Plus:		
Intérêts	33 695	31 895
Dépenses payées par le fonds d'administration	4 560	13 290
	38 255	45 185
	304 604	295 185
Moins:		
Réclamations	4 560	13 290
Transfert au fonds d'administration	6 713	15 546
	11 273	28 836
SOLDE À LA FIN	293 331 $	266 349 $
Dû au fonds d'administration	43 331 $	16 349 $
Réserve	250 000	250 000
	293 331 $	266 349 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS, FONDS INCENDIE ET VOL
exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	6 374 $	
Réserve	75 000	75 000 $
	81 374	75 000
Plus:		
Intérêts	8 668	8 952
Dépenses payées par le fonds d'administration	21 180	9 466
Achat de placement par le fonds d'administration		1 667
	29 848	20 085
	111 222	95 085
Moins:		
Réclamations	21 180	9 466
Transfert au fonds d'administration	2 697	4 245
	23 877	13 711
SOLDE À LA FIN	87 345 $	81 374 $
Dû au fonds d'administration	12 345 $	6 374 $
Réserve	75 000	75 000
	87 345 $	81 374 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1985

ENCAISSE AU DÉBUT			3 192 896 $
RECETTES			
Octroi, gouvernement du Québec		58 963 500 $	
Intérêts	769 920 $		
Plus: Intérêts courus au 1er avril 1984	29 699		
	799 619		
Moins: Intérêts courus au 31 mars 1985	31 613	768 006	
Mémoires de frais		261 369	
Autres revenus		32 438	
Virement du fonds de responsabilité professionnelle moins contribution au fonds incendie et vol		16 623	
Remboursement des coûts de l'aide juridique		37 864	
Diminution des autres débiteurs		14 920	
Diminution des avances		675	60 095 395
			63 288 291
DÉBOURSÉS			
Opérations et pratique privée (article 52) (voir page 112)		60 095 678	
Augmentation des frais imputables au prochain exercice		9 180	
Augmentation des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		32 953	60 137 811
ENCAISSE À LA FIN			3 150 480 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1985

OPÉRATIONS	Déboursés	Moins: Engagements, créditeurs et frais courus au 1er avril 1984	Plus: Créditeurs et frais courus au 31 mars 1985	Dépenses
Réunion des administrateurs	76 250 $	1 263 $	1 993 $	76 980 $
Loyers, taxes et permis	2 543 935	143 407	226 231	2 626 759
Téléphone	1 021 030	88 589	53 610	986 051
Électricité	53 430	5 611	4 521	52 340
Frais de poste	277 168	2 956	8 597	282 809
Fournitures et papeterie	598 016	41 401	53 414	610 029
Autres frais administratifs	194 061	8 211	7 798	193 648
Honoraires professionnels	294 694	45 185	104 358	353 867
Entretien et réparations	189 421	13 351	13 963	190 033
Ameublement et équipement de bureau	1 237 473	173 229	525 327	1 589 571
Frais de déplacements	715 179	29 967	25 543	710 755
Bibliothèque	209 296	4 422	7 578	212 452
Formation professionnelle	199 252	12 267	7 315	194 300
Trésorerie et traitement des données	123 817	9 204	9 620	124 233
Comité de révision	35 938	900	1 919	36 957
Information et éducation	261 633	7 381	21 190	275 442
Recherche	96 270	13 536	4 853	87 587
Approbation des comptes	45 934	157	16 102	61 879
Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	413 352	539	2 714	415 527
	8 586 149	601 576	1 096 646	9 081 219
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	16 406 018	55 827	78 054	16 428 245
Autres	10 731 271	14 591	21 425	10 738 105
	27 137 289	70 418	99 479	27 166 350
Déboursés judiciaires, civils	1 439 257	83 543	82 017	1 437 731
Déboursés judiciaires, criminels	283 134	23 923	23 236	282 447
	1 722 391	107 466	105 253	1 720 178
	37 445 829	779 460	1 301 378	37 967 747
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)				
Honoraires, civils	10 628 053			10 628 053
Honoraires, criminels	8 239 541			8 239 541
Honoraires, notaires	1 201 220			1 201 220
	20 068 814			20 068 814
Déboursés judiciaires, civils	1 715 637			1 715 637
Déboursés judiciaires, criminels	550 596			550 596
Déboursés judiciaires, notaires	42 457			42 457
	2 308 690			2 308 690
Intérêts	272 345			272 345
	22 649 849			22 649 849
	60 095 678 $	779 460 $	1 301 378 $	60 617 596 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1985

1. Principales pratiques comptables

Principes de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes:

Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay, Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie, Bois-Francs
Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent, Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et de la corporation locale suivante:
Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes:

Pratique privée (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêts payables à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

Mémoires de frais et remboursement des coûts de l'aide juridique

Les revenus de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgétées en conséquence.

Salaires

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Virement de fonds

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 75 000 $. Ainsi tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

2. Placements

	1985	1984
Fonds de responsabilité professionnelle Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	250 000 $	250 000 $
Fonds incendie et vol Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	75 000 $	75 000 $

3. Engagements

Honoraires, déboursés judiciaires et intérêts de la pratique privée (art. 52)

Au 31 mars 1985, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 19 400 000 $ et se répartissent comme suit:

	Montant estimé des mandats			Montant
Année	Civils	Criminels	Notaires	Total
1973-1981	375 000 $	75 000 $	50 000 $	500 000 $
1981-82	900 000	60 000	40 000	1 000 000
1982-83	1 450 000	350 000	200 000	2 000 000
1983-84	2 400 000	500 000	100 000	3 000 000
1984-85	6 000 000	6 300 000	600 000	12 900 000
	11 125 000 $	7 285 000 $	990 000 $	19 400 000 $

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

En vertu de contrats de location-exploitation échéant entre le 30 avril 1985 et le 30 avril 1990, la Commission des services juridiques et les Corporations régionales se sont engagées à verser un montant total minimum de 4 965 398 $ au cours de la période se terminant à ces dates. Les versements des prochains exercices se répartissent comme suit: 1986, 1 634 443 $; 1987, 1 274 113 $; 1988, 1 050 335 $; 1989, 650 396 $ et 1990, 356 111 $.

4. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., c. A-14

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres,
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les états consolidés suivants de la Commission des services juridiques au 31 mars 1985:

Bilan, fonds d'administration
Bilan, fonds de responsabilité professionnelle
Bilan, fonds incendie et vol

et pour l'exercice terminé le 31 mars 1985:

Revenus et dépenses, fonds d'administration
Revenus accumulés, fonds d'administration
Réserve, projets spéciaux, fonds d'administration
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds de responsabilité professionnelle
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds incendie et vol
Utilisation de l'octroi, fonds d'administration
Déboursés et dépenses, fonds d'administration.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locale au 31 mars 1985, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les pratiques comptables énoncées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

Montréal, le 17 mai 1985

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984 (note 8)
ACTIF		
À COURT TERME		
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	10 995 458 $	12 012 331 $
Débiteurs	317 994	144 406
	11 313 452	12 156 737
IMMOBILISATIONS		
Terrains	17 949 966	16 216 762
Bâtisses	290 952 629	273 115 904
Mobilier et équipement	2 544 969	2 257 359
Projets en cours	20 675 014	15 526 431
	332 122 578	307 116 456
	343 436 030 $	319 273 193 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	634 840 $	221 943 $
Créditeurs incluant retenues sur contrat	2 900 397	2 677 647
Intérêts courus	10 933 007	11 636 501
Dette à long terme (note 5)	6 483 458	24 021 782
	20 951 702	38 557 873
DETTE À LONG TERME (note 5)	273 678 270	242 845 216
AVOIR		
Capital d'apport	47 450 040	37 870 104
Excédent	1 356 018	
	48 806 058	37 870 104
	343 436 030 $	319 273 193 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Roland Champagne
André V. Bergeron

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

CAPITAL D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	Solde redressé au 31 mars 1984 (note 8)	Transactions de l'exercice 1985	Solde au 31 mars 1985
Subventions du gouvernement du Québec			
Acquisitions de mobilier et d'équipement	15 642 214 $	2 805 000 $	18 447 214 $
Acquisitions d'immeubles	4 500 235	1 405 178	5 905 413
Remboursement de la dette à long terme — capital	10 473 707	3 057 627	13 531 334
Intérêts sur obligations — partie capitalisée aux bâtisses	1 187 118		1 187 118
Autres apports	2 103 494		2 103 494
	33 906 768	7 267 805	41 174 573
Société canadienne d'hypothèques et de logement			
Exonération de 10 % des prêts consentis	6 942 270		6 942 270
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	20 740 908	3 093 377	23 834 285
Cessions à titre gratuit de mobilier et équipement aux corporations locales	(13 057 051)	(736 538)	(13 793 589)
Autres apports	607 996	(44 708)	563 288
	49 140 891	9 579 936	58 720 827
Virement au déficit	(11 270 787)		(11 270 787)
	37 870 104 $	9 579 936 $	47 450 040 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984 (note 8)
Déficit au début		11 190 837 $
Revenu net (perte nette) de l'exercice	1 356 018 $	(79 950)
	1 356 018	11 270 787
Virement du capital d'apport pour combler le déficit au 31 mars 1984		11 270 787
Excédent à la fin	1 356 018 $	— $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

OPÉRATIONS
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984 (note 8)
SERVICE DE LA DETTE		
Coût		
Intérêts sur dette à long terme:		
Obligations	21 240 150 $	20 652 448 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 048 212	5 101 221
Société d'habitation du Québec	1 522 009	1 532 500
Billets et soldes de prix de vente	1 802 066	1 928 088
	29 612 437	29 214 257
Emprunts bancaires	1 257 394	291 827
	30 869 831	29 506 084
Financement		
Subventions du gouvernement du Québec	30 869 831	29 506 084
AUTRES OPÉRATIONS		
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec		
Intérêts sur financement temporaire non capitalisés	1 874 861	
Projets non matérialisés	96 829	322 218
	1 971 690	322 218
Exploitation d'un immeuble (note 6)	75 249	47 962
Autres revenus	7 698	38 413
	2 054 637	408 593
Dépenses		
Coût des projets non matérialisés	96 829	322 218
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	314 878	158 350
Autres frais	286 912	7 975
	698 619	488 543
REVENU NET (PERTE NETTE) DE L'EXCERCICE	1 356 018 $	(79 950) $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984 (note 8)
PROVENANCE DES FONDS		
Revenu net (perte nette) de l'exercice	1 356 018 $	(79 950)$
Capital d'apport	10 316 474	13 015 562
Dette à long terme	61 377 357	32 368 680
	73 049 849	45 304 292
UTILISATION DES FONDS		
Acquisitions d'immobilisations	28 836 037	27 085 876
Moins: Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	(3 093 377)	(3 640 794)
	25 742 660	23 445 082
Versements sur la dette à long terme:		
Obligations	5 300 000	19 835 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	141 758	131 063
Société d'habitation du Québec	58 515	54 241
Billets et soldes de prix de vente	1 044 030	1 626 695
Emprunts bancaires	24 000 000	
	30 544 303	21 646 999
	56 286 963	45 092 081
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	16 762 886	212 211
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE AU DÉBUT	26 401 136	26 613 347
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE À LA FIN	9 638 250 $	26 401 136 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée le 12 septembre 1974 en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Le rôle de la Corporation consiste essentiellement à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, des projets qui lui sont confiés par le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que leur financement.

La Corporation loue ses immeubles à des corporations d'établissement désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail-type. Ce bail prévoit que la Corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles dans le cadre du programme de désintéressement du ministère de la Santé et des Services sociaux visant à intégrer les établissements privés.

2. Financement

Terrains et bâtisses

Le financement à long terme des nouvelles constructions de la Corporation est assuré en grande partie par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

Les frais de financement à long terme sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exclusion de l'escompte et des frais d'émission sur les obligations émises pour fins de refinancement.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les constructions.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Mobilier et équipement

Le ministère de la Santé et des Services sociaux assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des établissements. Par la suite, la Corporation cède à titre gratuit aux corporations locales, le mobilier et l'équipement ainsi acquis.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met à la disposition de la Corporation du personnel ainsi que différents services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. Ces dépenses ne sont pas présentées aux états financiers de la Corporation. Elles sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et divers ministères du gouvernement.

3. Conventions comptables

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale.

Les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses sont comptabilisés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Les frais de financement à court terme sont capitalisés sur la base du taux préférentiel moyen mensuel bancaire jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Le mobilier et l'équipement sont inscrits au coût.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Subventions du gouvernement du Québec

Les subventions relatives aux intérêts sur la dette à long terme sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Toutes les autres subventions sont enregistrées lors de leur encaissement.

4. Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec

	1985	1984
Courues:		
Intérêts sur la dette à long terme:		
Obligations	5 405 231 $	6 046 789 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3 760 808	3 782 924
Société d'habitation du Québec	1 129 015	1 138 490
Billets et soldes de prix de vente	531 356	559 525
Autres intérêts:		
Refinancement		47 739
	10 826 410	11 575 467
À recevoir:		
Coût des projets non matérialisés	169 048	436 864
	10 995 458 $	12 012 331 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

5. Dette à long terme

	Versements exigibles à court terme	1985	1984
Obligations:			
garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 10 % à 19 % l'an, échéant de 1985 à 2005	5 300 000 $	164 500 000 $	136 835 000 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement			
Emprunts remboursables par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 8 % l'an, échéant de 2028 à 2032	141 758	62 005 305	62 136 368
Société d'habitation du Québec			
Emprunts hypothécaires remboursables par anticipation sans dédommagement, 6 7/8 % et 8 % l'an, échéant de 2019 à 2029	58 515	18 998 589	19 052 828
Billets et soldes de prix de vente			
3 ½ % à 12 % l'an, échéant de 1985 à 2006, garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	983 185	22 368 477	23 430 802
Emprunts bancaires		12 289 357	25 412 000
	6 483 458	280 161 728	266 866 998
Versements exigibles à court terme		6 483 458	24 021 782
	6 483 458 $	273 678 270 $	242 845 216 $

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1985-1986	6 483 458 $
1986-1987	43 623 302
1987-1988	2 567 566
1988-1989	2 619 095
1989-1990	45 097 216

Les emprunts bancaires relatifs au financement des immobilisations sont considérés comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement à long terme.

6. Exploitation d'un immeuble

Depuis l'exercice financier 1980-1981, la Corporation administre un de ses immeubles qu'elle loue à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

	1985	1984
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec	377 067 $	348 200 $
Contribution des locataires	358 305	253 554
Stationnement	65 841	72 594
Loyers	50 003	61 217
	851 216	735 565
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	201 714	219 877
Sécurité	257 383	169 779
Chauffage	112 382	110 538
Électricité	68 859	62 264
Entretien et réparations	66 930	66 799
Stationnement	48 133	23 660
Assurances	10 068	29 200
Divers	10 478	5 486
	775 967	687 603
Excédent des revenus sur les dépenses	75 249	47 962
Pertes d'exploitation accumulées au début	23 570	71 532
Revenus (pertes) d'exploitation accumulés à la fin	51 679 $	(23 570)$

7. Événement postérieur à la date du bilan

En vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-10), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût de projets d'habitations à loyer.

À cet égard, 23 projets d'habitation ont été déclarés admissibles à ces contributions et la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit rembourser à la Corporation une somme d'environ 16,1 M $ pour les exercices 1981 à 1985 inclusivement. De plus, la Corporation recevra annuellement à titre de contribution au cours des 10 prochains exercices une somme d'environ 6 M $ lequel montant décroîtra par la suite.

Ces sommes seront comptabilisées lors de leur encaissement. Pour la période du 31 mars 1985 au 17 octobre 1985, un montant de 14,7 M $ a été encaissé par la Corporation.

8. Redressement affecté à l'exercice antérieur et virement du capital d'apport

Capital d'apport — subventions du gouvernement du Québec	
Solde au 31 mars 1984	
Solde déjà établi	33 235 510 $
Affectation au capital d'apport d'une subvention reçue au cours de l'exercice 1983-1984 pour le mobilier et l'équipement auparavant considérée comme subvention perçue d'avance et présentée à l'actif en déduction des subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec	671 258
Solde redressé	33 906 768 $

Les états financiers de 1984 présentés pour fins de comparaison ont été modifiés pour tenir compte du redressement mentionné ci-haut ainsi que de la décision de la direction de la Corporation de virer au 31 mars 1984 et ce, à l'intérieur de l'avoir de la Corporation, un montant de 11 270 787 $ du capital d'apport pour combler le déficit au 31 mars 1984.

Certains chiffres comparatifs 1984 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des opérations, l'état du capital d'apport, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 septembre 1985
(le 17 octobre 1985 pour la note 7)

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	16 544 $	29 092 $
Dépôt à court terme et intérêts courus	275 776	120 646
Débiteurs	2 003	
Frais payés d'avance	1 259	897
	295 582 $	150 635 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	11 888 $	20 573 $
EXCÉDENT	283 694	130 062
	295 582 $	150 635 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 3)

Le président de la Fondation,
Lionel Boulet, ing.

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985 (12 mois)	1984 (7½ mois)
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	166 161 $	19 288 $
Honoraires professionnels	24 527	2 541
Frais de déplacement	9 803	1 172
Frais de représentation et relations publiques	16 305	2 954
Fournitures de bureau	14 695	5 978
Communications et télécommunications	29 694	452
Mobilier, équipement et amélioration des aires locatives	25 091	8 199
Loyers	43 047	
	329 323	40 584
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à court terme	31 455	646
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	297 868	39 938
Subvention de gestion du gouvernement du Québec	451 500	170 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	153 632	130 062
EXCÉDENT AU DÉBUT	130 062	
EXCÉDENT À LA FIN	283 694 $	130 062 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

La Fondation pour le développement de la science et de la technologie est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec. La Fondation a pour fonctions de soutenir financièrement les trois Fonds de soutien à la recherche institués par cette même loi et, à cette fin:

a) reçoit des dons, legs, subventions ou autres contributions et informe la population sur les avantages qui y sont reliés;

b) répartit, conformément au plan prévu à l'article 52 de sa loi constitutive, tout ou partie de ses revenus entre les trois Fonds suivants:

i. le «Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche» (Éducation);

ii. le «Fonds de la recherche en santé du Québec», et

iii. le «Fonds de recherche en agriculture, en pêcheries et en alimentation».

La Fondation ne peut utiliser les sommes provenant de dons, legs, subventions ou autres contributions, à l'exception de celles votées annuellement par le Parlement, que pour l'exercice de ses fonctions prévues au paragraphe b) ci-dessus, à moins que ces sommes ne fassent l'objet d'un placement en vertu de l'article 55 de sa loi constitutive. Il en est de même pour les revenus qui en découlent.

Les trois Fonds que la Fondation soutient financièrement font l'objet d'états financiers distincts.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Les acquisitions de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

3. Événement postérieur à la date du bilan

Le 20 juin 1985, le lieutenant-gouverneur de la province a sanctionné le projet de loi 39 — Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et modifiant diverses dispositions législatives.

Ce projet de loi, en outre, vise à mettre fin à l'existence de la Fondation pour le développement de la science et de la technologie; les articles de la loi concernant la Fondation entreront en vigueur à la date fixée par proclamation du gouvernement.

REMARQUE: Les états financiers «Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche» (Éducation) et «Fonds de la recherche en santé du Québec» sont publiés respectivement aux pages 138 à 141 et 134 à 137. Pour ce qui est du «Fonds de recherche en agriculture, en pêcheries et en alimentation», ce Fonds n'est pas en opération.

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

L.R.Q., c. D-9.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation pour le développement de la science et de la technologie au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fondation au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 25 juillet 1985

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

L.R.Q., c. R-2.1 et modifications

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse et dépôt à terme	76 101 $	38 822 $
Intérêts courus	843	475
	76 944 $	39 297 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	16 336 $	11 564 $
Dû au gouvernement du Québec (note 3)	4 608	7 255
	20 944	18 819
EXCÉDENT	56 000	20 478
	76 944 $	39 297 $

Pour le Conseil d'administration,

Jules Allard
Lina Bisson Jolin

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires	122 515 $	97 458 $
Frais du conseil d'administration		
Traitements et honoraires	29 387	37 878
Communication et frais de déplacement	8 617	11 880
	38 004	49 758
Frais de la permanence du Fonds		
Salaires et avantages sociaux	127 481	100 722
Communication et frais de déplacement	4 445	6 584
Frais de bureau	3 936	4 948
Services professionnels	1 750	700
Publicité	9 854	19 327
Équipement de bureau	18 356	851
	165 822	133 132
	326 341	280 348
REVENUS		
Subrogations	32 607	2 879
Intérêts sur dépôts bancaires et à terme	5 641	2 990
Reliquats		7 109
	38 248	12 978
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	288 093	267 370
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	323 615	287 848
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	35 522	20 478
EXCÉDENT AU DÉBUT	20 478	
EXCÉDENT À LA FIN	56 000 $	20 478 $

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objet

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, corporation au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif, a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Aide aux bénéficiaires et autres dépenses

L'aide aux bénéficiaires est comptabilisée lors du déboursé tandis que toutes les autres dépenses le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les achats d'équipement de bureau sont imputés aux dépenses.

Revenus

Le reliquat découlant d'un recouvrement collectif de réclamations est comptabilisé comme revenu au moment où il est attribué au Fonds par jugement. Quant aux revenus de subrogations, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût des services de soutien tels que service téléphonique, allocations d'espaces, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères, ne sont pas représentés à l'état des revenus et dépenses.

3. Dû au gouvernement du Québec

Ce poste se compose comme suit:

	1985	1984
Montants à payer		
Avance permanente	24 000 $	24 000 $
Montant à recevoir		
Réclamations concernant l'attribution d'aide aux bénéficiaires	19 392	16 745
Solde dû	4 608 $	7 255 $

4. Engagements

En sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et déjà versée au 31 mars 1985, il existe à cette date des engagements à cette fin d'environ 128 000 $ pris par les administrateurs du Fonds.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

L.R.Q., c. R-2.1 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 juillet 1985

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

L.R.Q., c. A-29.1

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	263 513 $	53 064 $
Revenus de dépôts à recevoir	259 859	257 541
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	5 338	3 699
Dépôts à participation (note 3)	10 014 062	10 014 062
	10 019 400	10 017 761
	10 542 772 $	10 328 366 $
PASSIF		
Avance du gouvernement du Québec	542 772 $	328 366 $
AVOIR DU FONDS (note 4)	10 000 000	10 000 000
	10 542 772 $	10 328 366 $

PRÊTS ASSURÉS (note 5)

Pour le Conseil d'administration,

Camille G. Moreau
J. Claude Simoneau

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉVOLUTION DE L'AVOIR DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
AVOIR DU FONDS AU DÉBUT	10 000 000 $	13 167 422 $
Droits d'assurance	188 286	173 381
Recouvrements de pertes	72 990	32 415
Revenus de dépôts	1 091 041	1 227 200
Contribution du gouvernement du Québec	7 997 227	376 634
	19 349 544	14 977 052
Remboursements des pertes aux prêteurs	9 349 544	4 977 052
AVOIR DU FONDS À LA FIN	10 000 000 $	10 000 000 $

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objet

Le Fonds, corporation au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers. Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêts résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. Conventions comptables

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Droits d'assurance

Les droits d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Revenus de dépôts

Les revenus de dépôts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Remboursements des pertes aux prêteurs

Les remboursements des pertes sur les prêts assurés sont inscrits lors du déboursé.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration du Fonds sont défrayées à même les crédits de différents ministères et ne sont pas représentées aux états financiers.

3. Dépôts à participation

Au 31 mars 1985, le Fonds détient 12167 (1984: 12167) unités de dépôts à participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont le coût s'établit à 10 014 062 $ (1984: 10 014 062 $). Basée sur la valeur unitaire de réalisation à cette date, la valeur de réalisation des dépôts à participation détenus est estimée à 10 360 890 $ (1984: 9 650 131 $).

4. Avoir du fonds

Selon les prescriptions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, la dotation de 10 millions $ constituée par le gouvernement du Québec en faveur du Fonds, les droits d'assurance et les recouvrements de pertes font partie du capital du Fonds. Le paiement des obligations du Fonds envers les prêteurs doit s'effectuer à même les revenus du Fonds et, s'ils sont insuffisants, à même toute partie du capital qui excède 10 millions $.

Lorsque les revenus sont insuffisants pour exécuter le paiement des obligations du Fonds et que ledit excédent ne peut y suffire, en tout ou en partie, le gouvernement est autorisé à verser au Fonds, à la demande de ce dernier, à même le Fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour parfaire tel paiement.

5. Prêts assurés

Les soldes en principal des prêts au 31 mars, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs et se détaillent comme suit:

	1985	1984
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., c. C-75.1)	1 118 416 000 $	1 107 320 000 $
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., c. C-75)	23 058 000	24 144 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., c. A-18)	203 700 000	185 785 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., c. C-77)	73 228 000	65 093 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., c. C-78)	34 218 000	34 624 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., c. C-78.1)	3 742 000	
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., c. C-79)	6 184 000	12 066 000
	1 462 546 000 $	1 429 032 000 $

Au cours de l'exercice, le Fonds a déboursé environ 9 millions $ des 53 millions $ qu'il estimait devoir rembourser aux prêteurs au 31 mars 1984. Selon une analyse des prêts assurés au 31 mars 1985, le montant des pertes que le Fonds sera appelé à rembourser aux prêteurs est estimé à 76 millions $. Le déboursement de ce montant s'étalera sur les prochains exercices financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

L.R.Q., c. A-29.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1985 ainsi que l'état de l'évolution de l'avoir du Fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1985 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 juin 1985

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	946 734 $	3 904 017 $
Dépôts à court terme et intérêts courus	2 502 182	570 720
Avances	3 042	
	3 451 958 $	4 474 737 $
PASSIF		
Bourses et subventions à payer	1 188 714 $	950 440 $
Fournisseurs et frais courus	49 855	29 159
	1 238 569	979 599
EXCÉDENT (note 5)	2 213 389	3 495 138
	3 451 958 $	4 474 737 $

Pour le Conseil d'administration,

Serge Carrière
Yvon Poirier

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

UTILISATION DES SUBVENTIONS REÇUES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SUBVENTIONS REÇUES		
Gouvernement du Québec		
Ministère des Affaires sociales:		
Bourses et subventions à la recherche	19 044 300 $	18 559 000 $
Frais de fonctionnement du Fonds	714 000	686 000
	19 758 300	19 245 000
Régie de l'assurance-maladie du Québec	4 332 000	3 834 000
	24 090 300	23 079 000
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	874 987	767 380
	24 965 287	23 846 380
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES (note 4)	25 472 313	21 855 269
	(507 026)	1 991 111
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS		
Traitements et avantages sociaux	344 173	117 558
Honoraires des membres des comités	12 834	21 875
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	41 919	51 197
Honoraires professionnels	69 565	26 622
Loyer	86 224	52 730
Frais de bureau	116 868	89 690
Mobilier, équipement et améliorations des aires locatives	103 140	63 930
	774 723	423 602
DÉFICIT (EXCÉDENT) DE L'EXERCICE	1 281 749	(1 567 509)
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 495 138	1 927 629
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	2 213 389 $	3 495 138 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec. Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Bourses et subventions accordées

Les bourses et subventions accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées au moment où elles sont octroyées.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais de fonctionnement du Fonds.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec met à la disposition du Fonds, du personnel ainsi que différents services de soutien tels que service téléphonique, courrier et messageries. Ces dépenses ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds.

3. Modification aux conventions comptables

À compter du présent exercice, le Fonds comptabilise toutes les bourses et subventions accordées au moment où elles sont octroyées alors qu'auparavant, certaines d'entre elles étaient comptabilisées au moment où elles étaient réputées avoir été acceptées, c'est-à-dire 30 jours suivant la date de l'annonce écrite de l'octroi de la bourse ou de la subvention.

Cette modification appliquée de façon prospective a eu pour effet d'augmenter la dépense de bourses et subventions accordées de l'exercice 1984-1985 de 914 853 $ et de réduire d'autant l'excédent.

4. Bourses et subventions accordées

	1985	1984
Subventions aux centres et instituts de recherche du réseau des Affaires sociales	15 730 730 $	14 372 836 $
Chercheurs-boursiers du Fonds (RAMQ)	4 583 216	3 834 000
Autres bourses et subventions	5 158 367	3 648 433
	25 472 313 $	21 855 269 $

5. Excédent

L'excédent de 2 213 389 $ au 31 mars 1985 a été affecté par le Conseil d'administration en avril 1985, pour des bourses et subventions qui seront accordées au cours de l'exercice 1985-1986, en fonction des différents programmes du Fonds.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

L.R.Q., c. D-9.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions reçues et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1985 ainsi que l'utilisation des subventions reçues de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. De plus, compte tenu de la modification à la convention comptable concernant la comptabilisation des bourses et subventions accordées dont il est question à la note 3, ces conventions comptables ont été appliquées, à mon avis, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mai 1985

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN

au 31 mai 1985

	1985	1984 (note 6)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	11 563 $	46 767 $
Dépôts à court terme et intérêts courus	3 499 579	1 603 987
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	32 275	
Subventions et bourses à recouvrer et autres débiteurs	14 841	3 107
	3 558 258 $	1 653 861 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Bourses et subventions	455 218 $	378 591 $
Fournisseurs et frais courus	219 669	191 463
Subvention reportée	1 176 700	
	1 851 587	570 054
EXCÉDENT	1 706 671	1 083 807
	3 558 258 $	1 653 861 $

Pour le Conseil d'administration

Christiane Querido
Maurice Boisvert

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

UTILISATION DES SUBVENTIONS REÇUES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mai 1985

	1985	1984 (note 6)
SUBVENTIONS REÇUES		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subventions à la recherche	19 280 567 $	18 962 390 $
Bourses	10 597 167	10 409 400
Frais de fonctionnement du Fonds	2 208 819	2 442 652
	32 086 553	31 814 442
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	247 554	81 560
	32 334 107	31 896 002
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES (note 3)	29 653 796	29 288 255
	2 680 311	2 607 747
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS (note 4)	2 057 447	2 393 974
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	622 864	213 773
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 083 807	870 034
EXCÉDENT À LA FIN	1 706 671 $	1 083 807 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1985

1. Constitution et fonctions

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, sanctionnée le 23 juin 1983 et entrée en vigueur le 28 novembre 1984. Cette corporation remplace le Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche antérieurement constitué selon les dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec et à cette fin en acquiert les biens et les droits et en assume les obligations.

Le Fonds a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses, la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales et à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche. De plus, il met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par toute loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Bourses et subventions accordées

Les subventions accordées en vertu du programme d'aide à l'édition d'ouvrages scientifiques, sont comptabilisées au moment du déboursé, sur réception des exemplaires des ouvrages publiés. Les autres bourses et subventions accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées au moment où elles sont octroyées.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement sont imputés aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. Bourses et subventions accordées

	1985	1984
Programme de formation de chercheurs et d'action concertée	18 689 617 $	17 843 224 $
Programme d'aide à l'édition d'ouvrages scientifiques	218 809	274 276
Programme d'aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue	516 297	501 629
Programme de bourses d'études, de perfectionnement et de recyclage	10 229 073	10 669 126
	29 653 796 $	29 288 255 $

4. Frais de fonctionnement du fonds

	1985	1984
Traitements et avantages sociaux	1 242 722 $	1 394 680 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	154 107	180 506
Services de transport et de communication	290 142	352 199
Services professionnels, administratifs et autres	59 080	140 563
Loyers	210 929	201 990
Entretien et réparations	47 201	42 824
Frais de bureau	29 875	51 020
Mobilier et équipement	23 391	30 192
	2 057 447 $	2 393 974 $

5. Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les employés du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est un régime contributif à cotisation définies. Les obligations de l'employeur sont limitées aux cotisations échues selon les dispositions du régime. Ce régime ne paiera pas des prestations au delà des fonds disponibles. Au 31 décembre 1984, 35 employés (38 employés en 1983) cotisaient au régime.

Les coûts du régime de l'exercice qui s'élèvent à 44 162 $ (43 620 $ en 1983) représentent le coût des services courants.

6. Chiffres comparatifs

Le Fonds a adopté à compter du présent exercice un nouveau mode de présentation de ses états financiers. Les chiffres comparatifs ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

L.R.Q., c. D-9.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres du Conseil d'administration
Fonds pour la formation de chercheurs
et l'aide à la recherche

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 1985 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions reçues et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mai 1985 ainsi que l'utilisation des subventions reçues de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mai 1984, présentés pour fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1985

HYDRO-QUÉBEC

L.R.Q., c. H-5

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre

(en millions de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Propriétés et outillage (note 6)		
En exploitation	24 657	21 657
Amortissement cumulé	2 717	2 402
	21 940	19 255
Construction en cours	2 343	4 035
	24 283	23 290
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements	162	591
Comptes clients et revenu à facturer	809	729
Matériaux, combustibles et fournitures	180	156
	1 151	1 476
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Placements (note 7)	126	127
Frais reportés (note 8)	1 569	286
	1 695	413
	27 129	25 179

Au nom du Conseil d'administration,

Joseph Bourbeau
Guy Coulombe

Montréal, Canada le 1er avril 1985

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1984	1983
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
DETTE À LONG TERME		
Obligations et autres dettes (note 9)	18 326	16 453
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	544	535
Billets à payer	2	39
Intérêts courus	676	696
Dividendes à payer	156	60
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 9)	914	1 030
	2 292	2 360
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions		
Autorisé		
50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
43 741 090 actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	2 137	1 992
	6 511	6 366
	27 129	25 179

HYDRO-QUÉBEC

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Ventes d'électricité (note 3)	4 101	3 593
Autres revenus d'exploitation	72	66
	4 173	3 659
DÉPENSES		
Exploitation	1 105	1 038
Achats d'électricité	158	117
Amortissement des immobilisations	376	311
Impôt et taxes (note 4)	224	209
	1 863	1 675
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET PERTE DE CHANGE	2 310	1 984
Intérêts (note 5)	1 785	1 149
Perte de change (note 2)	224	128
	2 009	1 277
BÉNÉFICE NET	301	707

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	1984	1983
Solde au début	1 992	1 345
Plus		
Bénéfice net	301	707
	2 293	2 052
Moins		
Dividendes (note 10)	156	60
Solde à la fin	2 137	1 992

HYDRO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	1984	1983
FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net	301	707
Amortissement des immobilisations	376	311
Amortissement des frais reportés	319	20
Radiation d'études préliminaires		60
	996	1 098
Dividendes déclarés	156	60
	840	1 038
FONDS PROVENANT DU FINANCEMENT EXTERNE		
Émission nette d'obligations et autres dettes à long terme	1 164	1 841
moins		
Rachat d'obligations et d'autres dettes à long terme	684	392
	480	1 449
FONDS PROVENANT DE SOURCES DIVERSES		
Variation du fonds de roulement*	373	(228)
Autres	(12)	(11)
	361	(239)
FONDS DISPONIBLES POUR INVESTISSEMENT	1 681	2 248
INVESTISSEMENT		
Immobilisations	1 591	2 170
Subventions aux programmes de vente	90	78
	1 681	2 248

* Excluant la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Principales conventions comptables

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Hydro-Québec et de toutes ses filiales, y compris la Société d'énergie de la Baie James.

b) Tarifs

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'oeuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Les tarifs et les conditions auxquels l'énergie est fournie doivent être compatibles avec une saine administration financière. La Loi sur Hydro-Québec prévoit notamment que les tarifs doivent être maintenus à un niveau suffisant pour couvrir au moins tous les frais d'exploitation, l'intérêt sur la dette et l'amortissement de ses immobilisations sur une période maximum de 50 ans. Les tarifs sont fixés par Hydro-Québec et approuvés par le gouvernement du Québec.

c) Ventes d'électricité

Les revenus provenant des ventes d'électricité sont comptabilisés d'après un système de facturation cyclique. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

d) Propriétés et outillage (voir note 6)

Les propriétés et l'outillage, qui comprennent les installations de production, de transport et de distribution, les centres administratifs et de service ainsi que les équipements de construction, d'exploitation et de recherche, sont comptabilisés au coût. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux d'ingénierie et d'administration applicables au programme de construction. Il comprend également l'intérêt imputé au poste Construction en cours expliqué en f) ci-dessous. Les coûts d'acquisition, d'amélioration et de renouvellement sont capitalisés, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux comptes de résultats. Au moment de la vente ou du retrait d'éléments d'actif, les coûts et les amortissements cumulés correspondants, moins la valeur de réalisation, sont portés à un compte distinct; le montant net qui en résulte est amorti sur dix ans selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés, basée sur un taux de 3 %.

Les coûts des installations de production sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation, en tranches proportionnelles au nombre d'unités de production terminées et en service, par rapport au nombre total prévu dans la nouvelle installation, sur la base du coût final prévu actualisé, jusqu'à concurrence des coûts cumulés au moment des virements. Les coûts des installations de transport, de distribution et des autres installations sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation lorsque ces installations sont terminées et mises en exploitation.

e) Amortissement

Les immobilisations autres que l'équipement de construction, d'exploitation et de recherche, sont amorties selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés, basée sur un taux de 3 % et sur les vies utiles prévues ci-dessous:

Centrales hydrauliques, barrages et réservoirs, pylônes en acier et conducteurs des lignes de transport	50 ans
Turbines et alternateurs des centrales hydrauliques et conducteurs des lignes de distribution	40 ans
Centrale nucléaire, turbine, alternateur et réacteur de la centrale nucléaire	30 ans
Poteaux des lignes de distribution	25 ans

L'équipement de construction, d'exploitation et de recherche est amorti sur la vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire.

f) Intérêt imputé au poste Construction en cours

Le coût des travaux de construction en cours est majoré d'un intérêt dont le taux est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs que portent les obligations émises par Hydro-Québec pour financer ces travaux. Ce taux s'est établi à 13,42 % en 1984 et à 13,51 % en 1983. Il tient compte des fluctuations du cours des changes sur les paiements d'intérêt en devises étrangères et depuis 1984 de l'amortissement de la perte de change non réalisée.

g) Recherche et développement

Les frais préliminaires d'ingénierie, de recherche et d'étude engagés dans un projet avant l'obtention de l'autorisation de construire sont imputés aux dépenses d'exploitation. De plus, sont imputés aux résultats les frais de recherche et de développement non reliés à des projets particuliers ou relatifs à de nouvelles sources d'énergie.

h) Matériaux, combustibles et fournitures

Hydro-Québec évalue ses stocks de matériaux, de combustibles et de fournitures au coût moyen.

i) Placements

Tous les placements sont comptabilisés au coût; dans le cas des placements à court terme, le coût correspond de près à la valeur du marché.

j) Coût reporté sur achats d'électricité (voir note 8)

En vertu d'un contrat conclu avec Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (voir note 12), Hydro-Québec absorbe la partie des frais d'intérêt qui excède 5½ % dans le cas des obligations de première hypothèque, et 6 % dans le cas des autres dettes de CFLCo. La partie de ces versements qui a été reportée aux exercices futurs, avant que la centrale n'atteigne sa pleine puissance en 1975, est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée du contrat (40 ans), par tranches annuelles virées au poste Achats d'électricité. Ce poste comprend également les versements annuels qu'Hydro-Québec doit faire en vertu de ce contrat.

k) Subventions aux programmes de vente (voir note 8)

Dans le cadre de son plan d'élargissement du marché québécois, Hydro-Québec a mis en oeuvre des programmes d'aide à la commercialisation de l'électricité. Les subventions relatives à ces programmes sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les cinq ans suivant l'année de leur attribution.

l) Conversion des devises étrangères (voir notes 2 et 9)

Les revenus et dépenses résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations. Toutefois, les éléments monétaires qui font l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis aux cours établis selon les conditions de la couverture. Les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont inclus dans les résultats; ceux rattachés à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante de la dette à long terme.

m) Fonds d'amortissement

Hydro-Québec constitue la presque totalité de ses fonds d'amortissement en rachetant ses propres obligations. Ces fonds sont déduits de la dette à long terme et comptabilisés à la valeur nominale, ce qui ne correspond pas nécessairement au coût ou à la valeur du marché. Le profit qui en résulte, déduction faite du solde non amorti de l'escompte et des autres frais, est inclus dans le poste Intérêts (voir note 5). Les obligations d'une série rachetées pour le fonds d'amortissement de cette série sont annulées.

n) Dividendes

Les dividendes déclarés par le gouvernement du Québec (voir note 10) sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

o) Régime de retraite

Les coûts du régime de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. Le coût des services courants est imputé annuellement aux opérations, ainsi que l'amortissement du coût des services passés et des déficits d'expérience sur une période maximum de 15 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

2. Modification d'une convention comptable

Conversion des devises étrangères

En 1984, Hydro-Québec a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en matière de conversion des devises étrangères. La dette à long terme, qui était auparavant convertie aux cours en vigueur lors des emprunts, est maintenant convertie aux cours en vigueur à la date du bilan.

La perte de change non réalisée qui en découle s'élève à 1 252 millions de dollars au 31 décembre 1984, dont 202 millions ont été amortis au cours de l'exercice. Le solde de 1 050 millions de dollars présenté à la note 8 comme Perte de change non réalisée sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante de la dette à long terme. Cette modification a eu pour effet de diminuer le bénéfice net de 110 millions de dollars par rapport à la méthode utilisée en 1983.

Cette méthode étant appliquée prospectivement, aucun redressement n'a été apporté aux états financiers des exercices antérieurs à 1984.

3. Ventes d'électricité

Les ventes d'électricité comprennent des ventes de 388 millions de dollars (340 millions de dollars en 1983) à des clients aux États-Unis.

4. Impôt et taxes

(en millions de dollars)	1984	1983
Taxe sur le capital	115	108
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	91	83
Taxes foncières	18	18
	224	209

5. Intérêts

(en millions de dollars)	1984	1983
Intérêt sur dette à long terme	2 149	1 938
Intérêt sur avances bancaires et billets à payer	2	8
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur obligations	22	19
	2 173	1 965
Moins		
Intérêt imputé au poste Construction en cours	300	736
Revenu net de placements	70	62
Profit net sur rachat d'obligations	18	18
	388	816
	1 785	1 149

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

6. Propriétés et outillage

	1984 (en millions de dollars)			1983 (en millions de dollars)		
	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours
Production						
Hydraulique	12 624	1 108	1 447	10 818	973	3 038
Nucléaire	1 440	38	6	1 453	8	
Autres	323	96	13	318	85	5
	14 387	1 242	1 466	12 589	1 066	3 043
Transport						
Postes	2 327	230	271	1 923	200	380
Lignes	3 565	343	307	3 228	301	363
	5 892	573	578	5 151	501	743
Distribution						
Postes	807	127	85	720	114	75
Lignes	2 330	366	126	2 070	331	83
	3 137	493	211	2 790	445	158
Autres						
Bâtiments administratifs	309	35	36	262	30	53
Équipement	407	225		367	200	
Divers	525	149	52	498	160	38
	1 241	409	88	1 127	390	91
Total	24 657	2 717	2 343	21 657	2 402	4 035

7. Placements

	1984 (en millions de dollars)	1983 (en millions de dollars)
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (voir note 12)		
Obligations, hypothèque générale, 7 1/4 %, échéant entre 1985 et 2010 (valeur nominale de 90 millions de dollars et de 92 millions de dollars respectivement)	82	83
Actions ordinaires	34	34
	116	117
Placements divers	10	10
	126	127

Le capital-actions de CFLCo est détenu dans une proportion de 65,8% par Newfoundland and Labrador Hydro-Electric Corporation (société de la Couronne de la province de Terre-Neuve) et de 34,2% par Hydro-Québec. La part d'Hydro-Québec dans les bénéfices, les dividendes et les bénéfices non répartis de CFLCo s'établit comme suit au 31 décembre 1984:

	Bénéfices (en millions de dollars)	Dividendes (en millions de dollars)	Bénéfices non répartis (en millions de dollars)
Part des bénéfices non répartis au 1er janvier 1983			53
1983	10	7	3
1984	23	9	14
Part des bénéfices non répartis au 31 décembre 1984			70

Les dividendes sont inclus dans le poste Revenu net de placements (voir note 5).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

8. Frais reportés

Les frais reportés comprennent les soldes non amortis des éléments suivants:

	1984	1983
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Escompte et frais d'émission sur obligations	178	176
Coût reporté sur achats d'électricité	30	31
Subventions aux programmes de vente	154	79
Projets*	157	
Perte de change non réalisée (note 2)	1 050	
	1 569	286

* La réalisation des projets Nottaway-Broadback-Rupert et La Romaine étant reportée pour une période indéterminée, les frais de 236 millions de dollars engagés dans ces projets ont été déduits du poste Construction en cours et virés au poste Frais reportés. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur trois ans.

9. Obligations et autres dettes

La dette à long terme d'Hydro-Québec est garantie par la province de Québec.

Les échéances de la dette à long terme et les exigences des fonds d'amortissement sont présentées dans le tableau suivant:

	Devises converties en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan (note 2)		Devises converties en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des emprunts	
	1984		1983	
Années d'échéance	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré
1984			1 030	
1985	914		961	
1986	1 123		1 198	
1987	1 588		1 688	
1988	1 112		1 069	
1989	1 302			
1- 5 ans	6 039	11,08%	5 946	11,38%
6-10 ans	6 054	11,69%	5 125	11,57%
11-15 ans	1 940	10,44%	1 460	9,14%
16-20 ans	2 590	10,27%	1 989	10,16%
21-25 ans	1 913	10,86%	1 976	10,81%
26-30 ans	627	12,63%	888	11,89%
31-35 ans	77	12,75%	99	12,75%
	19 240		17 483	
Moins Tranche à moins d'un an	914		1 030	
	18 326		16 453	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

9. Obligations et autres dettes (suite)

Les remboursements à effectuer en dollars canadiens et en devises étrangères sont présentés ci-dessous:

	1984			Devises converties en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan (note 2)	Devises converties en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des emprunts
					1983
	(en millions d'unités)			Total (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
	1985 à 1989	1990 à 2015	Total	1985 à 2015	1984 à 2015
Dollars canadiens	1 721	5 350	7 071	7 071	6 380
Dollars des États-Unis	2 645	5 030	7 675	10 132	9 118
Deutsche marks	639	716	1 355	600	591
Francs suisses	851	885	1 736	899	822
Yens	5 572	26 428	32 000	168	80
Livres sterling		150	150	230	307
Écus	90		90	84	114
Florins	30	120	150	56	71
				19 240	17 483

Hydro-Québec a conclu des ententes avec divers établissements financiers dans le but de rembourser à des taux fixes et en dollars canadiens certains emprunts libellés en devises étrangères, portant intérêt à des taux fixes ou variables. Au 31 décembre 1984, ces ententes, qui portent sur 467 millions de dollars des États-Unis, 350 millions de deutsche marks et 350 millions de francs suisses, représentent 980 millions de dollars canadiens aux cours prévus dans ces ententes.

Hydro-Québec détient une marge de crédit rotatif non utilisée de 750 millions de dollars des États-Unis ou son équivalent en dollars canadiens, échéant en 1994. Tout emprunt canadien portera intérêt au taux préférentiel moyen des banques de référence indiquées à la convention de crédit ou à un taux relié à celui des acceptations bancaires. Tout emprunt en dollars des États-Unis portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire moyen de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

10. Restrictions concernant les dividendes

Les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, établi comme suit: 75 % du bénéfice avant intérêts et perte de change d'Hydro-Québec et de son revenu net de placement pour l'exercice, diminué de l'intérêt sur la dette à long terme, sur les avances bancaires et sur les billets à payer, ainsi que de l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux titres de créance de l'entreprise. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation d'Hydro-Québec à la fin de l'exercice. Ce taux correspond au rapport entre, d'une part, l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice et, d'autre part, le total de la dette à long terme, billets à payer compris, et de l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice.

Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

11. Régime de retraite

Le régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations définies, garanties par Hydro-Québec. Au 31 décembre 1984, 18 683 employés (19 103 employés en 1983) cotisaient au régime.

Selon des expertises actuarielles indépendantes soumises en 1985, le fonds constituant le régime de base de la Caisse de retraite montre un surplus de 69 millions de dollars, tandis que celui constituant les régimes supplémentaires est déficitaire de 135 millions de dollars au 31 décembre 1983; au 31 décembre 1981, ces fonds accusaient un déficit de 212 millions de dollars. L'amélioration de la situation financière du régime de retraite résulte principalement du gain réalisé au poste de l'actif, d'un ralentissement dans la progression des salaires et de modifications aux hypothèses actuarielles.

Les coûts du régime, qui s'élèvent à 101 millions de dollars pour 1984 (128 millions de dollars en 1983), représentent le coût des services courants et l'amortissement du coût des services passés et des déficits d'expérience.

Ces coûts comprennent des contributions de 10 millions de dollars en 1984 et 56 millions de dollars en 1983 et 1982, supérieures à celles qui seraient requises selon les études actuarielles soumises en janvier 1985 et octobre 1983. Hydro-Québec déterminera comment elle entend disposer de ces montants.

12. Engagements, éventualités et dépenses en immobilisations

Les chutes Churchill

En mai 1969, Hydro-Québec a signé un contrat avec Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) pour l'achat, à partir de 1972, de l'énergie produite par une centrale d'une puissance nominale de 5 225 000 kilowatts, construite aux chutes Churchill, au Labrador.

Le contrat prévoit la vente par CFLCo, pendant une période de 40 ans à compter de la date de parachèvement définie au contrat (le 1er septembre 1976), de virtuellement toute l'énergie produite aux chutes Churchill, sauf de celle pouvant être reprise par CFLCo jusqu'à concurrence de 300 000 kilowatts. Ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues.

Hydro-Québec s'est également engagée à payer à CFLCo une partie des frais d'intérêt sur les dettes contractées par cette dernière pour la construction de la centrale et une partie des pertes de change provenant du service de la dette en devise américaine. Sous réserve de certaines limites et compensations, le contrat oblige Hydro-Québec à payer l'énergie, qu'elle l'utilise ou non. Hydro-Québec pourrait en outre être tenue de fournir des fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et pour couvrir les dépenses de CFLCo.

En 1976, des brefs d'assignation et un état de réclamation ont été signifiés à CFLCo et à Hydro-Québec dans une action intentée par le Procureur général de Terre-Neuve devant la Cour suprême de Terre-Neuve. Cette action vise l'obtention d'un jugement déclaratoire portant que Terre-Neuve est en droit, en vertu du bail consenti à CFLCo, de demander à CFLCo de lui livrer 800 mégawatts de la puissance produite à même les eaux du cours supérieur du fleuve Churchill à compter du 1er octobre 1983, que CFLCo est obligée de satisfaire à cette demande et que le respect de cette exigence ne constituerait pas un défaut en vertu du contrat d'achat d'énergie ou des conventions financières de CFLCo.

De l'avis des conseillers juridiques d'Hydro-Québec, la validité du contrat d'énergie à long terme avec CFLCo et son exécution, conformément aux termes du contrat, ne peuvent être contestées avec succès devant les tribunaux et, en particulier, l'action susmentionnée est non fondée en ce qu'elle réclame une déclaration qui porterait atteinte aux droits actuels d'Hydro-Québec en vertu du contrat d'achat d'énergie. Hydro-Québec a donc produit une défense à l'action devant la Cour suprême de Terre-Neuve. Après enquête, le tribunal, au cours du mois de juin 1983, a rejeté la réclamation du Procureur général de Terre-Neuve. Celui-ci a interjeté appel de ce jugement à la Cour d'appel de Terre-Neuve qui a entendu l'appel au cours de la troisième semaine du mois d'octobre 1984 et n'a pas encore rendu son jugement.

En 1977, Hydro-Québec a engagé des procédures devant la Cour supérieure du district de Montréal en vue d'obtenir un jugement confirmant que le contrat d'achat d'énergie lui donne droit à virtuellement toute l'énergie produite par la centrale des chutes Churchill et que le défaut par CFLCo de vendre et de livrer cette énergie constituerait un bris de contrat. En août 1983, le tribunal a rendu un jugement faisant droit aux conclusions demandées par Hydro-Québec et CFLCo a interjeté appel de cette décision à la Cour d'appel du Québec qui a entendu l'appel le 12 décembre 1984 et a pris la cause en délibéré. La Cour d'appel n'a pas encore rendu son jugement.

Conventions avec les autochtones

Dans le cadre des travaux de la phase 1 du complexe La Grande, Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont signé différentes conventions, d'une valeur estimée à 340 millions de dollars, avec les Cris de la Baie James, les Inuit et les Naskapis du Québec. Ces conventions prévoient, entre autres choses, l'extinction de tous les droits de réclamation respectifs des Cris, des Inuit et des Naskapis sur et dans certains territoires de la province de Québec, y compris le territoire sur lequel est situé le complexe. Selon ces conventions, Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James doivent verser, sans intérêt, un montant de 174 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés au coût des projets dans les exercices où ils deviennent dus: 91 millions de dollars ont déjà été comptabilisés au 31 décembre 1984, 7 millions le seront en 1985 et 76 millions au cours des exercices 1986 à 1996.

Dépenses en immobilisations

Hydro-Québec prévoit que les dépenses en immobilisations s'élèveront à 1 612 millions de dollars pour l'année 1985.

13. Reclassement

Certains chiffres comparatifs de 1983 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1984.

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au gouvernement du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 1984 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et, à l'exception du changement dans la méthode de conversion des devises étrangères dont il est question à la note 2 des états financiers, ces principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair,
Comptables agréés.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés,
Comptables agréés.

Montréal, Canada le 14 février 1985

HYDRO-QUÉBEC — CAISSE DE RETRAITE

ACTIF
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1984	1983
PLACEMENTS		
Obligations		
d'Hydro-Québec garanties par la province de Québec	473	444
émises ou garanties par la province de Québec	255	247
émises ou garanties par d'autres provinces de municipalités, commissions scolaires, cégeps, hôpitaux et universités	132	117
émises ou garanties par le gouvernement du Canada	164	190
de compagnies ou de sociétés commerciales	63	46
(Valeur nominale de 1 107 millions de dollars, valeur du marché de 1 084 millions de dollars)	1 103	1 063
Actions ordinaires (valeur du marché de 4 millions de dollars)	2	2
Autres placements garantis par des provinces (valeur du marché de 93 millions de dollars)	92	14
Encaisse et placements à court terme	459	323
	1 656	1 402
INTÉRÊTS COURUS SUR PLACEMENTS	36	31
MONTANT À RECEVOIR D'HYDRO-QUÉBEC	5	4
	1 697	1 437

Pour Hydro-Québec,

Joseph Bourbeau
Guy Coulombe

Montréal, Canada le 1er avril 1985

HYDRO-QUÉBEC — CAISSE DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT	1 437	1 165
Augmentation		
Cotisations courantes		
Employés	35	35
Hydro-Québec	69	67
	104	102
Cotisation d'Hydro-Québec (note 2)	26	48
Revenus de placements	174	152
	304	302
	1 741	1 407
Diminution		
Prestations versées	44	30
SOLDE À LA FIN	1 697	1 437

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1984

1. Conventions comptables

a) Ces états financiers ne montrent que l'actif de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec et n'indiquent pas la capacité de cette Caisse de satisfaire aux obligations du Régime de retraite d'Hydro-Québec, dont l'exécution est garantie par Hydro-Québec.

b) Les placements sont présentés au coût, à l'exception des obligations et des coupons détachés qui le sont au coût amorti. Les coupons détachés sont inclus dans le poste Autres placements garantis par des provinces.

c) Les revenus de placements, les cotisations et les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2. Expertises actuarielles

Selon des expertises actuarielles indépendantes soumises en 1985, le fonds constituant le régime de base de la Caisse de retraite montre un surplus de 69 millions de dollars, tandis que celui constituant les régimes supplémentaires est déficitaire de 135 millions de dollars au 31 décembre 1983; au 31 décembre 1981, ces fonds accusaient un déficit de 212 millions de dollars. L'amélioration de la situation financière du régime de retraite résulte principalement du gain réalisé au poste de l'actif, d'un ralentissement dans la progression des salaires et de modifications aux hypothèses actuarielles. Hydro-Québec assume l'amortissement annuel de ces engagements sur une période maximum de 15 ans.

HYDRO-QUÉBEC — CAISSE DE RETRAITE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs,

Nous avons vérifié l'état de l'actif de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1984 et l'état de l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif de la Caisse de retraite au 31 décembre 1984 ainsi que l'évolution de son actif pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair,
Comptables agréés.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés,
Comptables agréés.

Montréal, Canada le 14 février 1985

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

L.R.Q., c. I-13.1

BILAN

au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	87 712 $	311 836 $
Débiteurs	45 323	5 583
Intérêts courus sur dépôts à terme		21 896
Frais payés d'avance		8 093
	133 035 $	347 408 $
PASSIF		
Emprunt bancaire — garantie par dépôts à terme		85 828 $
Créditeurs et frais courus	53 491 $	51 402
	53 491	137 230
EXCÉDENT		
Solde au début	210 178	733 943
Excédent des dépenses sur la subvention et les revenus de l'exercice	130 634	523 765
Solde à la fin	79 544	210 178
	133 035 $	347 408 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Pour l'Institut,

Marcel Alain
Raymond Bachand

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
DÉPENSES		
Traitements, allocations et avantages sociaux	701 962 $	741 624 $
Communication	40 928	66 044
Loyer et entretien	110 227	114 725
Services administratifs	96 303	78 593
Fournitures de bureau	14 461	20 188
Projets et programmes (note 3)	334 649	615 366
Immobilisations		
Mobilier et agencement	349	3 055
Équipement de bureau	9 787	2 734
Améliorations des aires locatives	4 876	1 687
Frais de déménagement	4 504	
Mauvaises créances	579	
	1 318 625	1 644 016
REVENUS		
Publications et publicité	36 104	38 673
Animation et colloques	117 158	19 310
Intérêts sur dépôts à terme	51 229	71 068
	204 491	129 051
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 114 134	1 514 965
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	983 500	991 200
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	130 634 $	523 765 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1985

1. Constitution et objectifs

L'Institut national de productivité, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale a pour objectifs, dans le contexte de la situation et de la politique économiques générales, d'informer la population et les agents économiques sur la notion de productivité dans la vie économique, d'en faire connaître l'importance ainsi que le rôle joué par les différents facteurs qui l'influencent et de favoriser la collaboration et la concertation entre les agents économiques afin d'accroître la productivité.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement de bureau ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

Contribution au régime de retraite

La contribution de l'Institut à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics est effectuée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses.

3. Projets et programmes

Les frais encourus pour la production des publications sont présentés à l'état des résultats au poste «Projets et programmes». Le stock des publications au 31 mars 1985 non comptabilisé aux états financiers s'élève à près de 135 000 $ (1984: 90 000 $) au prix de vente lequel est moindre que le prix coûtant.

4. Subvention du gouvernement du Québec

Conformément à la loi constituant l'Institut national de productivité, les sommes requises pour l'application de cette loi sont payées à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

5. Engagements

L'Institut s'est engagé par divers baux pour la location d'espaces à bureaux et de divers équipements pour des durées ne dépassant pas cinq ans. Ces engagements au 31 mars 1985 s'établissent à 143 447 $ et les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices se composent comme suit:

1986	1987	1988	1989	1990
78 317 $	33 900 $	11 691 $	11 691 $	7 848 $

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

L.R.Q., c. I-13.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de productivité au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 mai 1985

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

L.R.Q., c. I-13.2

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	91 409 $	10 998 $
Dépôts à terme	34 690	127 356
Débiteurs	12 576	41 696
Stocks	158 490	167 280
Travaux en cours	42 274	30 180
Frais imputables au prochain exercice (note 3)	4 469	27 850
	343 908	405 360
IMMOBILISATIONS (note 4)	109 901	109 965
	453 809 $	515 325 $
FONDS DE DOTATION — solde (note 5)	180 387 $	133 746 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	20 000 $	
Créditeurs et frais courus	154 026	148 652 $
Revenus reportés		129 115
Dû au fonds de dotation		49 924
	174 026	327 691
AVOIR	279 783	187 634
	453 809 $	515 325 $
FONDS DE DOTATION (note 5)	180 387 $	133 746 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour l'Institut,

Georges Lamy
Nicole Laflamme

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
DÉPENSES (note 6)		
Recherche	1 790 064 $	1 658 616 $
Administration	316 607	289 621
	2 106 671	1 948 237
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à terme	121 800	76 854
Ventes de publications	45 747	53 215
Dons	6 750	43 156
Autres	28 023	43 262
	202 320	216 487
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 904 351	1 731 750
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 996 500	1 815 000
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	92 149 $	83 250 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	187 634 $	104 384 $
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses	92 149	83 250
SOLDE À LA FIN	279 783 $	187 634 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objet

L'Institut québécois de recherche sur la culture, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objet, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels.

L'Institut, par règlement, a créé un fonds de dotation destiné à recueillir les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution dans les buts de favoriser son développement et de défrayer les coûts de ses recherches sur la culture. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Institut et les avoirs du fonds proviennent d'entreprises, d'institutions autres que le gouvernement (incluant ses ministères et ses organismes) ou de personnes. Les avoirs du fonds ne peuvent en être extraits. Seuls les bénéfices du fonds peuvent être utilisés aux fins de l'Institut.

2. Conventions comptables

Stocks

Les stocks sont constitués de publications et leur évaluation inclut les coûts d'impression, de droits d'auteur et de reproduction ainsi que les services de graphisme; elle exclut toutefois les salaires, honoraires et autres frais indirects de production. Ils sont évalués au moindre de ces coûts ou de la valeur de réalisation nette.

Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de révision et de correction de manuscrits, les honoraires, les services de photographie et de graphisme relatifs à des publications non terminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur vie utile anticipée selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Vie utile anticipée	Taux
Équipement, ameublement et enseigne	10 ans	10 %
Bibliothèque	20 ans	5 %

3. Frais imputables au prochain exercice

	1985	1984
Loyers		23 774 $
Autres	4 469 $	4 076
	4 469 $	27 850 $

4. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	95 109 $	40 792 $	54 317 $	60 106 $
Bibliothèque	9 466	2 267	7 199	7 674
Enseigne	937	281	656	750
Équipement	75 586	27 857	47 729	41 435
	181 098 $	71 197 $	109 901 $	109 965 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

5. Fonds de dotation

	1985	1984
Revenus		
Intérêts sur dépôts à terme	15 111 $	1 095 $
Dons	31 540	79 670
Contributions de l'Institut		63 206
	46 651	143 971
Dépenses		
Honoraires		2 045
Frais de voyage et de représentation		453
Fournitures et approvisionnements	10	284
	10	2 782
Excédent des revenus sur les dépenses	46 641	141 189
Solde (déficitaire) du fonds au début	133 746	(7 443)
Solde du fonds à la fin*	180 387 $	133 746 $
* Représenté par:		
Encaisse	8 281 $	11 828 $
Dépôts à terme	170 978	66 542
Débiteurs	1 128	5 452
Dû par l'Institut		49 924
	180 387 $	133 746 $

L'état des revenus et dépenses de l'Institut ne comprend pas les opérations du fonds de dotation.

6. Dépenses

	1985		1984	
	Recherche	Administration	Recherche	Administration
Traitements et avantages sociaux	1 313 888 $	193 035 $	1 110 433 $	161 936 $
Honoraires de recherche	213 064		162 831	
Documentation de recherche	1 897		2 432	
Frais de voyage et de représentation	47 361	28 731	55 727	28 033
Fournitures et approvisionnements	113 519	28 380	87 961	18 977
Entretien et réparations	17 721	4 430	12 221	3 055
Loyers	131 892	32 092	113 768	28 442
Électricité et chauffage	5 489	1 372	6 001	1 500
Téléphone	26 206	6 552	24 319	6 080
Amortissement des immobilisations	14 109	3 527	12 703	3 176
Taxes et assurances	2 458	614	3 951	988
Honoraires professionnels		14 080		16 844
Frais de publication	110 483		48 906	
Divers	85	614		4 187
Intérêts et frais bancaires		3 180		3 762
Contributions au fonds de dotation			50 565	12 641
	1 998 172	316 607	1 691 818	289 621
Subvention du gouvernement du Canada	208 108		33 202	
	1 790 064 $	316 607 $	1 658 616 $	289 621 $

7. Engagements

Au 31 mars 1985, les engagements minimaux en vertu de baux à long terme pour la location de locaux se répartissent comme suit:

1986	120 944 $
1987	91 543
1988	7 500
	219 987 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

L.R.Q., c. I-13.2

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois de recherche sur la culture au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1985

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

L.R.Q., c. C-18.1 et modifications

BILAN

au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	23 587 $	18 579 $
Débiteurs	408	
Frais payés d'avance	781	8 540
	24 776	27 119
IMMOBILISATIONS (note 3)	22 830	
	47 606 $	27 119 $
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 4)	43 889 $	
Créditeurs et frais courus	25 658	30 360 $
Subvention reportée (note 5)	20 000	
	89 547	30 360
DÉFICIT	41 941	3 241
	47 606 $	27 119 $

ENGAGEMENT (note 6)

Pour l'Institut,

Jean Colbert, trésorier
Claude Fournier, président

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985 (12 mois)	1984 (3 1/2 mois)
DÉPENSES		
Allocations de présence des membres	46 205 $	23 500 $
Déplacements et autres frais des membres	12 546	8 350
Traitements et avantages sociaux	82 034	10 115
Honoraires professionnels	7 925	3 484
Frais de voyages et de représentation	8 814	1 929
Loyers, entretien et assurances	26 121	1 480
Taxes et permis	3 834	
Location de mobilier et d'équipement	5 649	504
Communications et publicité	12 947	1 808
Fournitures et approvisionnements	14 213	1 943
Intérêts et frais bancaires	3 430	
Divers	1 139	128
Amortissement — Mobilier et équipement de bureau	4 399	
Amortissement — Améliorations locatives	2 618	
	231 874	53 241
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	3 174	
	3 174	
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	228 700	53 241
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	190 000	50 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	38 700	3 241
DÉFICIT AU DÉBUT	3 241	
DÉFICIT À LA FIN	41 941 $	3 241 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma.

L'Institut a pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma et d'en surveiller l'application; il a également pour fonctions, dans le cadre de la politique du cinéma :

— de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma du Québec en respectant les fonctions confiées à celle-ci;

— de déterminer le plan d'aide et d'approuver les programmes de la Société générale du cinéma du Québec conformément à la Loi sur le cinéma;

— d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma; et

— de collaborer avec le gouvernement du Québec, la Régie du cinéma et toute personne à l'établissement des normes techniques concernant l'industrie du cinéma.

L'Institut est responsable, aux fins de l'octroi de l'aide financière et selon les besoins, de l'établissement de normes pour reconnaître des œuvres comme films québécois.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre de la convention comptable suivante :

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et les taux annuels suivants :

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement de bureau	Solde décroissant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail	—

3. Immobilisations

	1985		
	Coût	Amortissement accumulé	Net
Mobilier et équipement de bureau	21 993 $	4 399 $	17 594 $
Améliorations locatives	7 854	2 618	5 236
	29 847 $	7 017 $	22 830 $

4. Emprunts bancaires

	1985
Emprunt sur marge de crédit	30 000 $
Emprunt spécial pour financer l'achat de mobilier et d'équipement de bureau	13 889
	43 889 $

5. Subvention reportée

L'Institut a reçu au cours de l'exercice une subvention du gouvernement du Québec pour une tournée régionale d'information et de consultation sur la Loi sur le cinéma. Cette tournée a été reportée à l'exercice 1985-1986.

6. Engagement

L'Institut est lié par un bail échéant le 31 mars 1987 pour des locaux administratifs. Le solde de l'engagement au 31 mars 1985 s'élève à 40 000 $.

REMARQUE Les états financiers de la Société générale du cinéma du Québec sont publiés aux pages 415 à 418.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
L.R.Q., c. C-18.1 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé le 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circontances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Réal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 juin 1985

LOTO-QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13.1

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	24 427	11 065
Avance — filiale Lotim Inc. (note 3)	1 047	1 253
Débiteurs (note 4)	9 962	11 466
Frais payés d'avance	4 180	3 734
	39 616	27 518
PLACEMENT		
Filiale en propriété exclusive (note 5)		
IMMOBILISATONS (note 6)	47 306	51 047
BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	3 623	4 470
	90 545	83 035
PASSIF		
À COURT TERME		
Lots aux gagnants	7 754	7 156
Créditeurs et frais courus	20 801	24 260
Provision pour lots bonis (note 8)	2 170	3 430
Revenu reporté — billets de loterie	14 431	14 665
	45 156	49 511
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	3 289	4 343
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé: 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	41 930	29 011
	42 100	29 181
	90 545	83 035

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉ (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marc Lafaille
Jacques Desmeules

LOTO-QUÉBEC

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
VENTES — Billets de loterie	741 102	662 177
COÛT DES VENTES		
Lots attribués	342 086	304 682
Escomptes aux détaillants	40 973	37 518
Impression des billets	17 454	17 306
	400 513	359 506
BÉNÉFICE BRUT	340 589	302 671
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Publicité et communication	16 079	15 020
Distribution et vente	16 759	16 867
Informatique	19 954	16 635
Administration	18 884	14 327
Amortissement des immobilisations	8 256	8 318
	79 932	71 167
Revenus d'intérêts — net (note 9)	2 131	1 276
	77 801	69 891
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	262 788	232 780
Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries (note 10)	9 468	9 217
Commissions spéciales aux associations sans but lucratif (note 11)	401	443
	9 869	9 660
BÉNÉFICE NET	252 919	223 120

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	29 011	10 891
Bénéfice net	252 919	223 120
	281 930	234 011
Dividende au ministre des Finances	240 000	205 000
SOLDE À LA FIN	41 930	29 011

LOTO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

de l'exercice terminé le 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net	252 919	223 120
Amortissement des immobilisations	8 256	8 318
Fonds provenant des opérations	261 175	231 438
Produit de dispositions d'immobilisations		5 472
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		4 343
	261 175	241 253
UTILISATION DES FONDS		
Dividende au ministre des Finances	240 000	205 000
Acquisitions d'immobilisations	3 607	42 796
Acquisitions de biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition	61	5 587
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 054	
	244 722	253 383
EXCÉDENT DU PASSIF À COURT TERME SUR L'ACTIF À COURT TERME		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(16 453)	12 130
Solde au début	21 993	9 863
Solde à la fin	5 540	21 993

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonction

La Société des loteries et courses du Québec désignée sous le nom de Loto-Québec est une compagnie à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive, elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loteries.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

Consolidation

Les états consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec les comptes de Lotim Inc., filiale en propriété exclusive au 31 décembre 1984.

Quant à la participation de Loto-Québec dans S.O.D.I.C. Québec Inc., filiale en propriété exclusive, elle est comptabilisée au coût d'acquisition car il est peu probable que l'accroissement de l'avoir net de cette filiale puisse effectivement revenir à la Société.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

*Bâtisse	2%
Mobilier de bureau	10%
Équipement	20% et 12½%
Améliorations locatives et aménagements	20% et 10%
Matériel roulant	30%

*Propriété indivise avec Immeubles Cadimont Inc.

Biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition

Les actifs enregistrés aux livres en vertu des contrats de location-acquisition sont inscrits au coût d'acquisition et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les obligations découlant de ces contrats sont inscrites à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Revenus

Le revenu brut des ventes de billets de loterie est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu relatif aux loteries instantanées qui est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les escomptes aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

Lots attribués

En plus des lots payables en argent, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

3. Avance — Filiale Lotim Inc.

Avance à la filiale en propriété exclusive de janvier 1985 au 31 mars 1985 (1984: de janvier 1984 au 31 mars 1984).

4. Débiteurs

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Détaillants	3 778	3 851
Grossistes	4 383	3 959
Société de la Loterie Interprovinciale Inc.	1 447	2 755
Divers	354	901
	9 962	11 466

Loto-Québec a en main des billets à ordre remboursables à demande ou une reconnaissance de dette couvrant les avances permanentes aux grossistes et détient des garanties bancaires couvrant entièrement ou en partie ces avances.

5. Placement

Au 31 mars 1985, Loto-Québec détient tout le capital actions de S.O.D.I.C. Québec Inc., soit une action ordinaire de 10 $. Les états financiers vérifiés de S.O.D.I.C. Québec Inc. indiquent au 31 mars 1985 une valeur comptable de 1 912 866 $ (au 31 mars 1984, 2 345 240 $).

6. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
*Terrains	2 500		2 500	2 500
*Bâtisse	15 605	464	15 141	15 301
Améliorations locatives et aménagements	6 880	1 357	5 523	5 467
Équipement	45 871	24 195	21 676	25 804
Mobilier de bureau et matériel roulant	3 772	1 306	2 466	1 975
	74 628	27 322	47 306	51 047

*Propriété indivise avec Immeubles Cadimont Inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

7. Biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Équipement informatique	5 649	2 026	3 623	4 470

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1985 en vertu de tous les engagements découlant des contrats de location-acquisition ainsi que la valeur actualisée des obligations en découlant.

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Exercice financier		
1985 à 1988 1 699 $ × 3 ans 1 684 $ × 4 ans	5 097	6 736
1989	483	322
1990	45	
Total des versements minimaux	5 625	7 058
Moins: montant représentant les intérêts calculés au taux de 17 ½ %	1 325	1 821
	4 300	5 237
Moins: versements à court terme	1 011	894
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	3 289	4 343

8. Provision pour lots bonis

Les lots de Mini Loto et d'Inter Loto non réclamés sont portés à une provision afin de les distribuer subséquemment à titre de lots bonis.

9. Revenus d'intérêts — net

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Intérêts sur dépôts bancaires	2 895	2 288
Moins: intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	764	1 012
	2 131	1 276

10. Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 millions de $ en dollars de 1979. La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les Sociétés de loteries régionales. Loto-Québec devra verser approximativement la somme de 10 millions de $ à titre de contribution pour l'exercice 1985-1986.

11. Commissions spéciales aux associations sans but lucratif

Pour faire suite à une décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux associations sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

12. Engagements

Baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en décembre 1989 pour espaces à bureaux; ces baux comportent une option de renouvellement après cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1985 s'est élevée à 2 979 451 $.

Les loyers annuels minimaux des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1985-1986:	4 061
1986-1987:	4 061
1987-1988:	3 885
1988-1989:	1 254
1989-1990:	209

13. Éventualité

Une clause de rajustement est incluse dans le contrat relatif à l'achat de l'immeuble en propriété indivise par Lotim Inc., filiale en propriété exclusive. En vertu de cette clause, le prix d'achat peut être augmenté d'un montant n'excédant pas 7 000 000 $ jusqu'à concurrence d'un prix d'achat total de 42 000 000 $ plus le tiers de tout excédent de 45 000 000 $. Lotim Inc. devra assumer 50% de cette augmentation s'il y a lieu. Au 31 mars 1985, le passif éventuel pouvant résulter de cette clause était indéterminé. Toutefois, la direction est d'avis qu'il est peu probable que la Société ait à encourir ce passif.

LOTO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 1985 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 mai 1985

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. M-44

BILAN
31 mars 1985

ACTIF

À COURT TERME	
Encaisse	230 137 $
Dépôts à terme	461 442
Subventions à recevoir	190 100
Débiteurs	3 542
	885 221 $

PASSIF

À COURT TERME	
Fournisseurs et frais courus	520 643 $
Dû au gouvernement du Québec	188 000
Subvention fédérale reportée	25 293
	733 936
AVOIR	151 285
	885 221 $

Pour le Conseil d'administration,

J.V.R. Cyr
Claudette Marrullo Barbaud

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de la période du 16 mai 1984 au 31 mars 1985

DÉPENSES (note 3)	
Administration	618 918 $
Direction de la conservation	358 552
Direction des communications	286 613
	1 264 083
REVENUS	
Subvention fédérale pour projet spécifique	47 215
Intérêts et autres	27 073
	74 288
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 189 795
Subventions du gouvernement du Québec	
Démarrage	136 000
Fonctionnement	1 205 080
	1 341 080
EXCÉDENT DES REVENUS ET DES SUBVENTIONS SUR LES DÉPENSES DE LA PÉRIODE ET AVOIR AU 31 MARS 1985	151 285 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

Le Musée d'Art contemporain de Montréal, corporation au sens du Code civil instituée le 16 mai 1984 en vertu de la Loi sur les musées nationaux, a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les articles de sa loi constitutive concernant ses fonctions et pouvoirs sont entrés en vigueur le 9 novembre 1984. Au cours de cette période transitoire, aucune subvention de fonctionnement ne lui a été versée; cependant, la totalité des dépenses a été assumée par le gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers du musée ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'oeuvres d'art sont imputées aux opérations. La collection permanente du musée n'est pas présentée au bilan.

3. Dépenses

	Administration	Direction de la conservation	Direction des communications	Total
Traitements et autres rémunérations	125 400 $	122 616 $	133 229 $	381 245 $
Services professionnels, administratifs et autres	142 112	156 898	53 511	352 521
Services de transport et communication	34 640	31 337	74 905	140 882
Fournitures et approvisionnements	36 943	36 471	18 099	91 513
Matériel et équipement	20 032	10 400	1 823	32 255
Entretien et réparations	205 791	830	5 046	211 667
Provision pour impôts fonciers	54 000			54 000
	618 918 $	358 552 $	286 613 $	1 264 083 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. M-44

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée d'Art contemporain de Montréal au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir de la période du 16 mai 1984 au 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du musée au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de la période du 16 mai 1984 au 31 mars 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 juillet 1985

MUSÉE DE LA CIVILISATION

L.R.Q., c. M-44

BILAN
au 31 mars 1985

ACTIF

À COURT TERME	
Encaisse	378 947 $
Débiteurs	3 005
Frais payés d'avance	4 810
	386 762 $

PASSIF

À COURT TERME	
Créditeurs	11 570 $
AVOIR	375 192
	386 762 $

Pour le Conseil d'administration,

Richard LeHir
Owen Carter

MUSÉE DE LA CIVILISATION

REVENUS ET DÉPENSES
de la période du 19 décembre 1984 au 31 mars 1985

DÉPENSES (note 3)	
Administration	44 714 $
Direction des collections	17 619
Direction des communications	13 853
	76 186
REVENUS	
Subvention fédérale pour acquisitions de biens culturels	4 625
Intérêts et autres	4 693
	9 318
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	66 868
Subvention du gouvernement du Québec	442 060
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA SUBVENTION SUR LES DÉPENSES DE LA PÉRIODE	375 192 $

AVOIR
de la période du 19 décembre 1984 au 31 mars 1985

EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA SUBVENTION SUR LES DÉPENSES DE LA PÉRIODE ET SOLDE AU 31 MARS 1985	375 192 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

Le Musée de la civilisation, corporation au sens du Code civil instituée le 19 décembre 1984 en vertu de la Loi sur les musées nationaux, a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies; d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

L'article de loi concernant ses fonctions est entré en vigueur le 1er avril 1985. Au cours de cette période transitoire, le gouvernement du Québec a assumé la majorité des dépenses du Musée.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée de la civilisation ont été préparés par la Direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations.

Pièces de collections

Les acquisitions sont imputées aux opérations. Les collections permanentes ne sont pas présentées au bilan.

3. Dépenses

	Administration	Direction des collections	Direction des communications	Total
Services professionnels, administratifs et autres	27 491 $	4 398 $	7 423 $	39 312 $
Services de transport et communication	1 785	211	333	2 329
Fournitures et approvisionnements	2 926	458	6 097	9 481
Matériel et équipement	12 512			12 512
Pièces de collections		12 552		12 552
	44 714 $	17 619 $	13 853 $	76 186 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

L.R.Q., c. M-44

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir de la période du 19 décembre 1984 au 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée de la civilisation au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de la période du 19 décembre 1984 au 31 mars 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1985

MUSÉE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. M-44

BILAN
au 31 mars 1985

ACTIF

À COURT TERME	
Encaisse	801 682 $
Débiteurs	15 440
Dépôts à terme	312 000
	1 129 122 $

PASSIF

À COURT TERME	
Créditeurs	636 810 $
AVOIR	492 312
	1 129 122 $

Pour le Conseil d'administration,

André Kaltenback
Jacques Ouellet

MUSÉE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de la période du 16 mai 1984 au 31 mars 1985

DÉPENSES (note 3)	
Administration	560 180 $
Direction de la conservation	745 820
Direction de l'éducation et des communications	346 331
Service de sécurité	325 743
	1 978 074
REVENUS	
Subvention fédérale pour projet spécifique	61 700
Intérêts et autres	43 123
	104 823
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 873 251
Subventions du gouvernement du Québec	
Démarrage	163 000
Fonctionnement	2 202 563
	2 365 563
EXCÉDENT DES REVENUS ET DES SUBVENTIONS SUR LES DÉPENSES DE LA PÉRIODE	492 312 $

AVOIR
de la période du 16 mai 1984 au 31 mars 1985

EXCÉDENT DES REVENUS ET DES SUBVENTIONS SUR LES DÉPENSES DE LA PÉRIODE ET SOLDE AU 31 MARS 1985	492 312 $

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

Le Musée du Québec, corporation au sens du Code civil instituée le 16 mai 1984 en vertu de la Loi sur les musées nationaux, a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les articles de sa loi constitutive concernant ses fonctions et pouvoirs sont entrés en vigueur le 9 novembre 1984. Au cours de cette période transitoire, aucune subvention de fonctionnement ne lui a été versée, cependant, la totalité des dépenses a été assumée par le gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée du Québec ont été préparés par la Direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les acquisitions sont imputées aux opérations.

Les collections permanentes ne sont pas présentées au bilan.

3. Dépenses

	Administration	Direction de la conservation	Direction de l'éducation et des communications	Service de sécurité	Total
Traitements et autres rémunérations	180 433 $	375 021 $	148 811 $		704 265 $
Services professionnels, administratifs et autres	30 842	80 548	86 613	325 743 $	523 746
Services de transport et communication	22 555	52 809	105 239		180 603
Fournitures et approvisionnements	21 761	23 074	5 668		50 503
Matériel et équipement	17 062				17 062
Oeuvres d'art		214 368			214 368
Entretien et réparations	287 527				287 527
	560 180 $	745 820 $	346 331 $	325 743 $	1 978 074 $

MUSÉE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. M-44

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir de la période du 16 mai 1984 au 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée du Québec au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de la période du 16 mai 1984 au 31 mars 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 mai 1985

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN

au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Placements et intérêts courus (note 3)	8 522	1 908
Subvention à recevoir	1 519	2 216
Prélèvements à recevoir des employeurs	1 167	1 016
Débiteurs (note 4)	873	1 155
Frais payés d'avance	202	188
	12 283	6 483
IMMOBILISATIONS (note 5)		
Coût	7 355	7 123
Amortissement accumulé	3 231	3 061
	4 124	4 062
	16 407	10 545
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	141	
Emprunt bancaire (note 6)	4 909	
Dû aux fonds en fidéicommis	6 116	5 429
Créditeurs et frais courus	1 322	1 716
Revenus de placements non répartis	11	215
Dépôts et montants perçus en trop	268	74
	12 767	7 434
SOLDE DU FONDS	3 640	3 111
	16 407	10 545

Pour l'Office,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS		
Prélèvements	13 517	12 175
Amendes et pénalités	1 293	991
Subvention du gouvernement du Québec (note 7)	5 520	6 216
Revenus de placements	417	128
Autres revenus	357	221
	21 104	19 731
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	20 026	20 570
Dépenses administratives	6 329	6 974
Développement professionnel	98	75
Relations publiques et publicité	63	114
Occupation des locaux	1 415	1 220
Amortissement des immobilisations	299	330
Réclamations irrécouvrables	(8)	225
	28 222	29 508
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	7 118	9 777
Dépenses imputées aux régimes complémentaires d'avantages sociaux	5 084	5 020
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de l'Office		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 424	2 190
Virements d'indemnités et de réclamations perçues à payer non identifiées, antérieures à trois ans (notes 8 et 9)	139	177
	7 647	7 387
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	529	(2 390)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	3 111	5 501
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 640	3 111

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	Réclamations de salaires
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 3)	92 284	
Dû par le (au) fonds général d'administration	(237)	271
Débiteurs	33	
	92 080	271
PASSIF ET AVOIR NET		
Chèques en circulation moins encaisse	722	
Créditeurs	185	
Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés (note 9)		69
Réclamations à payer aux salariés		202
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 8)	333	
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	90 840	
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur		
Cotisations non identifiées à remettre		
Contributions au programme «Corvée-Habitation» à remettre		
Cotisations à remettre		
Avoir net		
	92 080	271

Pour l'Office,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme «Corvée-Habitation»	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1984	Total de ces fonds 1983
				92 284	81 369
906	704	3 926	1 103	6 673	6 171
				33	23
906	704	3 926	1 103	98 990	87 563
				722	68
	5			190	211
				69	38
				202	177
				333	331
				90 840	80 658
			116	116	65
					113
		3 926		3 926	3 560
906	699			1 605	1 392
			987	987	950
906	704	3 926	1 103	98 990	87 563

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF OU DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	Réclamations de salaires
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés perçues	124 045	
Réclamations perçues		2 031
Cotisations perçues		
Contributions des employeurs perçues		
Contributions des salariés perçues		
Recouvrements d'indemnités		
Revenus de placements	9 692	
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des chèques en circulation moins encaisse	628	
	134 365	2 031
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	115 115	
Intérêts sur indemnités	5 882	
Indemnités aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur		
Indemnités aux salariés ayant agi comme juré		
Réclamations		1 968
Remises de cotisations et contributions		
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 424	
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 8)	132	
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 9)		7
Diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance		
	123 553	1 975
AUGMENTATION (DIMINUTION)	10 812	56
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	81 268	215
AVOIR NET DU FONDS AU DÉBUT		
ACTIF DU FONDS À LA FIN	92 080	271
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN		

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF OU DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme «Corvée-Habitation»	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1984	Total de ces fonds 1983
				124 045	110 287
				2 031	1 334
5 193	18 245		1 477	22 915	20 148
		9 314		9 314	6 750
		9 055		9 055	8 158
			503	503	417
				9 692	8 759
	5			633	(607)
5 193	16 250	18 369	1 980	178 188	155 246
				115 115	106 561
				5 882	6 806
			1 914	1 914	2 271
			29	29	15
				1 968	1 390
5 271	16 065	18 003		39 339	32 658
				2 424	2 190
				132	220
				7	(43)
	2			2	21
5 271	16 067	18 003	1 943	186 812	152 089
(78)	183	366	37	11 376	3 157
984	521	3 560		86 548	82 867
			950	950	1 474
906	704	3 926		97 887	86 548
			987	987	950

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	RÉGIME DE RETRAITE		
	Compte général	Compte des retraités	Compte complémentaire
ACTIF			
Encaisse	4		
Dû par le compte général		15 421	
Placements et intérêts courus (note 3)	18 756	2 730	2 821
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	987 024	389 379	34 415
	1 005 784	407 530	37 236
PASSIF ET AVOIR NET			
Dû au compte des retraités	15 421		
Dû au fonds général d'administration	557		
Chèques en circulation moins encaisse			
Créditeurs	217		
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées			
Réserves actuarielles (note 11)			
Avoir net	989 589	407 530	37 236
	1 005 784	407 530	37 236

Pour l'Office,

Aloide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

RÉGIMES D'ASSURANCE			
Régime de base	Régime supplémentaire	Total de ces fonds 1984	1983
		4	
		15 421	
28 706	1 186	54 199	50 476
		1 410 818	1 302 250
28 706	1 186	1 480 442	1 352 726
		15 421	
		557	742
			25
254		471	807
250		250	212
35 324	6	35 330	33 820
(7 122)	1 180	1 428 413	1 317 120
28 706	1 186	1 480 442	1 352 726

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	RÉGIME DE RETRAITE		
	Compte général	Compte des retraités	Compte complémentaire
PROVENANCE DES FONDS			
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	47 959		7 966
Diminution des cotisations volontaires non utilisées			
Revenus de placements	1 322	422	365
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	93 508	36 717	3 023
Remboursement de la réserve de la compagnie d'assurance et intérêts			
Transfert initial du compte général (note 12)		360 216	
Transferts du compte général		62 582	
Intérêts sur montant dû par le compte général		1 394	
	142 789	461 331	11 354
UTILISATION DES FONDS			
Prestations de rentes de retraite		53 630	
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	9 971	171	195
Intérêts sur remboursements de cotisations	850		
Réclamations			
Frais de gestion de réclamations et primes			
Coût encouru sur transfert de réserve de compagnie d'assurance			
Augmentation des réserves actuarielles			
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	4 919		165
Frais directs			
Contributions des salariés au programme «Corvée-Habitation»	9 055		
Transfert initial au compte des retraités (note 12)	360 216		
Transfert au compte des retraités	62 582		
Intérêts sur montant dû au compte des retraités	1 394		
	448 987	53 801	360
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR NET	(306 198)	407 530	10 994
AVOIR NET AU DÉBUT	1 295 787		26 242
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec — quote-part des gains et pertes lors de la réalisation de valeurs			
AVOIR NET À LA FIN	989 589	407 530	37 236

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

RÉGIMES D'ASSURANCE			
Régime de base	Régime supplémentaire	Total de ces fonds 1984	1983
20 138	155	76 218	68 714
			18
2 679	131	4 919	4 627
		133 248	128 101
144		144	3 850
		360 216	
		62 582	
		1 394	
22 961	286	638 721	205 310
		53 630	54 559
		10 337	14 539
		850	1 324
21 779	7	21 786	20 513
984		984	1 511
			152
1 510		1 510	10 505
		5 084	5 020
			2
		9 055	8 158
		360 216	
		62 582	
		1 394	
24 273	7	527 428	116 283
(1 312)	279	111 293	89 027
(5 810)	901	1 317 120	1 208 348
			19 745
(7 122)	1 180	1 428 413	1 317 120

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Constitution et objet

L'Office de la construction du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que des autres fonctions que la loi lui confère.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

b) Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leurs coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2½ %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	33⅓ % ou selon la durée du contrat de financement
Logiciel informatique	33⅓ %

d) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût d'acquisition. Le revenu net des fonds est versé trimestriellement par la Caisse par l'émission d'unités de participation. Le revenu net inclut les gains et pertes sur la réalisation de valeurs.

e) Indemnités aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

f) Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

g) Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements des employeurs par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

h) Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces recettes des fonds en fidéicommis sont comptabilisées lors de leur encaissement.

i) Virements et imputation interfonds

Les dépenses d'administration des fonds en fidéicommis sont payées par le fonds général et imputées aux fonds pour lesquels elles sont encourues. Pour son administration, l'Office vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

Les frais d'administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux sont assumés par la caisse de retraite et le régime d'assurance supplémentaire, l'imputation étant faite par secteurs d'activités de l'Office.

3. Placements et intérêts courus

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Encaisse	4 257	5 282
Dépôts à terme	56 384	57 051
Obligations	91 427	68 722
Créances hypothécaires		4
Intérêts courus	2 937	2 694
	155 005	133 753

La valeur de réalisation des obligations au 31 décembre 1984 est de 86 214 504 $ (61 359 408 $ en 1983).

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Fonds général d'administration	8 522	1 908
Fonds en fidéicommis:		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	92 284	81 369
Fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux	54 199	50 476
	155 005	133 753

4. Débiteurs

	(en milliers de dollars) 1984	1983
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	547	562
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	168	197
	715	759
Provisions pour mauvaises créances	669	700
	46	59
Salariés — soldes débiteurs	457	467
Provisions pour mauvaises créances	318	307
	139	160
Autres débiteurs	688	936
	873	1 155

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

5. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	238		238	238
Bâtiments	5 166	2 004	3 162	3 291
Mobilier et équipement	1 499	1 124	375	392
Équipement informatique	180	76	104	141
Logiciel informatique	272	27	245	
	7 355	3 231	4 124	4 062

	1984	1983
Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice:		
Mobilier et équipement	106	39
Équipement informatique	12	212
Logiciel informatique	272	
	390	251
Produit des dispositions au cours de l'exercice:		
Mobilier et équipement	23	
Équipement informatique	6	
	29	–

6. Emprunt bancaire
(en milliers de dollars)

	1984
Crédit spécial rotatif de 8 000 000 $, payable à demande au taux d'intérêt préférentiel garanti jusqu'au 30 juin 1986 par le gouvernement du Québec	4 900
Intérêts courus	9
	4 909

7. Subvention du gouvernement du Québec

Selon le livre du budget des dépenses de l'année financière de 1985-1986 du gouvernement du Québec, l'aide qu'il accorde à l'Office de la construction du Québec relative à ses activités de placement cessera à compter du 1er janvier 1986.

8. Indemnités perçues non identifiées ou non réclamées du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1984 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 333 515 $ comprend pour les années 1981, 1982, 1983, 1984, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1984 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés au cours de l'année 1981 et perçues au 31 décembre 1984 mais dont le bénéficiaire n'a pu, au 1er janvier 1985, être identifié depuis trois ans, au montant de 63 250 $, ont été virées en janvier 1985 (132 480 $ en 1984) du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au fonds général d'administration.

9. Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés

L'Office utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1981 mais non identifiées au 31 décembre 1984, ont été virées au cours de l'exercice 1984 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

10. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

Les fonds du régime de retraite confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1984		1983	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Compte général				
Dépôts à vue*	2 522	2 522	5 177	5 177
Dépôts à participation**	984 502	1 004 584	1 264 355	1 347 990
Portefeuille à gestion distincte			9 810	8 621
	987 024	1 007 106	1 279 342	1 361 788
Compte des retraités				
Dépôts à vue*	995	995		
Dépôts à participation**	388 384	396 418		
	389 379	397 413		
Compte complémentaire				
Dépôts à vue*	1	1		
Dépôts à participation**	34 414	34 395	22 908	22 918
	34 415	34 396	22 908	22 918
Total	1 410 818	1 438 915	1 302 250	1 384 706

* Au fonds général de la Caisse.
** Aux fonds particuliers de la Caisse.

Jusqu'au 30 novembre 1984, l'avoir du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction confié à la Caisse de dépôt était détenu dans deux fonds particuliers, soit un fonds particulier pour le compte général en faveur des cotisants et des retraités et un fonds particulier pour le compte complémentaire en faveur des électriciens et des peintres. De plus, le compte général et le compte complémentaire détenaient des dépôts à vue au fonds général de la Caisse. Le 1er décembre 1984, à la suite d'une demande de l'Office, la Caisse de dépôt a transféré la part des dépôts à participation des retraités dans un nouveau fonds particulier créé à cette fin. En plus, la part des retraités dans les dépôts à vue détenus par le compte général au 30 novembre 1984 a été attribuée au compte des retraités au 1er décembre 1984.

11. Réserves actuarielles

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, l'Office assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1984, l'Office a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collective			
	1984 (en milliers de dollars)		1983 (en milliers de dollars)	
	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire
Réserves[1]	24 064		23 299	
Passif de crédits d'assurance[2]	11 260	6	10 515	6
Réserves actuarielles	35 324	6	33 814	6

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité, exonérations de primes.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1984.
Les réserves maximales s'élèvent à 44 723 000 $ et 13 000 $ respectivement pour la caisse du régime de base et la caisse du régime supplémentaire.

12. Transfert initial du compte général au compte des retraités

À compter du 1er janvier 1984, le compte des retraités du régime de retraite est présenté distinctement aux états financiers. Le transfert initial du compte général au compte des retraités représente la part des retraités dans l'avoir total du régime à cette date.

13. Baux à long terme

L'Office est engagé d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 janvier 1990 pour les espaces à bureaux. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 concernant ces espaces à bureaux s'élève à 377 277 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1985	402 189 $
1986	335 894
1987	261 885
1988	176 070
1989	129 385

14. Caisse de retraite des employés de la construction

Dû à un ajustement rétroactif des taux de prestations de retraite pour 1984, l'Office devra débourser pour le compte de la caisse de retraite, au cours de l'année 1985, une somme d'environ 6,5 millions $.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

OPINION ACTUARIELLE

relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 30 avril 1985

Le régime a été évalué au 1er janvier 1984 sur la base de données que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

1. À notre avis, le régime était entièrement provisionné au 1er janvier 1984 selon les taux de rentes de base et le pourcentage de supplément fixés par la Résolution 0-842931 de l'Office, datée du 20 juin 1984, et

a) le compte général présentait un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime s'élevant à 126 676 000 $;

b) le compte des retraités présentait un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime, s'élevant à 40 549 000 $.

2. Compte tenu de la Résolution précitée

a) le montant transférable du compte général au compte des retraités pour les rentes qui ont commencé à être servies en 1983 à des retraités ou à des survivants de cotisants non retraités a été établi à 104 585 000 $, y compris les intérêts accumulés au 1er janvier 1984;

b) le montant à transférer du compte général au compte des retraités en acompte sur le montant transférable a été projeté à 66 874 700 $ pour l'année 1984, y compris les intérêts accumulés au 1er janvier 1985 estimés à 4 292 700 $.

3. Sur la base des taux de rentes fixés par cette même Résolution, nous sommes d'opinion

a) que la somme des cotisations et contributions stipulées au règlement est suffisante pour provisionner les engagements du régime au cours de l'année 1984;

b) que l'actif du compte général à sa valeur ajustée, après déduction des montants à transférer au compte des retraités, demeure supérieur à la valeur des engagements du régime au 31 décembre 1984;

c) que l'actif du compte des retraités, à sa valeur ajustée, augmenté des montants à transférer du compte général, demeure supérieur à la valeur des engagements du régime au 31 décembre 1984.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Yves Guérard, f.s.a., f.i.c.a., f.c.a.
Dolorès Page, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 30 avril 1985

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

OPINION ACTUARIELLE

relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 2 avril 1985

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1984 sur la base des données qui nous ont été fournies par l'Office et en supposant l'actif net égal à 28 202 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1984, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1984 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 7 122 000 $ à l'actif net des régimes;

b) ce déficit sera liquidé et la solvabilité des régimes rétablie au cours des trois prochaines années sous réserve de la ratification par publication dans la Gazette Officielle de l'augmentation de la contribution à 0,33 $/heure à compter du 1er juillet 1985, telle qu'adoptée par l'Office le 26 mars 1985.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Jean-Guy Côté, a.s.a.
Yves Guérard, f.s.a., f.i.c.a., f.c.a.

Montréal, le 30 avril 1985

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS

Fonds général d'administration

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

Fonds en fidéicommis

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par l'Office pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme « Corvée-Habitation » conformément aux articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est constitué des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime de retraite et des régimes d'assurance.

Régime de retraite

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime de retraite.

Les engagements et les actifs du régime de retraite à l'égard des cotisants sont ventilés selon deux comptes distincts: le compte général et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations des électriciens et des peintres et des contributions de leurs employeurs.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime de retraite à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et des primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par l'Office relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration et les bilans des fonds en fidéicommis de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que les états suivants de l'exercice terminé à cette date:

Fonds général d'administration
- Revenus et dépenses et solde du fonds

Fonds en fidéicommis
- Évolution de l'actif du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
- Évolution de l'actif du fonds de réclamations de salaires
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations patronales
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations syndicales
- Évolution de l'actif du fonds de contributions au programme «Corvée-Habitation»
- Évolution de l'avoir net du fonds spécial d'indemnisation
- Évolution de l'avoir net des fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats des opérations du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif ou de l'avoir net des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 avril 1985

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

L.R.Q., c. S-3.2 et modifications

BILAN
au 30 juin 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse (note 3)	69 507 $	63 046 $
Dépôts à terme		100 000
Prestations versées en trop	86 671	80 289
Débiteurs	1 060	8 118
	157 238 $	251 453 $
PASSIF		
Créditeurs	16 106 $	19 448 $
Dû au gouvernement du Québec	86 671	80 289
	102 777	99 737
EXCÉDENT	54 461	151 716
	157 238 $	251 453 $

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,

Roger Grenier
Johnny Jolly

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

OPÉRATIONS
de l'exercice terminé le 30 juin 1985

	1985	1984
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	11 333 635 $	10 907 175 $
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	453 899	411 883
Déplacement	37 867	34 163
Loyers	44 315	29 281
Honoraires	7 002	3 529
Fournitures et équipement	23 717	18 281
Téléphone et communications	1 529	911
Divers	720	1 974
	569 049	500 022
Déduire:		
Intérêts sur dépôts bancaires	6 418	5 006
	562 631	495 016
	11 896 266	11 402 191
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	11 799 011	11 517 918
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	97 255	(115 727)
EXCÉDENT AU DÉBUT	151 716	35 989
EXCÉDENT À LA FIN	54 461 $	151 716 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1985

1. Constitution, fonction et financement

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles dépendamment, entre autres conditions, du temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. Conventions comptables

Prestations et frais d'administration

Les prestations versées sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût des services de soutien tels que services informatiques et téléphoniques assumé par divers ministères n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses.

3. Actif affecté à la garantie d'une dette

Un montant de 4 154 $, faisant partie de l'encaisse, est déposé dans un compte en fidéicommis en garantie d'une dette envers le gouvernement du Canada.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

L.R.Q., c. S-3.2 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 1985 ainsi que l'état des opérations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 30 juin 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 septembre 1985

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-34

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Billet — gouvernement du Québec (note 3)	14 338 334 $	19 477 176 $
PASSIF		
Intérêts courus	369 221 $	702 396 $
Dette obligataire (note 4)		
Obligations série « H », 5¾ %, échéant le 15 juillet 1989	31 250 000	32 500 000
Obligations série « G », 5½ %, échéant le 1er décembre 1984		16 833 068
	31 250 000	49 333 068
Moins: Fonds d'amortissement (note 5)	17 280 887	30 558 288
	13 969 113	18 774 780
	14 338 334 $	19 477 176 $

Pour l'Office,

Gilles Sanche
J. Hébert, ing.

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
COÛT DU SERVICE DE LA DETTE		
Intérêts sur obligations	2 486 578 $	2 810 910 $
Réduction du billet du gouvernement du Québec équivalent au revenu net du Fonds d'amortissement	4 805 667	4 208 759
Perte sur change lors du remboursement des obligations série «G»	1 305 110	
Frais de gestion	15 511	2 753
Remboursements de la dette obligataire	18 083 068	
	26 695 934 $	7 022 422 $
FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE		
Assumés par le gouvernement du Québec:		
Intérêts sur billet	2 486 578 $	2 810 910 $
Frais de gestion	15 511	2 753
Perte sur change	1 305 110	
Revenu net du Fonds d'amortissement de la dette obligataire (note 5)	4 805 667	4 208 759
Remboursements de la dette obligataire à même le Fonds d'amortissement (note 5)	18 083 068	
	26 695 934 $	7 022 422 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objet

L'Office des autoroutes du Québec, constitué par la Loi sur les autoroutes, a pour objet le remboursement de sa dette obligataire.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Office ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Obligations de la dette obligataire

Les obligations de la dette obligataire sont inscrites à leur valeur nominale.

Obligations du Fonds d'amortissement

Les obligations du Fonds d'amortissement sont inscrites à leur valeur nominale.

3. Billet — gouvernement du Québec

Le ministre des Finances a souscrit en faveur de l'Office, un billet au montant de la dette obligataire de l'Office et des intérêts courus au 1er avril 1982, diminué de son Fonds d'amortissement accumulé à cette date.

Ce billet comporte les termes, le taux d'intérêt et les autres conditions compatibles avec la complète exécution des obligations de l'Office en ce qui concerne le remboursement de sa dette obligataire.

	1985	1984
Évolution du billet au cours de l'exercice		
Solde au début	19 477 176 $	23 675 309 $
Moins:		
Transactions de l'exercice compatibles avec le remboursement de la dette obligataire de l'Office		
Revenu net du Fonds d'amortissement (note 5)	4 805 667	4 208 759
Diminution (Augmentation) des intérêts courus sur obligations	333 175	(10 626)
	5 138 842	4 198 133
Solde à la fin	14 338 334 $	19 477 176 $

4. Dette obligataire

Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les remboursements à effectuer sur les obligations de la série « H » sont les suivants:

1985-1986	1 250 000 $
1986-1987	1 250 000
1987-1988	1 250 000
1988-1989	1 250 000
1989-1990	26 250 000
	31 250 000 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

5. Fonds d'amortissement

La gestion du Fonds d'amortissement de la dette obligataire est confiée au ministre des Finances.

	1985	1984
Évolution du solde du Fonds d'amortissement au cours de l'exercice		
Solde du Fonds au début	30 558 288 $	26 349 529 $
Plus:		
Revenu net de l'exercice:		
Intérêts sur encaisse et obligations	2 732 549	2 690 782
Contribution du gouvernement du Québec	1 250 000	618 850
Escomptes sur achats et ventes d'obligations	823 118	899 127
	4 805 667	4 208 759
Moins:		
Remboursements d'obligations:		
Série « G »	16 833 068	
Série « H »	1 250 000	
	18 083 068	
Solde du Fonds à la fin	17 280 887 $	30 558 288 $
Actif du Fonds d'amortissement:		
Encaisse	50 639 $	430 434 $
Intérêts courus	325 248	793 854
Obligations	16 905 000	29 334 000
	17 280 887 $	30 558 288 $

Au 31 mars 1985, les obligations se composent comme suit:

	1985		1984	
	Valeur nominale	Valeur du marché approximative	Valeur nominale	Valeur du marché approximative
Obligations				
Gouvernement du Québec	8 509 000 $	6 960 000 $	19 830 000 $	18 152 000 $
Garanties par le gouvernement du Québec:				
Hydro-Québec	1 176 000	1 300 000	1 357 000	1 398 000
Office des autoroutes du Québec	7 220 000	5 841 000	8 147 000	6 111 000
	16 905 000 $	14 101 000 $	29 334 000 $	25 661 000 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-34

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Office des autoroutes du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état du coût et du financement du service de la dette de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 31 mars 1985 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 juin 1985

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE
L.R.Q., c. C-75

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984 (note 10)
ACTIF		
Encaisse	2 750 908 $	4 049 853 $
Débiteurs	750 406	810 442
Dû par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	657 510	215 493
Intérêts courus et échus	3 337 920	4 031 029
Prêts (note 3)	148 610 374	158 882 111
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 4)	8 326 165	8 224 259
	164 433 283 $	176 213 187 $
PASSIF		
Emprunt bancaire	268 647 $	185 853 $
Créditeurs	31 775	37 304
Dépôts des emprunteurs	738 532	559 922
Revenus perçus d'avance	70 735	85 827
Dû aux institutions prêteuses	6 440 824	6 307 922
Obligations (note 5)	3 850 000	3 850 000
Dû au gouvernement du Québec (note 6)	151 400 317	161 553 906
	162 800 830	172 580 734
EXCÉDENT	1 632 453	3 632 453
	164 433 283 $	176 213 187 $

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour l'Office,

Camille G. Moreau
J. Claude Simoneau

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984 (note 10)
REVENUS		
Intérêts sur prêts	8 813 283 $	9 254 331 $
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	340 888	324 080
Recouvrements de dépenses		
Ventes et locations d'immobilisations — programme de réaménagement foncier	355 436	276 191
Autres	74 227	290 772
	9 583 834	10 145 374
DÉPENSES		
Subventions (note 7)	64 036 525	69 710 836
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	126 913	242 572
Perte sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	1 744 400	593 435
Intérêts sur emprunts		
Gouvernement du Québec	15 262 268	16 331 647
Institutions financières	24 713	3 861
Obligations	472 489	410 620
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	21 097	14 728
Administration (note 8)	10 468 089	9 774 231
	92 156 494	97 081 930
Moins: Perte sur ventes de biens assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	1 461 873	485 498
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	81 110 787	86 944 650
	82 572 660	87 430 148
	9 583 834	9 651 782
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	— $	493 592 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 632 453 $	3 138 861 $
Excédent des revenus sur les dépenses		493 592
	3 632 453	3 632 453
Versement au gouvernement du Québec	2 000 000	
EXCÉDENT À LA FIN	1 632 453 $	3 632 453 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la Loi sur le crédit agricole, de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, de la Loi favorisant l'amélioration des fermes, de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, de la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, de la Loi sur le prêt agricole, de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles, de la Loi sur le crédit aquacole, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs à l'égard de prêts consentis avant le 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les profits ou les pertes sur les ventes de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs à l'égard de prêts consentis depuis le 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les pertes résultant de la disposition de ces biens sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers; les profits, s'il y a lieu, sont également remis à ce Fonds.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lors du déboursé.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Acquisitions d'immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations en vertu du programme de réaménagement foncier de même que les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères, ne sont pas divulgués à l'état des revenus et dépenses.

3. Prêts

Le montant des prêts comprend des versements échus en capital de 996 259 $, au 31 mars 1985 (1 069 773 $ au 31 mars 1984).

4. Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Le coût des biens acquis par suite de défaut des emprunteurs pour des prêts consentis avant le 1er août 1978 est de 598 391 $ (800 350 $ au 31 mars 1984). La valeur de réalisation de ces biens est estimée à 390 400 $ (402 000 $ au 31 mars 1984). Le solde a trait à des prêts consentis depuis le 1er août 1978.

5. Obligations

Les obligations série A, d'une valeur nominale de 3 850 000 $ échéant le 15 mars 1988, sont rachetables en tout ou en partie à leur valeur nominale depuis le 15 mars 1984, et sont garanties par le gouvernement du Québec. Elles portent intérêt à un taux annuel équivalant au taux préférentiel bancaire moins 3/8 de 1 %, payable trimestriellement.

6. Dû au gouvernement du Québec

	1985	1984
Emprunts		
Solde au début de l'exercice	156 300 000 $	166 700 000 $
Remboursements	10 000 000	10 400 000
Solde à la fin de l'exercice	146 300 000	156 300 000
Intérêts sur emprunts	4 294 905	4 481 623
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	340 888	
Recouvrements de dépenses — subventions	199 554	236 082
Programme de réaménagement foncier	6 450	36 201
Pertes nettes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(220 383)	
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	(21 097)	
Avance pour fonds de roulement — sans intérêt	500 000	500 000
	151 400 317 $	161 553 906 $

Les emprunts portent intérêt à des taux variant de 9,8 % à 10,8 %.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

7. Subventions

Les dépenses de subventions s'établissent comme suit:

	1985	1984
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	48 120 966 $	54 127 677 $
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	2 392 078	639 029
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	4 055 261	3 972 732
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	200 402	130 632
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	3 372 316	3 556 474
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	5 466 581	6 606 666
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	428 921	677 626
	64 036 525 $	69 710 836 $

8. Administration

Les dépenses d'administration s'établissent comme suit:

	1985	1984
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	9 615 278 $	9 041 868 $
Services de transport et de communication	454 570	444 212
Services professionnels, administratifs et autres	37 402	31 320
Entretien et réparations	21 331	24 053
Loyers	59 668	54 939
Fournitures et approvisionnements	174 321	121 625
Matériel et équipement	77 496	22 553
Autres dépenses	28 023	33 661
	10 468 089 $	9 774 231 $

9. Éventualités

L'Office a été appelé à titre de défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 3 087 800 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE
L.R.Q., c. C-75

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 juillet 1985

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. C-78

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	344 310 $	395 596 $
Débiteurs	33 743	11 247
Dû par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	35 776	
Intérêts courus et échus	555 799	440 683
Prêts (note 3)	28 821 957	28 739 560
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 4)	248 529	282 179
	30 040 114 $	29 869 265 $
PASSIF		
Dépôts des emprunteurs	3 753 $	9 295 $
Revenus perçus d'avance		11 151
Emprunt bancaire et intérêts courus	5 297 103	3 106 410
Obligations et intérêts courus (note 5)	10 203 358	10 201 198
Dû au gouvernement du Québec (note 6)	14 535 900	16 541 211
	30 040 114 $	29 869 265 $

Pour l'Office,

Camille G. Moreau
J. Claude Simoneau

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Intérêts sur prêts	1 661 976 $	1 473 152 $
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	69 293	71 251
Recouvrements de dépenses	950	5 911
	1 732 219	1 550 314
DÉPENSES		
Subventions (note 7)	625 885	657 031
Perte sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	47 867	
Intérêts sur emprunts		
Gouvernement du Québec	1 644 257	1 842 534
Institution financière	563 759	142 573
Obligations	1 194 456	1 082 544
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	329	585
Administration (note 8)	1 051 032	972 367
	5 127 585	4 697 634
Moins: Perte sur ventes de biens assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	47 867	
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 9)	3 416 463	3 217 986
	3 464 330	3 217 986
	1 663 255	1 479 648
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (note 6)	68 964 $	70 666 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier et de la Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs à l'égard de prêts consentis avant le 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les profits ou les pertes sur les ventes de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs à l'égard de prêts consentis depuis le 1er août 1978 sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les pertes résultant de la disposition de ces biens sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers; les profits, s'il y a lieu, sont également remis à ce Fonds.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lors du déboursé.

Acquisitions de matériel et d'équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Autres transactions

Les autres transactions de financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères, ne sont pas divulgués à l'état des revenus et dépenses.

3. Prêts

Le montant des prêts comprend des versements échus en capital de 256 815 $ au 31 mars 1985 (99 200 $ au 31 mars 1984).

4. Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs ont trait à des prêts consentis depuis le 1er août 1978.

5. Obligations et intérêts courus

Les obligations série B d'une valeur nominale de 10 150 000 $ échéant le 15 mars 1988, sont rachetables en tout ou en partie à leur valeur nominale depuis le 15 mars 1984, et sont garanties par le gouvernement du Québec. Elles portent intérêt à un taux annuel équivalant au taux préférentiel bancaire moins 3/8 de 1 %, payable trimestriellement.

6. Dû au gouvernement du Québec

	1985	1984
Emprunts		
Solde au début de l'exercice	15 550 000 $	17 300 000 $
Remboursements	1 900 000	1 750 000
Solde à la fin de l'exercice	13 650 000	15 550 000
Intérêts sur emprunts	766 936	870 545
Avance pour fonds de roulement — sans intérêt	50 000	50 000
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	68 964	70 666
	14 535 900 $	16 541 211 $

Les emprunts portent intérêt à des taux variant de 9,8 % à 13,4 %.

De plus, l'excédent annuel des revenus sur les dépenses doit être versé au Fonds consolidé du revenu dans les 90 jours de la fin de chaque exercice financier.

7. Subventions

Cette dépense représente des remboursements équivalant à l'intérêt à 5 % sur les sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence de maximums prévus aux règlements.

8. Administration

Les dépenses d'administration s'établissent comme suit:

	1985	1984
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	913 405 $	862 591 $
Services de transport et de communication	71 586	49 431
Services professionnels, administratifs et autres	3 027	4 562
Entretien et réparations	4 400	4 411
Loyers	9 273	8 509
Fournitures et approvisionnements	33 520	24 461
Matériel et équipement	11 265	13 092
Autres dépenses	4 556	5 310
	1 051 032 $	972 367 $

9. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les dépenses assumées par le gouvernement du Québec s'établissent comme suit:

	1985	1984
Subventions	625 885 $	657 031 $
Intérêts sur emprunts moins intérêts sur prêts	1 740 496	1 594 499
Administration	1 051 032	972 367
	3 417 413	3 223 897
Moins: Recouvrements de dépenses	950	5 911
	3 416 463 $	3 217 986 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. C-78

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1985 ainsi que ses revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 5 juillet 1985

RADIO-QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.1

BILAN
au 31 août 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	264 379 $	420 128 $
Émissions réalisées et en cours de production	7 900 232	8 786 579
Droits de télédiffusion et de distribution des documents audio-visuels et participation à des coproductions	5 056 434	4 902 782
Fournitures techniques et de production	631 583	623 833
Frais payés d'avance	313 688	182 375
Versements sur prêt hypothécaire et solde de prix de vente en deçà d'un an	131 807	118 397
	14 298 123	15 034 094
SOLDE DE PRIX DE VENTE	86 290	97 310
PRÊT HYPOTHÉCAIRE (note 3)	3 439 486	3 558 166
IMMOBILISATIONS (note 4)	18 997 538	16 456 122
BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	4 701 081	4 913 819
	27 224 395	25 025 417
	41 522 518 $	40 059 511 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	99 866 $	445 664 $
Emprunts auprès d'institutions financières	3 550 600	1 230 496
Créditeurs et frais courus	3 229 998	3 572 836
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	1 936 252	1 698 271
Subvention reportée — gouvernement du Québec (note 6)	13 266 166	12 731 926
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an	538 006	455 815
Revenu reporté	21 123	18 325
	22 642 031	20 153 333
DETTE À LONG TERME		
Obligations (note 7)	4 200 000	4 450 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	5 739 272	5 321 224
	9 939 272	9 771 224
REVENU REPORTÉ (note 8)	403 419	424 542
AVOIR DE RADIO-QUÉBEC		
Solde au début	9 710 412	7 038 837
Excédent des dépenses sur la subvention et les revenus de l'exercice	1 172 616	(2 671 575)
Solde à la fin	8 537 796	9 710 412
	41 522 518 $	40 059 511 $

Pour le Conseil d'administration,

Lyse Goyette
Jacques Girard

RADIO-QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1984

	1984	1983
DÉPENSES		
Coût des émissions diffusées		
Émissions produites et diffusées (note 9)	31 437 005 $	24 899 645 $
Acquisitions et coproductions	4 941 616	4 674 928
Coût de distribution		
Mise en ondes et réseau	9 050 935	8 330 314
Services à la programmation	3 458 965	3 655 264
Coût des émissions diffusées et de distribution	48 888 521	41 560 151
Administration	7 909 573	7 092 013
Frais financiers (note 10)	2 322 484	2 497 345
Total des dépenses (note 11)	59 120 578	51 149 509
REVENUS (note 12)	2 428 562	1 708 367
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	56 692 016	49 441 142
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 6)	55 519 400	52 112 717
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS DE L'EXERCICE	1 172 616 $	(2 671 575)$

RADIO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Subvention du gouvernement du Québec	55 519 400 $	52 112 717 $
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	721 146	1 785 343
Diminution du prêt hypothécaire et du solde de prix de vente	129 700	184 149
Revenu reporté		442 867
	56 370 246	54 525 076
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	56 692 016	49 441 142
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations	1 806 631	1 657 355
Revenu reporté	(21 123)	(18 325)
Fonds utilisés pour les opérations	54 906 508	47 802 112
Acquisitions d'immobilisations	3 707 009	2 459 043
Acquisitions de biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition	428 300	689 290
Diminution de la dette à long terme	553 098	445 870
Prêt hypothécaire		3 731 295
	59 594 915	55 127 610
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT AU COURS DE L'EXERCICE	3 224 669	602 534
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE AU DÉBUT	5 119 239	4 516 705
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE À LA FIN	8 343 908 $	5 119 239 $

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1984

1. Constitution et objet

Radio-Québec, corporation au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec, a principalement pour objet d'établir et d'exploiter une entreprise de radio-télévision éducative sur l'ensemble du territoire québécois et aussi d'établir, de posséder et d'exploiter un service de production de documents audio-visuels et de radio-télévision.

2. Conventions comptables

Les états financiers de Radio-Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette. Le prix coûtant est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception des fournitures de conception visuelle dont le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au prix coûtant et incluent les coûts directs des fournitures et des services ainsi que la part des frais généraux et de main-d'oeuvre reliée à chaque émission. Le coût total d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels et participation à des coproductions

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où une autre base est spécifiée au contrat, la base suivante est utilisée:

70 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux coproductions, la participation de Radio-Québec et les droits sont capitalisés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant fondé sur la vie utile estimative des immobilisations comme suit:

Matériel roulant	5 ans
Matériel technique	10 ans
Ameublement et agencement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Réseau d'antennes	20 ans

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'oeuvre, les intérêts sur le financement temporaire et les frais généraux qui s'y rapportent.

Biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition

Tout actif enregistré aux livres en vertu des contrats de location-acquisition est amorti de la même façon que les immobilisations. Les obligations découlant de ces contrats sont inscrites à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Subvention du gouvernement du Québec

Radio-Québec comptabilise la subvention qui lui est votée par le Parlement pour une année financière du gouvernement selon la répartition qui est faite entre la période du 1er avril au 31 août et celle du 1er septembre au 31 mars.

Dépense assumée par le gouvernement du Québec

La contribution de Radio-Québec à titre d'employeur au régime de retraite de ses employés est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas reflétée à l'état des revenus et dépenses.

3. Prêt hypothécaire

Le 30 septembre 1982, Radio-Québec a consenti au propriétaire de l'immeuble qu'il loue pour son siège social, un prêt hypothécaire de 3 731 295 $ portant intérêt au taux de 17 % l'an et remboursable selon les modalités suivantes: 3 031 295 $ en versements mensuels égaux échéant en 1997 et 700 000 $ en versements mensuels égaux échéant en 1991.

Les remboursements en capital au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1985	118 680 $
1986	139 714
1987	164 474
1988	193 623
1989	231 059

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1984

4. Immobilisations

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel technique	5 702 861 $	4 968 986 $	733 875 $	1 024 972 $
Réseau d'antennes*	12 716 902	2 602 278	10 114 624	10 702 176
Ameublement et agencement	1 135 289	954 219	181 070	219 516
Matériel roulant	60 247	23 987	36 260	32 430
Améliorations locatives	1 421 303	639 612	781 691	608 024
Équipement informatique	3 757	376	3 381	
	21 040 359	9 189 458	11 850 901	12 587 118
Réseau d'antennes en cours d'établissement*	7 146 637		7 146 637	3 869 004
	28 186 996 $	9 189 458 $	18 997 538 $	16 456 122 $

* L'établissement du réseau d'antennes approuvé par le gouvernement depuis 1979 est estimé à 17 millions de dollars au coût. Une partie de ces coûts encourus a été financée par une émission d'obligations de 5,6 millions de dollars. Les modalités de financement du solde des coûts ne sont pas encore déterminées.

5. Biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel technique	5 411 774 $	1 517 872 $	3 893 902 $	3 799 609 $
Ameublement et agencement	755 333	239 325	516 008	536 333
Équipement informatique	93 671	59 460	34 211	52 023
	6 260 778	1 816 657	4 444 121	4 387 965
Équipement en cours de financement	270 484	13 524	256 960	525 854
	6 531 262 $	1 830 181 $	4 701 081 $	4 913 819 $

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 août 1984 en vertu de tous les engagements découlant de baux ainsi que la valeur actualisée des obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Exercice financier	Contrats location-acquisition	Autres contrats	Total
1985	1 084 991 $	7 207 353 $	8 292 344 $
1986	1 084 991	4 524 839	5 609 830
1987	1 084 991	4 228 971	5 313 962
1988	1 084 991	3 690 115	4 775 106
1989	1 089 466	3 443 056	4 532 522
Par la suite jusqu'en 1997	3 821 543	5 667 333	9 488 876
Total des versements minimaux	9 250 973	28 761 667 $	38 012 640 $
Moins: Montant représentant les intérêts calculés à des taux variant de 11,6 % à 18,9 %	3 223 695		
	6 027 278		
Moins: Versements à court terme	288 006		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 739 272 $		

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1984

6. Subvention reportée — gouvernement du Québec
(Programme 8 du ministère des Communications)

	Total	Exercice terminé le 31 août 1985 (Premiers 7 mois)	31 août 1984	31 août 1983
Crédits 1982-1983				
Budget principal	51 460 800 $			
Budget réduit	1 100 000			
	50 360 800 $			29 377 133 $
Crédits 1983-1984				
Budget principal	54 565 400 $		31 829 816 $	22 735 584
Crédits 1984-1985				
Budget principal	56 855 000 $	33 165 416 $	23 689 584	
Revenu de l'exercice selon la convention comptable			55 519 400	52 112 717
Montant encaissé au 31 août			68 785 566	64 844 643
Subvention reportée au 31 août			13 266 166 $	12 731 926 $

7. Obligations

Ces obligations seront remboursées à même la subvention accordée à cette fin par le gouvernement du Québec.

	1984	1983
Obligations de série « A », 17,5%, échéant le 23 décembre 1996	4 450 000 $	4 750 000 $
Moins: Remboursement échéant en deçà d'un an	250 000	300 000
	4 200 000 $	4 450 000 $

Les remboursements pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1985	250 000 $
1986	250 000
1987	275 000
1988	550 000
1989	350 000

8. Revenu reporté

Radio-Québec a perçu un loyer de 455 000 $ couvrant une période de 20 ans débutant le 1er décembre 1982, pour des biens soumis à bail et leurs droits d'usage. Le loyer crédité aux revenus annuellement est établi selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant sur la durée du bail.

9. Coût des émissions produites et diffusées

	1984	1983
Émissions réalisées et en cours de production au début	8 786 579 $	6 130 177 $
Coût de production de l'exercice		
Productions nationales	19 567 950	17 296 035
Productions régionales	6 500 552	5 852 348
Amortissement du matériel technique	743 935	708 488
Frais généraux	3 738 221	3 699 176
	30 550 658	27 556 047
	39 337 237	33 686 224
Moins: Émissions réalisées et en cours de production à la fin	7 900 232	8 786 579
Coût des émissions produites et diffusées	31 437 005 $	24 899 645 $

10. Frais financiers

	1984	1983
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	908 876 $	944 347 $
Intérêts sur obligations	795 102	877 076
Intérêts sur contrats de location-acquisition	798 599	894 022
	2 502 577	2 715 445
À déduire:		
Intérêts capitalisés au réseau d'antennes en cours d'établissement	180 093	218 100
	2 322 484 $	2 497 345 $

11. Dépenses par catégorie

	1984	1983
Traitements, salaires et avantages sociaux	30 748 644 $	28 061 377 $
Services de transport et de communication	3 538 222	3 211 228
Services professionnels, administratifs et autres	6 321 579	5 276 016
Loyers	7 149 832	6 762 166
Fournitures et approvisionnements	3 376 816	3 512 604
Droits de télédiffusion et de distribution	2 963 825	2 797 426
Amortissement des immobilisations	1 806 631	1 657 355
Frais financiers	2 322 484	2 497 345
Mauvaises créances	6 198	30 394
	58 234 231	53 805 911
Ajouter:		
Émissions réalisées et en cours de production — Variation de l'exercice	886 347	(2 656 402)
	59 120 578 $	51 149 509 $

12. Revenus

	1984	1983
Ventes et services	1 862 204 $	1 167 003 $
Intérêts sur prêt hypothécaire, dépôts à terme et autres dépôts	566 358	541 364
	2 428 562 $	1 708 367 $

RADIO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de Radio-Québec au 31 août 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de Radio-Québec au 31 août 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général adjoint,
Robert Noël, c.a.
(pour le vérificateur général du Québec)

Québec, le 14 décembre 1984

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-0.1

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	5 564 768 $	6 448 528 $
Avances aux producteurs		3 334 270
Stocks (note 3)	3 686 644	7 025 292
Frais payés d'avance	403 173	498 556
	9 654 585	17 306 646
SUBVENTION À RECEVOIR		1 414 950
IMMOBILISATIONS (note 4)	54 492 533	51 687 338
BIENS DÉTENUS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	5 816 094	5 862 068
FRAIS REPORTÉS	4 657 015	5 201 892
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 6)	3 115 952	
	77 736 179 $	81 472 894 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	182 071 $	145 989 $
Emprunt bancaire	18 646 000	9 043 000
Fournisseurs et frais courus	3 131 503	3 881 785
Revenu reporté	1 268 149	
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 7)	300 000	250 000
Versements sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 5)	276 378	242 575
	23 804 101	13 563 349
DETTE À LONG TERME (note 7)	28 899 820	40 234 729
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	5 079 804	5 353 868
CRÉDIT REPORTÉ	4 791 800	4 829 781
	62 575 525	63 981 727
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 8)		
Autorisé: 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 360 000 actions (1984: 270 000 actions)	36 000 000	27 000 000
DÉFICIT	20 839 346	9 508 833
	15 160 654	17 491 167
	77 736 179 $	81 472 894 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

André Marier
Jean-Marc Kirouac

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
VENTES	46 047 039 $	40 173 588 $
COÛT DES VENTES ET AUTRES FRAIS,		
à l'exclusion de ce qui suit:	50 644 227	41 702 716
Amortissement des immobilisations	901 696	1 026 379
	51 545 923	42 729 095
Perte d'exploitation	5 498 884	2 555 507
Frais financiers nets (note 9)	5 831 629	4 272 313
Perte nette	11 330 513	6 827 820
DÉFICIT AU DÉBUT	9 508 833	2 681 013
DÉFICIT À LA FIN	20 839 346 $	9 508 833 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Émission de capital-actions	9 000 000 $	9 000 000 $
Dette à long terme		2 959 000
Subvention	1 414 950	
Produit de dispositions d'immobilisations	11 700	4 000
	10 426 650	11 963 000
UTILISATION DES FONDS		
Perte nette	11 330 513	6 827 820
Amortissement des immobilisations	(901 696)	(1 026 379)
Amortissement des frais reportés	(544 877)	(422 490)
Perte sur dispositions d'immobilisations	(8 663)	(2 350)
Crédit reporté	37 981	67 235
Fonds utilisés pour les opérations	9 913 258	5 443 836
Acquisitions d'immobilisations	3 681 280	5 128 423
Dette à long terme	11 334 909	1 707 703
Diminution de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	274 064	263 114
Autre élément d'actif	3 115 952	
Frais reportés		3 007 315
	28 319 463	15 550 391
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	17 892 813	3 587 391
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	3 743 297	7 330 688
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	(14 149 516)$	3 743 297 $

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Raffinerie de sucre du Québec est une société à fonds social constituée par une loi spéciale. Elle a pour objets:

1° de fabriquer, de raffiner, de conditionner et de mettre en marché du sucre, de betterave ou autre, et des dérivés, succédanés ou sous-produits du sucre;

2° d'exercer toute activité industrielle, agricole, commerciale ou de recherche utile à la poursuite des objets mentionnés au paragraphe précédent.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Raffinerie ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit.

Stocks

Les stocks de sucre comprennent l'inventaire de sucre en main (brut et raffiné), les achats à terme et la position finale nette sur les marchés des denrées. Le sucre en main est évalué au plus bas du coût ou de la valeur du marché, auquel on ajoute, pour la quantité qui est raffinée, les frais encourus pour le raffinage, l'emballage et le transport. La partie couverte par les contrats de ventes à terme est évaluée au prix coûtant initial selon lequel ces engagements ont été couverts et ne représente pas un risque commercial important. L'élément de passif concernant les contrats d'achats à terme couvrant les ventes à terme, est diminué des stocks.

Les autres stocks sont évalués comme suit:

Sous-produits, à la valeur de réalisation nette;
Approvisionnements, au coût moyen;
Graines de semence, au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais indirects incluant les frais de démarrage et les intérêts applicables au programme de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie. L'aide gouvernementale relative aux immobilisations est déduite du coût.

Les bâtiments et le matériel roulant sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux constant sur la durée estimative de ces immobilisations. Les taux utilisés varient de 2 % à 20 %.

L'aménagement des terrains, la machinerie et l'outillage sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement.

Biens détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition

Les actifs enregistrés aux livres en vertu du contrat de location-acquisition sont amortis de la même façon que la machinerie et l'outillage. L'obligation découlant de ce contrat est inscrite à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Frais reportés

Les frais encourus pour la mise en marché du sucre raffiné sont reportés et amortis en fonction des quantités de sucre raffiné livrées au cours d'un exercice sur le total prévu des livraisons pendant la durée des contrats. Les frais encourus concernant le programme d'incitation à la culture de la betterave sucrière sont reportés et seront amortis à compter de l'exercice 1986-1987, exercice au cours duquel la Raffinerie prévoit débuter la production du sucre raffiné.

Revenu reporté

Les encaissements relatifs à des achats de sucre raffiné non réalisés sont inscrits comme revenu reporté et seront virés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils s'appliquent.

Crédit reporté

Le profit réalisé en vertu de la cession-bail de certaines immobilisations est inscrit comme crédit reporté et viré à l'état des résultats au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les contributions à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés de la Raffinerie ainsi que le traitement d'un officier de la Raffinerie sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas reflétés à l'état des résultats.

3. Stocks

	1985	1984
Sucre (brut et raffiné)	1 709 965 $	4 868 355 $
Sous-produits	971 673	949 903
Approvisionnements	841 642	864 093
Graines de semence	163 364	342 941
	3 686 644 $	7 025 292 $

Les stocks sont donnés en garantie des emprunts bancaires

4. Immobilisations

	1985	1984
Terrains	1 267 717 $	1 267 217 $
Aménagements des terrains	3 167 552	3 118 220
Bâtiments	21 909 584	21 904 615
Machinerie, outillage et matériel roulant	41 022 362	36 912 492
	67 367 215	63 202 544
Subvention gouvernementale	7 074 750	7 074 750
	60 292 465	56 127 794
Amortissement accumulé	6 565 755	5 718 171
	53 726 710	50 409 623
Travaux en cours	765 823	1 277 715
	54 492 533 $	51 687 338 $

5. Contrat de location-acquisition

Pour fins de financement, la Raffinerie a disposé au cours de l'exercice 1982-1983 de certaines immobilisations pour un prix de 6 millions $ et les a réacquises pour un même prix en vertu d'un contrat de type cession-bail. Ces biens sont représentés par:

	1985	1984
Machinerie et outillage	6 000 000 $	6 000 000 $
Amortissement accumulé	183 906	137 932
	5 816 094 $	5 862 068 $

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1985 en vertu du bail ainsi que la valeur actualisée de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition.

Exercice financier	
1986	1 004 105 $
1987	1 004 105
1988	1 004 105
1989	1 004 105
1990	1 004 105
Par la suite jusqu'en 1995	4 359 235
Total des versements minimaux	9 379 760
Moins: Montant représentant les intérêts	4 023 578
	5 356 182
Moins: Versements à court terme	276 378
Obligation découlant du contrat de location-acquisition	5 079 804 $

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

6. Autre élément d'actif

Ce poste représente des réclamations accumulées au 31 mars 1985 de crédits douaniers américains convertis en dollars canadiens selon une entente avec un raffineur américain.

Ultérieurement à la fin de l'exercice, le raffineur américain a signifié son intention de soumettre à ses créanciers un plan d'arrangement en vertu du chapitre 11 de « Bankruptcy Reform Act » selon lequel les crédits douaniers pourraient faire partie de ses actifs.

Les conseillers juridiques de la Raffinerie contestent cette inclusion des crédits douaniers dans les actifs du raffineur américain et ont saisi la Cour américaine des faillites d'une requête en ce sens. Au moment de la préparation de ces états financiers, il n'est pas possible de déterminer le résultat de cette requête; par conséquent, aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée au 31 mars 1985 concernant la réalisation de ces réclamations.

7. Dette à long terme

	1985	1984
Dettes relatives au programme de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie		
Emprunt bancaire	27 585 000 $	38 600 000 $
Dû sur acquisition de terrain	39 820	59 729
	27 624 820	38 659 729
Autres dettes	1 575 000	1 825 000
Versements échéant en deçà d'un an	300 000	250 000
	1 275 000	1 575 000
	28 899 820 $	40 234 729 $

Les dettes relatives au programme de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie sont considérées comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement par dette à long terme ou émission de capital-actions.

8. Capital-actions

Les actions de la Raffinerie sont détenues par le gouvernement du Québec.

Le capital-actions autorisé de la Raffinerie est de 50 millions $. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985, 90 000 actions ont été émises et payées pour porter le capital-actions émis et payé à 36 millions $.

Le gouvernement versera au cours de l'année financière 1985-1986, jusqu'à concurrence d'une somme de 3 millions $, pour un nombre équivalent d'actions entièrement acquittées de son capital-actions. Il peut de plus verser à la Raffinerie selon ses besoins, en un ou plusieurs versements et aux autres conditions qu'il détermine, une somme de 11 millions $ pour un nombre équivalent d'actions entièrement acquittées de son capital-actions.

9. Frais financiers nets

	1985	1984
Intérêts sur emprunts et autres intérêts	5 947 377 $	4 560 298 $
Virement de crédit reporté	(37 980)	(67 235)
Intérêts imputés au programme de modernisation et et d'agrandissement des installations de la Raffinerie		(210 284)
Gains sur change étranger	(77 768)	(10 466)
	5 831 629 $	4 272 313 $

10. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

	1985	1984
Contributions à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés de la Raffinerie et traitement d'un officier de la Raffinerie, incluant les avantages sociaux	226 973 $	201 939 $

11. Éventualités

Des actions en justice ont été intentées contre la Raffinerie. Selon l'opinion des dirigeants de la Raffinerie et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces actions. En conséquence, aucune provision n'a été inscrite concernant ces réclamations.

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-0.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Raffinerie de sucre du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, compte tenu des faits mentionnés à la note 6 concernant l'évaluation des réclamations de crédits douaniers américains à recevoir, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Raffinerie au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Autorisation des opérations

La Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec, sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1982, stipule que la Raffinerie ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, adopter des règlements concernant l'exercice de ses pouvoirs et sa régie interne.

Bien que le règlement établissant les effectifs, les normes et les barèmes concernant la nomination et la rémunération du secrétaire ainsi que les autres officiers et employés de la Raffinerie ait été approuvé par le Conseil d'administration de la Raffinerie le 2 juin 1983, il n'a pas encore été entériné par le gouvernement du Québec.

Cette absence d'autorisation du gouvernement ne m'a pas permis de m'assurer si les opérations de la Raffinerie du 23 juin 1982 au 31 mars 1985 avaient été effectuées conformément à ces dispositions de sa loi constitutive.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 septembre 1985

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4 et modifications

BILAN

au 28 février 1985

(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	9 635	13 937
Débiteurs	14 697	5 182
Dû par le gouvernement du Québec		8 135
Revenus de placements courus	41 925	35 009
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	19 921	8 773
Dépôts à participation (note 3)	2 299 681	1 905 963
Terrain	1 626	
	2 387 485	1 976 999
PASSIF ET RÉSERVE		
Créditeurs et frais courus	27 034	25 774
Dû au gouvernement du Québec	1 170	
Contributions reportées (note 4)	184 676	159 764
Obligations envers les victimes — Réserve actuarielle (note 5)	1 788 000	1 557 900
	2 000 880	1 743 438
Réserve de stabilisation	386 605	233 561
	2 387 485	1 976 999

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,

Jean P. Vézina, président-directeur général
Jacques Desmeules, vice-président

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 28 février 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984 (note 11)
REVENUS		
Contributions		
Immatriculation	315 394	287 687
Permis de conduire	80 459	72 282
Droits de délivrance et de renouvellement (note 6)	40 793	
Revenus de placements	242 190	203 827
Autres	1 998	1 461
	680 834	565 257
DÉPENSES		
Indemnités versées		
Remplacement du revenu	99 166	92 622
Décès	27 554	23 097
Autres	56 451	51 394
	183 171	167 113
Frais d'administration (note 7)	114 519	102 156
Augmentation de la réserve actuarielle	389 100	338 700
	686 790	607 969
PERTE D'EXPLOITATION	(5 956)	(42 712)
Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs		
Poste exceptionnel		
Modifications aux hypothèses actuarielles (note 8)	159 000	89 006
Poste extraordinaire		
Modifications législatives		40 900
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	153 044	87 194

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 28 février 1985

(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus sur les dépenses	153 044	87 194
Élément sans incidence sur les fonds		
Augmentation de la réserve actuarielle	230 100	208 794
Fonds provenant des opérations	383 144	295 988
Augmentation des éléments du passif		
Créditeurs et frais courus	1 260	1 828
Contributions reportées	24 912	48 453
Dû au gouvernement du Québec	1 170	
Diminution des éléments d'actif		
Dû par le gouvernement du Québec	8 135	(10 248)
	418 621	336 021
UTILISATION DES FONDS		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	11 148	(17 153)
Dépôts à terme		(14 000)
Dépôts à participation	393 718	358 129
	404 866	326 976
Acquisition d'un terrain	1 626	
Augmentation des éléments d'actif		
Débiteurs	9 515	(889)
Revenus de placements courus	6 916	5 191
	422 923	331 278
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME	(4 302)	4 743
SOLDE AU DÉBUT	13 937	9 194
SOLDE À LA FIN	9 635	13 937

RÉSERVE DE STABILISATION
de l'exercice terminé le 28 février 1985

(en milliers de dollars)

	1985	1984
Solde au début	233 561	146 367
Excédent des revenus sur les dépenses	153 044	87 194
Solde à la fin	386 605	233 561

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
28 février 1985

1. Constitution et fonctions

La Régie de l'assurance automobile du Québec a été instituée en corporation au sens du Code civil le 1er mars 1978. Elle a pour fonctions :

a) d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;

b) d'appliquer le régime de compensation des dommages matériels prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;

c) d'appliquer le Code de la sécurité routière relativement à l'immatriculation des véhicules automobiles et à la délivrance des permis; et

d) de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers sur la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés.

2. Énoncé des conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

a) Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

b) Immobilisations

Le terrain est présenté à son coût d'origine. L'ameublement et l'équipement, les améliorations des aires locatives ainsi que les équipements acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont imputés aux frais d'administration.

c) Réserve actuarielle

La réserve actuarielle correspond :

1. pour les demandes produites et acceptées, à la valeur capitalisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités, déduction faite de la valeur actualisée des recouvrements;

2. pour les demandes à l'étude ou non encore produites, à la valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront;

3. pour les frais de gestion futurs, à la valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités.

d) Recouvrements d'indemnités versées

Les créances provenant des indemnités à recouvrer pour des accidents survenus avant le 1er mars 1978 ne sont pas inscrites au bilan. Les montants perçus au cours de l'exercice sont imputés aux opérations en réduction des indemnités versées.

3. Dépôts à participation

Au 28 février 1985, la Régie détient 2 994 696 (1984: 2 498 751) unités de dépôts à participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec dont le coût s'établit à 2 299 681 000 $ (1984: 1 905 963 000 $). Basée sur la valeur unitaire de réalisation au 31 décembre 1984, la valeur de réalisation des dépôts à participation détenus est estimée à 2 511 233 176 $ (1984: 2 087 168 479 $). Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque trimestre.

4. Contributions reportées

Ce montant représente la portion des contributions versées avant le 1er mars 1985 par les propriétaires et les conducteurs de véhicules automobiles pour les exercices se terminant après le 28 février 1985.

5. Obligations envers les victimes — Réserve actuarielle

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Demandes produites et acceptées		
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	1 555 400	1 357 400
Demandes à l'étude ou non encore produites		
Valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront	142 100	116 300
Frais de gestion futurs		
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	90 500	84 200
	1 788 000	1 557 900

6. Droits de délivrance et de renouvellement

Depuis le 14 mars 1984, les droits pour la délivrance et le renouvellement de l'immatriculation et du permis de conduire constituent des revenus pour la Régie. Auparavant ces droits étaient remis au gouvernement du Québec.

7. Frais d'administration

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	(note 11)
Frais de perception des contributions	7 154	6 991
Traitements et charges sociales	60 602	56 962
Frais de déplacement	1 362	1 166
Location de locaux et d'équipement	7 440	6 947
Ameublement, équipement et frais d'entretien	2 732	2 366
Frais de transport et de communication	5 491	5 091
Information et publicité	1 648	1 481
Services administratifs et professionnels	10 409	8 128
Services d'informatique et de bureautique	12 055	7 425
Honoraires et frais des experts en sinistres pour l'aide à l'accidenté	406	451
Impressions, fournitures de bureau et autres dépenses	5 220	5 148
	114 519	102 156

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
28 février 1985

8. Modification de la réserve actuarielle des exercices antérieurs

Les modifications apportées aux hypothèses actuarielles retenues lors de l'évaluation de la réserve actuarielle du 29 février 1984 ont diminué la réserve de 159 000 000 $. Ces modifications découlent de nouvelles données statistiques accumulées au cours du présent exercice financier.

9. Engagements

Au 28 février 1985, les engagements contractuels minimaux en vertu de baux à long terme pour des locaux se répartissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
1986	6 161
1987	5 196
1988	4 964
1989	2 546
1990	1 664
1991 et exercices subséquents	3 154
	23 685

10. Événements postérieurs à la date du bilan

a) En mars 1985, la Régie s'est engagée à acquérir des équipements informatiques pour un montant de 31 327 000 $. Elle s'est engagée également à disposer par cession-bail d'équipements informatiques pour une considération de 3 953 000 $ et à louer ces mêmes équipements jusqu'en octobre 1985 pour le prix de 1 937 000 $. Ces contrats annulent et remplacent tous les contrats de location et d'achat d'équipements informatiques alors en vigueur.

b) Lors de la présentation du budget des dépenses de 1985-1986 du gouvernement du Québec le 19 mars 1985, le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor a déclaré que les coûts des services de santé consécutifs aux accidents routiers devront être assumés par les assurés de la Régie de l'assurance automobile du Québec. Les coûts annuels en cause ne sont pas connus à la date de préparation des états financiers.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4 et modifications

CERTIFICAT

relatif à l'évaluation de la réserve actuarielle de la Régie de l'assurance automobile du Québec au 28 février 1985

L'évaluation au 28 février 1985 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1er mars 1985, a été effectuée en conformité avec les exigences de l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25). Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II et au chapitre II du Titre IV de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 1er mars 1985 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite Loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1er mars 1978.

Le montant de la réserve actuarielle au 28 février 1985 s'établit à 1 788.0 millions de dollars et constitue une provision nécessaire et suffisante au paiement desdites indemnités.

À mon avis, les données ayant servi à l'évaluation sont suffisantes et dignes de foi, les hypothèses et méthodes utilisées sont appropriées aux circonstances et l'évaluation a été effectuée en conformité avec les principes actuariels généralement reconnus.

Jean-Pierre Provencher, f.i.c.a.
Martineau, Provencher & Associés Ltée

Sillery, le 15 avril 1985

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance automobile du Québec au 28 février 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de la réserve de stabilisation et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 28 février 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 mai 1985

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-26 et modifications

BILAN

au 31 décembre 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse	3 377 458 $	1 939 586 $
Primes à recevoir et autres débiteurs	500 677	233 645
Avances à des institutions inscrites (note 3)	7 900 000	8 045 040
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts assurés (note 4)	7 701 000	6 825 600
	19 479 135 $	17 043 871 $
PASSIF		
Emprunts (note 5)	16 800 000 $	11 600 000 $
Intérêts courus sur emprunts	101 024	50 389
Créditeurs	310 989	260 026
	17 212 013	11 910 415
AVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS		
Primes		
Solde au début	7 003 901	3 106 930
Primes de l'exercice	4 779 482	3 896 971
Solde à la fin	11 783 383	7 003 901
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Déficit	(10 516 261)	(2 870 445)
	2 267 122	5 133 456
	19 479 135 $	17 043 871 $

ÉVENTUALITÉS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marie Bouchard
Victor P. Guerci

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983
REVENUS		
Intérêts sur avances à des institutions inscrites	2 288 $	773 268 $
Intérêts sur dépôts et autres créances	64 637	101 196
	66 925	874 464
DÉPENSES		
Intérêts sur emprunts	512 547	1 871 416
Traitements et autres rémunérations	230 808	181 719
Autres dépenses	13 402	15 257
Frais imputés par l'Inspecteur général des institutions financières	68 182	66 487
	824 939	2 134 879
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	758 014	1 260 415
DÉFICIT AU DÉBUT	2 870 445	521 872
	3 628 459	1 782 287
Augmentation de la provision pour pertes	6 887 802	1 088 158
DÉFICIT À LA FIN	10 516 261 $	2 870 445 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Objet et financement

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts a pour objets:

— de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;

— de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;

— de gérer un fonds d'assurance-dépôts;

— d'administrer un régime de permis.

Le fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes recouvrées par la Régie sont versées à ce fonds de même que les sommes que le gouvernement verse à la Régie, sous certaines conditions, pour la constitution de réserves adéquates couvrant les risques assumés par la Régie.

Lorsque les ressources de la Régie sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le gouvernement peut faire des avances à la Régie ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes assurées que celles-ci ont en dépôt au 31 mars et sont comptabilisées à l'avoir du fonds d'assurance-dépôts.

Le présent exercice comptable de prime couvre 13 mois, soit du 1er avril 1984 au 30 avril 1985, comparativement à 12 mois pour l'exercice précédent; ceci fait suite à une modification de sa loi constitutive entrée en vigueur le 20 juin 1983.

Provision pour pertes

La provision pour pertes, établie par une analyse cas par cas, résultant d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants ou encore d'interventions spéciales, est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. Cette provision est inscrite comme imputation directe aux bénéfices nets accumulés ou au déficit, selon le cas.

Frais d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie est assumé par le gouvernement du Québec et n'est pas rapporté à l'état des résultats et du déficit.

3. Avances à des institutions inscrites

	1984	1983
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, ne portant pas intérêt et remboursable en 1986.	6 400 000 $	6 400 000 $
Fédération des caisses d'établissement du Québec, ne portant pas intérêt et remboursable en 1985, garantie par des obligations dont la valeur marchande au 31 décembre 1984 s'élevait à 1 678 563 $ (1983: 1 664 500 $)	1 500 000	1 500 000
Société d'entraide économique Brome-Missisquoi		145 040
	7 900 000 $	8 045 040 $

4. Réclamations relatives aux remboursements de dépôts assurés

En vertu de son droit de subrogation, la Régie croit pouvoir recouvrer les sommes suivantes des remboursements qu'elle a effectués aux déposants d'institutions inscrites.

	1984	1983
Remboursements moins montants déjà recouvrés	16 233 000 $	8 468 600 $
Provision pour pertes	8 532 000	1 643 000
	7 701 000 $	6 825 600 $

Au cours des années subséquentes, la Régie peut être appelée à effectuer des remboursements additionnels à l'égard du solde de 1 126 300 $ de dépôts assurés comptabilisés aux livres de ces institutions inscrites.

5. Emprunts

	1984	1983
Caisse centrale Desjardins du Québec, échéant le 1er juillet 1985, renouvelable d'année en année, portant intérêt au taux préférentiel bancaire, garanti par le gouvernement du Québec	10 400 000 $	5 200 000 $
Gouvernement du Québec, échéant en 1986 et ne portant pas intérêt	6 400 000	6 400 000
	16 800 000 $	11 600 000 $

6. Dépôts assurés

Selon les déclarations annuelles des dépôts assurés soumises par les institutions inscrites au 31 mars 1984, ces dépôts s'élèvent à 25 milliards $ (1983 — 20 milliards $).

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

7. Éventualités

La Compagnie Crown Trust

Cette compagnie de fiducie ontarienne a été l'objet d'une prise de possession, le 7 janvier 1983, par le gouvernement de l'Ontario, en vertu des dispositions de la Loi régissant les compagnies de fiducie et de prêts. La compagnie opérait dans la province de Québec en vertu d'un permis émis par la Régie.

La Compagnie Central Trust, selon les termes d'une entente intervenue le 7 février 1983, entre la Compagnie Crown Trust, La Compagnie Central Trust, la Société d'assurance-dépôts du Canada et The Registrar under the Loan and Trust Corporations Act (Ontario) a été désignée pour administrer pendant une période de cinq ans les opérations de la Compagnie Crown Trust. Le contrat de gestion prévoit la possibilité pour Central Trust d'acquérir, à certaines conditions, des actifs de Crown Trust. Toute perte pouvant survenir de la réalisation de certains actifs de la Compagnie Crown Trust sera supportée par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Comme une partie des dépôts de Crown Trust est garantie par la Régie (les dépôts de 60 000 $ et moins reçus dans la province de Québec), une entente est à intervenir avec la Société d'assurance-dépôts du Canada pour le partage de la perte. De plus un estimé de cette perte prévue par la Régie relativement à Crown Trust ne peut être établi tant que la liquidation des actifs de Crown Trust par Central Trust ne sera pas rendue à un stade plus avancé.

Société d'entraide économique de Napierville — Laprairie

Un jugement rendu le 19 novembre 1984 ordonne la liquidation de cette société d'entraide économique suion la Loi concernant la liquidation des compagnies insolvables, S.R.C. 1970 c. W-10.

Le rapport du liquidateur en date du 19 novembre 1984 fait mention d'un déficit de 863 000 $ après déduction du capital-actions.

La perte éventuelle que la Régie pourrait encourir relativement à la liquidation de cette société ne peut être évaluée à la date de préparation des états financiers de la Régie. Elle ne sera établie que lorsque la liquidation des actifs de cette société et le paiement de ses dépôts auront été complétés.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-26 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 25 février 1985

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-5

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	9 467	2 217
Contributions à recevoir du Fonds des services de santé	162 509	141 999
Frais à récupérer:		
Programme d'assistance-maladie	10 443	20 645
Autres programmes	17 586	19 283
Diverses créances	1 945	1 434
Immeuble du siège social (note 3)	17 360	17 605
	219 310	203 183
PASSIF		
Chèques en circulation	19 949	18 503
Services assurés à payer	173 180	159 531
Divers créditeurs et frais courus	8 821	7 544
Emprunt hypothécaire (note 3)	17 360	17 605
	219 310	203 183

Pour la Régie,

J. Auguste Mockle
Claude Chicoine

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

de l'exercice terminé le 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	Régime d'assurance-maladie	Assistance-maladie	Autres programmes	Total 1985	Total 1984
COÛT DES PROGRAMMES					
Services médicaux	1 153 916		70 408	1 224 324	1 149 213
Services optométriques	30 543	3 328		33 871	30 825
Services dentaires	68 034	45 150		113 184	100 418
Médicaments et services pharmaceutiques	142 241	64 557	41	206 839	178 411
Prothèses	14 044	6 109		20 153	16 166
Bourses et primes	7 371			7 371	5 621
Services hospitaliers (note 4)			105 452	105 452	106 904
	1 416 149	119 144	175 901	1 711 194	1 587 558
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers			2 103	2 103	2 273
	1 416 149	119 144	173 798	1 709 091	1 585 285
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 5)	47 110	5 211	2 440	54 761	53 023
	1 463 259	124 355	176 238	1 763 852	1 638 308
SOURCES DE FINANCEMENT					
Fonds des services de santé	1 456 509			1 456 509	1 356 593
Gouvernement du Québec		124 355	142 942	267 297	256 797
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 4)			13 492	13 492	13 426
Commission de la santé et de la sécurité du travail	4 947		19 804	24 751	9 752
Autres	1 803			1 803	1 740
	1 463 259	124 355	176 238	1 763 852	1 638 308

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Constitution, fonctions et financement

La Régie, corporation constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, a pour fonctions d'administrer le régime d'assurance-maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre, entre autres, le programme d'assistance-maladie du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le programme de rémunération des médecins résidents et des internes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie ainsi que les parties suivantes de programmes du ministère des Affaires sociales: le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec et la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers. La Régie paie en outre les services professionnels rendus par les médecins oeuvrant dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi encourus.

Le financement du régime de l'assurance-maladie s'effectue à même le Fonds des services de santé qui est constitué de la contribution des employeurs et des sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu et selon les besoins de la Régie.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Sources de financement

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des sommes recouvrées des tiers et des contributions des ressortissants étrangers qui le sont lors de leur encaissement.

Coût des programmes

Le montant des services assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie imputé au coût des programmes d'assurance-maladie et d'assistance-maladie, comprend la valeur estimative des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril. Les dépenses relatives aux autres programmes sont comptabilisées lors de leur déboursé.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant et l'amortissement correspond à la partie de l'emprunt hypothécaire remboursée au cours de l'exercice. Les acquisitions d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputées aux frais d'administration.

3. Immeuble du siège social et emprunt hypothécaire

(en milliers de dollars)

	1985	1984
Coût de l'immeuble	18 537	18 537
Amortissement accumulé	1 177	932
	17 360	17 605

Pour financer le coût de cet immeuble, la Régie a contracté en juillet 1983 un emprunt hypothécaire de 17 735 000 $, 12,25 % l'an, remboursable par versements mensuels de 194 642 $ comprenant capital et intérêts et échéant le 1er août 1988.

Le remboursement de cet emprunt est garanti par le gouvernement du Québec.

4. Services hospitaliers

(en milliers de dollars)

	1985	1984
Services hospitaliers rendus hors du Québec à ses résidents	91 960	93 478
Services hospitaliers rendus au Québec aux résidents des autres provinces	13 492	13 426
	105 452	106 904

5. Frais d'administration

(en milliers de dollars)

	1985	1984
Traitements et avantages sociaux	35 613	36 281
Locaux, équipement et ameublement	8 994	7 658
Fournitures et approvisionnements	2 347	2 414
Services de transport et de communication	2 733	2 873
Intérêts sur emprunt hypothécaire	2 088	2 033
Services professionnels et autres	2 741	1 548
Amortissement de l'immeuble du siège social	245	218
	54 761	53 023

6. Rémunération des professionnels de la santé

L'entente avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est expirée depuis le 31 mai 1983 et celle avec la Fédération des médecins résidents et des internes depuis le 30 juin 1982. D'ici leur renouvellement, les professionnels concernés continuent d'être rémunérés selon les tarifs des dernières ententes expirées.

7. Changement prévu dans les sources de financement du régime d'assurance-maladie

Lors de la présentation du budget des dépenses de 1985-1986 du gouvernement du Québec le 19 mars 1985, le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor a déclaré que les coûts des services de santé consécutifs aux accidents routiers devront être assumés par les assurés de la Régie de l'assurance automobile du Québec. Les coûts annuels en cause ainsi que la date d'entrée en vigueur de ce changement ne sont pas connus à la date de préparation des états financiers.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-5

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de la Régie de l'assurance-maladie du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état du coût et du financement des programmes administrés par la Régie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de la Régie au 31 mars 1985 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1985

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-30

FONDS D'ASSURANCE

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Encaisse	880 617 $	92 749 $
Dû par le fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	9 413 061	
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec et intérêts courus		3 507
	10 293 678 $	96 256 $
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Débiteurs	239 020 $	264 364 $
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	4 825 347	4 003 102
Avances aux assurés (note 3)	13 498 407	6 142 361
Dû par le fonds d'assurance-récolte		2 215 557
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec et intérêts courus		10 563 661
	18 562 774 $	23 189 045 $
PASSIF		
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Provision pour indemnités et compensations aux assurés	322 239 $	5 769 900 $
Cotisations des assurés perçues d'avance	5 575 749	5 661 349
Dû au fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		2 215 557
	5 897 988	13 646 806
Avoir (déficit) du fonds	4 395 690	(13 550 550)
	10 293 678 $	96 256 $
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Chèques en circulation moins encaisse	3 228 480 $	18 200 066 $
Emprunt-Caisse de dépôt et placement du Québec et intérêts courus (note 4)	26 228 401	
Provision pour compensations aux assurés	26 292 550	53 846 000
Cotisations et contribution non gagnées	59 382 255	48 128 697
Dû au fonds d'assurance-récolte	9 413 061	
	124 544 747	120 174 763
Déficit du fonds	(105 981 973)	(96 985 718)
	18 562 774 $	23 189 045 $

Pour la Régie,

Norbert Dubé
Jacques Brulotte

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Cotisations des assurés	11 220 705 $	8 047 256 $
Contribution du gouvernement du Québec	11 220 705	8 047 256
	22 441 410	16 094 512
Intérêts sur dépôts	857 379	1 511 554
	23 298 789	17 606 066
DÉPENSES		
Indemnités et compensations	5 352 549	39 858 427
Frais d'administration (note 5)	8 817 557	7 509 393
	14 170 106	47 367 820
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	8 817 557	7 509 393
	5 352 549	39 858 427
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	17 946 240	(22 252 361)
AVOIR (DÉFICIT) DU FONDS AU DÉBUT	(13 550 550)	8 701 811
AVOIR (DÉFICIT) DU FONDS À LA FIN	4 395 690 $	(13 550 550)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Cotisations des assurés	29 652 122 $	16 786 693 $
Contribution du gouvernement du Québec	59 304 244	33 573 387
	88 956 366	50 360 080
Intérêts sur dépôts	1 446 188	546 009
	90 402 554	50 906 089
DÉPENSES		
Compensations aux assurés	95 243 764	133 005 748
Intérêts sur emprunt	4 155 045	
Frais d'administration (note 5)	1 556 039	1 325 189
	100 954 848	134 330 937
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	1 556 039	1 325 189
	99 398 809	133 005 748
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	8 996 255	82 099 659
DÉFICIT DU FONDS AU DÉBUT	96 985 718	14 886 059
DÉFICIT DU FONDS À LA FIN	105 981 973 $	96 985 718 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution, objet et financement

La Régie des assurances agricoles du Québec, corporation au sens du Code civil, a pour objet d'administrer l'assurance-récolte et les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles prescrits par le gouvernement.

Assurance-récolte

L'assurance-récolte garantit aux cultivateurs un rendement minimum de leurs cultures moyennant des cotisations. Les cotisations des exploitants et une contribution du même montant de la part du gouvernement doivent servir à créer un fonds d'assurance, qui à long terme, permettra de payer des indemnités garanties par contrat.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations et indemnités, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ont pour but de garantir aux producteurs un revenu annuel net positif. Les cotisations des adhérents aux régimes et la contribution du gouvernement égale au double des cotisations alimentent un fonds d'assurance qui doit permettre à long terme le paiement aux adhérents des compensations auxquelles ils ont droit.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

La Régie peut, au moyen d'un emprunt, parfaire le paiement des compensations en vertu du régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Elle peut céder en garantie de cet emprunt tout ou partie des cotisations qu'elle perçoit et des contributions que lui verse le gouvernement. Le gouvernement détermine le montant, le taux d'intérêt, les conditions et les modalités d'un emprunt ainsi que les conditions d'une cession des cotisations et des contributions notamment quant à la signification de cette cession. Le gouvernement peut aussi garantir un emprunt fait par la Régie.

2. Conventions comptables

Frais d'administration

Les frais d'administration de la Régie sont assumés par le gouvernement du Québec et payés à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères ne sont pas présentés aux états des revenus et dépenses des fonds d'assurance.

Le coût des acquisitions de biens en capital est imputé aux dépenses de l'exercice, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Les frais d'administration sont répartis entre les fonds au prorata du volume d'activité de chacun des fonds.

Cotisations, contribution et compensations aux assurés — assurance—stabilisation des revenus agricoles

Les cotisations et la contribution des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles sont comptabilisées comme revenus dans l'exercice financier au cours duquel se termine, et ce pour chaque régime, l'année d'assurance et/ou la période de la fixation des prix utilisés pour compensation.

Les cotisations et contribution, perçues avant la fin de l'exercice pour les régimes finissant après le 31 mars, sont montrées au bilan au poste « cotisations et contribution non gagnées » et les compensations s'y rapportant versées à titre d'acompte sont montrées au poste « avances aux assurés ».

Ces avances aux assurés représentent une tranche de compensation versée aux producteurs avant la fin de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix. Cette mesure est appliquée lorsque l'écart entre le prix garanti par la Régie et le prix du marché le justifie et qu'il est évident qu'un écart se maintiendra jusqu'à l'échéance de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix.

3. Avances aux assurés

	1985	1984
Régime		
Producteurs de porcelets	5 296 750 $	5 177 450 $
Producteurs de pommes de terre	5 405 009	
Producteurs de betteraves sucrières	2 796 648	964 911
	13 498 407 $	6 142 361 $

Les périodes de fixation des prix de ces régimes sont les suivantes :

Producteurs de porcelets	1er juillet 1984 au 30 juin 1985
Producteurs de pommes de terre	15 août 1984 au 31 mai 1985
Producteurs de betteraves sucrières	1er octobre 1984 au 30 avril 1985

4. Emprunt — Caisse de dépôt et placement du Québec

Au cours de l'exercice, la Régie a obtenu une ouverture de crédit rotatif de 40 000 000 $ auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. La convention de crédit stipule que la Régie peut, à son choix, le jour de l'emprunt, tirer des avances suivant la formule du taux flottant ou se prévaloir de l'option du taux fixe pour une période déterminée qui peut être de 30, 60, 90 ou 180 jours. Au 31 mars 1985, le taux d'intérêt moyen sur l'emprunt était d'environ 11 %. La Régie a cédé en garantie la contribution que lui verse le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

5. Frais d'administration

	1985	1984
Fonds d'assurance-récolte		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	2 860 416 $	2 442 193 $
Services de transport et de communication	283 683	252 080
Services professionnels, administratifs et autres	5 076 824	4 464 535
Entretien et réparations	34 732	24 734
Loyers	54 863	58 972
Fournitures et approvisionnements	239 761	148 030
Matériel et équipement	259 842	115 833
Autres dépenses	7 436	3 016
	8 817 557 $	7 509 393 $
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	504 779 $	430 976 $
Services de transport et de communication	50 062	44 485
Services professionnels, administratifs et autres	895 910	787 859
Entretien et réparations	6 129	4 365
Loyers	9 682	10 497
Fournitures et approvisionnements	42 311	26 124
Matériel et équipement	45 854	20 441
Autres dépenses	1 312	532
	1 556 039 $	1 325 189 $

6. Recours collectif

La Régie fait actuellement l'objet d'une poursuite en recours collectif; cette poursuite concerne le régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs de viande de boucherie. Le montant de la poursuite est de l'ordre de 2 900 000 $.

Toutefois, en utilisant les critères et les paramètres défendus par le demandeur, la Régie évalue que le montant de la poursuite ne pourrait excéder 1 200 000 $.

Le litige porte essentiellement sur la méthode d'évaluation des dommages.

Selon la Régie, si elle devait appliquer la méthode retenue par le demandeur, il n'y aurait aucun déboursé net, puisque sur la base d'un certain nombre d'années, les montants d'indemnités seraient sensiblement les mêmes quelle que soit la méthode. C'est pourquoi, selon la Régie, il n'y a pas lieu d'inscrire aux livres une provision en regard de cette poursuite.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

CONTINUITÉ PAR CATÉGORIE DE CULTURE DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1984	Cotisations et contribution	Indemnités et compensations	Répartition des intérêts sur dépôts	Solde (déficitaire) au 31 mars 1985
Grandes cultures					
Système individuel					
Céréales	2 169 303 $		11 $	250 145 $	2 419 437 $
Maïs fourrager	1 342 299	16 251 $	(2 690)	156 935	1 518 175
Prairies	2 289 681		(966)	264 155	2 554 802
Système collectif					
Céréales	(1 111 160)	1 008 278	166 762	(18 461)	(288 105)
Maïs fourrager	1 285 006	482 373	49 636	198 044	1 915 787
Foin	(26 032 688)	10 525 381	1 204 022	(1 745 272)	(18 456 601)
Cultures commerciales					
Betterave sucrière	(254 743)	144 458	182 633	(19 377)	(312 295)
Bleuets	(188 296)	11 400	2 167	(19 699)	(198 762)
Céréales	746 827	687 142	501 101	146 463	1 079 331
Céréales cultivées pour la semence	309 056	8 809	(987)	37 126	355 978
Fraisières	(323 101)	247 148	162 660	(11 506)	(250 119)
Framboisières	(224 290)	60 068	85 704	(20 914)	(270 840)
Haricots jaunes	371 356	49 738	21 490	46 272	445 876
Haricots verts	140 597	39 765	18 037	18 472	180 797
Légumineuses	(360 533)	325 800	62 275	296	(96 712)
Maïs grain	4 547 652	3 539 313	870 338	864 930	8 081 557
Maïs sucré	185 500	118 226	48 802	30 075	284 999
Pois verts (type Alaska-non ridé)	265 786	138 019	17 526	43 162	429 441
Pois verts ridés	381 994	231 857	119 168	60 403	555 086
Pommes (classées)	(1 811 251)	1 069 719	551 183	(83 875)	(1 376 590)
Pommes (non classées)	(149 189)	128 638	101 415	(3 030)	(124 996)
Pommiers nains et semi-nains	23 390	129 452	130 873	13 884	35 853
Pommes de terre	(3 317 498)	1 734 089	431 148	(211 218)	(2 225 775)
Tabac à cigare	184 622	12 912	2 930	22 378	216 982
Tabac jaune	6 136 435	1 131 412	139 733	803 167	7 931 281
Cultures maraîchères					
Légumes divers	2 333	92 840	34 668	9 158	69 663
Légumes feuillus	(16 141)	132 455	109 220	9 365	16 459
Légumes fruits	(86 371)	139 237	127 986	2 049	(73 071)
Légumes racines	(42 787)	200 967	190 617	12 174	(20 263)
Légumes vivaces	(145)	5 496	6 933	559	(1 023)
Cultures de serres					
Concombres	1 271	2 135	7 269	156	(3 707)
Laitue	(6 637)			(708)	(7 345)
Tomates	(8 828)	28 032	10 885	2 071	10 390
	(13 550 550)$	22 441 410 $	5 352 549 $	857 379 $	4 395 690 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

CONTINUITÉ PAR RÉGIME DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1984	Cotisations et contribution	Compensations aux assurés	Répartition des intérêts sur dépôts et sur emprunt	Solde (déficitaire) au 31 mars 1985
Régime					
Producteurs de viande de boucherie	(23 651 293)$	24 486 220 $	31 282 153 $	(348 197)$	(30 795 423)$
Producteurs de pommes de terre	(9 587 313)	4 725 093	70 000	(378 589)	(5 310 809)
Producteurs de porcelets	7 195 695	8 673 360	29 558 647	159 830	(13 529 762)
Producteurs de maïs grain	(15 329 623)	6 670 587	(6 820)	400 232	(8 251 984)
Producteurs de céréales	(915 973)	1 822 454	810 908	242 356	337 929
Producteurs de veaux de grain	(3 711 165)	3 782 568	5 004 553	(166 180)	(5 099 330)
Producteurs de betteraves sucrières	(6 131 230)	3 781 307	6 175 207	(886 453)	(9 411 583)
Producteurs de porcs à l'engraissement	(40 525 829)	32 627 514	18 370 469	(1 486 494)	(27 755 278)
Producteurs d'agneaux	(4 328 987)	2 387 263	3 978 647	(245 362)	(6 165 733)
	(96 985 718)$	88 956 366 $	95 243 764 $	(2 708 857)$	(105 981 973)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-30

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan des fonds d'assurance administrés par la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir du fonds d'assurance-récolte et l'état des revenus et dépenses et du déficit du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds d'assurance administrés par la Régie au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 juillet 1985

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 octobre 1984

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse	206 419 $	129 415 $
Comptes à recevoir	821 057	1 190 415
Stock	554 920	549 577
Frais payés d'avance	183 463	153 995
Immobilisations, au coût amorti (note 6)	8 188 948	5 861 166
	9 954 807 $	7 884 568 $
PASSIF		
Emprunts à court terme	3 600 000 $	1 550 000 $
Comptes fournisseurs et engagements à payer	3 567 804	6 165 441
Dû au Fonds de construction	31 967	22 266
Revenus reportés	978 707	1 003 113
	8 178 478	8 740 820
SURPLUS (DÉFICIT)	1 776 329	(856 252)
	9 954 807 $	7 884 568 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean Deschamps, administrateur
André Tétreault, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1984

	1984	1983
REVENUS		
Installations sportives:		
Loyers et droits d'entrée	4 972 828 $	4 994 543 $
Stationnement	1 313 280	1 261 271
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux:		
Loyers et stationnement	8 778 801	7 896 979
Redevances — concessions alimentaires	1 061 423	1 308 979
Restauration	1 351 554	1 661 821
Publicité	1 128 266	1 001 726
Recouvrement de coût d'énergie fournie à des tiers	675 634	632 095
Travaux et services facturés à des locataires	825 748	561 170
Visites et souvenirs	379 735	437 238
Autres revenus	357 896	315 656
	20 845 165	20 071 478
DÉPENSES		
Traitements — employés réguliers	6 563 402	6 222 805
Traitements — employés occasionnels	1 426 642	1 563 280
Charges sociales	680 109	641 899
Contrats de service	5 663 584	5 666 068
Matériaux et location d'équipement	1 502 225	1 584 991
Aliments et boissons pour restauration	495 691	586 575
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	3 706 779	3 948 025
Assurances, taxes et servitudes	769 088	789 877
Honoraires, cachets et droits	207 544	329 294
Amortissement des immobilisations	1 874 371	1 407 018
Intérêts sur les emprunts à court terme	681 355	397 246
Billets d'événements aux fins de revente	380 509	364 787
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	539 464	552 684
Publicité	265 164	254 762
Autres dépenses	529 567	384 449
	25 285 494	24 693 760
Moins: frais imputés au Fonds de construction	637 894	714 238
	24 647 600	23 979 522
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(3 802 435)	(3 908 044)
REVENUS ET (DÉPENSES) EXCEPTIONNELS		
Produits de réclamations (note 4)	675 483	72 256
Frais de réparations majeures	(473 722)	(314 991)
Intérêts payés lors du règlement d'un litige (note 5)	(668 745)	
	(466 984)	(242 735)
DÉFICIT TOTAL	(4 269 419)	(4 150 779)
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL	6 902 000	5 377 900
SURPLUS NET DE L'EXERCICE	2 632 581 $	1 227 121 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1984

	1984	1983
DÉFICIT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	447 379 $	1 957 917 $
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 2)	408 873	125 456
Solde redressé	856 252	2 083 373
SURPLUS NET DE L'EXERCICE	2 632 581	1 227 121
SURPLUS (DÉFICIT) À LA FIN	1 776 329 $	(856 252)$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1984

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques, la « Régie », est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie a été mandatée pour exploiter les installations olympiques, le Village olympique et le Centre Paul-Sauvé.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Changement de pratique comptable

Au cours des exercices antérieurs, certains frais de réparations majeures des installations étaient capitalisés aux immobilisations et amortis sur une période de cinq ans. En 1984 la Régie, suite aux représentations de ses vérificateurs, a décidé d'imputer ces frais aux dépenses d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cette nouvelle pratique comptable est conforme aux principes comptables usuels. Cette modification a été appliquée rétroactivement aux exercices antérieurs et a affecté les états financiers de la façon suivante:

Diminution du surplus au 31 octobre 1982	125 456 $
Augmentation des dépenses d'exploitation de l'exercice 1982-1983, compte tenu de la diminution de la dépense d'amortissement	283 417
Augmentation du déficit au 31 octobre 1983	408 873
Augmentation des dépenses d'exploitation de l'exercice 1983-1984, compte tenu de la diminution de la dépense d'amortissement	403 369
Diminution du surplus au 31 octobre 1984	812 242 $

3. Principales pratiques comptables

Frais imputés au Fonds de construction:

La Régie impute au Fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers pré-olympiques.

Impôts sur le revenu:

Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Réclamations:

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Stock:

Le stock est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations:

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont présentées à leur coût d'origine et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Équipements et appareils électroménagers	10% et 20%
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	10%
Aménagements locatifs et spécifiques	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20% pour les autres
Revêtement synthétique — Stade	12,5%
Matériel roulant	26 2/3%

Engagements à payer:

La Régie comptabilise comme dépense le coût des biens et services dès l'émission de la commande d'achat.

4. Produits de réclamations

Les produits de réclamations incluent un montant de 533 830 $ représentant le règlement d'une partie des réclamations logées auprès des assureurs de la Régie relativement à des pertes subies lors de la présentation d'une soirée de boxe.

5. Règlement d'un litige avec la Ville de Montréal

En 1983, la Régie avait comptabilisé une provision de 2 340 000 $ pour couvrir le paiement éventuel d'un loyer pour la période du 1er mai 1977 au 31 octobre 1983, réclamé par la Ville de Montréal en vertu d'un acte de servitude d'occupation et d'usage de terrains situés au Village olympique.

Au cours de 1984, la Régie a déboursé ce montant à la Ville de Montréal ainsi que des intérêts pour une somme de 668 745 $, soit pour une somme inférieure d'environ 800 000 $ au montant réclamé.

6. Immobilisations

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipements	4 527 811 $	3 300 826 $	1 226 985 $	1 125 649 $
Appareils électroménagers	1 317 118	1 317 118		182 605
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	1 239 227	175 853	1 063 374	1 194 405
Aménagements locatifs et spécifiques	5 606 478	2 559 946	3 046 532	2 300 780
Revêtement synthétique — Stade	1 931 699	241 463	1 690 236	
Matériel roulant	216 475	126 914	89 561	122 790
Projets en cours	1 072 260		1 072 260	934 937
	15 911 068 $	7 722 120 $	8 188 948 $	5 861 166 $

7. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données comparatives présentées pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7

FONDS D'EXPLOITATION

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1984, ainsi que les états des résultats et du surplus de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1984, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 3, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la comptabilisation des frais de réparations majeures mentionné à la note 2 des états financiers.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés,
Comptables agréés.

Montréal, le 14 décembre 1984

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
au 31 octobre 1984

	1984	1983
ACTIF		
Coût de construction des installations	1 067 312 901 $	1 067 313 614 $
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés	16 160 455	16 160 455
	1 083 473 356	1 083 474 069
Contributions reçues (note 4)	(535 128 138)	(498 458 138)
	548 345 218	585 015 931
Autres éléments d'actif:		
Encaisse	158 755	157 022
Comptes à recevoir	19 075	250
Avance au Fonds d'exploitation	31 967	22 266
Frais payés d'avance	3 290	2 443
Intérêts courus à être assumés par le Fonds spécial olympique au cours de l'exercice subséquent	16 114 170	14 322 282
	16 327 257	14 504 263
	564 672 475 $	599 520 194 $
PASSIF		
Dette à long terme (note 5)	519 627 248 $	559 627 248 $
Emprunts à court terme	12 250 000	
Comptes fournisseurs et engagements à payer (note 6)	16 601 593	25 570 664
Dû au Fonds spécial olympique	79 464	
Intérêts courus	16 114 170	14 322 282
	564 672 475 $	599 520 194 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean Deschamps, administrateur
André Tétreault, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1984

	1984			1983
	Coût	Provision pour règlements (note 6)	Total	Total
PARC OLYMPIQUE:				
Solde au début	946 934 098 $	20 770 137 $	967 704 235 $	964 987 136 $
Coût de parachèvement de l'exercice	5 074 384		5 074 384	3 388 322
Comptes réglés à même la provision	3 383 755	(3 383 755)		
Diminution de la provision		(7 578 662)	(7 578 662)	(661 166)
Encaissement de réclamations				(10 057)
Solde à la fin	955 392 237	9 807 720	965 199 957	967 704 235
VILLAGE OLYMPIQUE:				
Solde au début	97 383 921	2 225 458	99 609 379	99 086 848
Coût de parachèvement de l'exercice	1 381 065		1 381 065	298 994
Comptes réglés à même la provision	2 500	(2 500)		
Augmentation de la provision		1 122 500	1 122 500	223 537
Solde à la fin	98 767 486	3 345 458	102 112 944	99 609 379
	1 054 159 723 $	13 153 178 $	1 067 312 901 $	1 067 313 614 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1984

	1984	1983
ENCAISSE AU DÉBUT	157 022 $	5 585 $
PROVENANCE DES FONDS		
Emprunts à court terme (montant net)	12 250 000	
Contributions reçues:		
Fonds spécial olympique	36 670 000	36 739 040
Comité organisateur des Jeux olympiques		3 042 596
Produit de la vente d'immobilisations	79 464	76 090
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	(29 373)	373 195
	48 970 091	40 230 921
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de la dette à long terme à même les contributions reçues du Fonds spécial olympique et le produit d'emprunts à court terme	40 000 000	
Remboursement net d'emprunts à court terme à même les contributions du Fonds spécial olympique		32 200 000
Déboursés pour la construction:		
À même les contributions reçues du Fonds spécial olympique		4 539 040
À même les contributions reçues du Comité organisateur des Jeux olympiques		3 042 596
À même la variation des autres éléments d'actif	8 968 358	221 758
Transfert au Fonds spécial olympique du produit de la vente d'immobilisations		76 090
	48 968 358	40 079 484
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	1 733	151 437
ENCAISSE À LA FIN	158 755 $	157 022 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1984

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques, corporation mandataire du gouvernement du Québec, est propriétaire des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI[e] Olympiade, du Village olympique et du Centre Paul-Sauvé, et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Organisme associé

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un Fonds spécial olympique. Ce Fonds a été créé en vue de percevoir du Ministre du Revenu la taxe spéciale sur le tabac, le produit de l'aliénation d'actifs immobiliers du Fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce Fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. Principales pratiques comptables

Coût de construction des installations:

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques et des installations du Centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme encourus depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Vente de biens:

Lors de la vente de biens comptabilisés au Fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas enlevés des livres; toutefois le produit de la vente est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce Fonds.

Contributions reçues:

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, le remboursement de la dette par le Fonds spécial olympique.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ainsi que tout déboursé additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change lors du remboursement de dettes en devises étrangères qui sont assumées directement par le Fonds spécial olympique.

Conversion des devises étrangères:

La dette à long terme du Fonds de construction comprend un emprunt remboursable en devises des États-Unis qui est comptabilisé en devises canadiennes au taux de change en vigueur lorsque les emprunts ont été originellement contractés en 1976, bien que des refinancements aient été réalisés au cours des exercices financiers terminés les 31 octobre 1978, 1979 et 1982.

Frais imputés au Fonds d'exploitation:

La Régie impute au Fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers pré-olympiques.

Réclamations:

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Engagements à payer:

La Régie comptabilise le coût des biens et services dès l'émission de la commande d'achat.

4. Contributions reçues

	1984	1983
Contributions du Fonds spécial olympique:		
Appliquées au coût de construction des installations	37 600 277 $	37 600 277 $
Appliquées au remboursement de la dette	235 516 778	198 846 778
	273 117 055	236 447 055
Contributions du Comité organisateur des Jeux olympiques:		
Appliquées au Parc olympique	113 871 992	113 871 992
Appliquées au Village olympique	77 490 000	77 490 000
	191 361 992	191 361 992
Contributions de la Ville de Montréal:		
Appliquées au Parc olympique	70 649 091	70 649 091
	535 128 138 $	498 458 138 $

5. Dette à long terme

	1984	1983
Billets, en devises des États-Unis, portant intérêt au taux annuel de 1/4% au-dessus du taux interbanques de l'eurodollar sur le marché de Londres jusqu'au 15 juillet 1987 et 1/4% par la suite payable trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon l'option exercée par la Régie, remboursables par versements semestriels de 27 663 634 $ à partir du 16 juillet 1986, échéant le 16 juillet 1992(a)	359 627 248 $	359 627 248 $
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel payable semestriellement, échéant le 31 mars 2000	60 000 000	100 000 000
Billets, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 1/4% payable semestriellement, échéant le 15 avril 1990	50 000 000	50 000 000
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 1/4% payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991	50 000 000	50 000 000
	519 627 248 $	559 627 248 $

Tous les billets et obligations sont garantis par la province de Québec.

(a) Si ces billets d'une valeur nominale de 360 000 000 $ en devises des États-Unis avaient été convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan au lieu du taux d'origine, un passif supplémentaire de 113 556 000 $ (84 072 000 $ en 1983) aurait été comptabilisé.

Les versements de capital annuels sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1985	— $
1986	27 663 634
1987	55 327 269
1988	55 327 269
1989	55 327 269

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1984

6. Comptes fournisseurs et engagements à payer

	1984	1983
Comptes fournisseurs et engagements à payer	3 448 415 $	2 575 069 $
Provision pour règlements à intervenir sur les réclamations et les dossiers en cours	13 153 178	22 995 595
	16 601 593 $	25 570 664 $

7. Éventualité

L'ampleur et la complexité de la construction des installations du Village olympique et du Parc olympique rendent d'autant plus difficile l'évaluation précise du passif éventuel qui peut en résulter.

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1984, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 64 000 000 $ (78 000 000 $ en 1983). Après analyse, une évaluation permet de croire que la provision actuelle de 13 153 178 $ est suffisante pour l'ensemble des dossiers. Toute différence entre le montant payé et la provision sera imputée au coût des installations olympiques.

REMARQUE: Les états financiers au 31 mars 1985 du Fonds spécial olympique vérifiés par le Vérificateur général du Québec apparaissent dans le volume 1 des Comptes publics 1984-1985 «États financiers» aux pages 55 à 58.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7

FONDS DE CONSTRUCTION

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1984, ainsi que les états de l'évolution de la situation financière et du coût de construction des installations de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1984 et l'évolution de sa situation financière ainsi que les coûts de construction des installations pour l'exercice terminé à cette date selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 3, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés,
Comptables agréés.

Montréal, le 14 décembre 1984

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-9 et modifications

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

au 31 mars 1985

(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Débiteurs	1 905	1 808
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation (note 3)	9 990 775	9 321 124
Dépôts à vue	853	11 221
Dépôts à terme	45 000	89 000
Revenus à recevoir	263 291	244 603
	10 299 919	9 665 948
	10 301 824	9 667 756
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	33 230	29 064
Créditeurs	10 847	9 134
Cotisations à rembourser au ministère du Revenu	1 860	4 822
	45 937	43 020
SOLDE DU COMPTE (notes 4 et 5)	10 255 887	9 624 736
ÉVOLUTION DU COMPTE AU COURS DE L'EXERCICE		
Solde au début	9 624 736	8 806 431
Excédent de l'exercice	631 151	818 305
Solde à la fin	10 255 887	9 624 736

Pour le Conseil d'administration,

Lyse Goyette
Claude Legault

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

OPÉRATIONS DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

(en milliers de dollars)

	1985	1984
REVENUS		
Cotisations au Régime	1 259 700	1 183 630
Revenus des dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 059 482	974 537
Intérêts sur dépôts bancaires	348	269
	2 319 530	2 158 436
RENTES ET PRESTATIONS VERSÉES		
Rentes de retraite	933 383	726 905
Rentes de conjoint survivant	417 884	335 094
Rentes d'orphelin	15 282	15 424
Rentes d'invalidité	221 976	171 828
Rentes d'enfant de cotisant invalide	5 719	5 018
Prestations de décès	32 471	27 525
	1 626 715	1 281 794
REMBOURSEMENTS DE PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	10 581	10 898
	1 637 296	1 292 692
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES RENTES ET PRESTATIONS	682 234	865 744
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 6)	51 083	47 439
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	631 151	818 305

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et mandats de la Régie

La Régie a été constituée en corporation en juillet 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9 et modifications).

La Régie administre la Loi sur le régime de rentes du Québec ainsi que la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes. Elle assume également la responsabilité administrative de la Loi sur les allocations familiales.

Le Régime de rentes du Québec assure aux travailleurs et aux personnes à leur charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Les présents états financiers sont exclusivement ceux de la Régie en tant qu'administratrice du Régime de rentes. Les autres administrations font l'objet de rapports distincts.

2. Conventions comptables

Méthode de comptabilisation

La Régie utilise une méthode mixte pour la comptabilisation des opérations du compte du Régime de rentes, qui comporte des éléments de comptabilité d'exercice et de caisse.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition. La quote-part de la Régie dans les gains ou pertes sur ventes de titres du fonds général n'est pas considérée dans l'établissement de l'actif du Régime ni incorporée dans ses revenus et dépenses, considérant que lors de leur retrait, les dépôts à participation demeurent remboursables sur préavis selon la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général et les modalités des règlements de la Caisse de dépôt.

Cotisations au Régime

Les revenus de cotisations au Régime sont constitués des sommes perçues au cours de l'exercice par le ministère du Revenu à l'égard des cotisations, pénalités et intérêts de l'exercice courant et des exercices antérieurs, sauf les sommes perçues en mars et remises en avril par les agents et mandataires du ministère du Revenu.

Les versements de ces revenus par le ministère à la Régie sont provisoires et demeurent soumis à vérification et à redressements. Ces redressements sont, le cas échéant, imputés aux revenus de cotisations de l'exercice en cours.

Revenus des dépôts à participation

Ces revenus, attribués par la Caisse de dépôt, sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors du paiement.

Frais d'administration

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

3. Dépôts à participation

Ces dépôts sont représentés par 12 414 581 (1984: 11 585 614) unités de participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. La valeur au marché de ces unités au 31 mars 1985 s'établit à 10 571 760 596 $, soit 851,56 $ l'unité. Cette valeur au 31 mars 1984 était de 9 189 013 888 $, soit 793,14 $ l'unité. La Régie des rentes possédait à ces dates respectives 80,5 % et 82,2 % des unités de participation en circulation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

4. Solde du compte du Régime de rentes du Québec

Le solde du compte du Régime de rentes représente les fonds disponibles au 31 mars 1985 pour le paiement des rentes et prestations et le remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Il ne représente pas la valeur présente des obligations accumulées jusqu'à maintenant par le Régime. À cet égard, les articles 216 et 217 de la Loi sur le régime de rentes du Québec prescrivent des analyses actuarielles quinquennales de son application et de l'état du compte du Régime, ainsi que des analyses actuarielles spéciales lorsqu'un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale a pour objet de modifier le Régime. Ces analyses, que le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu doit déposer sans délai à l'Assemblée nationale, doivent contenir en particulier l'estimation des revenus et des dépenses du Régime pour les 30 années subséquentes, ainsi que l'étude de leur effet à long terme sur l'accumulation de la réserve. En mars 1984, la quatrième analyse actuarielle régulière prescrite par l'article 216 mentionné ci-dessus a été déposée à l'Assemblée nationale. Cette analyse est en date du 31 décembre 1982, soit un an plus tôt que prescrit.

5. Financement du Régime

Depuis la mise en vigueur du Régime, le taux de cotisation est fixé à 3,6 % des gains cotisables. Ce taux, plus que suffisant pour couvrir les prestations versées et les frais d'administration au cours des premières années du Régime, a entraîné l'accumulation d'un actif net de 10,3 milliards de dollars au 31 mars 1985. En contrepartie, dès l'origine, il était prévu que le taux de 3,6 % ne suffirait pas toujours à couvrir les déboursés et qu'il faudrait augmenter les rentrées de fonds au cours des années 1980. Les analyses actuarielles publiées par la Régie depuis la mise en vigueur du Régime ont toutes confirmé cette évolution financière du Régime.

La dernière analyse actuarielle régulière effectuée en date du 31 décembre 1982 prévoit, si on devait maintenir le taux à 3,6 %, qu'à partir de 1991 en plus d'utiliser tous les revenus des dépôts à chaque année, une part croissante de ces dépôts mêmes sera retiré et ce, jusqu'à leur épuisement en 1999.

6. Frais d'administration

	1985	1984
Frais de perception des cotisations par le ministère du Revenu	18 836 968 $	17 401 025 $
Traitements et avantages sociaux	20 039 762	18 684 729
Transport et communication	3 458 335	3 251 425
Services professionnels et administratifs	3 130 455	2 475 956
Entretien et réparations	590 155	523 258
Loyers	1 838 934	1 859 498
Fournitures	727 960	583 362
Matériel et équipement	1 881 863	2 156 735
Frais bancaires	446 026	402 181
Autres dépenses	91 412	94 562
Créances irrécouvrables	41 564	6 561 *
	51 083 434 $	47 439 292 $

* Dépense de l'année 1983-1984 après déduction de l'ajustement de 28 658 $ pour régulariser la provision surévaluée en 1982-1983.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-9 et modifications

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état de ses opérations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1985 ainsi que ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comme le mentionnent les notes 4 et 5, ces états financiers ne sont pas destinés et ne visent pas à démontrer que le solde du compte du Régime est suffisant pour satisfaire sur le plan actuariel aux obligations du Régime.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 23 mai 1985

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

LOI SUR LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES
L.R.Q., c. R-17

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	89 037 $	26 680 $
Gouvernement du Québec	64 845	35 358
	153 882 $	62 038 $
PASSIF		
Compte du Régime de rentes du Québec	153 882 $	62 038 $
	153 882 $	62 038 $

Pour le Conseil d'administration,

Lyse Goyette
Claude Legault

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

LOI SUR LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Honoraires	1 283 906 $	1 215 048 $
Amendes	400	200
	1 284 306	1 215 248
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	1 829 348	1 967 749
Transport et communications	115 324	104 282
Services professionnels	301 950	204 344
Entretien et réparations	12 167	21 446
Loyers	160 292	157 426
Fournitures	33 824	23 157
Matériel et équipement	45 908	17 518
Autres dépenses	26 840	36 786
	2 525 653	2 532 708
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 241 347 $	1 317 460 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Mandat de la Régie

En vertu de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, la Régie a, entre autres fonctions, celles d'établir des normes se rapportant à l'administration, à la solvabilité et aux placements des régimes supplémentaires, de prévoir des dispositions protégeant les droits des travailleurs, de surveiller les régimes, de s'assurer de leur conformité avec les normes prescrites et de promouvoir l'établissement des régimes supplémentaires de rentes et l'amélioration des régimes existants.

2. Conventions comptables

Les revenus d'honoraires et d'amendes sont comptabilisés lors de leur encaissement alors que les frais d'administration le sont lorsqu'ils sont encourus.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

LOI SUR LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES
L.R.Q., c. R-17
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du fonds afférent à l'administration de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de ce fonds au 31 mars 1985 ainsi que les revenus et dépenses afférents à l'administration de cette loi de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 23 mai 1985

SIDBEC

L.R.Q., c. E-14

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Comptes clients	72 232	67 567
Stocks (note 3)	140 461	130 920
Frais payés d'avance	411	691
	213 104	199 178
PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION, à la valeur de consolidation (note 4)	8 487	113 163
IMMOBILISATIONS (note 5)		
Coût	551 105	535 045
Amortissement accumulé	244 679	218 700
	306 426	316 345
AUTRES POSTES		
Escompte et frais d'émission sur emprunts	609	742
Frais reportés	341	231
Autres	267	337
	1 217	1 310
	529 234	629 996

Au nom du Conseil d'administration,

John Leboutillier
Robert Desprès

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1984	1983
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert et emprunts de banque (note 6)	32 947	25 746
Comptes fournisseurs et frais courus	45 046	41 212
Dû à la société en coparticipation	28 359	15 832
Versements sur le passif à long terme	8 316	31 026
	114 668	113 816
DETTE À LONG TERME (note 7)	27 336	33 589
DETTE GARANTIE PAR L'ACTIONNAIRE (note 8)	620 556	406 750
DÛ À L'ACTIONNAIRE (note 9)	38 549	
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (NÉGATIF)		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé:		
56 500 000 actions à dividende différé, d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
56 500 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé:		
56 433 435 actions à dividende différé	564 334	564 334
SURPLUS D'APPORT		51 797
DÉFICIT DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES	(238 157)	(255 129)
	326 177	361 002
DÉFICIT DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(598 052)	(285 161)
	(271 875)	75 841
	529 234	629 996

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1984		1983	
	Activités continuées	Activités abandonnées (note 4)	Activités continuées	Activités abandonnées (note 4)
SOLDE AU DÉBUT	51 797		51 797	
Apport du Gouvernement de la province de Québec pour les activités minières abandonnées		98 000		
	51 797	98 000	51 797	
Virement au déficit (note 10)	51 797	98 000		
SOLDE À LA FIN	—	—	51 797	—

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1984		1983	
	Activités continuées	Activités abandonnées (note 4)	Activités continuées	Activités abandonnées (note 4)
SOLDE AU DÉBUT	255 129	285 161	228 127	218 455
Perte nette	34 825	410 891	27 002	66 706
	289 954	696 052	255 129	285 161
Appropriation du surplus d'apport pour la réduction du déficit (note 10)	(51 797)	(98 000)		
SOLDE À LA FIN	238 157	598 052	255 129	285 161

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SIDBEC

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1984		1983	
	Activités continuées	Activités abandonnées (note 4)	Activités continuées	Activités abandonnées (note 4)
VENTES	475 952	18 795	380 139	23 484
DÉPENSES				
Coût des marchandises vendues excluant la pénalité et l'amortissement y afférent	427 466	29 146	340 627	59 644
Pénalité versée à la société en coparticipation		32 933		28 941
Frais de vente et d'administration	21 506	519	16 259	348
Intérêts sur le passif à long terme (note 8)	28 040	3 686	22 528	4 620
Autres intérêts	2 972	43	2 375	3 432
Amortissement des immobilisations	26 753	9	25 272	4
Amortissement des autres postes	171	121	80	92
	506 908	66 457	407 141	97 081
PERTE avant participation dans la perte nette (bénéfice net) de la société en coparticipation et avant postes extraordinaires	30 956	47 662	27 002	73 597
Participation dans la perte nette (bénéfice net) de la société en coparticipation		19 934		(6 891)
PERTE avant postes extraordinaires	30 956	67 596	27 002	66 706
Postes extraordinaires				
Perte résultant de la fermeture d'une usine	3 869			
Perte résultant de l'abandon des activités (note 4)		343 295		
	3 869	343 295		
PERTE NETTE	34 825	410 891	27 002	66 706

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1984		1983	
	Activités continuées	Activités abandonnées (note 4)	Activités continuées	Activités abandonnées (note 4)
PROVENANCE DES FONDS				
Produit de la vente d'immobilisations	194		120	
Emprunts à long terme	76 385	197 570	47 511	252 489
Surplus d'apport		98 000		
	76 579	295 570	47 631	252 489
UTILISATION DES FONDS				
Perte avant postes extraordinaires	30 956	67 596	27 002	66 706
Éléments n'affectant pas les fonds:				
Profit (perte) sur la vente d'immobilisations	152		(21)	
Amortissement des immobilisations	(26 753)	(9)	(25 272)	(4)
Amortissement des autres postes	(171)	(121)	(60)	(92)
Profit sur autres postes			59	
Participation dans le bénéfice net (perte nette) excluant la variation du profit non réalisé dans les stocks acquis de la société en coparticipation Sidbec-Normines Inc.		(19 934)		5 691
Escompte sur prêt provisoire				(1 443)
Fonds utilisés par l'exploitation	4 184	47 532	1 688	70 858
Perte résultant de la fermeture d'une usine	3 869			
Acquisitions d'immobilisations	16 885		7 621	
Augmentation des autres postes	199		738	
Versements sur le passif à long terme	7 843	20 000	3 677	
Avances à la société en coparticipation		258 553		4 879
Diminution nette de la provision pour régimes de retraite	10		25	
	32 990	326 085	13 749	75 737
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	43 589	(30 515)	33 882	176 752
FONDS DE ROULEMENT (NÉGATIF) AU DÉBUT:				
Solde déjà établi	54 847	10 515	20 965	(146 237)
Présentation à long terme des emprunts de banque non remboursables à même le fonds de roulement		20 000		
Solde redressé	54 847	30 515	20 965	(146 237)
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	98 436	—	54 847	30 515

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1984

1. Statut et nature des activités

La compagnie, constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, détient des entreprises dont les activités consistent à exploiter des complexes sidérurgiques.

2. Énoncé des conventions comptables

Consolidation:

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la compagnie et de toutes ses filiales.

Stocks:

Les produits en cours et les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les matières premières sont évaluées au moindre du coût, du coût de remplacement et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Aménagement des terrains	4%
Bâtiments	2½% à 5%
Matériel et outillage	4% à 20%
Matériel roulant	4% à 25%
Mobilier et agencement	10%
Autres	5% à 8%

Autres postes:

L'escompte et frais d'émission sur emprunts sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt de banque dont le remboursement du capital et le paiement des intérêts sont garantis par le Gouvernement de la province de Québec.

Les frais reportés sont amortis sur une période de cinq à dix ans et les autres éléments sont présentés au coût.

Régimes de retraite:

Les frais de pension inclus dans les dépenses comprennent les contributions à la caisse de retraite et aux régimes de rente gouvernementaux pour les services présents ainsi que pour l'intérêt et l'amortissement du coût non pourvu des services passés.

Conversion des devises étrangères:

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle comme suit:

– Les éléments d'actif et de passif monétaires et la dette à long terme sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

– Les immobilisations, les ventes et les dépenses sont convertis au taux de change en vigueur aux dates de transaction.

3. Stocks

	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Produits en cours et produits finis	92 722	103 840
Matières premières et fournitures	47 739	27 080
	140 461	130 920

4. Placement dans une société en coparticipation

Le bilan ainsi que l'état des résultats et déficit de la société en coparticipation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984 se résument comme suit:

BILAN

	Total	Quote-part de la compagnie
	1984 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Actif		
Actif à court terme	44 475	22 282
Immobilisations	329	165
Autres postes	20 104	10 072
	64 908	32 519
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme	514 618	272 206
Capital-actions	220 515	110 478
Surplus d'apport	23 012	14 021
Déficit	(693 237)	(364 186)
	64 908	32 519

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1984

4. Placement dans une société en coparticipation (suite)

RÉSULTATS ET DÉFICIT

	Total	Quote-part de la compagnie
	1984 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Ventes	233 001	116 733
Dépenses		
Coût des marchandises vendues excluant l'amortissement y afférent	195 457	97 924
Frais de vente et d'administration	5 339	2 675
Intérêts sur la dette à long terme	45 677	22 884
Autres intérêts	762	382
Perte sur change étranger	6 661	3 337
Amortissement des immobilisations et des autres postes	21 217	10 630
	275 113	137 832
Autres revenus — intérêts	2 149	1 077
	272 964	136 755
PERTE avant postes extraordinaires	39 963	20 022
Postes extraordinaires		
Dépenses et radiations à la suite de la décision de cesser les opérations minières et de louer les installations à Port-Cartier:		
Radiation des éléments à court terme	2 152	1 078
Radiation des immobilisations	478 752	256 729
Radiation d'autres postes de l'actif	6 196	3 104
Provision pour coûts de fermeture, indemnités compensatoires et coûts résiduels	58 882	29 500
Perte sur change étranger	73 874	37 011
Radiation des droits miniers reportés	(10 608)	(5 315)
	609 248	322 107
PERTE NETTE	649 211	342 129
Déficit au début	44 026	22 057
Déficit à la fin	693 237	364 186

Activités de la société en coparticipation:

Jusqu'en décembre 1984, la société en coparticipation exploitait un gisement de minerai de fer, un concentrateur, une usine d'enrichissement et une usine de bouletage. La vie utile du gisement avait été évaluée à environ trente ans en 1978, lorsque les installations opèrent à la capacité nominale prévue. En vertu d'une entente entre actionnaires et d'un contrat d'achat de boulettes, les acheteurs de boulettes (Sidbec, British Steel Corporation et la Compagnie minière Québec Cartier (CMQC) devaient acheter, selon des proportions équivalentes à leur intérêt dans le capital-actions de la compagnie, l'entière production de boulettes à défaut de quoi des suppléments au prix de vente et des prêts sans intérêts étaient exigés.

En octobre 1984, compte tenu de la crise économique sévère à laquelle est confrontée l'industrie du minerai de fer de la Côte Nord, la société en coparticipation, ses actionnaires, les acheteurs de boulettes et le Gouvernement du Québec ont signé un protocole d'entente dont les effets principaux sont les suivants:

— La société en coparticipation a cessé ses opérations minières en décembre 1984;

— La société en coparticipation paiera les montants suivants:

- Le remboursement à la CMQC des indemnités payées aux employés des opérations minières;
- Les dettes à court et à long terme de la ville de Gagnon;
- Tous les coûts de fermeture des installations minières;
- Une indemnité compensatoire à la CMQC et ses compagnies affiliées en retour de quoi ces compagnies annuleront ou, le cas échéant, renonceront aux droits qu'elles ont conservés en vertu de l'Acte de vente de la mine, de la Convention de vente de la mine, du Contrat d'électricité, du Contrat de transport ferroviaire, du Contrat de manutention des boulettes et du concentré, du Contrat de gérance de la mine et de la Convention supplétive;

— La société en coparticipation a donné à bail les installations de Port-Cartier à la CMQC pour une période de quinze ans débutant le 1er janvier 1985, au loyer annuel de 1 $ pour les cinq premières années et suivant un loyer proportionnel aux revenus de la CMQC provenant de la vente des boulettes pour le reste de la période. La CMQC pourra à sa seule discrétion mettre fin au bail après la période initiale de cinq ans et ce en donnant un préavis de douze (12) mois;

— La société en coparticipation remettra (a) à la CMQC certains montants qu'elle recevra du Gouvernement du Québec et (b) au Gouvernement du Québec, à compter de l'année civile 1990, la totalité du loyer proportionnel reçu de la CMQC pour les installations de Port-Cartier et ce, jusqu'à concurrence des montants reçus en (a) plus les intérêts courus;

— La société en coparticipation vendra à la CMQC ses stocks de boulettes, de pièces de rechange, de fournitures et d'additifs se trouvant aux installations de Port-Cartier; la CMQC s'engage, à titre de paiement, à retourner à la société en coparticipation à la fin du bail le même volume de stocks ou alternativement à lui payer la valeur marchande d'alors de tels stocks utilisables et comparables.

Les actionnaires ont consenti à toutes ces transactions et engagements et se sont de plus engagés à payer ou rembourser à la société en coparticipation, à titre de contribution au capital, les coûts de fermeture, les indemnités compensatoires, certains coûts résiduels et les coûts éventuels d'une fermeture permanente de l'usine de bouletage incluant le capital et les intérêts des obligations série « A » et « B ». En plus, les acheteurs de boulettes ont convenu que tous les prêts sans intérêt faits à la société en coparticipation relativement à la période se terminant le 31 décembre 1984 soient virés au surplus d'apport. Le contrat d'achat de boulettes sera résilié en date du 31 décembre 1984.

Par conséquent, la société en coparticipation a décidé de présenter, au 31 décembre 1984, les éléments de l'actif à la valeur probable de réalisation nette; à défaut d'indication plus précise sur cette valeur pour les immobilisations (à l'exception des résidences à Port-Cartier), la société en coparticipation a décidé de les évaluer à une valeur nominale de 1 $. Toutes ces radiations de même que l'estimation des coûts de fermeture de la mine, des indemnités compensatoires et des coûts résiduels ont été présentés à titre de postes extraordinaires à l'état des résultats.

La direction de la société en coparticipation a mis en marche un programme pour vendre des éléments d'actif non inclus au bail avec la CMQC. Tout produit de la vente de ces éléments sera considéré à titre de revenus dans l'exercice où le montant sera encaissé.

La valeur de consolidation de l'investissement se compose de la quote-part de la compagnie dans les postes de la société en coparticipation. Elle se détaille comme suit:

Actif		32 519 $
Moins:		
Passif à court terme diminué de la portion assumée par la compagnie:	272 206 $	
Obligations	(225 009)	
Frais de fermeture	(23 165)	24 032
		8 487 $

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1984

4. Placement dans une société en coparticipation (suite)

La perte extraordinaire résultant de l'abandon des activités de la société en coparticipation se détaille comme suit:

	(en milliers de dollars)
— Participation dans la perte de la société en coparticipation résultant de l'abandon de ses activités	322 107
— Radiation du coût non amorti des éléments du placement dans la société en coparticipation qui suivent:	
• Intérêts encourus pour le financement de l'investissement durant la période de développement de Sidbec-Normines Inc.	20 508
• Perte sur la vente de boulettes effectuées avant la mise en exploitation de Sidbec-Normines Inc.	680
	343 295

5. Immobilisations

	1984 (en milliers de dollars)		1983 (en milliers de dollars)	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Terrains	6 338	6 338	6 348	6 348
Aménagement des terrains	8 784	4 159	8 765	4 745
Bâtiments	107 064	56 830	102 692	57 299
Matériel et outillage	399 671	221 625	397 544	239 878
Matériel roulant	3 770	1 391	3 010	824
Mobilier et agencement	5 472	3 382	2 233	400
Autres	9 241	1 936	9 351	1 749
Construction en cours	10 765	10 765	5 102	5 102
	551 105	306 426	535 045	316 345

6. Découvert et emprunts de banque

Les comptes clients et les stocks sont affectés à la garantie du découvert et des emprunts de banque.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1984

7. Dette à long terme

	Versements exigibles à court terme (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Compagnie:			
Emprunt de banque, garanti par une charge spécifique de premier rang sur un bâtiment, du matériel et de l'outillage dont la valeur comptable nette s'établit à 47 030 000 $ en 1984, au taux bancaire préférentiel plus 1/4 de 1%, remboursable le 30 juin 1986		25 000	25 000
Filiale — Sidbec-Dosco Inc.:			
Débentures à fonds d'amortissement:			
5 3/4%, série «A»			3 745
6%, série «B», échéant le 15 juillet 1985	3 736	3 736	3 736
5 3/4%, série «C», échéant le 15 juillet 1985 (2 000 000 $ US au 31 décembre 1984)	2 642	2 642	2 567
	6 378	6 378	10 048
Filiale — Sidbec-Feruni Inc.:			
Obligations relatives aux biens loués, à des taux d'intérêt variant de 9,2% à 13,2%, remboursables par versements mensuels et échéant à différentes dates jusqu'en 1990	338	1 771	2 097
	6 716	33 149	37 145
Versements exigibles à court terme, déduction faite des débentures rachetées par anticipation		6 716	4 469
		26 433	32 676
Provision pour régimes de retraite (note 11)		903	913
		27 336	33 589

Les éléments d'actif de Sidbec-Dosco Inc., autres que ses immobilisations, et tous les éléments d'actif de Sidbec-Feruni Inc. sont soumis à une charge flottante affectée à la garantie de leurs dettes à long terme. Ces éléments d'actif se chiffrent à 226 403 000 $ au 31 décembre 1984.

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, d'après les échéances et les exigences des fonds d'amortissement, s'établissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1985	6 716
1986	25 371
1987	406
1988	237
1989	272

8. Dette garantie par l'actionnaire

	Versements exigibles à court terme (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Le Gouvernement de la province de Québec a garanti le remboursement de capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent:			
Débentures à fonds d'amortissement détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec:			
9 1/4 %, série «A», échéant le 15 décembre 1990	200	8 450	8 650
8 3/4 %, série «B», échéant le 15 juin 1991	200	8 650	8 850
9 %, série «C», échéant le 1er septembre 1991	200	8 650	8 850
10 3/4 %, série «D», échéant le 1er octobre 1989	1 000	21 000	22 000
10 1/4 %, série «E», échéant le 15 mai 1995		30 000	30 000
10 3/4 %, série «F», échéant le 16 février 1996		30 000	30 000

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1984

8. Dette garantie par l'actionnaire (suite)

	Versements exigibles à court terme (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Emprunt de banque à terme, au taux bancaire préférentiel jusqu'au 31 mars 1988, au taux bancaire préférentiel plus 1/8 de 1 % pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1990, au taux bancaire préférentiel plus 1/4 de 1 % du 1er avril 1990 au 26 mars 1993, remboursable par tranche de 20 000 000 $ le 26 mars de chacune des années jusqu'en 1993 inclusivement		180 000	200 000
Emprunt de banque sur crédit rotatif, au taux bancaire préférentiel, échéant le 30 novembre 1985		110 000	100 000
Emprunt de banque, au taux d'intérêt moyen sur le marché interbancaire de Londres plus 1/4 de 1 % (147 500 000 $ U.S.), remboursable le 28 juin 1985		194 906	
Emprunt de banque, au taux bancaire préférentiel, remboursable le 28 juin 1985		30 500	
	1 600	622 156	408 350
Versements exigibles à court terme, déduction faite des débentures rachetées par anticipation		1 600	1 600
		620 556	406 750

Les versements exigibles sur les emprunts de banque n'ont été présentés dans le passif à court terme parce que la compagnie ne prévoit pas rembourser ces emprunts à même le fonds de roulement.

Les versements sur les débentures à fonds d'amortissement au cours des cinq prochains exercices, d'après les échéances et les exigences des fonds d'amortissement, s'établissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1985	1 600
1986	1 600
1987	1 600
1988	1 600
1989	17 600

Au cours de l'exercice, la dépense d'intérêts sur le passif à long terme du secteur des activités abandonnées, a été réduite d'une subvention de 20 798 000 $ (16 158 000 $ en 1983) du ministère de l'Industrie et du Commerce du Gouvernement du Québec pour compenser les frais d'intérêts sur l'emprunt de banque à terme de 180 000 000 $.

9. Dû à l'actionnaire

	1984 (en milliers de dollars)	1983 (en milliers de dollars)
Dû à l'actionnaire, au taux bancaire préférentiel, remboursable en trois versements respectifs de 9 790 000 $ le 29 mars 1986, de 23 340 000 $ le 7 juin 1986 et de 5 419 000 $ le 19 octobre 1986	38 549	
Dû à l'actionnaire		24 957
	38 549	24 957
Versements exigibles à court terme		24 957
	38 549	—

10. Virement du surplus d'apport au déficit

Suite à une résolution des administrateurs d'une assemblée tenue le 25 février 1985, ratifiée par l'actionnaire, le déficit des activités abandonnées a été réduit de 98 000 000 $ et le déficit des activités continuées de 51 797 000 $ par l'appropriation du surplus d'apport.

11. Engagements

Les engagements de la compagnie et de ses filiales à l'égard de projets de construction et d'acquisitions de matériel et d'outillage s'élèvent approximativement à 17 000 000 $.

Les filiales en propriété exclusive pourvoient à différents régimes de retraite pour leurs employés. Des études d'actuaires-conseils démontrent que les engagements relatifs aux bénéfices des employés pour services passés excèdent le montant inscrit au passif du bilan d'environ 17 400 000 $ pour les bénéfices existant au 31 décembre 1984 et d'environ 800 000 $ pour les bénéfices qui prendront effet au cours de 1985. Ces excédents sont amortis sur une période de cinq à quinze ans.

12. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Sidbec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Sidbec au 31 décembre 1984, ainsi que les états consolidés des résultats, du surplus d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1984, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & associés,
Comptables agréés.

Montréal, le 25 février 1985

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

BILAN
31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Banque	472 581 $	734 716 $
Dépôts à terme	600 000	
Débiteurs	197 621	91 368
Stocks, au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation	105 842	101 389
Frais imputables au prochain exercice	173 257	126 683
	1 549 301 $	1 054 156 $
PASSIF		
Comptes fournisseurs et frais courus	224 960 $	108 267 $
Salaires et avantages sociaux à payer	478 536	408 333
Engagements	443 521	412 154
Dépôts remboursables	55 472	61 560
Dû au Fonds de capital et d'emprunt	289 071	30 586
Revenus reportés (note 4)	57 741	33 256
	1 549 301 $	1 054 156 $

Au nom du Conseil d'administration,

Roger Blais
Guy Gagnon

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

RÉSULTATS ET DÉFICIT ACCUMULÉ
exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Subvention du Ministère des Finances — règlement de la dette		23 042 409 $
Subvention du Ministère des Affaires municipales — règlement de la dette		5 392 871
Subvention du Ministère des Affaires municipales	5 117 900 $	5 000 000
Revenus de placements	285 309	
Surplus actuariel — Régime de rentes (note 3)	39 254	55 934
Ventes de terrains	124 052	462 408
Rentes emphytéotiques	15 906	6 699
Autres	6 950	3 810
	5 589 371	33 964 131
DÉPENSES		
Appropriation du déficit de l'exercice précédent		25 147 323
Immobilisations à même les revenus des exercices antérieurs		2 381 506
Traitements, salaires et allocations (note 3)	2 523 142	2 492 089
Transports et communications	538 083	535 008
Services professionnels et administratifs	278 777	234 318
Entretien et réparations	29 744	46 306
Mauvaises créances	2 211	47 779
Loyers	256 611	232 122
Approvisionnements	95 810	102 409
Immobilisations à même les revenus — exercice courant	31 312	45 140
Service de la dette		902 503
Excédent des dépenses sur les revenus (revenus sur les dépenses) —		
Centres touristiques et récréatifs (relevé 1)	1 317 455	1 281 233
Propriétés en location (relevé 2)	(33 488)	(9 546)
Aéroport de Gatineau (relevé 3)	549 714	525 941
	5 589 371	33 964 131
SOLDE	— $	— $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

BILAN
31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Débiteurs	67 000 $	300 834 $
Montants à recevoir — indemnités d'expropriation (note 8 b)	46 969	1 317 533
Frais imputables au prochain exercice	73 370	69 966
Avances au Fonds d'administration budgétaire	289 071	30 586
Immobilisations à même les revenus (note 5)	722 640	671 046
Immobilisations, au coût (note 6)	46 431 961	46 158 847
	47 631 011 $	48 548 812 $
PASSIF		
Passif à court terme (note 7)	421 984 $	467 326 $
Provision pour indemnités d'expropriation (note 8 b)		1 197 167
	421 984	1 664 493
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS	47 209 027	46 884 319
	47 631 011 $	48 548 812 $

Au nom du Conseil d'administration,

Roger Blais
Guy Gagnon

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS
exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	46 884 319 $	2 302 130 $
Subvention du Ministère des Finances		
— règlement de la dette		35 460 600
Subvention du Ministère des Affaires municipales		
— règlement de la dette		6 260 954
— opérations courantes	370 000	133 835
Subvention du M.I.C.T.		539 231
Immobilisations à même le fonds d'administration budgétaire		
— exercices antérieurs		2 381 506
— exercice courant	51 594	45 140
Coût des terrains et autres biens vendus	(96 886)	(239 077)
SOLDE À LA FIN	47 209 027 $	46 884 319 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
UTILISATION DES FONDS		
Dépenses en immobilisations:		
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux	277 100 $	835 284 $
Équipements touristiques et récréatifs	92 900	
Ameublement et équipement	23 412	45 140
Véhicules	28 182	
	421 594	880 424
Remboursement des avances du Ministère des Finances		35 460 600
	421 594	36 341 024
PROVENANCE DES FONDS		
Subvention du Ministère des Finances		
— règlement de la dette		35 460 600
Subvention du Ministère des Affaires municipales		
— règlement de la dette		6 260 954
— opérations courantes	370 000	133 835
Subvention du M.I.C.T.		539 231
Immobilisations à même le fonds d'administration budgétaire		
— exercices antérieurs		2 381 506
— exercice courant	51 594	45 140
Diminution de la provision pour indemnités		150 000
	421 594	44 971 266
AUGMENTATION DES FONDS		8 630 242
SOLDE FINANCÉ PROVISOIREMENT AU DÉBUT	54 426	(8 575 816)
SOLDE DES FONDS À LA FIN	54 426 $	54 426 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Principales pratiques comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés par la Société selon la méthode de comptabilité par fonds afin d'observer les limites et restrictions reliées à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles. Selon cette méthode, les opérations de la Société sont réparties entre deux fonds distincts, le Fonds d'administration budgétaire et le Fonds de capital et d'emprunt.

Stocks

La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût des stocks.

Engagements

La Société comptabilise au passif à court terme les engagements envers ses fournisseurs sous forme de commandes ainsi que tous les montants approuvés par résolution du conseil d'administration pour des projets spécifiques et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une commande d'achat à la fin de l'exercice.

Déficit accumulé

Le solde du déficit accumulé à la fin d'un exercice est approprié aux résultats de l'exercice suivant au Fonds d'administration budgétaire.

2. Constitution

La Société d'aménagement de l'Outaouais a été constituée en vertu de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais.

3. Surplus actuariel — régime de rentes

Suite à une recommandation des actuaires conseils et tel que permis suivant les règlements du régime, la société n'a pas participé au régime des rentes pour une somme de 39 254 $ au cours de l'exercice 1985. La dépense annuelle pour le régime de rentes totalisant 235 716 $ pour l'exercice 1985, est incluse au poste traitements, salaires et allocations.

4. Revenus reportés

	1985	1984
Droits de mouillage — Marina du Lac Deschênes	36 573 $	33 256 $
Ventes de terrain — Aéroparc Industriel de Gatineau	21 168	
	57 741 $	33 256 $

La Société d'aménagement de l'Outaouais s'est engagée à payer les taxes d'amélioration locale relatives aux terrains vendues dans l'Aéroparc industriel de Gatineau jusqu'à leur échéance en 1996. Afin de rencontrer cet engagement, la Société inclut dans le prix de vente des terrains un montant équivalent à la valeur actualisée des taxes d'amélioration locale pour la période entre la date de vente et 1996. Un passif correspondant est alors inscrit au bilan et viré aux revenus selon les versements annuels effectués au titre des taxes d'amélioration locale concernant ces terrains.

5. Immobilisations à même les revenus

Ameublement et équipement	509 420 $	486 007 $
Équipement pour l'aéroport	9 274	9 274
Véhicules	203 946	175 765
	722 640 $	671 046 $

6. Immobilisations

	1985	1984
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux		
Parc du Pontiac	900 942 $	896 979 $
Aéroparc industriel de Gatineau	4 678 341	4 496 964
Aéroport régional de Gatineau	9 231 892	9 231 892
Projet — CITUF		2 999
Propriété — 82 rue Front	824 500	824 500
	15 635 675	15 453 334
Équipements touristiques et récréatifs		
Marina du Lac Deschênes	2 960 466	2 950 967
Auberge Symmes	1 064 391	1 064 391
Parc du Lac Lemay	1 790 273	1 778 773
Parc du Lac Beauchamp	2 509 177	2 509 177
Centre touristique de la Haute-Gatineau	1 312 375	1 310 875
Centre touristique du Lac Leslie	1 981 440	1 981 440
Centre touristique du Lac de l'Argile	5 929 128	5 919 128
Centre touristique du Lac Simon	3 806 110	3 787 110
Centre touristique de la Petite Rouge	1 304 499	1 294 499
Site du Lac Gagnon	1 147 311	1 147 311
Vallée du ruisseau Meach	5 922 719	5 922 719
Frayère Pelissier	70 423	70 423
Entrepôt atelier central	679 454	648 054
Maison Hammond	318 520	320 646
	30 796 286	30 705 513
	46 431 961 $	46 158 847 $

7. Passif à court terme — fonds de capital et d'emprunt

	1985	1984
Découvert en banque	2 088 $	115 $
Fournisseurs	380	3 691
Engagements	408 514	422 072
Retenues sur contrats	11 002	41 448
	421 984 $	467 326 $

8. Éventualités

a) Expropriation

Le Gouvernement du Québec a exproprié dans la Vallée du ruisseau Meach des terrains appartenant à la Société. Au 31 mars 1985, aucun montant n'a été comptabilisé étant donné que la superficie expropriée ainsi que l'indemnité à recevoir ne sont pas connues.

b) Provision pour indemnités d'expropriation

La provision pour indemnités d'expropriation avait été établie au cours des exercices antérieurs en fonction de certaines indemnités déjà accordées par la Cour ou déjà négociées pour des propriétés similaires à celles qui demeurent non réglées.

Au cours de l'exercice, certaines des expropriations ont été réglées suites à des jugements et acquittées au moyen de la provision déjà établie. À la fin de l'exercice certaines expropriations demeurent non réglées et les demandes des expropriés totalisent un montant de 1 800 706 $, y compris les indemnités supplémentaires et les intérêts calculées jusqu'au 31 décembre 1985.

Étant donné l'incertitude quant aux jugements à venir ainsi qu'aux montants définitifs qui seront versés concernant ces expropriations, aucune provision n'a été inscrite au titre des indemnités d'expropriation. Lors du règlement éventuel, des demandes de crédit seront adressées au Ministère des Affaires municipales pour les montants concernés.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
Relevé 1		
RÉSULTATS – CENTRES TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIFS		
REVENUS	1 353 476 $	1 184 217 $
DÉPENSES		
Traitements	1 634 130	1 524 937
Transports et communications	42 584	36 543
Services professionnels et administratifs	325 812	301 995
Entretien et réparations	123 573	62 392
Loyers	8 521	13 304
Approvisionnements	514 029	526 279
Immobilisations à même les revenus	22 282	
	2 670 931	2 465 450
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 317 455 $	1 281 233 $
Relevé 2		
RÉSULTATS – PROPRIÉTÉS EN LOCATION		
REVENUS	143 110 $	106 833 $
DÉPENSES		
Services professionnels et administratifs	89 525	55 925
Entretien et réparations	20 051	41 272
Fournitures et approvisionnements	46	90
	109 622	97 287
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(33 488)$	(9 546)$
Relevé 3		
RÉSULTATS – AÉROPORT DE GATINEAU		
REVENUS	149 879 $	90 884 $
DÉPENSES		
Traitements	210 220	202 702
Transports et communications	7 492	11 552
Services professionnels et administratifs	151 017	146 219
Entretien et réparations	189 835	184 910
Loyers	7 249	1 488
Approvisionnements	135 780	69 954
Immobilisations à même les revenus (recouvrement)	(2 000)	
	699 593	616 825
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	549 714 $	525 941 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le Ministre des Affaires municipales
du Québec,

Nous avons vérifié l'état des résultats et du déficit accumulé du Fonds d'administration budgétaire et les états de l'évolution de la situation financière et des investissements en immobilisations du Fonds de capital et d'emprunt de la Société d'aménagement de l'Outaouais pour l'exercice terminé le 31 mars 1985 ainsi que les bilans du Fonds d'administration budgétaire et du Fonds de capital et d'emprunt à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 1985 et sa situation financière à cette date selon les principales pratiques comptables énoncées à la note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

Hull, Québec, le 6 juin 1985

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-9

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme		506 014 $
Comptes-clients (note 3)	272 073 $	199 683
Travaux en cours		34 174
Stock de fournitures	28 733	36 876
Frais payés d'avance	25 113	26 722
	325 919	803 269
PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION (note 4)	6 123	10 000
IMMOBILISATIONS (note 5)	1 250 024	1 396 829
BIENS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 6)	195 045	226 651
	1 777 111 $	2 435 749 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire et chèques en circulation	88 571 $	
Emprunt bancaire	500 000	360 000 $
Comptes-fournisseurs et frais courus	155 324	176 953
Versements échéant au cours du prochain exercice		
Dette à long terme (note 7)	185 126	168 667
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	81 999	63 075
	1 011 020	768 695
DETTE À LONG TERME (note 7)	396 595	577 079
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	38 284	120 283
	1 445 899	1 466 057
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune	3 000 000	3 000 000
DÉFICIT	2 668 788	2 030 308
	331 212	969 692
	1 777 111 $	2 435 749 $

ÉVENTUALITÉ (note 14)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 15)

Pour le Conseil d'administration,

Michel Paradis
Paul E. Lachance

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS DES CONTRATS (note 10)	1 179 135 $	866 471 $
COÛT DE PRODUCTION		
Main-d'oeuvre directe	532 088	445 810
Frais directs	26 483	15 132
Frais indirects de production (note 12)	755 884	846 391
	1 314 455	1 307 333
PERTE BRUTE	135 320	440 862
Autres revenus (note 11)	15 041	98 694
	120 279	342 168
Frais généraux et d'administration (note 13)	518 201	528 517
PERTE NETTE	638 480	870 685
DÉFICIT AU DÉBUT	2 030 308	1 159 623
DÉFICIT À LA FIN	2 668 788 $	2 030 308 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
UTILISATION DES FONDS		
Fonds absorbés par les opérations		
Perte nette	638 480 $	870 685 $
Amortissement des immobilisations et des biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition	(179 600)	(178 913)
Quote-part de la perte nette d'une société en participation	(3 877)	
	455 003	691 772
Acquisition d'un placement dans une société en participation		10 000
Acquisitions d'immobilisations	2 189	7 382
Diminution de la dette à long terme	180 484	195 647
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	81 999	63 075
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	719 675	967 876
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	34 574	1 002 450
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	(685 101)$	34 574 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Société de cartographie du Québec est une compagnie à fonds social et selon sa loi constitutive, elle a pour objets:
— la préparation des données requises pour établir et mettre à jour des cartes géographiques et d'autres moyens de représentation du territoire;
— la photographie aérienne et terrestre du territoire et l'utilisation de procédés de télédétection pour des fins de cartographie, de photogrammétrie et d'identification des ressources naturelles ainsi que pour toutes autres fins scientifiques;
— l'établissement de points de contrôle terrestres pour les fins de cartographie et de photogrammétrie;
— la conservation et la distribution des documents préparés dans l'accomplissement de ses objets, ainsi que de tous les autres documents relatifs à la cartographie, à la photogrammétrie et à la photographie du territoire.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Stock de fournitures

Le stock est évalué au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé en employant la méthode linéaire et en fonction de leur vie utile anticipée.

	Vie utile anticipée
Aménagement — terrain	10 ans
Bâtisse	40 ans
Équipement et outillage	10-15-20 ans
Équipement informatique	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Roulant	4 ans

Contrats de location-acquisition

L'actif enregistré aux livres en vertu des contrats de location-acquisition est amorti de la même façon que les immobilisations. Les obligations découlant des contrats de location-acquisition sont inscrites à la valeur actualisée des versements en capital à effectuer.

Activités en participation

La Société exerce une part importante de ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de l'intérêt proportionnel de la Société dans ces activités.

3. Comptes-clients

Les comptes-clients se détaillent comme suit:

	1985	1984
Gouvernement du Québec et ses entreprises	204 460 $	194 986 $
Autres	67 613	4 697
	272 073 $	199 683 $

4. Placement dans une société en participation

Le 30 juin 1983, la Société de cartographie du Québec et la Société française de stéréotopographie ont obtenu l'incorporation de la compagnie québécoise « CARTO-MAT INC ». Les actions sont détenues à part égale par chacune des compagnies.

Cette compagnie a pour objet premier la promotion, la prospection, la négociation et la réalisation de contrats de cadastre et de cartographie numérique pouvant aboutir à la création d'une banque de données.

Ce placement de 10 000 actions ordinaires sans valeur nominale est comptabilisé à la valeur de consolidation au 31 décembre 1984 selon des états financiers vérifiés disponibles à cette date.

5. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrain	122 170 $		122 170 $	122 170 $
Aménagement — terrain	35 713	34 287 $	1 426	4 997
Bâtisse	406 895	81 566	325 329	335 501
	564 778	115 853	448 925	462 668
Équipement et outillage	1 412 047	627 942	784 105	911 523
Mobilier et équipement de bureau	39 744	23 481	16 263	20 237
Roulant	7 008	6 277	731	1 401
	2 023 577 $	773 553 $	1 250 024 $	1 395 829 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

6. Biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition

	1985	1984
Équipement informatique	316 059 $	316 059 $
Amortissement accumulé	121 014	89 408
	195 045 $	226 651 $

7. Dette à long terme

	1985	1984
Dette portant intérêt à 8% l'an, remboursable en versements annuels de 108 046 $, comprenant capital et intérêts, échéant le 2 juillet 1985	100 037 $	192 670 $
Emprunt au taux préférentiel bancaire majoré de 0,75%, remboursable en versements mensuels de 11 526 $ comprenant capital et intérêts et un dernier versement mensuel estimé à 348 669 $, échéant le 1er novembre 1987	481 684	553 076
	581 721	745 746
Versements en capital échéant au cours du prochain exercice	185 126	168 667
	396 595 $	577 079 $

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition représentent leur valeur actualisée en capital au 31 mars. Elles s'établissent comme suit:

Exercice financier	Contrats location-acquisition
1986	101 573 $
1987	42 111
Total des versements	143 684
Moins:	
Montant représentant les intérêts	23 401
	120 283
Moins:	
Versement échéant au cours du prochain exercice	81 999
	38 284 $

9. Capital-actions

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

10. Revenus des contrats

La presque totalité des revenus des contrats sont générés par les opérations conclues avec le gouvernement du Québec et ses entreprises.

11. Autres revenus

	1985	1984
Intérêts sur dépôts à terme	10 504 $	90 212 $
Quote-part de la perte nette d'une société en participation	(3 877)	
Divers	8 414	8 482
	15 041 $	98 694 $

12. Frais indirects de production

	1985	1984
Salaires	234 326 $	278 203 $
Avantages sociaux	76 894	109 508
Matériel — laboratoire et autres	93 104	105 841
Taxes foncières	28 524	28 180
Assurances générales	11 281	13 963
Entretien et réparations	11 342	13 306
Électricité et chauffage	18 069	17 284
Amortissement des immobilisations	161 640	161 022
Services d'informatique	120 211	118 035
Divers	493	1 049
	755 884 $	846 391 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

13. Frais généraux et d'administration

	1985	1984
Traitements	181 111 $	192 706 $
Avantages sociaux	20 254	27 932
Honoraires professionnels	51 365	39 193
Taxes foncières	3 381	3 390
Assurances générales	1 254	1 552
Entretien et réparations	1 766	2 268
Service de protection	1 948	1 848
Électricité et chauffage	2 008	1 920
Location d'équipement	1 108	4 697
Frais de voyage et de représentation	30 812	38 493
Papeterie et frais de bureau	4 990	14 819
Honoraires des administrateurs	16 800	6 750
Communications	10 998	9 533
Intérêts sur dette à long terme	76 791	82 549
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	32 157	41 564
Intérêts et frais bancaires	43 692	30 446
Amortissement des immobilisations	17 960	17 891
Taxe sur le capital	6 250	6 229
Mauvaise créance	5 593	
Divers	7 963	4 737
	518 201 $	528 517 $

14. Éventualité

Une réclamation en justice au montant de 5 603 $ par un courtier à l'égard d'une prime d'assurance est contestée par la Société.

La direction est d'avis que cette réclamation n'entraînera aucune perte pour la Société.

15. Événement postérieur à la date du bilan

Disposition des actifs de la Société

Une directive du ministre de l'Énergie et des Ressources, approuvée par décret du gouvernement le 9 mai 1984, enjoignait le Conseil d'administration de la Société à prendre toutes les mesures nécessaires afin de disposer des actifs de la Société.

Les opérations ont officiellement pris fin le 22 avril 1985.

Les transactions suivantes ont été effectuées:

— Ventes au cours du mois d'avril 1985 pour un prix de 575 000 $ de l'équipement, du stock de fournitures et de certains autres actifs,
— Vente le 1er juillet 1985 pour un prix de 500 690 $ de la bâtisse et du terrain.

Les dettes grevant les actifs vendus ont été acquittées par la Société ou assumées par les acquéreurs.

Après avoir donné effet à ces dispositions, le bilan non vérifié de la Société au 7 septembre 1985 s'établit comme suit:

Actif		
Comptes-clients		65 247 $
Passif		
Emprunt bancaire	466 134 $	
Comptes-fournisseurs	61 567	527 701 $
Avoir déficitaire de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé, émis et payé 300 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		3 000 000
Déficit		
Solde au 31 mars 1985	2 668 788	
Perte nette de la période	793 666	
Solde au 7 septembre 1985		(3 462 454)
		(462 454)
		65 247 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-9

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de cartographie du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 septembre 1985

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

L.R.Q., c. S-10

FONDS D'INVESTISSEMENTS

BILAN
au 5 juin 1984

ACTIF

Encaisse et dépôts à terme pour fins d'investissements	2 853 770 $
Encaisse et dépôts à terme en réserve pour garanties de prêts en vigueur (note 3)	1 100 425
Intérêts courus sur dépôts à terme	28 336
Placements et avances dans des coopératives	3 726 078
Placements et avances dans des corporations (note 4)	6 699 500
Prêts subordonnés	13 385 082
Prêts garantis	220 375
Placements immobiliers	689 166
	24 720 201
Intérêts échus et courus	368 453
	25 088 654
Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur (note 5)	3 352 762
	21 735 892
	25 718 423 $

PASSIF

Frais courus	332 118 $
Intérêts courus sur avances	141 350
Avances du ministère des Finances du Québec (note 6)	22 620 142
Avances des coopérateurs-souscripteurs (note 6)	3 200 092
	26 293 702
Déficit	575 279
	25 718 423 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Oscar Mercure, président
Robert Soupras, vice-président

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'INVESTISSEMENTS

REVENUS, DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice de deux mois terminé le 5 juin 1984

REVENUS	
Intérêts gagnés sur investissements	276 752 $
Intérêts gagnés sur dépôts à terme	77 152
Loyer	7 807
	361 711
DÉPENSES	
Garanties de prêt assumées	302 118
Déboursements conservatoires	30 000
Augmentation de la provision accumulée pour pertes éventuelles	109 284
	441 402
EXCÉDENT DES DÉPENSES AVANT INTÉRÊTS MINIMUMS SUR AVANCES	79 691
Intérêts minimums sur avances	140 066
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	219 757
DÉFICIT AU DÉBUT	355 522
DÉFICIT À LA FIN	575 279 $

PROVISION ACCUMULÉE POUR PERTES ÉVENTUELLES SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES GARANTIES DE PRÊTS EN VIGUEUR
de l'exercice de deux mois terminé le 5 juin 1984

Solde au début	3 243 478 $
Augmentation de la provision accumulée pour pertes éventuelles	109 284
Solde à la fin	3 352 762 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'INVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice de deux mois terminé le 5 juin 1984

PROVENANCE DES FONDS	
Remboursements sur prêts et placements	385 305 $
Excédent des dépenses sur les revenus	(219 757)
Éléments qui ne constituent pas une utilisation des fonds:	
Variation nette des intérêts et frais courus	415 653
Augmentation de la provision accumulée pour pertes éventuelles	109 284
Fonds provenant de l'exploitation	305 180
	690 485
UTILISATION DES FONDS	
Augmentation de l'encaisse en réserve pour garanties de prêts en vigueur	34 500
Placements et avances dans des coopératives	106 500
Prêts subordonnés	955 364
Augmentation des placements immobiliers	842
	1 097 206
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	406 721
ENCAISSE POUR FINS D'INVESTISSEMENTS AU DÉBUT	3 260 491
ENCAISSE POUR FINS D'INVESTISSEMENTS À LA FIN	2 853 770 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

L.R.Q., c. S-10

FONDS D'OPÉRATIONS

BILAN
au 5 juin 1984

ACTIF

Encaisse et dépôts à terme	89 882 $
Comptes à recevoir (note 7)	127 234
Frais payés d'avance	6 495
	223 611 $

PASSIF

Comptes et frais courus à payer	50 544 $
Traitements et vacances à payer	52 362
Effet à payer garanti par une hypothèque, 12%, remboursable par anticipation sans pénalité, échéant le 14 août 1988	190 000
	292 906
Déficit	69 295
	223 611 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Oscar Mercure, président
Robert Soupras, vice-président

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

FONDS D'OPÉRATIONS

REVENUS, DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice de deux mois terminé le 5 juin 1984

REVENUS	
Contribution du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme	600 000 $
Intérêts gagnés sur encaisse et dépôts à terme	1 703
Aide technique	37 726
Charges administratives	1 680
	641 109
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	181 646
Frais de voyage et déplacement	21 627
Frais de publicité et d'information	11 693
Fournitures et matériel de bureau	21 199
Honoraires professionnels	15 916
Télécommunications	10 183
Frais d'assemblée	5 972
Loyer et frais d'occupation	12 528
Mauvaises créances	2 900
Immobilisations à même les revenus	71 249
Intérêts sur emprunts	7 437
Amortissement des immobilisations	475 425
	837 775
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	196 666
SURPLUS AU DÉBUT	127 371
DÉFICIT À LA FIN	69 295 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF
L.R.Q., c. S-10
FONDS D'IMMOBILISATIONS

BILAN
au 5 juin 1984

ACTIF

Immobilisations, au coût (note 8)	635 933 $

PASSIF

Solde du fonds	635 933 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Oscar Mercure, président
Robert Soupras, vice-président

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 5 juin 1984

1. Énoncé des conventions comptables

Placement dans une filiale en propriété exclusive:

La Société de développement coopératif a comme objet d'apporter à certaines entreprises coopératives une aide financière et les services susceptibles de stimuler leur création et leur développement. À cette fin, la Société a formé une corporation dont le but est de détenir temporairement des immeubles pour les revendre à des coopératives en habitation.

Conséquemment, croyant que c'est plus explicite de présenter les états financiers de cette filiale séparément, le placement a été présenté au coût et les états financiers sommaires sont présentés à la note 11.

Placements, prêts subordonnés, prêts garantis et placements immobiliers:

Les placements, les prêts subordonnés, les prêts garantis et les placements immobiliers sont inscrits au coût à l'actif au moment du déboursement.

Les placements sont effectués sous forme de parts sociales, parts privilégiées ou avances à des coopératives.

Les prêts subordonnés ne comportent aucune garantie.

Les prêts garantis le sont par un nantissement commercial, ou une hypothèque, ou une obligation hypothécaire sur des actifs spécifiques.

Les placements immobiliers sont constitués par l'acquisition de biens-fonds détenus temporairement par la Société en vue de la location ou de la revente à des coopératives et ce, conformément à l'article 29 de la Loi sur la Société de développement coopératif (L.R.Q., chapitre S-10).

Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur:

Une imputation aux dépenses est effectuée aux fins de pourvoir aux pertes probables sur placements, prêts et assumations de garanties de prêts déjà spécifiquement identifiés de même qu'aux pertes éventuelles. La partie de la provision accumulée relative aux pertes éventuelles est calculée d'après l'expérience passée et d'après l'analyse individuelle des cas et est destinée à parer aux pertes éventuelles sur les placements, prêts et assumations de garanties de prêts lorsqu'un changement important et à caractère négatif est survenu dans le programme de développement des activités économiques de l'entreprise coopérative.

Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et ne sont pas amorties.

2. Modifications comptables

Antérieurement, les immobilisations étaient présentées au fonds d'opérations et elles étaient amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux de 2½% et 10%, la dépense d'amortissement étant imputée à l'état des revenus et dépenses de ce fonds.

Un fonds d'immobilisations a été créé au cours de l'exercice pour présenter les immobilisations détenues; la valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 1984 de 475 425 $ a été amortie en totalité à l'état des revenus et dépenses du fonds d'opérations de l'exercice alors en cours.

3. Encaisse et dépôts à terme en réserve pour garanties de prêts en vigueur

Au 5 juin 1984, la Société avait accordé sa caution sur des prêts totalisant 2 200 850 $. Conformément à l'article 33 de la Loi, une tranche de 1 100 425 $ de dépôts à terme, équivalant à 50% du montant des garanties en vigueur, est maintenue en réserve.

4. Placements et avances dans des corporations

S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.	
— Filiale en propriété exclusive	
1 000 actions ordinaires	1 000 000 $
499 actions privilégiées, catégorie «C» (8%, non cumulatif, rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune)	499 000
	1 499 000
Avances sur billets (le plus élevé de 3% ou 75% des bénéfices)	5 001 000
	6 500 000
1856-2900 Québec Inc. (participation à 50% des actions émises)	
50 actions de catégorie «A»	500
Avances sur billet (10$^{3}/_{4}$%)	199 000
	199 500
	6 699 500 $

5. Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur

La provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements et les garanties de prêts en vigueur reflète les révisions des estimations effectuées conformément à la pratique comptable plus spécifiquement décrite à la note 1. La provision inclut entre autres un montant de 1 593 540 $ dû par Pêcheurs-Unis du Québec.

6. Avances du ministère des Finances du Québec et des coopérateurs-souscripteurs

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses à la condition que le surplus ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé au surplus au moment du déboursement.

Les avances sont remboursables au cours des exercices suivants:

1993	1 000 000 $
1994	1 000 000
1995	5 500 000
1996	5 820 165
1997	7 500 023
1998	2 500 023
1999	2 500 023

Le 6 juin 1984, la Loi 63 «Loi sur la Société de développement des coopératives» (1984 chap. 8) est entrée en vigueur; l'article 47 de cette Loi est à l'effet qu'à compter de cette date, la Société de développement des coopératives doit rembourser au gouvernement et aux coopérateurs-souscripteurs les avances faites à la Société de développement coopératif constituée par la Loi sur la Société de développement coopératif (L.R.Q., chapitre S-10) au prorata de leurs créances et à même les remboursements des aides financières consenties avant cette date.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 5 juin 1984

7. Comptes à recevoir

Aides techniques aux coopératives	116 070 $
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.	4 771
Autres	6 393
	127 234 $

8. Immobilisations

Terrain	85 000 $
Bâtiment et réparations majeures	337 817
Mobilier et équipement	141 932
Matériel informatique	71 184
	635 933 $

9. Engagements sur placements, prêts subordonnés, prêts garantis et garanties de prêts

En date du bilan, outre les sommes indiquées en regard de ces postes de l'actif, l'aide financière autorisée mais non déboursée s'élevait à 1 753 335 $. De plus, des garanties de prêts de 1 248 500 $ sont autorisées mais ne sont pas en vigueur au 5 juin 1984.

10. Événement subséquent

Le 6 juin 1984, la Loi sur la Société de développement coopératif (L.R.Q., chapitre S-10) fut remplacée par la Loi sur la Société de développement des coopératives (1984 chap. 8), laquelle Société acquiert les droits de la Société de développement coopératif et en assume les obligations.

11. S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. — États financiers sommaires

Bilan au 31 décembre 1983

Actif	
Court terme	21 551 584 $
Immobilisations nettes	229 796
Frais de premier établissement, au coût	455 036
	22 236 416 $
Passif et avoir des actionnaires	
Court terme	15 728 282 $
Avances de la S.D.C.	5 001 000
Capital-actions	1 499 000
Bénéfices non répartis	8 134
	22 236 416 $

Résultats et bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

Revenus	5 246 283 $
Dépenses	4 588 039
Bénéfices avant amortissement et intérêts	658 244
Amortissement des immobilisations et des frais de premier établissement	500 080
Intérêts sur le dû à un actionnaire	150 030
	650 110
Bénéfice net et bénéfices non répartis à la fin	8 134 $

REMARQUE Les états financiers de la Société de développement des coopératives sont publiés aux pages 315 à 320.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

L.R.Q., c. S-10

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances
et aux coopérateurs-souscripteurs
Société de développement coopératif

Nous avons vérifié les bilans du fonds d'investissements, du fonds d'opérations et du fonds d'immobilisations de la Société de développement coopératif au 5 juin 1984, ainsi que les états des revenus et dépenses, des déficits du fonds d'investissements et du fonds d'opérations, du solde du fonds d'immobilisations et de l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements de l'exercice final de deux mois terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 5 juin 1984, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière de l'exercice final de deux mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion de l'adoption de la méthode de comptabilisation des immobilisations et de la dépense d'amortissement dont il est question à la note 2 des états financiers

Raymond, Chabot, Martin, Paré & associés,
Comptables agréés.

Québec, le 5 septembre 1984

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

BILAN

31 décembre 1984

	1984	1983
ACTIF		
COURT TERME		
Comptes à recevoir (note 3)	2 714 529 $	2 337 150 $
Avances — filiales	483 970	1 636 478
Stocks	1 133 707	458 931
	4 332 206	4 432 559
COMPTE À RECEVOIR — SEBJ — RETENUES	182 332	198 071
PLACEMENTS		
Prêt hypothécaire		414 291
Placements dans les filiales (note 4)	359 035	1 214 084
Placement en actions au coût (note 6) (valeur au marché 1 455 150 $)	2 916 950	350 000
	3 275 985	1 978 375
PROJET MINIER JOE MANN (note 6)		2 400 000
PROJETS D'EXPLORATION MINIÈRE (note 7)		18 357 162
IMMOBILISATIONS (note 8)	2 772 522	2 319 689
INFRASTRUCTURES (note 9)	5 581 545	5 570 484
	16 144 590 $	35 256 340 $

Pour le Conseil,

Antoine Rousseau, administrateur
Albert Jessop, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

BILAN
31 décembre 1984

	1984	1983
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
COURT TERME		
Emprunts (note 10)	10 692 602 $	7 085 714 $
Comptes à payer et frais courus	4 120 416	2 930 327
Compte à payer — Municipalité de la Baie James		147 704
Hypothèques à payer échéant à moins d'un an	27 085	24 481
	14 840 103	10 188 226
RETENUES SUR CONTRATS	246 303	249 787
HYPOTHÈQUES À PAYER (note 11)	338 353	365 437
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)		
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
6 000 000 d'actions	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit	(63 582 669)	(39 849 610)
	719 831	24 452 890
	16 144 590 $	35 256 340 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 13)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RÉSULTATS ET DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983
REVENUS	4 419 101 $	2 946 910 $
Moins: Remise de revenus — SEBJ	1 166 276	677 959
Revenus nets	3 252 825	2 268 951
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	5 301 107	5 946 318
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	12 241 316	13 077 302
Intérêts sur emprunts	1 118 235	577 184
Amortissement des immobilisations	648 952	492 181
	19 309 610	20 092 985
Moins: Recouvrement — SEBJ, Hydro-Québec et entités affiliées	13 952 959	15 354 572
Dépenses capitalisées (note 14)	198 997	939 983
	14 151 956	16 294 555
Dépenses nettes	5 157 654	3 798 430
PERTE COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS	1 904 829	1 529 479
Projets d'exploration minière abandonnés et radiés (note 7)	19 330 886	8 693 392
Part dans les pertes des filiales (note 4)	855 049	166 790
Prise en charge du déficit accumulé de filiales (note 5)	1 642 295	
Postes extraordinaires (note 15)		27 694 594
PERTE	23 733 059	38 084 255
DÉFICIT AU DÉBUT	39 849 610	1 765 355
DÉFICIT À LA FIN	63 582 669 $	39 849 610 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Produit net de disposition d'immobilisations et d'infrastructure	120 603 $	217 235 $
Diminution du prêt hypothécaire	414 291	2 077 874
Autres	12 255	2 323
Diminution du fonds de roulement	4 752 230	3 009 556
	5 299 379 $	5 306 988 $
UTILISATION DES FONDS		
Exploitation		
Perte	23 733 059 $	38 084 255 $
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations	(648 952)	(492 181)
Postes extraordinaires		(27 694 594)
Projets d'exploration minière abandonnés et radiés	(19 330 886)	(8 693 392)
Part dans les pertes des filiales	(855 049)	(166 790)
Prise en charge du déficit accumulé de filiales	(1 642 295)	
Profit net sur disposition d'immobilisations et d'infrastructure	65 984	157 533
	1 321 861	1 194 831
Augmentation nette des immobilisations	1 156 405	2 831
Augmentation nette des infrastructure	11 061	6 951
Projet minier Joe Mann		295 074
Projet d'exploration minière	1 913 011	3 750 005
Hypothèques à payer	27 085	24 481
Avances à recevoir — filiale	869 956	32 815
	5 299 379 $	5 306 988 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Existence juridique et rôle de la Société

La SDBJ est une société paragouvernementale constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie-James — 1977 L.R.Q., c. D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société, depuis sa création, a eu pour rôle le développement des ressources naturelles, la construction de l'infrastructure du territoire de la Baie James, l'administration et l'aménagement de cette région. Le gouvernement a décidé au cours de l'année 1984 de maintenir l'existence de la Société, pour les deux prochaines années, dans son rôle de logistique. Il est à prévoir que la Société négociera avec d'autres intervenants le transfert de ses actifs avant l'expiration de cette période. L'ampleur de la complexité entourant le transfert desdits actifs rendent d'autant plus difficile l'évaluation de ceux-ci et, par conséquent, les dévaluations qui pourraient en résulter.

Après analyse des événements connus, il est permis de croire que toute perte éventuelle pouvant résulter de tels transferts font l'objet d'une provision ou d'une radiation au 31 décembre 1984. Toute autre différence entre la valeur comptable et la valeur attribuée au moment des transferts sera imputée aux résultats au cours de l'exercice durant lequel l'événement sera raisonnablement connu.

2. Énoncé des conventions comptables

a) Placements dans les filiales

Les états financiers sont destinés au Ministre responsable de l'application de la Loi du développement de la région de la Baie James, l'Assemblée nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés au coût, plus une participation aux bénéfices (méthode de la valeur de consolidation). Une filiale importante de la SDBJ, Sotel Inc., est une compagnie réglementée.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre de la valeur de remplacement et du coût, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Terrains, immeubles, maisons modulaires et autres équipements

Ces immobilisations sont enregistrées au coût, moins toute contribution de tierce partie.

d) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé sur le coût net en employant la méthode linéaire basée sur leur vie utile prévue.

	Vie utile prévue
Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

e) Infrastructures

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville. La SEBJ assume 99% des coûts nets de construction et 100% des frais d'entretien et d'exploitation aussi longtemps qu'elle en restera l'usager exclusif. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder ou les transporter sans le consentement de la SEBJ.

f) Impôts sur le revenu

Étant une société paragouvernementale, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

g) Régime de rentes de retraite

Un régime de rentes de retraite contributif couvre tous les employés permanents de la SDBJ et de ses filiales. Les prestations, basées sur la moyenne des gains des cinq meilleures années, sont payables à l'âge normal de la retraite à 65 ans ou, au plus tard, à l'âge de 71 ans.

À chaque année, le coût des prestations de rentes est complètement pourvu et est versé à une société de fiducie. Tout déficit résultant d'une évaluation actuarielle effectuée en utilisant la méthode par « unité de crédit » est comblé durant l'année courante.

La SDBJ et sa filiale Sotour ont bénéficié d'une vacance de cotisation en 1984 en raison du surplus actuariel.

3. Comptes à recevoir

	1984	1983
Société d'énergie de la Baie James	342 162 $	1 118 763 $
Hydro-Québec	807 731	380 620
Filiales	102 298	88 126
Autres	1 462 338	749 641
	2 714 529 $	2 337 150 $

4. Placements dans les filiales

	Participation	Placements au 31 décembre 1983	Part dans les pertes de 1984	Placements au 31 décembre 1984
Sotel inc.	51%	1 004 188 $	(645 666)$	358 522 $
Sotour	100%	1		1
Somine inc.	100%	209 384	(209 383)	1
Fer Albanel Limitée	51%	1		1
Sodab	51%	510		510
		1 214 084 $	(855 049)$	359 035 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

5. Prise en charge du déficit accumulé de filiales

Sotour	
Suite au transfert à la valeur comptable de la presque totalité de ses actifs et dettes à la SDBJ	869 956 $
Somine inc.	
Suite à la radiation de projets d'exploration minière, tel que défini à la note 7	772 339
	1 642 295 $

6. Placement en actions et projet minier Joe Mann

Le 30 mars 1984, la SDBJ a vendu à Les Ressources du Lac Meston inc. (Meston) ses intérêts dans la mine Joe Mann pour une considération de 1 000 000 d'actions de Meston et d'une redevance sur la production future de la mine. Au 31 décembre 1983, l'investissement dans le projet minier Joe Mann avait été évalué à la cote de la Bourse de ces actions, soit 2 400 000 $. Au 31 décembre 1984, le placement dans Les Ressources du Lac Meston inc. était composé de 1 212 625 actions ordinaires.

La convention accorde à la SDBJ le droit de participer, à certaines conditions, à toute émission additionnelle d'actions ordinaires de Meston et prévoit certains mécanismes pour la disposition des actions.

7. Projets d'exploration minière

Le 15 mars 1984, la SDBJ transférait pour un dollar et autres considérations la presque totalité de ses actifs miniers à sa filiale à part entière, Somine inc. Subséquemment, la Société a décidé d'imputer aux résultats les coûts inhérents aux projets d'exploration minière, ceci en accord avec l'intention de son actionnaire de faire transférer à Soquem pour un dollar et autres considérations, l'ensemble de ces projets.

8. Immobilisations

	1984	1983
Terrains	123 521 $	167 292 $
Immeubles	3 860 383	2 218 864
Maisons modulaires	2 516 605	2 587 949
Mobilier et équipement de bureau	1 730 311	1 620 414
Matériel et équipement	1 792 113	1 802 990
Matériel roulant	2 362 500	2 498 416
	12 385 433	10 895 925
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	5 541 873	5 752 350
Coût net	6 843 560	5 143 575
Amortissement accumulé	4 071 038	2 823 886
	2 772 522 $	2 319 689 $

9. Infrastructures

	1984	1983
Infrastructures	406 367 922 $	405 240 390 $
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	400 786 377	399 669 906
Coût net	5 581 545 $	5 570 484 $

10. Emprunts

Les emprunts bancaires sont garantis par le Gouvernement du Québec pour une somme de 14 millions de dollars.

11. Hypothèques à payer

	1984	1983
Hypothèque de premier rang, 11 3/4%, négociable annuellement, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts de 2 102 $ jusqu'en 1997	171 870 $	177 045 $
Hypothèque de second rang, 10%, remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 3 276 $ jusqu'en 1991	193 568	212 873
	365 438	389 918
Portion échéant à moins d'un an	27 085	24 481
	338 353 $	365 437 $

12. Capital-actions

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances.

L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoyait le paiement à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; 6 000 000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

13. Engagements et éventualité

a) Engagements

	Total	SEBJ et Hydro-Québec	SDBJ
Entretien des infrastructures et des bâtiments	3 275 958 $	3 116 875 $	159 083 $
Démobilisation	791 318	105 000	686 318
Au 31 décembre 1984	4 067 276 $	3 221 875 $	845 401 $

b) Éventualité

La Société fait face à une poursuite d'un entrepreneur, pour une somme de 7,8 millions de dollars. Le bien fondé de cette réclamation n'ayant pas été arrêté, il est présentement difficile d'établir le montant ultime qui pourrait résulter de cette poursuite. Cependant, l'administration est d'opinion qu'une telle somme pourrait éventuellement être revouvrée des bénéficiaires des ouvrages effectués.

14. Dépenses capitalisées

	1984	1983
Projet minier Joe Mann		200 000 $
Projets d'exploration minière	156 873 $	739 983
Développement du territoire	42 124	
	198 997 $	939 983 $

15. Postes extraordinaires

En 1983, la SDBJ a procédé aux dévaluations et radiations suivantes:

Radiation de certains coûts de développement du territoire	9 275 108 $
Dévaluation du placement en actions et radiation des avances dans Fer Albanel Limitée	5 890 070
Dévaluation du coût des investissements dans le projet minier Joe Mann y compris un prêt à recevoir	12 529 416
	27 694 594 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le ministre Alain Marcoux
Responsable de l'application
de la Loi du développement
de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des résultats et déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

C. Albert Poissant, f.c.a.
de Poissant Richard/Thorne Riddell,
Comptables agréés.

Montréal, Québec le 6 mars 1985

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

L.R.Q., c. S-10.001

BILAN
au 31 mars 1985

	1985
ACTIF	
Encaisse et dépôts à terme (note 3)	2 918 245 $
Débiteurs	4 700
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	285 489
Intérêts courus sur dépôts à terme	17 647
Frais payés d'avance	5 366
	3 231 447
Placements	
Filiales (notes 4a et 5)	4 701 000
Aide financière et intérêts échus et courus (note 4b)	11 327 863
Biens immobiliers	703 027
	16 731 890
Immeuble du siège social	422 817
	20 386 154 $
PASSIF	
Emprunts bancaires	572 000 $
Créditeurs et frais courus	377 391
Prise en charge d'intérêts à payer	16 467
Avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 6)	22 690 222
	23 656 080
DÉFICIT	3 269 926
	20 386 154 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

Gérard Barbin
Denise Julien

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

REVENUS ET DÉPENSES
pour la période du 6 juin 1984 au 31 mars 1985

	1985
DÉPENSES	
Programmes d'aide	
Prises en charge d'intérêts	23 475 $
Garanties de prêts assumées	506 481
Provision pour pertes sur aide financiere et intérêts échus et courus	2 007 852
	2 537 808
Dévaluation des placements dans les filiales (note 4a)	1 998 500
Frais d'administration (note 7)	1 347 926
Frais financiers (note 8)	645 028
	6 529 262
REVENUS	
Intérêts sur placements	1 186 394
Intérêts sur dépôts à terme	401 863
Loyers	35 409
Autres	11 938
	1 635 604
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	4 893 658
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 9)	1 776 194
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3 117 464 $

DÉFICIT
pour la période du 6 juin 1984 au 31 mars 1985

	1985
SOLDE AU 6 JUIN 1984	644 574 $
Inscription à l'actif de l'immeuble du siège social	(422 817)
Contribution du gouvernement du Québec au déficit d'opération antérieur au 6 juin 1984	(69 295)
	152 462
Excédent des dépenses sur les revenus et la contribution du gouvernement du Québec	3 117 464
SOLDE AU 31 MARS 1985	3 269 926 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
pour la période du 6 juin 1984 au 31 mars 1985

	1985
PROVENANCE DE L'ENCAISSE	
Excédent des dépenses sur les revenus et la contribution du gouvernement du Québec	(3 117 464)$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:	
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	2 007 852
Dévaluation des placements dans les filiales	1 998 500
Fonds générés par les opérations	888 888
Contribution du gouvernement du Québec au déficit d'opération antérieur au 6 juin 1984	69 295
Emprunts bancaires	572 000
Remboursements d'aide financière	2 470 142
Débiteurs, intérêts courus sur dépôts à terme et frais payés d'avance — variation	134 352
Prises en charge d'intérêts à payer	16 467
	4 151 144
AFFECTATION DE L'ENCAISSE	
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	285 489
Déboursés d'aide financière — autorisés avant le 6 juin 1984	828 900
Déboursés d'aide financière — autorisés après le 6 juin 1984	572 000
Aide financière — intérêts échus et courus	57 731
Biens immobiliers	13 861
Effet à payer	190 000
Créditeurs et frais courus — variation	198 983
Remboursements d'avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 6)	3 130 012
	5 276 976
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	1 125 832
ENCAISSE AU 6 JUIN 1984	4 044 077
ENCAISSE AU 31 MARS 1985	2 918 245 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objet

La Société est une corporation constituée selon la Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., chapitre S-10.001), sanctionnée le 23 mai 1984 et entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif (L.R.Q., chapitre S-10) et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives a pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administre des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, compte tenu des conventions comptables suivantes:

Placements

— Filiale

Les comptes de la filiale S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. ne sont pas consolidés avec ceux de la Société de développement des coopératives. Cette présentation donne suite au fait que le Conseil d'administration de cette dernière, lors de sa réunion du 11 février 1985, a dûment approuvé la cessation graduelle des opérations courantes de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.

— Aide financière

L'aide financière est comptabilisée au coût. Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer une partie de cette aide financière, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

— Biens immobiliers

Les placements en biens immobiliers détenus pour la location ou la revente sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus

La provision pour pertes est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Matériel et équipement

Les aquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Immeuble du siège social

L'immeuble du siège social est présenté au coût d'origine et n'est pas amorti.

3. Encaisse et dépôts à terme

Au 31 mars 1985, une tranche de 1 008 250 $ de dépôts à terme équivalent à 50% du montant des garanties de prêts accordées avant le 6 juin 1984 est maintenue en réserve.

4. Placements

a) Filiales

	Coût	Valeur nette de réalisation estimative
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive:		
10 000 actions ordinaires	1 000 000 $	
499 actions privilégiées, catégorie «C» (8% non cumulatives rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune)	499 000	
Avances sur billets (intérêts: le plus élevé de 3% des avances ou 75% des bénéfices)	5 001 000	4 701 000 $
	6 500 000	4 701 000
Filiale liquidée le 28 février 1985:		
1856-2900 Québec Inc. (participation à 50% des actions émises)		
50 actions de catégorie «A»	500	
Avance sur billets	199 000	
	6 699 500 $	4 701 000 $

b) Aide financière et intérêts échus et courus

Actions ordinaires		10 000 $
Parts privilégiées		797 530
Avances		1 852 268
Prêts subordonnés		11 952 706
Prêts garantis		789 375
		15 401 879
Intérêts échus et courus		395 941
		15 797 820
Provision pour pertes		4 469 957
		11 327 863 $

La valeur des placements au 31 mars 1985 effectués avant le 6 juin 1984 se détaille comme suit:

Filiale		4 701 000 $
Aide financière	15 223 659 $	
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	(4 376 295)	10 847 364
		15 548 364 $

c) Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus

Solde au 6 juin 1984	3 352 762 $
Radiations de la période	890 657
	2 462 105
Provision de la période	2 007 852
Solde au 31 mars 1985	4 469 957 $

5. Filiale — sommaire des états financiers vérifiés

S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.
Bilan
au 31 décembre 1984

Actif	
À court terme	19 936 703 $
Immobilisations	644 444
	20 581 147 $
Passif et avoir des actionnaires	
À court terme	15 450 839 $
Avances de la Société de développement des coopératives	5 001 000
Capital-actions	1 499 000
Déficit	(1 369 692)
	20 581 147 $

Résultats et déficit de l'exercice terminé le 31 décembre 1984	
Revenus	5 385 807 $
Dépenses	6 763 633
Perte de l'exercice	1 377 826
Bénéfices non répartis au 31 décembre 1983	8 134
Déficit au 31 décembre 1984	1 369 692 $

* Considérant que les opérations de cette compagnie cesseront graduellement, les immeubles détenus temporairement aux fins de revente et les prêts et emprunts hypothécaires sont considérés comme des postes à court terme.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

6. Avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs

	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total
Solde au 6 juin 1984	22 620 142 $	3 200 092 $	25 820 234 $
Remboursements	1 234 088	174 528	1 408 616
Remboursements par anticipation	1 508 115	213 281	1 721 396
	2 742 203	387 809	3 130 012
Solde au 31 mars 1985	19 877 939 $	2 812 283 $	22 690 222 $
Remboursements effectués en avril 1985 couvrant des remboursements en capital d'aide financière reçue avant le 31 mars 1985	930 003 $	131 523 $	1 061 526 $

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent ne soit pas déficitaire ou que le paiement des ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent au moment du déboursement.

Selon l'article 47 de sa loi constitutive, la Société doit rembourser à compter du 6 juin 1984, au gouvernement du Québec et aux coopérateurs-souscripteurs les avances qu'ils ont faites à la Société de développement coopératif au prorata de leurs créances et à même les remboursements des aides financières consenties avant cette date. Durant la période, les remboursements en capital d'aide financière s'élèvent à 2 470 142 $.

Opérations effectuées à même les avances du gouvernement du Québec et des coopérateurs-souscripteurs pour fins de calcul des intérêts pour la période du 6 juin 1984 au 31 mars 1985

Revenus	
Intérêts sur placements	1 184 233 $
Intérêts sur dépôts à terme	390 606
Loyers	35 409
Autres revenus	11 938
	1 622 186
Dépenses	
Garanties de prêts assumées	202 195
Augmentation de la provision accumulée pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	1 914 190
Dévaluation des placements dans les filiales	1 998 500
	4 114 885
Excédent des dépenses sur les revenus avant intérêts minimaux sur avances	2 492 699
Intérêts minimaux sur avances — 3%	624 765
Excédent des dépenses sur les revenus	3 117 464 $

7. Frais d'administration

Traitements et avantages sociaux	898 640 $
Frais de voyage et de déplacement	82 253
Frais de publicité et d'information	29 809
Fournitures de bureau	76 332
Honoraires professionnels	19 523
Télécommunications	46 277
Frais d'assemblée	27 878
Loyer et frais d'occupation	76 369
Radiation d'aide technique	85 418
Matériel et équipement	5 427
	1 347 926 $

8. Frais financiers

Intérêts sur emprunts bancaires	20 263 $
Intérêts sur avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (intérêts minimaux 3%)	624 765
	645 028 $

9. Contribution du gouvernement du Québec

Cette contribution rembourse les dépenses suivantes:

Programme d'aide	
Prises en charge d'intérêts	23 475 $
Garanties de prêts assumées	304 286
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	93 662
	421 423
Frais d'administration	1 347 926
Frais financiers	20 263
	1 789 612
Moins: intérêts sur placements et dépôts à terme	13 418
	1 776 194 $

10. Engagements et éventualités

a) L'aide financière autorisée avant le 6 juin 1984 sous forme de prêt mais non déboursée au 31 mars 1985 s'élevait à 73 000 $.

b) Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 4 003 250 $ au 31 mars 1985.

c) La prise en charge des intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives est accordée selon certaines conditions. Les paiements effectués par la Société en vertu de cette forme d'aide sont remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

Les engagements maximaux y afférents au 31 mars 1985 pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

Exercices	
1986	116 000 $
1987	113 500
1988	83 300
1989	39 100
1990	28 000
	379 900 $

REMARQUE: Les états financiers de la Société de développement coopératif sont publiés aux pages 298 à 306.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

L.R.Q., c. S-10.001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 6 juin 1984 au 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de son encaisse pour la période du 6 juin 1984 au 31 mars 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 23 mai 1985

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L.R.Q., c. S-10.01

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984 (note 14)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	2 461 477 $	1 023 389 $
Intérêts et autres débiteurs (notes 3 et 5)	252 050	256 087
Prêts (notes 4 et 5)	12 010 367	8 902 752
Filiale — à la valeur de consolidation (note 6)	1 041 344	985 632
Participations au capital-actions d'entreprises — au coût (note 7)	801 006	160 005
Immobilisations (note 8)	89 068	91 837
Autre élément d'actif	88 024	105 628
	16 743 336 $	11 525 330 $
PASSIF		
Emprunt bancaire	3 000 000 $	
Fournisseurs et frais courus	34 113	62 512 $
	3 034 113	62 512
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS: (note 9)		
Autorisé: 200 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 155 000 actions (135 000 en 1984)	15 500 000	13 500 000
SURPLUS D'APPORT (note 10)	607 689	607 689
DÉFICIT	(2 398 466)	(2 644 871)
	13 709 223	11 462 818
	16 743 336 $	11 525 330 $

ENGAGEMENTS ET GARANTIES (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre A. Deschênes
Robert Vinet

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984 (note 14)
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à terme et sur prêts (note 12)	1 550 947 $	1 078 884 $
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 11)	1 110 335	1 004 402
Provision pour pertes sur prêts et intérêts échus et courus (diminution)	(33 196)	1 309 325
Intérêts sur emprunt bancaire (note 12)	283 115	
	1 360 254	2 313 727
BÉNÉFICE (PERTE) D'OPÉRATION	190 693	(1 234 843)
Quote-part du bénéfice net (perte nette) dans Les Placements R.D.P. Inc.	55 712	(33 257)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	246 405	(1 268 100)
DÉFICIT AU DÉBUT	(2 644 871)	(1 376 771)
DÉFICIT À LA FIN	(2 398 466)$	(2 644 871)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984 (note 14)
PROVENANCE DE L'ENCAISSE		
Bénéfice (perte) d'opération	190 693 $	(1 234 843)$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Provision pour pertes sur prêts et intérêts échus et courus (diminution)	(33 196)	1 309 325
Amortissement des immobilisations	21 762	17 729
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 604	17 606
Intérêts et autres débiteurs, variation	29 004	79 535
Fournisseurs et frais courus, variation	(28 399)	(56 119)
Encaisse générée par les opérations	197 468	133 233
Émission d'actions	2 000 000	2 500 000
Emprunt bancaire	3 000 000	
Remboursement de prêts (dont 507 760 $ fut transformé en participations au capital-actions en 1985)	5 474 221	3 414 169
	10 671 689	6 047 402
AFFECTATION DE L'ENCAISSE		
Déboursés sur prêts consentis	8 573 607	6 718 488
Déboursés sur exécution de garanties		114 674
Acquisition de participations au capital-actions d'entreprises (dont 507 760 $ provient de la transformation de prêts en 1985)	641 001	160 000
Acquisition d'immobilisations	18 993	20 529
	9 233 601	7 013 691
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE (DIMINUTION)	1 438 088	(966 289)
ENCAISSE AU DÉBUT	1 023 389	1 989 678
ENCAISSE À LA FIN	2 461 477 $	1 023 389 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Société de développement des industries de la culture et des communications — SODICC — est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale. La Société a pour objets de favoriser la création et le développement des entreprises culturelles québécoises, de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité de leurs produits ainsi que d'en assurer la diffusion, et de favoriser la création et le développement des entreprises œuvrant dans les domaines des services de communication et du patrimoine immobilier.

Dans le but d'atteindre ses objectifs, la Société agit comme prêteur garanti et comme investisseur de risque et ce, indépendamment de la forme sous lesquelles se présentent ses interventions (prêt, prêt participant, garantie de prêt, capital-actions).

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Placements

Filiale — à la valeur de consolidation.

La Société comptabilise son placement dans sa filiale à la valeur de consolidation car elle n'en possède pas le contrôle effectif des opérations.

Pour fins de comptabilisation à la valeur de consolidation, ce placement est majoré ou diminué des bénéfices non répartis ou du déficit depuis son acquisition.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est établie en évaluant pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception la perte anticipée et, pour les autres, en appliquant un taux estimatif selon la durée du retard de paiement afin de couvrir les pertes éventuelles.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Mobilier de bureau	10 %
Équipement	20 %

Les dépenses encourues pour l'amélioration des aires locatives sont amorties sur la durée du bail. Quant aux œuvres d'art, elles sont présentées au coût et ne sont pas amorties.

Autre élément d'actif

Cet élément d'actif représente les frais de mise en œuvre et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

3. Intérêts et autres débiteurs

	1985	1984
Intérêts échus et courus sur prêts	263 182 $	289 548 $
Provision pour pertes	54 550	79 517
	208 632	210 031
Autres débiteurs	43 418	46 056
	252 050 $	256 087 $

4. Prêts

	1985	1984
Prêts	14 610 976 $	12 201 704 $
Provision pour pertes	2 600 609	3 298 952
	12 010 367 $	8 902 752 $

Ce poste du bilan comprend un prêt de 3 000 000 $ à la Société Premier Choix: TVEC Inc. De plus, la Société fournit une garantie bancaire de 1 333 000 $ en faveur de cet emprunteur.

Au 31 janvier 1985, après un premier exercice financier, le projet d'états financiers de Premier Choix: TVEC Inc. montre une perte nette de 12 827 055 $ et un avoir des actionnaires déficitaire de 3 827 055 $.

Aucune provision pour perte sur ce prêt et sur cette garantie bancaire n'a été pourvue au 31 mars 1985.

5. Provision pour pertes sur prêts et intérêts échus et courus

	1985	1984
Solde au début	3 378 469 $	2 229 872 $
Radiations de l'exercice	690 114	160 728
	2 688 355	2 069 144
Provision de l'exercice (diminution)	(33 196)	1 309 325
Solde à la fin	2 655 159 $	3 378 469 $

6. Filiale — à la valeur de consolidation

a) Valeur du placement

La Société détient 937 actions ordinaires, soit 51 % des actions émises du capital-actions de «Les Placements R.D.P. Inc.».

	1985	1984
Actions ordinaires — au coût	450 000 $	450 000 $
Transfert de propriétés immobilières à la valeur attribuée (note 10)	607 689	607 689
	1 057 689	1 057 689
Quote-part du déficit depuis la date d'acquisition	16 345	72 057
	1 041 344 $	985 632 $

b) Données financières sommaires de la filiale.

Bilan au 31 mars	1985	1984
		(note 14)
Actif à court terme	125 739 $	166 420 $
Immobilisations au coût amorti	2 386 034	2 210 439
	2 511 773 $	2 376 859 $
Passif à court terme	300 961 $	256 551 $
Dette à long terme	1 436 264	1 455 000
Avoir des actionnaires		
Capital-actions	18 370	18 370
Surplus d'apport	1 048 319	1 048 319
Déficit	(292 141)	(401 381)
	2 511 773 $	2 376 859 $
Résultats et déficit		
Revenus de location	653 247 $	406 703 $
Frais d'opération des immeubles et autres frais	295 689	238 383
Amortissement des immobilisations	60 046	56 052
Intérêts sur la dette à long terme	187 783	177 478
	543 518	471 913
Bénéfice (perte) avant impôts	109 729	(65 210)
impôts	19 751	
Bénéfice (perte) avant poste extraordinaire	89 978	(65 210)
Récupération d'impôts par suite de la non comptabilisation des impôts reportés débiteurs	19 262	
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	109 240	(65 210)
Déficit au début	(401 381)	(336 171)
Déficit à la fin	(292 141)$	(401 381)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

7. Participations au capital-actions d'entreprises — au coût

	1985	1984
Actions ordinaires (Valeur aux livres en 1985 selon les états financiers les plus récents (39 380 $)	141 006 $	100 005 $
Actions privilégiées (Valeur aux livres en 1985 selon les états financiers les plus récents 60 000 $)	660 000	60 000
	801 006 $	160 005 $

8. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier	70 667 $	25 321 $	45 346 $	49 314 $
Équipement	38 515	19 827	18 688	12 677
Améliorations locatives	39 393	21 498	17 895	23 932
Oeuvres d'art	7 139		7 139	5 914
	155 714 $	66 646 $	89 068 $	91 837 $

9. Capital-actions

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. En vertu de la loi constitutive de la Société, le ministre des Finances est autorisé à payer à la Société, selon les conditions déterminées par le Gouvernement, sur le Fonds consolidé du revenu, le solde des actions non émises. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985, 20 000 actions ont été émises et payées en argent pour une somme de 2 000 000 $.

10. Surplus d'apport

Le surplus d'apport est constitué de propriétés immobilières provenant de l'actionnaire de la Société, le Gouvernement du Québec, d'une valeur attribuée de 607 689 $.

11. Frais d'administration

	1985	1984
Traitements et avantages sociaux	783 245 $	671 572 $
Honoraires des administrateurs	20 456	17 750
Honoraires professionnels	25 831	78 119
Voyage, représentation et congrès	37 244	35 129
Loyer	92 302	92 300
Taxes et assurances	10 465	9 124
Entretien et réparation	9 240	6 526
Papeterie et frais de bureau	38 757	27 845
Publicité et promotion	29 992	16 935
Frais de communication	17 341	10 156
Amortissement des immobilisations	21 762	17 729
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 604	17 606
Autres frais	6 096	3 611
	1 110 335 $	1 004 402 $

12. Intérêts sur emprunt bancaire

L'emprunt bancaire a été contracté pour effectuer un prêt dont le taux d'intérêts est identique à celui de cet emprunt.

La contrepartie de la dépense d'intérêts sur emprunt bancaire apparaît dans les revenus — Intérêts sur dépôts à terme et sur prêts.

13. Engagements et garanties

Le solde des engagements pour prêts et participations non encore déboursés au 31 mars 1985 s'élève à 2,8 millions $.

À cette même date, la responsabilité de la Société concernant les garanties bancaires s'élève à 1 766 000 $.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

De plus, la quote-part de la Société dans la perte de 1984 de Les Placements R.D.P. Inc. de même que son déficit ont été redressés pour tenir compte de frais supplémentaires affectant 1984 et les années antérieures.

Ce redressement a eu pour effet d'augmenter la perte nette de la Société en 1984 d'un montant de 7 537 $ et le déficit de 11 357 $.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L.R.Q., c. S-10.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des industries de la culture et des communications au 31 mars 1985 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, compte tenu des faits mentionnés à la note 4 concernant l'évaluation d'un prêt et d'une garantie bancaire, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 avril 1985

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11

BILAN

au 30 septembre 1984
(avant cession des actifs et passifs de la Société)

	Au 30 septembre 1984	Au 31 mars 1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	131 260 $	14 245 $
Débiteurs et autres	2 473	101 673
Intérêts courus sur débentures	1 005 000	1 005 000
	1 138 733	1 120 918
PLACEMENT DANS PLACE DESJARDINS INC. — à la valeur de consolidation (note 2)		
Actions ordinaires — au coût	7 840 000	7 840 000
Quote-part du déficit	(7 233 345)	(8 453 026)
Débentures — au coût	67 000 000	67 000 000
	67 606 655	66 386 974
	68 745 388 $	67 507 892 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Intérêts courus	1 005 000 $	1 007 020 $
DETTE À LONG TERME (note 3)	67 000 000	67 000 000
	68 005 000	68 007 020
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Apport du gouvernement du Québec	7 666 100	7 666 100
Déficit	6 925 712	8 165 228
	740 388	(499 128)
	68 745 388 $	67 507 892 $

CESSION DES ACTIFS ET PASSIFS DE LA SOCIÉTÉ (note 4)

Pour la Société,

Jean-Claude Careau
Jean-Yves Gagnon

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de la période de 6 mois terminée le 30 septembre 1984

	Période de 6 mois terminée le 30 septembre 1984	Exercice de 12 mois terminé le 31 mars 1984
REVENUS		
Placement dans Place Desjardins Inc. (note 2)		
Quote-part du bénéfice net	1 219 681 $	1 841 253 $
Intérêts sur débentures et autres	1 016 485	2 010 000
Revenus divers	8 350	25 694
	2 244 516	3 876 947
DÉPENSES		
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	1 005 000	2 010 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 239 516	1 866 947
DÉFICIT AU DÉBUT	8 165 228	10 032 175
DÉFICIT À LA FIN	6 925 712 $	8 165 228 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 septembre 1984

1. Constitution, objet et substitution

La Société, corporation au sens du Code civil constituée en vertu de la Loi sur la Société de développement immobilier du Québec, a pour objet de participer à l'exploitation de la Place Desjardins située à Montréal.

La Loi sur la Société de développement immobilier du Québec a été abrogée le 1er octobre 1984 lors de l'entrée en vigueur de l'article 88 de la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). À compter de cette date et en vertu de l'article 64 de cette dernière loi, la Société immobilière du Québec est substituée à la Société de développement immobilier du Québec et, en cette qualité, elle en assume les pouvoirs et les obligations et en acquiert les droits.

2. Placement dans Place Desjardins Inc.

La Société comptabilise son placement dans Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation. Au 30 septembre 1984, la Société détient 78 400 actions ordinaires sans valeur nominale du capital-actions de Place Desjardins Inc., soit 49% des actions émises et payées de cette compagnie.

La quote-part du déficit de Place Desjardins Inc. au 30 septembre 1984 s'établit comme suit:

Quote-part du déficit au 31 mars 1984	8 453 026 $
Quote-part du bénéfice net de la période de 6 mois terminée le 30 septembre 1984, incluant poste extraordinaire (états financiers non vérifiés)	1 219 681
Quote-part du déficit au 30 septembre 1984	7 233 345 $

Les débentures série A, 1976 d'une valeur nominale de 67 000 000 $ sont à garanties subordonnées, à intérêt fixe à taux croissant, à intérêt additionnel (à compter du 1er janvier 1986), à échéances reportables et à fonds d'amortissement (à compter du 1er janvier 1986). Le détenteur, la Société, a la faculté de reporter l'échéance du 31 décembre 1985 au 31 décembre 1995 ou au 31 décembre 2005. L'intérêt fixe à taux croissant est 3% l'an jusqu'au 31 décembre 1985, 4% l'an jusqu'au 31 décembre 1990, 5% l'an jusqu'au 31 décembre 1995 et 10% l'an jusqu'au 31 décembre 2005.

États financiers sommaires de Place Desjardins Inc.

Bilan

	Au 30 septembre 1984 (États financiers non vérifiés)	Au 31 décembre 1983 (États financiers vérifiés)
Actif		
À court terme	45 373 571 $	36 917 886 $
Immobilisations	191 406 660	192 283 288
Autres éléments d'actif	1 123 110	749 907
	237 903 341 $	229 951 081 $
Passif		
À court terme	14 285 438 $	10 822 994 $
Dette à long terme	192 000 000	192 000 000
Impôts sur le revenu reportés	30 379 831	28 291 034
	236 665 269	231 114 028
Avoir déficitaire des actionnaires		
Capital-actions	16 000 000	16 000 000
Déficit	(14 761 928)	(17 162 947)
	1 238 072	(1 162 947)
	237 903 341 $	229 951 081 $

Résultats et déficit

	Période de 9 mois terminée le 30 septembre 1984 (États financiers non vérifiés)	Exercice de 12 mois terminé le 31 décembre 1983 (États financiers vérifiés)
Revenus		
Opérations immobilières	27 395 337 $	36 339 392 $
Opérations hôtelières	12 504 710	12 664 170
Intérêts	2 850 365	2 616 158
	42 750 412	51 619 720
Dépenses		
Frais d'exploitation		
Opérations immobilières	6 283 696	7 414 437
Opérations hôtelières	7 431 335	7 793 515
Taxes	8 440 083	11 684 835
Frais généraux et d'administration	4 679 579	6 365 131
Intérêts sur la dette à long terme	7 997 429	9 709 948
Autres frais financiers	354 853	416 272
Amortissement des immobilisations	1 471 506	1 545 168
	36 658 481	44 929 306
Bénéfice avant impôts et poste extraordinaire	6 091 931	6 690 414
Impôts sur le revenu		
Exigibles	3 005 139	4 020 000
Reportés	2 088 797	2 133 736
	5 093 936	6 153 736
Bénéfice avant poste extraordinaire	997 995	536 678
Ajustement provenant du règlement intervenu avec la Ville de Montréal concernant le bail emphytéotique moins les impôts y afférents de 995 308 $	1 403 024	
Réduction d'impôts sur le revenu attribuable à un report de perte d'exercices antérieurs		4 020 000
Bénéfice net	2 401 019	4 556 678
Déficit au début	17 162 947	21 719 625
Déficit à la fin	14 761 928 $	17 162 947 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 septembre 1984

3. Dette à long terme

	Au 30 septembre 1984	Au 31 mars 1984
Avances du gouvernement du Québec aux mêmes taux d'intérêt et conditions de remboursement que les débentures de Place Desjardins Inc. (voir note 2)	67 000 000 $	67 000 000 $

4. Cession des actifs et passifs de la Société

Le 25 septembre 1984, la Société a été autorisée par décret du gouvernement à céder à compter du 30 septembre 1984 ses actifs et ses passifs à la Société immobilière du Québec de la façon suivante:

— cession pour un prix de 7 666 100 $ de 49% des actions du capital-actions de Place Desjardins Inc.;

— cession des obligations (débentures) de Place Desjardins Inc. et de la dette à long terme s'y rattachant;

— cession de tous les autres actifs ainsi que du solde des dettes à leur valeur comptable au 30 septembre 1984.

Après avoir donné effet à cette cession, le bilan de la Société de développement immobilier du Québec au 30 septembre 1984 s'établit comme suit:

Actif		
Dû par la Société immobilière du Québec:		
Compte à recevoir		133 733 $
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt et payable à demande		7 666 100
		7 799 833 $
Avoir de la Société		
Apport du gouvernement du Québec		7 666 100 $
Excédent		
Déficit avant cession	6 925 712 $	
Gain sur cession des actions de Place Desjardins Inc.	7 059 445	133 733
		7 799 833 $

Lors de l'entrée en vigueur, le 1er octobre 1984, de l'article 64 de la Loi sur la Société immobilière du Québec, ces actifs et cet avoir ont été transférés à cette dernière par sa substitution à la Société de développement du Québec à cette même date.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement immobilier du Québec au 30 septembre 1984 (avant cession des actifs et passifs de la Société) ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de la période de 6 mois terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 30 septembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de la période de 6 mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 novembre 1984

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.01

BILAN

au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Prêts	94 478 403 $	90 867 171 $
Placements-programmes particuliers d'aide financière (note 3)	34 372 438	41 428 149
Participations au capital-actions d'entreprises	15 338 561	12 248 194
Créance à recevoir garantie (note 4)	10 650 000	10 650 000
Intérêts échus et courus	1 656 115	2 720 756
	156 495 517	157 914 270
Provision pour pertes sur prêts et participations au capital-actions d'entreprises	28 365 770	27 107 000
	128 129 747	130 807 270
Encaisse et dépôts à court terme	5 279 808	21 864 470
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	13 458 204	
Frais d'émission d'obligations — coût non amorti	103 870	76 679
	146 971 629 $	152 748 419 $
PASSIF		
Dette à long terme (note 5)	51 800 000 $	56 600 000 $
Intérêts échus et courus sur dette à long terme	770 656	864 303
Avances du gouvernement du Québec (note 3)	34 372 438	42 368 143
Réclamations pour différentes formes d'aide financière	12 691 276	7 594 930
Créditeurs et frais courus	51 914	117 697
Revenus reportés (note 6)	1 978 724	
	101 665 008	107 545 073
AVOIR		
Dotation du gouvernement du Québec (note 7)	32 944 115	32 944 115
Don du gouvernement du Québec d'une participation au capital-actions d'entreprises	445 000	445 000
Fonds de réserve	11 917 506	11 814 231
	45 306 621	45 203 346
	146 971 629 $	152 748 419 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 10)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

François Lebrun
Serge Saucier

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Intérêts des emprunteurs	9 789 306 $	11 520 574 $
Intérêts sur dépôts bancaires	1 487 475	2 220 919
Honoraires de garanties	412 927	147 386
Profit sur disposition de participations au capital-actions d'entreprises	750 000	466 198
	12 439 708	14 355 077
Contributions du gouvernement du Québec (note 8)	83 672 963	73 525 480
	96 112 671	87 880 557
DÉPENSES		
Prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	56 907 906	51 964 763
Exécution de garanties de remboursement d'emprunt sur programme d'urgence d'aide à la P.M.E.	11 773 965	8 235 513
Subventions:		
Programme de modernisation de l'industrie du textile, de la bonneterie et du vêtement	2 599 433	3 533 885
Programme d'innovation dans l'industrie du meuble et de la chaussure	2 481 460	1 842 738
Perte — application de la Loi sur l'aide au développement touristique	289 889	349 512
Provision pour pertes de l'exercice sur prêts et participations au capital-actions d'entreprises	4 881 144	4 719 148
Traitements et autres rémunérations	6 782 439	5 780 175
Services informatiques	380 028	293 250
Autres dépenses d'administration	1 082 731	849 135
Intérêts sur dette à long terme (note 9)	6 345 342	6 897 280
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	2 495 059	2 354 677
	96 009 396	86 820 076
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	103 275 $	1 060 481 $

FONDS DE RÉSERVE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
Solde au début	11 814 231 $	10 753 750 $
Excédent des revenus sur les dépenses	103 275	1 060 481
Solde à la fin	11 917 506 $	11 814 231 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
PROVENANCE DE L'ENCAISSE		
Remboursement des emprunteurs	16 632 352 $	18 323 009 $
Prêts convertis en participations au capital-actions d'entreprises	2 300 000	30 656
Placements-programmes particuliers d'aide financière (note 3)	11 011 614	
Disposition de participations au capital-actions d'entreprises	995 730	697 500
Contributions et avances du gouvernement du Québec		44 865 739
Dette à long terme	16 800 000	
Augmentation des réclamations à payer pour différentes formes d'aide financière	5 096 346	3 000 038
Revenus reportés (note 6)	1 978 724	
	54 814 826	66 916 942
Excédent des revenus sur les dépenses	103 275	1 060 481
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Provision pour pertes de l'exercice sur prêts et participations au capital-actions d'entreprises	4 881 144	4 719 148
Intérêts échus et courus, variation nette	970 994	1 090 748
Amortissement des frais d'émission d'obligations	65 066	32 628
Encaisse provenant de l'exploitation	6 020 479	6 903 005
	60 835 305	73 819 947
AFFECTATION DE L'ENCAISSE		
Déboursés sur prêts consentis	22 450 403	6 925 219
Intérêts imputés aux prêts en défaut et frais encourus pour la protection des garanties sur ces prêts	3 672 556	2 976 151
Placements-programmes particuliers d'aide financière (note 3)	3 955 903	41 428 149
Participations au capital-actions d'entreprises	1 184 356	2 456 906
Participations au capital-actions d'entreprises acquises par conversion de prêts et d'intérêts	2 944 800	336 204
Contributions et avances du gouvernement du Québec	21 453 909	
Remboursement de la dette à long terme	21 600 000	10 000 000
Frais d'émission d'obligations	92 257	
Diminution des créditeurs et des frais courus	65 783	134 640
	77 419 967	64 257 269
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	(16 584 662)	9 562 678
ENCAISSE AU DÉBUT	21 864 470	12 301 792
ENCAISSE À LA FIN	5 279 808 $	21 864 470 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL-ACTIONS D'ENTREPRISES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
Solde au début	27 107 000 $	26 619 550 $
Déduire:		
Radiations		
Prêts	3 582 637	3 322 909
Participations au capital-actions d'entreprises	42 999	909 789
	3 625 636	4 232 698
	23 481 364	22 386 852
Ajouter:		
Recouvrement sur prêts radiés	3 262	1 000
	23 484 626	22 387 852
Ajouter:		
Provision de l'exercice		
Prêts	2 072 892	4 344 148
Participations au capital-actions d'entreprises	2 808 252	375 000
	4 881 144	4 719 148
Solde à la fin	28 365 770 $	27 107 000 $
La provision pour pertes se répartit comme suit:		
Prêts	23 629 445 $	25 135 928 $
Participations au capital-actions d'entreprises	4 736 325	1 971 072
	28 365 770 $	27 107 000 $

Les prêts et participations au capital-actions d'entreprises consentis par la Société dont le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec s'élèvent respectivement à 24 498 468 $ et 2 075 000 $ (6 217 682 $ et 2 075 000 $ au 31 mars 1984).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1985

1. Constitution et objet

La Société de développement industriel du Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objet d'administrer des programmes d'aide financière dans le but d'accélérer le développement économique du Québec, notamment en favorisant le développement des entreprises à technologie moderne et dynamique, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation ainsi que le développement touristique; la Société doit s'assurer que l'aide accordée engendre des retombées significatives au Québec, notamment en matière de création d'emplois.

La Société est une entreprise à but non lucratif dont la vocation est d'administrer des programmes d'aide financière du gouvernement pour stimuler le développement économique et industriel du Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, compte tenu des conventions comptables suivantes:

Participations au capital-actions d'entreprises

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est présentée au bilan à la rubrique «Participations au capital-actions d'entreprises». Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée sous cette forme à une entreprise, la perte anticipée est, tout comme dans le cas de l'aide accordée sous forme de prêts, inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

Provision pour pertes sur les prêts et participations au capital-actions d'entreprises

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception la perte anticipée et pour les autres, en appliquant un taux estimatif pour couvrir les pertes éventuelles. Pour les participations au capital-actions d'entreprises, la provision est établie par évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard de pertes résultant de programmes d'aide financière confiés à la Société en vertu d'autres lois lorsqu'assumées par le gouvernement du Québec.

Prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises et subventions

Les frais relatifs aux prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises et des subventions sont imputés aux opérations de l'exercice au cours duquel ces entreprises ont produit leur réclamation et satisfait à toutes les conditions posées par la Société. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors considérée acquise à la Société.

Frais d'émission d'obligations

Les frais d'émission d'obligations sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette.

Protection contre la hausse du taux d'intérêt

Les primes perçues et les intérêts qu'elles génèrent sont inscrits comme revenus reportés et sont virés aux opérations au fur et à mesure que les réclamations sont acceptées.

Le gouvernement du Québec assumant les frais excédentaires de ce programme, la Société n'encourra aucune perte.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Les frais d'administration de la Société assumés par le gouvernement du Québec sont payés à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et celui de services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, etc., déffayés à même les crédits des différents ministères concernés, ne sont pas rapportés à l'état des revenus et dépenses.

3. Placements-programmes particuliers d'aide financière

Ces placements sont faits sous forme de prêts non garantis, de prêts sans intérêt remboursables dans 15 ans ou de participations au capital-actions d'entreprises par l'acquisition d'actions non participantes et non votantes. Toutes les sommes requises pour ces placements sont déboursées à même les crédits votés annuellement par le Parlement et sont présentées sous la rubrique «Avances du gouvernement du Québec»; tous les revenus découlant de ces aides sont remis au gouvernement du Québec et toutes les pertes sont supportées par ce dernier.

	1985	1984
Programmes particuliers d'aide financière		
Placements — P.M.E. Innovatrice	30 984 674 $	40 572 654 $
Prêts sans intérêt et actions non participantes et non votantes	2 426 253	95 500
Intérêts échus et courus	961 511	759 995
	34 372 438 $	41 428 149 $

Au 31 mars 1984, il y avait également d'autres avances du gouvernement du Québec au montant de 939 994 $.

4. Créance à recevoir garantie

Cette créance garantie provient de conventions de vente et de paiement intervenus le 21 juillet 1981 avec l'actionnaire principal d'une entreprise industrielle dans laquelle la Société détenait une participation de 40 % du capital-actions.

Nonobstant les clauses des conventions qui stipulent que la disposition de la participation au capital-actions de cette entreprise a été effectuée pour un prix de 3 600 000 $ lequel montant, avec les intérêts composés annuellement au taux d'intérêt bancaire préférentiel quotidien en vigueur à compter du 30 juillet 1981 formera une somme totale de 10 650 000 $ à la date d'échéance, la Société estime que la substance des conventions intervenues est de lui permettre de recouvrer à long terme mais sans rendement l'aide accordée à cette entreprise et en conséquence, elle considère que de façon ultime elle n'aura réalisé aucun profit ni subi aucune perte à la suite de ce recouvrement.

Cette créance de 10 650 000 $ inscrite à sa valeur globale de recouvrement et garantie par une banque à charte canadienne est encaissable à une date qui dépend du taux auquel s'accumuleront les intérêts et qui se situera entre 1987 et 1989.

La valeur actualisée de cette créance s'établit à 5 811 925 $ au 31 mars 1985, soit 3 600 000 $ pour le prix de vente de 2 211 925 $ pour les intérêts courus à cette date.

5. Dette à long terme

Le paiement du capital et des intérêts de ces obligations est garanti par le gouvernement du Québec.

	1985	1984
Obligations à taux variable série «A» échéant le 24 mars 1991 et portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins 3/8 de 1 %. La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale à toute date de paiement d'intérêt pour une valeur globale de 5 millions $ ou tout multiple de ce montant	35 000 000 $	35 000 000 $
Obligations 12 1/2 %, série «C», échéant le 3 décembre 1989	16 800 000	
Obligations série «B»		21 600 000
	51 800 000 $	56 600 000 $

6. Revenus reportés

Les primes perçues des entreprises ainsi que les intérêts qu'elles génèrent en vertu du programme de financement des entreprises à titre de protection contre la hausse du taux d'intérêt se répartissent comme suit au 31 mars 1985:

Primes perçues	1 909 507 $
Intérêts accumulés	69 217
	1 978 724 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1985

7. Dotation du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société sur le Fonds consolidé du revenu une somme de 100 millions $ pour la constitution d'une dotation. Aux 31 mars 1985 et 1984, le montant versé à ce titre est de 32 944 115 $.

8. Contributions du gouvernement du Québec

Ces contributions servent à rembourser les dépenses suivantes:

	1985	1984
Aides financières à l'entreprise:		
Prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	56 907 906 $	51 964 763 $
Subventions:		
Programme de modernisation de l'industrie du textile, de la bonneterie et du vêtement	2 589 433	3 533 885
Programme d'innovation dans l'industrie du meuble et de la chaussure	2 481 460	1 842 738
Exécutions de garanties de remboursement d'emprunts	11 773 965	8 235 513
Application de la loi sur l'aide au développement touristique	657 345	588 069
Compensation pour manque à gagner en intérêts	898 616	331 463
Frais d'administration:		
Traitements et autres rémunérations	6 782 439	5 780 175
Services informatiques	380 028	293 250
Autres dépenses d'administration	1 082 731	849 135
Intérêts sur dette à long terme	119 040	106 489
	83 672 963 $	73 525 480 $

9. Intérêts sur dette à long terme

	1985	1984
Intérêts sur obligations	6 273 874 $	6 861 652 $
Amortissement des frais d'émissions d'obligations	65 066	32 628
Autres frais financiers	6 402	3 000
	6 345 342 $	6 897 280 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1985

10. Engagements et éventualités

— Les montants autorisés et non déboursés sur les prêts sont de 50 833 100 $ (31 mars 1984: 32 214 500 $) et au titre des participations au capital-actions d'entreprises, de 2 283 800 $ (31 mars 1984: 1 540 300 $).

— Selon des conditions posées par la Société, des exonérations de remboursement pour un montant d'environ 37 365 000 $ sont anticipées sur les prêts autorisés (31 mars 1984: 4 152 000 $). Les montants ainsi exonérés par la Société lui seront remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

— Les aides financières accordées sous forme de prise en charge d'une partie du coût des emprunts, de subventions ou de placements-programmes particuliers d'aide financière sont soumises à certaines conditions. Ces aides seront remboursées par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement. Les engagements y afférents pour les prochains exercices se répartissent comme suit:

Exercices	Prises en charge	Subventions	Placements-programmes particuliers d'aide financière	Total
1986	96 569 000 $	5 263 500 $	23 718 300 $	125 550 800 $
1987	68 680 100	270 900	18 165 000	87 116 000
1988	36 112 100		21 772 400	57 884 500
1989	25 444 500		23 269 200	48 713 700
1990 et suivantes	17 305 600		18 329 600	35 635 200
	244 111 300 $	5 534 400 $	105 254 500 $	354 900 200 $

— Les emprunts contractés par des entreprises à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 8 867 400 $ (31 mars 1984: 8 604 200 $).

— Les garanties accordées en vertu d'autres lois que la loi constitutive de la Société et pour lesquelles elle n'encourra aucun frais, vu que le gouvernement en assume les pertes éventuelles, s'élèvent à 11 532 100 $ (31 mars 1984: 10 503 600 $).

— En vertu de programmes d'aides financière, la Société garantit aux institutions prêteuses, le remboursement d'emprunts contractés par des entreprises jusqu'à concurrence des $^{2}/_{3}$ du solde du prêt pour le capital et d'une partie des intérêts et des autres frais accessoires.

Ces garanties dont les pertes éventuelles sont assumées par le gouvernement du Québec s'élèvent, quant au capital, à:

	1985	1984
Programme d'urgence d'aide à la P.M.E.	60 030 100 $	79 013 300 $
Programme de financement des entreprises	78 068 900	
	138 099 000 $	79 013 300 $

— Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura aucune incidence importante sur la situation financière ou sur les résultats de la Société.

11. Événement postérieur à la date du bilan

Dans le cadre d'une entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, le gouvernement du Québec autorisait, le 3 avril 1985, la Société à accorder à une entreprise un prêt sans intérêt de 150 millions $. Ce prêt sera versé de 1985 à 1989 en cinq tranches de 30 millions $ remboursables respectivement après 10 ans.

La Société empruntera les sommes nécessaires pour effectuer le versement de chacune des tranches annuelles du prêt de 150 millions $. Le gouvernement du Québec garantit toute perte éventuelle qui pourrait en résulter et assume conjointement avec le gouvernement du Canada les intérêts et les autres frais encourus relatifs à ce prêt.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du fonds de réserve, l'état de l'évolution de l'encaisse et l'état de la provision pour pertes sur prêts et participation au capital-actions d'entreprises de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1985

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

L.R.Q., c. S-11.02

BILAN
au 31 mars 1985

ACTIF	
Encaisse	414 121 $
Débiteurs	1 825
Intérêts courus	3 384
Frais payés d'avance	2 725
	422 055 $
PASSIF	
Fournisseurs et frais courus	51 627$
EXCÉDENT	370 428
	422 055 $

ENGAGEMENTS (note 3)

Pour le Conseil d'administration,

Jean Monty
Roland Doré

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de la période du 23 mai 1984 au 31 mars 1985

DÉPENSES	
Allocations de présence des membres	21 775 $
Traitements et avantages sociaux	60 431
Frais de déplacements	72 532
Téléphone et messagerie	6 725
Publicité	10 289
Services professionnels et administratifs	58 492
Impression et fournitures de bureau	17 955
Mobilier et équipement	44 738
Autres frais	2 103
	295 040
REVENUS	
Intérêts sur dépôts bancaires	15 468
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	279 572
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	650 000
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA SUBVENTION SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT AU 31 MARS 1985	370 428 $

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

---

1. Constitution, objet et fonctions

La Société de la Maison des sciences et des techniques, organisme constitué par loi spéciale entrée en vigueur le 23 mai 1984, a pour objet l'établissement, l'administration et l'exploitation de la Maison des sciences et des techniques destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à faire connaître les sciences et les techniques ainsi que leurs incidences économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Pour la réalisation de son objet, la Société a notamment pour fonctions:

1) promouvoir l'organisation d'expositions, d'activités d'animation ou de toute autre activité destinées à faire connaître les sciences et les techniques tant québécoises qu'étrangères;

2) établir des modes de collaboration, notamment dans les régions, avec d'autres personnes ou sociétés oeuvrant dans le domaine de la muséologie et de la vulgarisation scientifiques;

3) favoriser, dans l'exercice de ses activités, une approche fondée sur la participation et l'interaction, en utilisant notamment les technologies nouvelles de communication;

4) susciter à l'égard de ses activités la participation des différents milieux intéressés, notamment les milieux de l'enseignement, de la recherche, de l'industrie et du loisir scientifique.

2. Convention comptable

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice ne tenant compte de la convention comptable suivante:

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement sont imputés aux opérations.

3. Engagements

La Société est liée par des baux échéant de 1988 à 1993 pour des locaux administratifs et de l'équipement téléphonique pour une somme totalisant 282 000 $. Le loyer annuel au cours des cinq prochains exercices se répartit comme suit:

1986	99 500 $
1987	121 700
1988	26 700
1989	7 700
1990	7 700

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

L.R.Q., c. S-11.02

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Maison des sciences et des techniques au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de la période du 23 mai 1984 au 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations pour la période du 23 mai 1984 au 31 mars 1985 selon la convention comptable énoncée à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 juin 1985

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-12.1

BILAN
au 29 août 1984

	1984	1983 (note 10)
ACTIF		
Encaisse	95 525 $	
Débiteurs	258 245	85 037 $
Subvention à recevoir (note 3)	1 642 480	2 155 823
Stocks et frais payés d'avance	120 755	123 037
Immobilisations (note 4)	48 814 601	48 814 601
Réparations majeures en cours (note 5)	6 466 788	2 617 475
	57 398 394 $	53 795 973 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse		31 317 $
Emprunt bancaire	166 000 $	470 000
Billets à demande — Opéra de Montréal (1980) Inc.	550 000	450 000
Fournisseurs et frais courus	919 971	691 529
Dépôts — Locations et ventes de billets	1 169 770	1 092 319
Dette à long terme (note 6)	42 710 052	41 019 207
	45 515 793	43 754 372
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ (note 7)	11 882 601	10 041 601
	57 398 394 $	53 795 973 $

Pour le Conseil d'administration,

Guy Joron, président
Alan B. Gold, vice-président

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 29 août 1984

	1984	1983 (note 10)
REVENUS		
Locations	2 044 002 $	2 044 178 $
Redevance sur les billets vendus	582 966	566 820
Services auxiliaires	2 038 206	1 969 912
Animation culturelle	195 515	147 490
Production de spectacles	345 376	
Autres	445 948	409 924
	5 652 013	5 138 324
DÉPENSES		
Services administratifs	3 178 459	3 080 068
Services de soutien	3 934 631	3 794 997
Services auxiliaires	1 335 792	1 309 914
Animation culturelle	453 063	393 765
Production de spectacles	571 738	
	9 473 683	8 578 744
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT:	3 821 670	3 440 420
Frais financiers nets (note 8)	2 954 341	3 098 801
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS VIRÉ À SUBVENTION À RECEVOIR (note 3)	6 776 011 $	6 539 221 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
29 août 1984

1. Constitution et objet

La Société de la Place des Arts de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour fonctions d'administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Le complexe architectural de la Place des Arts compte deux immeubles abritant trois salles ainsi qu'un café-théâtre.

Emplacement

L'emplacement de la Place des Arts est comptabilisé au coût.

Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art

Le montant porté aux livres pour les édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art comprend les coûts de construction des édifices, les coûts d'équipement, mobilier et oeuvres d'art acquis comme premier aménagement ainsi que les frais de financement temporaire durant la construction. Les édifices ainsi que l'équipement, le mobilier et les oeuvres d'art qui ont été capitalisés ne sont pas amortis.

Réparations majeures en cours

Les réparations majeures sont inscrites au coût d'acquisition.

Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire. La contribution du gouvernement à titre de remboursement des intérêts concernant les frais de financement temporaire est déduite du coût.

Au parachèvement des travaux, la partie de ce coût attribuable aux dépenses sera comptabilisée comme frais reportés et amortie en fonction du remboursement de la dette à long terme. Le solde de ce coût sera alors viré aux immobilisations.

Redevance sur les billets vendus

Les revenus provenant de la redevance sur la vente de billets sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Mobilier et équipement

Les acquisitions de mobilier et équipement sont imputées aux opérations.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Subvention à recevoir

En vertu de sa loi constitutive, l'excédent annuel des dépenses sur les revenus de la Société ainsi que le remboursement de la dette à long terme sont à la charge du gouvernement du Québec.

	1984	1983
Solde au début	2 155 823 $	2 809 814 $
Excédent des dépenses sur les revenus	6 776 011	6 539 221
Remboursement de la dette à long terme	1 841 000	248 000
Versements	(9 130 354)	(7 441 212)
Solde à la fin	1 642 480 $	2 155 823 $

4. Immobilisations

	1984	1983
Emplacement	6 948 642 $	6 948 642 $
Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art	41 865 959	41 865 959
	48 814 601 $	48 814 601 $

5. Réparations majeures en cours

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer certaines dépenses ayant trait au renouvellement et à l'amélioration des équipements techniques de scène ainsi qu'à la rénovation, au réaménagement et aux réparations majeures des biens meubles et immeubles ainsi qu'aux installations. Ces travaux, dont le coût était estimé à 9,4 millions de dollars, devaient s'échelonner sur une période de trois ans se terminant en 1985. Une révision de ce projet est actuellement en cours qui portera le coût total des travaux à 16,4 millions de dollars et leur échéance en 1986-1987. Les modalités de financement à long terme de ces réparations majeures ne sont pas déterminées..

	1984	1983
Solde au début	2 617 475 $	675 361 $
Travaux exécutés au cours de l'exercice	4 261 257	1 942 114
	6 878 732	2 617 475
Contribution du gouvernement à titre de remboursement des frais de financement temporaire	411 944	
Solde à la fin	6 466 788 $	2 617 475 $

Ce poste se compose comme suit:

	1984	1983
Rénovation, aménagement et réparation des biens meubles et immeubles et des installations	5 237 462 $	1 800 045 $
Renouvellement et amélioration des équipements de scène	965 554	643 946
Frais de financement temporaire	221 459	173 484
Économie d'énergie	42 313	
	6 466 788 $	2 617 475 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
29 août 1984

6. Dette à long terme

a) Dette relative aux immobilisations

	1984	1983
Obligations garanties par le gouvernement du Québec Émission du 15 avril 1965, 20 000 000 $ 5 3/4% à Fonds d'amortissement échéant le 15 avril 2005	13 587 000 $	14 302 000 $
Émission du 1er juin 1966, 13 000 000 $ 6% et 6 1/4% en série, échéant de 1967 à 1991 6 1/4% à Fonds d'amortissement à compter du 1er juin 1992, échéant le 1er juin 2006	2 013 000	2 239 000
	8 392 000	8 392 000
	10 405 000	10 631 000
Émission du 6 novembre 1980, 13 700 000 $ 12 1/2% et 13% en série, échéant de 1981 à 1990 13 1/2% à Fonds d'amortissement à compter du 6 novembre 1986, échéant le 6 novembre 2000	8 200 000	8 700 000
	4 000 000	4 000 000
	12 200 000	12 700 000
Émission du 14 décembre 1982, 1 140 000 $ 11 1/2% et 12% en série, échéant de 1983 à 1985	740 000	1 140 000
	36 932 000	38 773 000

b) Dette relative aux réparations majeures en cours

Emprunt bancaire	4 783 000	1 865 000
Chèques en circulation moins encaisse	114 423	28 988
Fournisseurs et frais courus	880 629	352 219
	5 778 052	2 246 207
	42 710 052 $	41 019 207 $

La dette relative aux réparations majeures en cours est considérée comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement par dette à long terme. Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices en vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette obligataire se détaille comme suit:

1984-1985	1 478 000 $
1985-1986	5 775 000
1986-1987	814 000
1987-1988	856 000
1988-1989	901 000

7. Avoir de la Société

	1984	1983
Solde au début (en 1983: solde du Fonds d'immobilisations)	10 041 601 $	9 793 601 $
Contribution du gouvernement du Québec au remboursement de la dette à long terme	1 841 000	248 000
Solde à la fin	11 882 601 $	10 041 601 $

8. Frais financiers nets

	1984	1983
Intérêts sur dette à long terme	3 123 452 $	3 261 107 $
Intérêts sur emprunt bancaire et sur billets à demande	156 214	165 194
Profit sur rachat anticipé d'obligations à Fonds d'amortissement	(325 325)	(327 500)
	2 954 341 $	3 098 801 $

9. Musée d'Art contemporain de Montréal

Il est prévu que la construction et l'aménagement du Musée d'art contemporain de Montréal sur les terrains appartenant à la Société débuteront à l'automne 1985.

Aux fins de financer cette construction, la Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à contracter des emprunts temporaires pour un montant ne devant excéder en aucun temps la somme de 15 225 000 $.

10. Nouvelle présentation des états financiers

La Société a adopté à compter du présent exercice une nouvelle présentation de ses états financiers annuels en abandonnant la présentation par fonds. Les chiffres de 1983 ont été redressés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1984.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-12-1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 29 août 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 29 août 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 novembre 1984

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

L.R.Q., c. S-12

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme		1 532 553 $
Débiteurs et intérêts courus	19 525 545 $	17 128 128
Subventions à recevoir	6 460 618	213 639
Stocks (note 4)	26 296 815	20 627 125
Frais payés d'avance	612 567	856 880
Capital-actions souscrit à recevoir (note 10)	12 500 000	
Versements à recevoir sur placements (note 5)	1 175 913	1 178 060
	66 571 458	41 536 385
SUBVENTIONS À RECEVOIR	45 390	163 658
PLACEMENTS (note 5)	53 631 524	39 364 282
IMMOBILISATIONS (note 6)	34 373 317	34 146 923
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	3 659 928	4 689 187
	158 281 617 $	119 900 435 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	1 604 739 $	
Avances bancaires (note 8)	25 000 223	9 949 354 $
Créditeurs et frais courus	10 946 262	10 506 140
Revenu reporté	130 850	99 638
Versements sur la dette à long terme (note 9)	1 854 171	1 317 056
	39 536 245	21 872 188
DETTE À LONG TERME (note 9)	35 599 415	29 777 669
	75 135 660	51 649 857
AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE	360 000	
PARTICIPATIONS MINORITAIRES	1 046 983	36 452
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)		
Autorisé:		
1 250 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Souscrit		
Émis et payé:		
592 500 actions	59 250 000	58 750 000
À recevoir:		
125 000 actions	12 500 000	
	71 750 000	58 750 000
SURPLUS D'APPORT (note 11)	4 926 567	4 926 567
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	5 062 407	4 537 559
	81 738 974	68 214 126
	158 281 617 $	119 900 435 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,

Michel Duchesneau

Jean-Louis Verrette

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS DES OPÉRATIONS	132 030 715 $	85 228 440 $
COÛT DES OPÉRATIONS	127 481 015	79 126 551
BÉNÉFICE BRUT	4 549 700	6 101 889
Frais de vente et d'administration	10 256 203	10 501 546
Frais financiers (note 12)	4 623 458	2 678 856
Revenus de placements (note 13)	(2 745 231)	(1 370 150)
Revenus divers	(1 087 933)	(718 711)
	11 046 497	11 091 541
PERTE COMPTE NON TENU DU POSTE EXCEPTIONNEL ET DU POSTE EXTRAORDINAIRE	(6 496 797)	(4 989 652)
POSTE EXCEPTIONNEL		
Gain sur disposition de toutes les immobilisations d'une filiale	3 238 070	
PERTE COMPTE NON TENU DU POSTE EXTRAORDINAIRE	(3 258 727)	(4 989 652)
POSTE EXTRAORDINAIRE (note 14)	3 783 575	
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	524 848 $	(4 989 652)$

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	4 537 559 $	8 182 339 $
Bénéfice net (perte nette)	524 848	(4 989 652)
Virement de l'excédent amorti de la valeur d'expertise des immobilisations d'une filiale sur le coût net		1 344 872
SOLDE À LA FIN	5 062 407 $	4 537 559 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds générés par les opérations (note 15)		559 169 $
Capital-actions (note 10)	13 000 000 $	
Subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations et à la création d'emplois	8 242 536	213 639
Dettes à long terme		
Avances du gouvernement du Québec	1 500 000	3 700 000
Autres dettes à long terme	6 137 322	11 378 245
Produit des dispositions d'immobilisations	6 018 935	887 665
Réalisation de placements	3 533 683	3 487 107
Autres éléments d'actif	2 113 575	211 524
Accroissement des participations minoritaires	1 000 000	
Montants encaissés en excédent du revenu de participation dans une société en commandite		475 219
	41 546 051	20 912 568
UTILISATION DES FONDS		
Fonds absorbés par les opérations (note 15)	1 619 558	
Acquisition d'immobilisations	14 748 845	4 599 037
Acquisition de placements	14 232 638	10 814 907
Dettes à long terme	1 805 756	3 890 408
Autres éléments d'actif	1 768 238	1 362 195
Acquisition d'une filiale		736 632
	34 175 035	21 403 179
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	7 371 016	(490 611)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	19 664 197	20 154 808
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	27 035 213 $	19 664 197 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — REXFOR est une compagnie à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive, elle a pour objets:

— de récupérer et d'exploiter toute agglomération de bois du domaine public que lui désigne le gouvernement et d'exécuter ou diriger les recherches nécessaires à ces fins;

— de revaloriser, par toute mesure sylvicole appropriée, de conserver et de protéger les forêts et les terrains à vocation forestière qui lui sont indiqués par le gouvernement;

— de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de REXFOR ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de REXFOR, ceux de ses filiales ainsi que la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation.

Filiales en propriété exclusive:

Scierie Béarn Inc. et sa filiale
Proforêt Inc. et sa filiale
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc.
Énerbois Inc.
Gestion 1195 Inc.
Les Entreprises Matabois Ltée
2168-3768 Québec Inc.

Autre filiale:

Lignarex Inc. (participation 77 %)

Entreprises en participation:

Scierie des Outardes Enr.
Scierie Grand Remous Enr.

Stocks

Les stocks de bois, de fournitures et de carburant sont évalués au moindre du coût, selon la méthode de l'épuisement successif ou du coût moyen, et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement.

Le coût comprend la matière première, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux de fabrication déduction faite, le cas échéant, de la valeur nette de réalisation des sous-produits.

Placements

REXFOR comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50% dans la mesure où elle exerce à l'égard de cette compagnie satellite une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

La participation dans une société en commandite est comptabilisée également à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition diminuée de toute moins-value de nature permanente. La provision pour perte éventuelle sur prêts et avances est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le coût des immobilisations construites par REXFOR pour son propre usage comprend les matériaux, la main-d'oeuvre directe, une part des frais généraux et les frais financiers engagés durant la construction. Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations sont déduites de leur coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés et varient selon la vie utile des biens. Cependant, durant la fermeture temporaire d'usines ou de divisions forestières, les immobilisations reliées directement à la production ne sont pas amorties.

	Taux
Aménagements de terrains	de 2,50 % à 10,00 %
*Chemins en forêt	de 10,00 % à 33,33 %
Bâtisses et camps en forêt	de 2,50 % à 33,33 %
Machinerie et équipement	de 6,67 % à 20,00 %
Équipement informatique	20,00 %
Matériel roulant	de 10,00 % à 33,33 %

* Certaines filiales amortissent les chemins en forêt en fonction du volume coupé dans l'année par rapport au volume total à couper.

Autres éléments d'actif

L'amortissement des frais de démarrage, de premier établissement et de développement des logiciels informatiques est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20 %. Les frais préliminaires reliés à l'étude des différents projets sont différés pour ensuite être soit imputés aux opérations ou capitalisés selon les résultats de ces études.

L'excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis est amorti aux résultats sur une période de 20 ans.

Les terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente sont évalués au moindre du coût amorti ou de la valeur nette de réalisation.

Conversion en devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes non réalisés sur le change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

3. Consolidation proportionnelle des entreprises en participation

Au 31 mars 1985, la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation Scierie des Outardes Enr. et Scierie Grand Remous Enr. comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, se compose comme suit:

	1985	1984
Actif	24 206 545 $	24 648 180 $
Passif	21 223 151	19 114 097
Revenus	34 641 221	17 850 057
Dépenses	37 191 909	21 105 431

4. Stocks

	1985	1984
Bois en grume	14 556 143 $	10 459 787 $
Bois d'oeuvre	5 590 077	6 765 765
Autres bois	4 672 705	1 892 378
Fournitures et carburant	1 477 890	1 509 195
	26 296 815 $	20 627 125 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

5. Placements

	1985	1984
À la valeur de consolidation		
Participation dans une société en commandite	3 000 000 $	3 000 000 $
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	1 153 802	957 079
	4 153 802	3 957 079
Participation dans des compagnies satellites (b)	21 294 271	2 023 002
Quote-part dans les bénéfices non répartis (pertes accumulées) depuis la date d'acquisition	3 166 864	(2 023 002)
	24 461 135	
	28 614 937	3 957 079
À la valeur d'acquisition (b)		
Actions ordinaires (a), (b)	6 355 203	6 880 204
Actions privilégiées		1 266 771
Prêts hypothécaires	3 461 329	660 437
Obligations et débentures	7 052 455	14 496 199
Prêts et avances		
avec intérêts	540 987	8 338 838
sans intérêt	6 862 884	5 000 000
Dépôts à terme (c)	2 000 000	
Autres	39 586	39 586
	26 312 444	36 682 035
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	1 175 913	1 178 060
	25 136 531	35 503 975
Provision pour perte éventuelle sur prêts et avances	119 944	96 772
	25 016 587	35 407 203
	53 631 524 $	39 364 282 $

a) De ce montant, 4 930 203 $ aux 31 mars 1985 et 1984, représentent des actions inscrites à la Bourse dont la valeur du marché au 31 mars 1985 est de 4 775 076 $ (6 214 140 $ au 31 mars 1984). Selon les états financiers non vérifiés de cette entreprise, la valeur aux livres est de 9 000 691 $ au 31 mars 1985 (8 124 170 $ au 31 mars 1984).

b) Au 31 mars 1984, un placement d'une filiale en propriété exclusive avait été comptabilisé comme une participation dans une compagnie satellite malgré que REXFOR n'était pas en mesure d'exercer une influence sensible sur les décisions financières et administratives de cette compagnie. REXFOR a reclassifié ce placement comme une participation à la valeur d'acquisition en vue de se conformer à ses conventions comptables. Conséquemment, cette participation inscrite comme un placement dans une compagnie satellite pour un montant de 1 $ est alors présentée à la valeur d'acquisition dévaluée d'un montant de 1 411 999 $ pour le ramener au même montant de 1 $.
Cette reclassification n'a aucune incidence sur les états financiers des exercices antérieurs. Toutefois, cette compagnie est devenue satellite le 17 novembre 1984 en raison du fait que REXFOR est en mesure d'exercer depuis cette date, une influence sensible sur les décisions financières et administratives de cette compagnie.

c) Dépôts à terme d'une filiale donnés en garantie de lettres de crédit bancaires irrévocables émises pour une période de cinq ans aux fins de cautionner sa compagnie satellite.

6. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains et aménagements	1 896 317 $	107 532 $	1 788 785 $	1 579 559 $
Chemins en forêt	6 793 636	1 465 380	5 328 256	3 395 650
Bâtisses et camps en forêt	14 806 374	4 175 883	10 630 491	10 876 889
Machinerie et équipement	27 084 079	9 871 354	17 212 725	18 975 037
Équipement informatique	848 165	228 547	619 618	418 466
Matériel roulant	6 084 444	4 112 226	1 972 218	2 503 477
Construction en cours	8 223 769		8 223 769	
	65 736 784	19 960 922	45 775 862	37 749 078
Immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition:				
Équipement informatique	100 902	70 630	30 272	50 452
Matériel roulant	277 015	16 514	260 501	
	66 114 701	20 048 066	46 066 635	37 799 530
Subventions gouvernementales	13 152 700	1 459 382	11 693 318	3 652 607
	52 962 001 $	18 588 684 $	34 373 317 $	34 146 923 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

7. Autres éléments d'actif

	1985	1984
Excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis — au coût amorti	437 406 $	460 734 $
Frais de démarrage et de premier établissement — au coût amorti	694 622	676 140
Coût des études relié aux projets d'investissement	783 414	2 268 325
Terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente	284 375	381 950
Frais de développement des logiciels informatiques — au coût amorti	755 354	660 250
Dépôt — Commission de la santé et de la sécurité du travail	529 139	60 000
Autres	175 618	181 788
	3 659 928 $	4 689 187 $

8. Avances bancaires

Des comptes débiteurs et des stocks sont donnés en garantie de certaines avances bancaires.

9. Dette à long terme

	1985	1984
Rexfor		
Avances du gouvernement du Québec:		
Sans intérêt pour le financement de l'accord intervenu le 17 août 1971 avec Les Industries I.T.T. du Canada Ltée, remboursable entre les années 1997 et 2000: Solde des avances au montant de 13 680 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,5% l'an	2 977 967 $	2 670 822 $
Sans intérêt, concernant Nouveler Inc., remboursable pendant 10 ans à compter de la 7e année suivant le versement de l'avance, le 1er remboursement étant dû en 1988	6 500 000	5 000 000
Scierie Béarn Inc.		
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par deux versements de 1 500 000 $ chacun en 1990 et en 1995.	1 100 000	
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements de 1 500 000 $ en 1990 et en 1995	3 000 000	
Gestion 1195 Inc.		
Emprunts hypothécaires, 11¾%, remboursables par versements mensuels de 22 359 $ comprenant capital et intérêts, échéant le 1er septembre 1990	2 113 533	2 137 825
Énerbois Inc.		
Acceptation bancaire, 10,60%, remboursable par versements annuels minimaux de 300 000 $, calculés en fonction d'un amortissement de 10 ans, échéant en 1986	1 400 000	1 700 000
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc.		
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements mensuels de 18 518 $, à compter du 1er septembre 1984, garanti par une obligation de première hypothèque, échéant en 1993	1 870 370	2 000 000
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements mensuels de 5 618 $ à compter du 1er avril 1986, garanti par une obligation de première hypothèque, échéant en 1993	500 000	
Scierie des Outardes Enr.		
Emprunts bancaires, taux d'intérêt variable, remboursables par versements mensuels de 92 340 $ à compter d'avril 1987, échéant en 1993	7 200 000	7 200 000
Scierie Grand Remous Enr.		
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements trimestriels de 150 000 $ à compter de novembre 1984, échéant en 1991	3 300 000	3 600 000
Proforêt Inc.		
Emprunt à demande, 11¼%, remboursable selon des modalités à établir en 1985	3 000 000	3 000 000
Emprunt, taux préférentiel bancaire plus ½%, remboursable selon des modalités à établir en 1985, garanti par une obligation hypothécaire et par un nantissement commercial sur les équipements	1 800 000	
Les Entreprises Matabois Ltée.		
Emprunt garanti par une obligation hypothécaire de premier rang et un nantissement commercial, taux préférentiel bancaire plus 1%, sans modalité de remboursement		1 800 000
Autres	2 691 716	1 986 078
	37 453 586	31 094 725
Versements échéant au cours du prochain exercice	1 854 171	1 317 056
	35 599 415 $	29 777 669 $

Certains actifs sont donnés en garantie des dettes bancaires.

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1985-1986 — 1 854 171 $, 1986-1987 — 1 923 036 $, 1987-1988 — 2 608 695 $, 1988-1989 — 2 782 230 $, 1989-1990 — 2 810 127 $.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

10. Capital-actions

Le 20 juin 1984, le capital-actions autorisé de REXFOR a été augmenté de 66 250 000 $ pour le porter de 58 750 000 $ à 125 000 000 $. Au cours de l'exercice, la Société a reçu 500 000 $ en paiement de 5 000 actions portant son capital-actions émis et payé à 59 250 000 $.

Au cours du prochain exercice, le ministre des Finances paiera à la Société la souscription à recevoir de 12 500 000 $ pour l'achat de 125 000 actions, portant le capital-actions émis et payé à 71 750 000 $ au 31 mars 1986. Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 53 250 000 $, sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement aux conditions qu'il déterminera.

11. Surplus d'apport

Le surplus d'apport représente essentiellement l'annulation, le 20 juin 1973, d'avances consenties par le gouvernement du Québec.

12. Frais financiers

	1985	1984
Intérêts sur la dette à long terme	2 789 266 $	1 785 452 $
Autres intérêts	1 834 192	893 404
	4 623 458 $	2 678 856 $

13. Revenus de placements

	1985	1984
Intérêts sur dépôts à terme	140 022 $	698 592 $
Intérêts sur prêts, avances et obligations	1 738 233	2 018 287
Quote-part dans les bénéfices (pertes) avant poste extraordinaire d'une société en commandite et des compagnies satellites	961 202	76 404
	2 839 457	2 793 283
Radiation de placements	71 055	
Augmentation de la provision pour perte éventuelle sur prêts et avances	23 171	11 134
Dévaluation d'un placement à la valeur d'acquisition		1 411 999
	2 745 231 $	1 370 150 $

14. Poste extraordinaire

Le 11 décembre 1984, une compagnie satellite d'une filiale en propriété exclusive de Rexfor, a disposé d'un actif incorporel pour le prix de 10 000 000 $ représenté par un billet, portant intérêt au taux préférentiel bancaire moins 1 ½ % et garanti par une lettre de crédit bancaire. L'encaissement du billet de 10 000 000 $ et des intérêts courus est sujet à la réalisation de certaines conditions. La compagnie satellite s'est portée garante de la réalisation de la transaction et à cette fin, a garanti jusqu'à concurrence de 2 000 000 $, la lettre de crédit bancaire irrévocable émise en faveur de l'acheteur pour une période de cinq ans.

Quote-part de 49% de Rexfor dans la vente d'un actif incorporel		4 900 000 $
Moins:		
Frais afférents à la transaction	229 309 $	
Impôts sur le revenu reportés	887 116	1 116 425
Profit sur disposition		3 783 575 $

15. Fonds générés (absorbés) par les opérations

	1985	1984
Perte compte non tenu du poste extraordinaire	(3 258 727)$	(4 989 652)$
Éléments ne modifiant pas le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations	4 235 665	3 473 286
Profit sur dispositions d'immobilisations	(3 378 645)	(14 615)
Participation dans les pertes de compagnies satellites	696 301	809 887
Amortissement des autres éléments d'actif	415 048	514 608
Amortissement de l'escompte sur obligations	(315 970)	(221 497)
Autres éléments d'actif	149 791	
Revenu de participation dans une société en commandite en excédent du montant encaissé	(196 723)	
Augmentation de la provision pour perte éventuelle sur les placements	23 171	11 134
Participations minoritaires	10 531	
Revenus capitalisés aux placements		(435 961)
Dévaluation de placement		1 411 999
Fonds générés (absorbés) par les opérations	(1 619 558)$	559 169 $

16. Engagements et éventualités

- En vertu de conventions, REXFOR s'est portée caution des obligations de Proforêt Inc., filiale en propriété exclusive, de combler 49% du déficit d'exploitation de sa compagnie satellite Panval Inc. pour les périodes se terminant les 30 juin 1985 et 1986 par une souscription additionnelle au capital-actions ou par des prêts ou avances. Le déficit d'exploitation décrit dans la convention de garantie comme étant l'addition des fonds absorbés par les opérations et du montant des échéances à court terme de la dette à long terme, s'élève à 7,8 millions $, selon les états financiers vérifiés de Panval Inc. au 31 mars 1985. De plus, REXFOR s'est portée caution d'un engagement de 51% de même nature pris par l'autre partenaire.
- REXFOR est poursuivie conjointement et solidairement avec une de ses filiales pour un montant de 2,6 millions $ pour dommage relativement au retrait de son offre d'achat des actifs d'un groupe d'entreprises.
- REXFOR a reçu une réclamation par action judiciaire de 1,4 million $ d'un entrepreneur relativement à des travaux de nettoyage de débris exécutés au bief d'amont de la rivière Outardes II.
- Une filiale s'est engagée dans la construction d'une usine de transformation du bois et la rénovation de certaines installations acquises au cours de l'exercice. Au 31 mars 1985, la valeur des engagements relatifs à ces travaux se chiffre à près de 15 200 000 $ dont 8 224 000 $ ont été exécutés et comptabilisés.
- Le revenu extraordinaire de 3 783 573 $ provenant de la disposition d'un actif incorporel dont la transaction est mentionnée à la note 14 est sujet à la réalisation de certaines conditions à courir sur une période de cinq ans. Advenant que ces conditions ne pourraient être réalisées, ce revenu extraordinaire pourrait être réduit pour un montant équivalent. De plus, relativement à cette transaction, une filiale de Rexfor s'est portée garante pour sa compagnie satellite envers l'acquéreur de cet actif pour un montant n'excédant pas 2 000 000 $ par une lettre de crédit bancaire irrévocable pour une période de cinq ans.

17. Avantage fiscal éventuel

Une filiale dispose de 2 261 935 $ d'un crédit d'impôt fédéral à l'investissement non comptabilisé à valoir jusqu'en 1992 contre ses impôts futurs. Les crédits d'impôts seront inscrits au titre de crédits reportés au cours de l'exercice où la filiale s'en prévaudra.

18. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, REXFOR et ses filiales a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec ses compagnies satellites. Ces transactions entre apparentées se détaillent comme suit: Les ventes totalisent environ 8 574 000 $, le coût des ventes 940 000 $, les autres revenus 350 000 $, les revenus de placements 857 000 $ et le poste exceptionnel provenant de la vente d'une usine de 3 238 070 $.

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés de façon à rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1985 et pour donner effet au reclassement dans la présentation d'un placement mentionné dans la note 5 (b) ci-dessus.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

L.R.Q., c. S-12

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — REXFOR au 31 mars 1985 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 5 juin 1985

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13

BILAN
30 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	8 595	7 325
Débiteurs	9 550	6 671
Stocks, au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation	87 187	74 067
Frais imputables au prochain exercice	5 592	4 835
	110 924	92 898
IMMOBILISATIONS (note 4)	47 831	47 960
BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	13 024	13 735
	171 779	154 593
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	37 023	39 493
Billets à terme	28 000	9 200
Dividende	52 000	40 000
	117 023	88 693
PROVISION POUR CRÉDITS DE CONGÉS-MALADIE CUMULÉS	9 100	6 600
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 6)	15 588	15 687
	141 711	112 980
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
300 000 actions	30 000	30 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	68	9 613
RÉSERVE POUR RISQUES NON ASSURÉS		2 000
	30 068	41 613
	171 779	154 593

Au nom du Conseil d'administration,

Marcel Larocque, administrateur
Pierrette Dupont-Rousse, administrateur

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RÉSULTATS
exercice de 52 semaines terminé le 30 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
VENTES (note 2)	882 911	838 524
FRAIS D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues	395 740	372 936
Ventes et mise en marché	82 738	79 128
Distribution	25 621	24 774
Administration	22 730	21 459
Contributions au régime de retraite relatives aux services antérieurs (note 3)	10 350	10 350
	537 179	508 647
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	345 732	329 877
Intérêts sur emprunts à court terme	569	758
Intérêts relatifs aux obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 733	1 788
Amortissement des immobilisations	4 893	5 024
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	454	467
	7 649	8 037
BÉNÉFICE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	338 083	321 840
POSTE EXTRAORDINAIRE		
Profit sur la vente de terrain	2 372	
BÉNÉFICE NET	340 455	321 840

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice de 52 semaines terminé le 30 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	9 613	12 773
Bénéfice net	340 455	321 840
Radiation de la réserve pour risques non assurés	2 000	
	352 068	344 613
Dividende au Ministre des Finances	352 000	325 000
SOLDE À LA FIN	68	9 613

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice de 52 semaines terminé le 30 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice avant poste extraordinaire	338 083	321 840
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations	4 893	5 024
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	454	467
Augmentation de la provision pour crédits de congés-maladie cumulés	500	700
Fonds provenant de l'exploitation	343 930	328 031
Ventes d'immobilisations	5 108	24
	349 038	328 055
UTILISATION DES FONDS		
Achats d'immobilisations	7 243	4 914
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	99	284
Dividendes au Ministre des Finances	352 000	325 000
	359 342	330 198
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	(10 304)	(2 143)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	4 205	6 348
FONDS DE ROULEMENT (NÉGATIF) À LA FIN	(6 099)	4 205

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 mars 1985

1. Principales pratiques comptables

Stocks
La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût des stocks.

Amortissement des immobilisations
L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant, sauf l'amortissement du matériel roulant qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5% et 10%
Mobilier et machinerie	2,8%, 5%, 6,6%, 10%, 20%, 25%, 33,3% et 50%
Matériel roulant	20%, 25% et 30%
Améliorations locatives	selon la durée du bail
Pavage et stationnement	4%

Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition
L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant aux taux suivants:

Immeuble	2,5%
Machinerie	10%

2. Ventes

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Distributeurs autorisés		
Ventes	140 122	121 803
Escomptes	(21 981)	(19 979)
Commissions		(4 857)
	118 141	96 967
Succursales		
Ventes	764 770	741 557
	882 911	838 524

3. Régime de retraite

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975, a été établie à 88,8 millions $. La Société des alcools du Québec rembourse à la Commission administrative du régime de retraite des fonctionnaires du Québec ce montant, plus les intérêts s'y appliquant, en 23 versements annuels consécutifs d'environ 10,3 millions $ chacun, depuis le 31 décembre 1978.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti 1985	Coût non amorti 1984
			(en milliers de dollars)	
Terrains	6 277		6 277	8 405
Immeubles	14 109	5 636	8 473	9 096
Mobilier et machinerie	50 742	23 222	27 520	25 188
Matériel roulant	2 411	2 131	280	309
Améliorations locatives	10 952	6 430	4 522	4 573
Pavage et stationnement	878	119	759	389
	85 369	37 538	47 831	47 960

5. Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

	Valeur brute	Amortissement cumulé	Valeur non amortie 1985	Valeur non amortie 1984
			(en milliers de dollars)	
Immeuble	16 280	3 256	13 024	13 431
Machinerie				304
	16 280	3 256	13 024	13 735

6. Obligations découlant de contrats de location-acquisition
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 151 658 $ incluant les intérêts calculés à 11 %	15 687	15 776
Obligation relative à la location de machinerie, remboursée en décembre 1984		195
	15 687	15 971
Versements échéant au cours du prochain exercice	99	284
	15 588	15 687

Versements des prochains exercices:
(en milliers de dollars)

	Capital	Intérêts	Total
1986	99	1 721	1 820
1987	111	1 709	1 820
1988	124	1 696	1 820
1989	138	1 682	1 820
1990	154	1 666	1 820
1991-2012	15 061	25 032	40 093
	15 687	33 506	49 193

7. Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 56,3 millions $ pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des cinq prochains exercices se chiffrent à:

	(en millions de dollars)
1986	11,0
1987	9,2
1988	8,2
1989	7,0
1990	5,8

8. Événement subséquent

À l'occasion du Discours sur le budget 1985-86 du gouvernement du Québec prononcé à l'Assemblée nationale le 23 avril 1985, il a été annoncé que la Société des alcools du Québec commencera au cours des prochains mois à mettre en vente son réseau de succursales.

9. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Yves L. Duhaime,
Ministre des Finances du Québec,
Actionnaire de la
Société des alcools du Québec

Monsieur,

Nous avons vérifié les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de la Société des alcools du Québec pour l'exercice de 52 semaines terminé le 30 mars 1985 ainsi que le bilan à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société des alcools du Québec, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice de 52 semaines terminé le 30 mars 1985 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mathieu Nosseux,
Comptables agréés.

Montréal, le 3 mai 1985

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	905 523 $	1 660 958 $
Débiteurs et intérêts courus	299 449	167 547
Subventions à recevoir	2 008 382	2 929 559
	3 213 354	4 758 064
PLACEMENT (note 6)	55 000	55 000
IMMOBILISATIONS (note 7)	23 857 949	11 005 204
	27 126 303 $	15 818 268 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	1 537 161 $	2 571 924 $
DETTE À LONG TERME (note 8)	13 090 700	
CRÉDIT REPORTÉ (note 9)	8 833 463	9 982 921
	23 461 324	12 554 845
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé: 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 15 000 actions	1 500 000	1 500 000
EXCÉDENT	2 164 979	1 763 423
	3 664 979	3 263 423
	27 126 303 $	15 818 268 $

ENGAGEMENTS ET ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (notes 10 et 12)

Pour le Conseil d'administration,

Jacques Clermont
Jean-Yves Gagnon

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
DÉPENSES		
Frais d'exploitation	18 697 564 $	18 908 580 $
Frais généraux et d'administration	3 361 771	2 844 144
Amortissement des immobilisations	1 359 175	1 436 764
	23 418 510	23 189 488
REVENUS		
Transport des véhicules	3 996 708	4 096 253
Transport des passagers	3 038 619	2 680 484
Autres (note 3)	465 918	609 515
	7 501 245	7 386 252
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES ET POSTES EXTRAORDINAIRES	15 917 265	15 803 236
Participations gouvernementales (note 4)	15 225 617	16 998 238
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	691 648	(1 195 002)
Postes extraordinaires (note 5)	1 093 204	
EXCÉDENT DES REVENUS ET PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES SUR LES DÉPENSES	401 556	1 195 002
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 763 423	568 421
EXCÉDENT À LA FIN	2 164 979 $	1 763 423 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus et participations gouvernementales sur les dépenses avant postes extraordinaires		1 195 002 $
Éléments n'affectant pas les fonds		
Amortissement des immobilisations		1 436 764
Perte sur dispositions d'immobilisations		864
Virement de crédit reporté		(1 324 131)
Fonds provenant des opérations		1 308 499
Produit de dispositions d'immobilisations	851 315 $	470
Participation gouvernementale — immobilisations acquises par donation (contrepartie)	133 545	686 135
Emprunts à long terme	13 090 700	
Recouvrements		
Taxes foncières et d'affaires	184 832	
Taxe de vente fédérale	152 844	
	14 413 236	1 995 104
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus et participations gouvernementales avant postes extraordinaires	691 648	
Éléments n'affectant pas les fonds		
Amortissement des immobilisations	(1 359 175)	
Perte sur dispositions d'immobilisations	(87)	
Virement de crédit reporté	1 283 003	
Fonds affectés aux opérations	615 389	
Acquisitions d'immobilisations	14 174 249	422 321
Immobilisations acquises par donation du gouvernement du Canada (contrepartie)	133 545	686 135
	14 923 183	1 108 456
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(509 947)	886 648
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	2 186 140	1 299 492
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	1 676 193 $	2 186 140 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objet

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé comme suit:

	Taux	Méthode
Quais	5 %	Amortissement décroissant
Bâtiments	10 %	
Navires	15 %	
Ameublement et équipement	20 %	
Roulant	30 %	
Améliorations locatives	—	Durée du bail

Crédit reporté — Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation ou à l'aide de subventions spécifiques est inscrite au compte crédit reporté et virée à l'état des revenus et dépenses au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3. Autres revenus

	1985	1984
Intérêts sur dépôts bancaires	336 958 $	161 633 $
Dividendes	31 350	27 500
Stationnement et divers	35 939	45 382
Machines distributrices	53 189	51 711
Recouvrements des assurances pour réclamations d'accidents imputables au navires	8 569	174 153
Location de navire		150 000
Perte sur dispositions d'immobilisations	(87)	(864)
	465 918 $	609 515 $

4. Participations gouvernementales

	1985	1984
Gouvernement du Québec:		
— Au fonctionnement	13 942 614 $	15 674 107 $
— À l'acquisition d'immobilisations		
Virement de crédit reporté (note 9)	1 211 832	1 324 131
	15 154 446	16 998 238
Gouvernement du Canada:		
— À l'acquisition d'immobilisations		
Virement de crédit reporté (note 9)	71 171	
	15 225 617 $	16 998 238 $

5. Postes extraordinaires

	1985
Profit sur disposition d'un navire	755 528 $
Taxes foncières et d'affaires recouvrées suite à un jugement de la Cour supérieure	184 832
Recouvrement de taxe de vente fédérale sur le combustible utilisé par les navires pour la production d'électricité et le chauffage	152 844
	1 093 204 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

6. Placement

Ce placement a été cédé à titre gratuit par le gouvernement du Québec à la Société et représente le coût d'origine de 55 000 actions ordinaires classe «A» des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane Inc.

7. Immobilisations

	1985				1984
	Immobilisations				
	Acquises par donation	Autres	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	64 794 $	18 145 $		82 939 $	82 939 $
Quais	3 771 913	73 429	1 704 307 $	2 141 035	2 253 721
Bâtiments	1 509 177	361 585	621 086	1 249 676	1 241 135
Navires*	22 083 957	14 528 343	17 136 393	19 475 907	6 937 672
Ameublement et équipement	24 916	450 353	265 885	209 384	140 254
Roulant		29 659	15 500	14 159	9 695
Améliorations locatives	215 930	504 801	35 882	684 849	339 788
	27 670 687 $	15 966 315 $	19 779 053 $	23 857 949 $	11 005 204 $

Installations portuaires — Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

* Au 31 mars 1985, ce poste inclut les coûts relatifs au programme en cours de modernisation de la flotte de navires dont 13 182 119 $ pour la construction de navires et 551 528 $ pour la modernisation du navire Radisson. Aucun amortissement n'a été calculé sur ces coûts.

8. Dette à long terme

	1985
Dettes relatives au programme en cours de modernisation de la flotte de navires	
Emprunt bancaire	11 919 000 $
Retenues de garantie	1 171 700
	13 090 700 $

Ces emprunts temporaires seront refinancés à long terme lorsque les travaux de construction et de réparation seront terminés.

9. Crédit reporté

Participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations:

	1985	1984
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	9 296 786 $	10 620 917 $
Virement à l'état des revenus et dépenses équivalent au montant suivant:		
Amortissement des immobilisations	1 127 134	1 324 131
Solde non amorti sur immobilisations disposées au cours de l'exercice	84 698	
Solde à la fin	8 084 954	9 296 786
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	686 135	
Participation de l'exercice	133 545	686 135
	819 680	686 135
Virement à l'état des revenus et dépenses équivalent au montant suivant:		
Amortissement des immobilisations	71 171	
Solde à la fin	748 509	686 135
	8 833 463 $	9 982 921 $
Ce solde se rapporte aux immobilisations suivantes:		
Terrains	64 794 $	64 794 $
Quais	2 087 057	2 196 902
Bâtiments	1 003 830	1 024 778
Navires	5 467 681	6 517 263
Ameublement et équipement	4 967	6 210
Améliorations locatives	205 134	172 974
	8 833 463 $	9 982 921 $

10. Engagements

Contrats de location — exploitation à long terme

La Société a signé des baux relatifs à la location de deux navires comportant les modalités suivantes:

1. a) La période minimale du bail est de quinze ans et se termine le 10 avril 1995. Cette période sera prolongée de cinq ans si la Société décide de ne pas exercer l'option d'achat prévue;
   b) Le loyer de base est de trente versements semestriels de 329 092 $ plus ou moins un ajustement selon que la moyenne arithmétique des taux préférentiels de base de trois banques données est supérieure ou inférieure à 15.75%;
   c) La Société peut exercer une option d'achat de ce navire le 10 avril 1995 au prix de 850 680 $ ou le 10 avril 2000 au prix de 400 320 $ s'il y a prolongation du bail.
2. a) La période minimale du bail est de dix ans et se termine le 9 juillet 1990. Cette période peut être prolongée de six ans si la Société décide d'exercer l'option prévue à cet effet;
   b) Le loyer semestriel a été fixé à 313 638 $;
   c) La Société peut exercer une option d'achat de ce navire le 10 juillet 1990 au prix de 2 998 800 $ ou le 10 juillet 1995 au prix de 849 660 $ s'il y a prolongation du bail.

Le total des paiements minimum futurs exigibles en vertu des contrats de location est estimé à 9 663 231 $. Les loyers de ces deux navires imputés aux dépenses de l'exercice totalisent 1 196 527 $.

Contrat de location de locaux

La Société a signé un bail d'une durée initiale de 20 ans avec option de renouvellement pour la location de la gare intermodale de Lévis.

Le loyer annuel a été fixé à 33⅓ % des frais d'exploitation et le total des paiements minimaux futurs exigibles pour la période initiale de 20 ans est estimé à 502 000 $. Le loyer imputé aux dépenses de l'exercice est de 21 454 $.

Modernisation de la flotte de navires

Dans le cadre de la modernisation de sa flotte de navires, la Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à affecter un montant d'environ 3,9 millions $ pour les modifications majeures au navire Radisson et à construire deux traversiers à un coût total d'environ 28,3 millions $ avant subvention du gouvernement du Canada d'environ 1,7 million $.

Au 31 mars 1985, des contrats d'une valeur de 27,7 millions $ ont été accordés et leurs coûts à cette date totalisent 13,7 millions $.

11. Congés de maladie

Les congés de maladie accumulés au 31 mars 1985 par les employés sont estimés à 620 000 $ (31 mars 1984: 609 000 $). Ces frais courus ne sont pas inscrits au passif.

12. Événement postérieur à la date du bilan

Dans son discours sur le budget de 1985-1986, le ministre des Finances du Québec a aboli, à compter du 25 avril 1985, le péage sur les traversiers gouvernementaux qui assurent le service aux îles du Saint-Laurent, soit l'Île-aux-Coudres et l'Île-aux-Grues. De même, il a aboli les frais exigés des usagers pour l'obtention des laissez-passer annuels sur tous les autres navires opérés par la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1985, les revenus tirés de ces sources se sont élevés à 790 000 $.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuéee conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 mai 1985

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

BILAN
31 janvier 1985

	1985	1984
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	350 412 $	34 017 $
Débiteurs (note 3)	21 018	112 380
Dépôts sur contrat		46 591
Frais imputables au prochain exercice	2 991	1 190
	374 421	194 178
IMMOBILISATIONS (note 4)	164 984	188 964
BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION		
Équipement informatique, au coût	46 555	
Amortissement cumulé	9 311	
	37 244	
	576 649 $	383 142 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 5)	154 473 $	259 055 $
Subvention reportée (note 6)	200 000	
Versements sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	11 913	
	366 386	259 055
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	27 733	
	394 119	259 055
AVOIR		
SURPLUS	182 530	124 087
	576 649 $	383 142 $

Au nom du Conseil d'administration,

André Bachand
Pierre Cazalis
Administrateurs

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS
exercice terminé le 31 janvier 1985

	1985 (12 mois)	1984 (8 mois)
REVENUS		
Subventions, Gouvernement du Québec	1 350 000 $	750 000 $
Honoraires de gestion, Gouvernement du Québec	32 000	31 500
Intérêts et autres revenus	27 603	28 953
Projet	14 028	
Dépenses recouvrées de l'exercice antérieur	1 906	
	1 425 537	810 453
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (voir page 372)	1 367 094	686 366
REVENU NET	58 443	124 087
SURPLUS DU DÉBUT	124 087	
SURPLUS À LA FIN	182 530 $	124 087 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 janvier 1985

	1985 (12 mois)	1984 (8 mois)
PROVENANCE DES FONDS		
Revenu net	58 443 $	124 087 $
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations	39 089	28 520
Amortissement de biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	9 311	
Perte sur vente d'actif		697
Fonds provenant de l'exploitation	106 843	153 304
Ventes d'immobilisations		8 400
	106 843	161 704
Poste n'affectant pas le fonds de roulement:		
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	46 555	
	153 398	161 704
UTILISATION DES FONDS		
Achats d'immobilisations	15 109	226 581
Diminution de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	18 822	
	33 931	226 581
Poste n'affectant pas le fonds de roulement:		
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	46 555	
	80 486	226 581
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	72 912 $	(64 877)$

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 janvier 1985

1. Principales pratiques comptables

Amortissement des immobilisations

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, sauf l'amortissement des améliorations locatives qui est calculé selon la méthode de l'amortissement constant sur la période de la durée du bail, soit 10 ans. Les taux suivants sont utilisés:

Mobilier et équipement de bureau	20%
Matériel informatique	30%

Amortissement des biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'amortissement de l'équipement informatique est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30%.

2. Nature des activités

Cette société à but non lucratif a pour but de promouvoir la distribution des ressources éducatives québécoises et d'exécuter des projets éducatifs à l'extérieur du Québec.

3. Débiteurs

	1985	1984
Gouvernement du Québec		101 126 $
Employés	1 500 $	2 854
Balance de prix de vente sur immobilisations	5 600	8 400
Autres	13 307	
Dépôts	611	
	21 018 $	112 380 $

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	1985 Coût non amorti	1984 Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	154 969 $	45 256 $	109 713 $	124 796 $
Matériel informatique	37 646	16 563	21 083	30 117
Améliorations locatives	39 978	5 790	34 188	34 051
	232 593 $	67 609 $	164 984 $	188 964 $

5. Créditeurs et frais courus

	1985	1984
Fournisseurs	54 813 $	197 308 $
Salaires	96 060	48 847
Frais courus	3 600	12 900
	154 473 $	259 055 $

6. Subvention reportée

	1985	1984
Subvention encaissée à l'avance pour l'exercice se terminant le 31 janvier 1986.	200 000 $	

7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	1985	1984
Obligation relative à la location d'équipement informatique, remboursable jusqu'au 15 juin 1987 par versements mensuels de 1 473 $ incluant les intérêts calculés de 11,6%	39 646 $	
Versements échéant au cours du prochain exercice	11 913	
	27 733 $	

Les versements des 3 prochains exercices, incluant les intérêts de 10 132 $, se chiffrent à: 1985, 17 672 $; 1986, 17 672 $ et 1987, 14 434 $.

8. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié à titre gratuit de personnel à l'emploi du ministère de l'Éducation du Québec pour un montant de 406 791 $ (1983, 187 098 $), ce qui représente l'équivalent d'environ 82 mois de personnes ressources.

9. Engagement

Les versements relatifs à un contrat de location-exploitation pour les locaux administratifs de Montréal échéant le 30 avril 1993 totalisent 904 013 $ et se répartissent comme suit pour les 5 prochains exercices: 1986, 88 452 $; 1987, 88 452 $; 1988, 88 452 $; 1989, 88 452 $ et 1990, 107 435 $.

Les versements relatifs à un contrat de location-exploitation pour les locaux de Québec échéant le 30 juin 1990 totalisent 204 010 $ et se répartissent comme suit pour les 5 prochains exercices: 1986, 21 642 $; 1987, 35 547 $; 1988, 42 972 $; 1989, 42 972 $ et 1990, 42 972 $.

10. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de la période courante.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 janvier 1985

FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	Administration générale	Administration	Marketing, Affaires internationales
Salaires et avantages sociaux	179 161 $	95 448 $	235 298 $
Indemnité de départ			36 156
Services extérieurs et consultants	15 402	33 529	60 758
Perfectionnement et congrès	496	810	1 896
Jetons — Conseil d'administration	18 600		
Réceptions	33	310	428
Frais de représentation	15 799	562	31 101
Frais de déplacement	23 274	7 619	73 181
Équipement		2 585	
Location immeuble		110 783	
Location équipement		30 681	
Assurance		1 796	
Intérêts et frais bancaires		3 453	
Intérêts d'un contrat de location-acquisition		4 873	
Communications		41 821	
Poste et messagerie		7 260	
Électricité		2 641	
Matériel de bureau		16 679	
Entretien et réparations		6 139	
Abonnement et publication		2 172	
Taxes		26 471	
Publicité	38		346
Amortissement des immobilisations		39 089	
Amortissement de biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition		9 311	
Perte sur vente d'actif			
	252 803 $	444 032 $	439 164 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 janvier 1985

FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

Affaires publiques	Projets	12 mois 1985 Total	8 mois 1984 Total
58 286 $	97 362 $	665 555 $	207 061 $
		36 156	
2 010	7 523	119 222	158 858
128	560	3 890	1 273
		18 600	8 933
2 679		3 450	5 070
11 197	5 548	64 207	18 907
16 887	14 901	135 862	132 355
		2 585	478
		110 783	34 973
		30 681	16 369
		1 796	170
		3 453	1 167
		4 873	
		41 821	20 317
		7 260	2 105
		2 641	856
		16 679	25 538
		6 139	629
		2 172	14 972
		26 471	7 118
14 014		14 398	
		39 089	28 520
		9 311	
			697
105 201 $	125 894 $	1 367 094 $	686 366 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
Société d'exploitation des ressources
éducatives du Québec (SEREQ)

Nous avons vérifié les états de revenus et dépenses et surplus et de l'évolution de la situation financière de la Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) pour l'exercice terminé le 31 janvier 1985 ainsi que le bilan à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la société, ces états financiers présentent fidèlement les revenus et dépenses et l'évolution de la situation financière de la société pour l'exercice terminé le 31 janvier 1985 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

Montréal, le 5 mars 1985

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-8

BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983 (note 13)
ACTIF		
Prêts et avances (note 3)	595 835	595 900
Immeubles d'habitation (note 4)	927 254	844 501
Créances		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	79 398	75 312
Autres	3 863	3 436
Encaisse	110	5 118
	1 606 460	1 524 267
PASSIF		
Emprunts (note 5)	1 553 446	1 481 119
Créditeurs (note 6)	48 710	34 983
Fonds d'assurance des sinistres	4 164	3 502
	1 606 320	1 519 604
EXCÉDENT	140	4 663
	1 606 460	1 524 267

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour la Société,

Bernard Angers
Jean-Luc Lesage

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983 (note 13)
REVENUS		
Financement des programmes (note 8)		
Gouvernement du Québec	178 671	141 484
Société canadienne d'hypothèques et de logement	94 959	86 191
	273 630	227 675
Recouvrement — service de la dette imputé au programme d'habitation à loyer modique	101 323	91 052
Intérêts sur prêts et avances	52 807	48 838
	427 760	367 565
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 8)	254 618	213 834
Frais d'administration (note 9)	19 012	13 841
	273 630	227 675
Intérêts sur emprunts	147 868	137 039
	421 498	364 714
REVENU COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS	6 262	2 851
Pertes sur dispositions d'actifs (note 10)	4 903	
Coût additionnel afférent au recyclage d'un ensemble immobilier déboursé au cours des exercices antérieurs		2 750
REVENU NET DE L'EXERCICE	1 359	101

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
SOLDE AU DÉBUT	4 663	7 244
Revenu net de l'exercice	1 359	101
	6 022	7 345
Virement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec (note 7)	5 882	2 682
SOLDE À LA FIN	140	4 663

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ACTIVITÉS FINANCIÈRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983 (note 13)
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Revenu net de l'exercice	1 359	101
Amortissement des immeubles d'habitation	1 368	919
Perte sur disposition d'actif (note 10)	4 355	
Coût additionnel afférent au recyclage d'un ensemble immobilier déboursé au cours des exercices antérieurs		2 750
Fonds générés par les opérations	7 082	3 770
Nouveaux emprunts	481 852	764 004
Encaissements sur prêts et avances	6 665	9 896
Dispositions d'actifs	161	
Diminution des intérêts courus sur prêts et avances	1 853	3 557
Augmentation des sommes dues au fonds d'assurance des sinistres	662	895
Augmentation (diminution) des créditeurs	13 727	(20 795)
Diminution (augmentation) de l'encaisse	5 008	(3 162)
	517 010	758 165
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Nouveaux investissements		
Prêts et avances	8 453	2 664
Immeubles d'habitation	88 637	86 691
Remboursements d'emprunts	407 677	681 740
Virement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	5 882	2 682
Diminution des intérêts courus sur emprunts	1 848	4 327
Augmentation (diminution) des créances	4 513	(19 939)
	517 010	758 165

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE DES SINISTRES

BILAN
au 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF		
Encaisse	3	
Créances:		
Société d'habitation du Québec	4 164	3 502
Organismes participants		103
	4 167	3 605
PASSIF		
Réclamations en voie de règlement	1 208	331
Primes perçues d'avance	2	
Solde du fonds	2 957	3 274
	4 167	3 605

ÉVOLUTION DU FONDS
au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

	1984	1983
Revenus		
Primes	681	628
Intérêts	442	324
	1 123	952
Réclamations	1 440	376
EXCÉDENT DES RÉCLAMATIONS SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	317	(576)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	3 274	2 698
SOLDE DU FONDS À LA FIN	2 957	3 274

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

(en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société d'habitation du Québec, corporation constituée par loi spéciale, a pour objet de favoriser la rénovation du territoire des municipalités du Québec, de faciliter l'accession des citoyens du Québec à la propriété immobilière et de mettre à leur disposition des logements à loyer modique.

De plus, la Société administre un fonds d'assurance depuis 1979 pour couvrir les pertes lors de sinistres à ses immeubles d'habitation et à ceux des offices municipaux d'habitation. Les pertes individuelles excédant 500 milliers de dollars ne sont pas couvertes par ce fonds d'assurance et sont partageables en parts égales entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec conformément aux accords directeurs intervenus entre ces organismes.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Les modalités d'application de certaines conventions comptables sont exposées ci-dessous:

a) Immeubles d'habitation

i. Les immeubles d'habitation de la Société sont inscrits au coût.

Dans le cas des propriétés acquises par défaut de paiement, leur coût est comptabilisé au montant du solde du prêt plus les intérêts courus jusqu'à la date de dation en paiement et les déboursés effectués lors de la prise de possession.

Pour les projets de constructions d'immeubles d'habitation de la Société, des intérêts ainsi que des frais d'administration sont ajoutés aux autres coûts encourus jusqu'à la date du début de l'exploitation.

ii. L'amortissement des immeubles d'habitation est inscrit selon les modalités de remboursement du principal des emprunts contractés à l'égard de ces immeubles, généralement sur une période de 35 à 50 ans. Cette charge annuelle comprend l'amortissement du coût des terrains, des bâtisses et des équipements. Aucun amortissement n'est pris relativement aux immeubles d'habitation tant que les emprunts afférents n'ont pas été mis sous remboursement.

b) Prêts à l'habitation

Aucune provision pour non-remboursement n'est inscrite relativement aux intérêts sur les prêts à l'habitation dont les remboursements sont en arrérages puisque ces intérêts sont comptabilisés au coût des propriétés, s'il y a acquisition par défaut de paiement.

c) Financement des programmes

Les participations du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au financement des programmes sont inscrites aux livres en autant que les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés. La participation du gouvernement du Québec représente sa participation brute au coût des programmes de la Société, moins la partie recouvrable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu d'ententes.

d) Recouvrement — service de la dette imputé au programme d'habitation à loyer modique

Le service de la dette que la Société doit assumer en vertu des emprunts contractés pour le financement de ses immeubles d'habitation dont la gérance est confiée à des mandataires, est généralement récupéré à même les subventions versées à ces mandataires en l'occurrence les offices municipaux d'habitation du Québec, les municipalités nordiques et la Société de gestion immobilière SHQ.

e) Coût des programmes

Programme d'habitation à loyer modique

Le coût du programme d'habitation à loyer modique est établi à partir des budgets produits par les organismes concernés et approuvés par la Société ou, le cas échéant, à partir des budgets préparés et approuvés par la Société.

Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultants de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés de ces organismes.

Programme de supplément au loyer

Lorsque le programme de supplément au loyer s'adresse à des organismes, le coût de ce programme est comptabilisé à partir des demandes de subvention produites par les organismes concernés et approuvées par la Société. Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des rapports financiers requis.

Par ailleurs, lorsque les bénéfices de ce programme sont octroyés à des individus, la Société les enregistre conformément à la convention comptable applicable aux «autres programmes».

Corvée-Habitation

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984, la quote-part de la Société au coût de ce programme correspond à 60% des subventions octroyées par le Fonds de relance de la construction domiciliaire créé en vertu de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Autres programmes

Le coût de chacun de ces programmes est enregistré aux livres en autant que les demandes de subventions aient été approuvées par la Société ou son mandataire, le cas échéant, et que les paiements qui en découlent viennent à échéance avant la fin de l'exercice financier concerné.

f) Frais d'administration

Les sommes requises pour les frais d'administration sont prises à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement; en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement contribue en partie à ces frais. Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et celui des services de soutien tels que le service téléphonique, l'allocation d'espaces, les services d'informatique, etc. défrayés à même les crédits de différents ministères ne sont pas rapportés à l'état des résultats.

3. Prêts et avances

	1984	1983
Prêts hypothécaires — 6⁷/₈% à 15¹/₈% remboursables par mensualités ou annuités	543 083	546 627
Prêts sans garantie hypothécaire — 6⁷/₈% à 14.58% remboursables par mensualités	14 523	10 431
Obligations — 6⁷/₈% à 9⅝% remboursables par annuités	18 503	16 997
Avances	9 859	10 125
Intérêts courus	9 867	11 720
	595 835	595 900

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

4. Immeubles d'habitation

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Coût amorti	Coût amorti
Immeubles d'habitation parachevés	816 264	2 250	814 014	733 930
Immeubles d'habitation en construction	65 344		65 344	61 779
Propriétés acquises	49 714	1 818	47 896	48 792
	931 322	4 068	927 254	844 501

5. Emprunts

	1984	1983
Gouvernement du Québec		
Obligations — 6⅞% à 15,98% remboursables par versements annuels et semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	128 339	134 652
Avances	5 200	6 530
Intérêts courus	7 239	9 915
	140 778	151 097
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations — 6⅞% à 11% remboursables par versements annuels et semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	882 024	883 008
Emprunts hypothécaires — 3½% à 7⅞% remboursables par versements mensuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans	2 074	2 181
Avances		26
Intérêts courus	50 274	50 330
	934 372	935 545
Autres		
Obligations — 12¼% à 16¼% remboursables de 1985 à 1991 et assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement	319 211	319 716
Emprunts à terme — 13,833% à 14,58% remboursables généralement par versements annuels échéant en 1989 et 1992	8 992	
Financement temporaire:		
Garanti par le gouvernement du Québec	105 799	55 921
Autre	24 569	
Intérêts courus	19 725	18 840
	478 296	394 477
	1 553 446	1 481 119

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations, les emprunts hypothécaires et les emprunts à terme se détaille comme suit:

1985	7 030
1986	7 324
1987	7 552
1988	8 009
1989	8 127

6. Créditeurs

	1984	1983
Corvée-Habitation	20 314	
Entrepreneurs et fournisseurs	15 456	9 498
Gouvernement du Québec	5 381	13 686
Bénéficiaires de subventions et divers	4 436	8 568
Retenues de garantie sur contrats de construction	3 123	3 231
	48 710	34 983

7. Virement au fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec

La Société a approuvé, par voie de résolution, la remise de revenus de 5 882 milliers $ au gouvernement du Québec. Ces revenus sont constitués principalement des contributions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au financement du programme d'habitation à loyer modique et du programme de supplément au loyer.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

8. Coût et financement des programmes administrés par la Société

PROGRAMMES	1984 COÛTS	1984 FINANCEMENT GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1984 FINANCEMENT S.C.H.L.*	1983 COÛTS	1983 FINANCEMENT GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1983 FINANCEMENT S.C.H.L.*
Habitation à loyer modique						
Immeubles des offices municipaux d'habitation	41 584	17 633	23 951	42 738	20 298	22 440
Immeubles d'habitation de la Société gérés par des mandataires	105 792	36 599	69 193	103 236	40 209	63 027
	147 376	54 232	93 144	145 974	60 507	85 467
Aide aux personnes						
Supplément au loyer	5 642	4 112	1 530	6 530	3 967	2 563
Corvée-Habitation	20 314	20 314				
Aide à l'accession à la propriété résidentielle	33 290	33 290		26 997	26 997	
Allocation — logement en faveur des personnes âgées	6 843	6 843		7 418	7 418	
Loi sur l'habitation familiale	1 506	1 506		1 923	1 923	
Relogement temporaire des victimes de la mousse d'urée formaldéhyde	12	12		115	115	
	67 607	66 077	1 530	42 983	40 420	2 563
Aide aux organismes communautaires et à la restauration						
Aide aux coopératives d'habitation locative	10 572	10 572		8 040	8 040	
Rénovation de territoires des municipalités	226	102	124	9 758	9 339	419
Encouragement québécois à la restauration résidentielle	14 480	14 480				
Restauration des édifices résidentiels	141	141		3 186	3 186	
Aide à la restauration résidentielle	13 916	13 916		3 393	3 393	
Acquisition et aménagement des terrains Angus	300	300		500	500	
	39 635	39 511	124	24 877	24 458	419
Coût des programmes	254 618	159 820	94 798	213 834	125 385	88 449
Frais d'administration (note 9)	19 012	18 851	161	13 841	16 099	(2 258)
		178 671	94 959		141 484	86 191
Coût total des programmes	273 630	273 630		227 675	227 675	

* Société canadienne d'hypothèques et de logement

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984
(en milliers de dollars)

9. Frais d'administration

	1984	1983
Traitements et autres rémunérations	14 887	12 591
Services de transport et de communication	1 303	884
Services professionnels, administratifs et autres	2 739	1 695
Entretien et réparations	69	34
Loyers	126	167
Fournitures et approvisionnements	835	490
Matériel et équipement	226	172
Subventions diverses	147	306
Autres dépenses	15	27
	20 347	16 366
Moins:		
Frais imputés au coût de construction des immeubles d'habitation	1 212	2 296
Frais d'administration imputés à la Société de gestion immobilière SHQ	123	229
	19 012	13 841

10. Pertes sur dispositions d'actifs

Perte sur disposition de la Maison du Bon Pasteur	4 355*
Régularisations de créances	548
	4 903

* En raison des coûts élevés de recyclage à des fins d'habitation de l'immeuble connu sous le nom de « Maison du Bon Pasteur », des contraintes budgétaires de la Société et aussi de façon à diminuer le nombre d'intervenants dans le dossier, la Société fut autorisée à céder à la Ville de Montréal cet immeuble pour une valeur nominale de 1,00 $ entraînant ainsi une perte de 4 355 milliers $ et à utiliser ses excédents de revenus pour acquitter les emprunts contractés à l'égard de cet immeuble.

11. Société de gestion immobilière SHQ

La Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ le mandat d'administrer certains de ses immeubles. Le budget d'exploitation net alloué à ce mandataire pour le présent exercice financier se chiffre à 2,5 millions $. Le financement est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour un montant de 1,8 million $ et par le gouvernement du Québec pour un montant de 0,7 million $. Ces données financières sont incluses à l'état des résultats de la Société d'habitation du Québec.

12. Engagements

Construction

Les engagements de la Société envers les entrepreneurs pour les travaux à effectuer sur des projets en cours s'élevaient à 54 millions $ au 31 décembre 1984 (1983: 29,3 millions $).

Subventions à verser

— Les engagements de la Société dans le cadre du programme de subventions « Aide à la restauration résidentielle » se présentent comme suit pour les cinq prochains exercices:

Exercice	Engagements
1985	16 656
1986	10 678
1987	10 678
1988	10 498
1989	7 756

— Les engagements de la Société en vertu de la Loi sur l'habitation familiale s'élevaient à 8 millions $ au 31 décembre 1984 (1983: 10,2 millions $).

— Les engagements de la Société dans le cadre du programme d'encouragement québécois à la restauration résidentielle s'élevaient à 19 millions $ au 31 décembre 1984.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1983 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1984.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-8

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que l'état de l'excédent, l'état des résultats, l'état des activités financières et l'état du fonds d'assurance des sinistres de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 juin 1985

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14.01

BILAN
au 31 août 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		556 794 $
Débiteurs	390 289 $	283 959
Avances à une compagnie théâtrale	126 182	150 000
Avance à un cadre (note 3)	5 980	
Stocks de fournitures	67 477	56 588
Frais payés d'avance	27 908	47 027
	617 836	1 094 368
IMMOBILISATIONS (note 4)	1 181 247	151 227
	1 799 083 $	1 245 595 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	132 247 $	
Emprunt bancaire	850 115	
Dépôts — location et ventes de billets	597 152	477 897 $
Fournisseurs et frais courus	633 998	284 467
Subvention perçue d'avance		605 883
	2 213 512	1 368 247
DÉFICIT	414 429	122 652
	1 799 083 $	1 245 595 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour la Société,

Christine Piette
Lise Julien

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 août 1984

	1984	1983
REVENUS		
Locations	772 757 $	956 018 $
Redevances sur les billets vendus	287 091	290 068
Services auxiliaires (note 9)	640 349	751 654
Productions théâtrales	697 055	289 962
Gain sur dispositions d'immobilisations		20 616
	2 397 252	2 308 318
DÉPENSES		
Services administratifs (note 7)	732 354	522 937
Services de soutien (note 8)	1 471 038	1 392 476
Services auxiliaires (note 9)	852 813	1 158 426
Productions théâtrales	1 058 707	508 785
	4 114 912	3 582 624
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 717 660	1 274 306
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 425 883	1 367 034
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET DE LA SUBVENTION	291 777	(92 728)
DÉFICIT AU DÉBUT	122 652	215 380
DÉFICIT À LA FIN	414 429 $	122 652 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1984

	1984	1983
PROVENANCE DES FONDS		
Subvention du gouvernement du Québec	1 425 883 $	1 367 034 $
Produit des dispositions d'immobilisations		29 350
	1 425 883	1 396 384
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus avant subvention du gouvernement du Québec	1 717 660	1 274 306
Éléments n'affectant par le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations	(35 931)	(79 892)
Gain sur dispositions d'immobilisations		20 616
Fonds utilisés par les opérations	1 681 729	1 215 030
Acquisitions d'immobilisations	1 065 951	220 738
	2 747 680	1 435 768
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	1 321 797	39 384
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE AU DÉBUT	273 879	234 495
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE À LA FIN	1 595 676 $	273 879 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1984

1. Constitution et objet

La Société du Grand Théâtre de Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix coûtant est déterminé en utilisant la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût des équipements techniques de scène comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire.

Les équipements techniques de scène sont amortis en fonction du remboursement de la dette à long terme s'y rapportant. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Ameublement de bureau	20 %
Système de communication	50 %
Pupitre d'éclairage	50 %
Améliorations locatives	100 %
Outillage et équipement	100 %

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les locaux occupés par la Société sont la propriété du gouvernement du Québec. Les coûts afférents aux taxes municipales et aux réparations majeures sont assumés par celui-ci. Les frais d'entretien ménager sont à la charge de la Société.

3. Avance à un cadre

Le 16 mai 1984, un montant de 7 810 $ fut avancé à un cadre de la Société. Cette avance faisant l'objet d'un remboursement hebdomadaire de 150 $ a été remboursé le 6 novembre 1984, incluant les intérêts calculés en fonction du taux de l'emprunt bancaire de la Société.

4. Immobilisations

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement de bureau	135 418 $	135 418 $		
Système de communication	18 637	18 637		
Pupitre d'éclairage	33 321	33 321		16 680 $
Améliorations locatives	199 380	199 380		
Outillage et équipement	93 103	93 103		
	479 859	479 859		16 660
Équipements techniques de scène*	1 181 247		1 181 247 $	134 567
	1 661 106 $	479 859 $	1 181 247 $	151 227 $

* Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer certaines dépenses ayant trait au renouvellement et à l'amélioration des équipements techniques de scène. Ce projet, dont le coût est estimé à 3,4 millions $ doit s'échelonner sur une période de trois ans se terminant en 1985. Les modalités de financement à long terme ne sont pas déterminées.

5. Lieux occupés

L'immeuble abritant le Grand Théâtre de Québec est la propriété du gouvernement du Québec et aucun loyer n'est imputé à la Société. Le bail échu depuis le 30 septembre 1980 n'a pas été renouvelé depuis.

6. Engagements

Journées de maladie et vacances accumulées

En vertu de la convention de travail des employés permanents, les journées de maladies accumulées au 31 décembre 1976 sont payables à 50 % lors du départ de l'employé ou peuvent être prises à 100 % lors de maladies. Au 31 août 1984, le montant maximum que la Société pourrait être tenue de payer à cet effet est évalué à environ 95 000 $.

De plus, des journées de vacances pour un montant approximatif de 115 000 $ sont également accumulées.

Aucune provision n'a été inscrite aux états financiers pour les obligations de la Société à l'égard des journées de maladie et de vacances accumulées. Ces frais sont comptabilisés lors du déboursé.

7. Services administratifs

	1984	1983
Traitements et avantages sociaux	524 192 $	383 856 $
Honoraires professionnels	145 367	44 281
Déplacements et représentation	23 531	21 062
Communications	13 601	40 647
Papeterie et fournitures	3 005	24 562
Autres frais	22 658	28 529
	732 354 $	522 937 $

8. Services de soutien

	1984	1983
Entretien, gardiennage et électricité	937 689 $	910 397 $
Exploitation des salles	134 007	154 126
Exploitation des guichets	399 342	327 953
	1 471 038 $	1 392 476 $

9. Services auxiliaires

	1984	1983
Revenus		
Services scéniques	464 460 $	412 368 $
Ateliers	11 200	102 538
Bars	136 769	153 930
Publicité	37 920	82 798
	640 349 $	751 654 $
Dépenses		
Services scéniques	642 923 $	727 612 $
Ateliers	8 821	172 411
Bars	88 687	108 108
Publicité	112 382	150 295
	852 813 $	1 158 426 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 novembre 1984

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-14.1 et modifications

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	189 238 $	57 220 $
Dépôts à terme et intérêts courus	9 349 224	2 859 549
Débiteurs	273 224	131 330
Frais payés d'avance	53 274	583 652
	9 864 960	3 631 751
IMMOBILISATIONS (note 3)	81 603 591	79 337 066
FRAIS REPORTÉS, au coût amorti	6 383 217	
	97 851 768 $	82 968 817 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	5 913 170 $	4 193 748 $
Dépôts des clients	278 323	337 711
Subvention reportée	238 531	
Dû à la Société de développement immobilier du Québec		97 848
	6 430 024	4 629 307
DETTE À LONG TERME (note 4)	86 500 000	84 186 000
	92 930 024	88 815 307
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Excédent (déficit)	2 916 575	(6 803 199)
Apport du gouvernement du Québec (note 5)	2 005 169	956 709
	4 921 744	(5 846 490)
	97 851 768 $	82 968 817 $

Pour le Conseil d'administration,

Yves Michaud
Justine Sentenne

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Locations d'espaces — événements	1 447 380 $	924 205 $
Redevances (note 6)	1 143 987	741 125
Services auxiliaires (note 7)	964 084	481 508
	3 555 451	2 146 838
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 8)	12 894 995	9 875 661
Frais d'événements (note 9)	1 438 758	871 065
Frais financiers — net (note 10)	9 718 764	6 062 192
	24 052 517	16 808 918
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	20 497 066	14 662 080
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 11)	22 308 165	7 573 290
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA SUBVENTION SUR LES DÉPENSES	1 811 099 $	(7 088 790)

EXCÉDENT

de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	(6 803 199)$	285 591 $
Subvention spéciale du gouvernement du Québec pour déboursés encourus par la Société lors de l'acquisition du Palais des congrès (note 11)	7 908 675	
	1 105 476	285 591
Excédent des revenus et de la subvention sur les dépenses	1 811 099	(7 088 790)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	2 916 575 $	(6 803 199)$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus et de la subvention sur les dépenses	1 811 009 $	
Élément n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement des frais reportés	116 783	
	1 927 882	
Billets à payer	32 500 000	54 186 000 $
Moins: frais reportés	6 500 000	
	26 000 000	54 186 000
Émission d'obligations	24 000 000	30 000 000
Subvention spéciale du gouvernement du Québec	7 908 675	
Apport du gouvernement du Québec	1 048 460	899 683
	60 885 017	85 085 683
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention		7 088 790
Acquisitions d'immobilisations	2 266 525	79 280 040
Remboursement de billets à payer	54 186 000	
	56 452 525	86 368 830
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	4 432 492	(1 283 147)
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	(997 556)	285 591
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	3 434 936 $	(997 556)$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Société du Palais des congrès de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objets:

— d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
— d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
— d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

L'exploitation du Palais des congrès a débuté le 13 juin 1983.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'aquisition et elles ne sont pas amorties.

Frais reportés

Le coût d'un contrat de change fixant les montants en devises canadiennes lors du remboursement du capital et des intérêts d'un emprunt en monnaie étrangère est reporté.

L'amortissement de ces frais reportés est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'emprunt et est comptabilisé à la date de paiement des intérêts.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention annuelle du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

a. Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société
   — Contribution aux acquisitions d'immobilisations.
   — Contribution au remboursement de la dette à long terme.

b. Subvention de fonctionnement
   Contributions pour combler le déficit annuel des opérations.

3. Immobilisations

	1985	1984
Terrains	2 985 051 $	2 985 051 $
Bâtisse	95 753 231	94 287 870
Mobilier et équipement	7 329 909	6 064 145
	106 068 191	103 337 066
À déduire:		
Subvention du gouvernement du Canada	24 000 000	24 000 000
Mobilier et équipement transférés à titre gratuit par le gouvernement du Canada	464 600	
	81 603 591 $	79 337 066 $

4. Dette à long terme

	1985	1984
Billets à payer		
The Industrial Bank of Japan, Limited — 20 000 000 US, garanti par le gouvernement du Québec, 13 % l'an (taux effectif de 13,35 % compte tenu des frais reportés), non rachetable par anticipation et échéant le 27 septembre 1996. Un contrat de change prévoit le coût en dollars canadiens des paiements des intérêts et du remboursement du capital	32 500 000 $	
Caisse Centrale Desjardins du Québec 10,27 % l'an, échéant le 30 avril 1984		39 186 000 $
Place Desjardins Inc. 10,22 % l'an, échéant le 30 avril 1984		15 000 000
	32 500 000	54 186 000
Obligations		
Série «A», garanties par le gouvernement du Québec, à taux d'intérêt variable, rachetables par anticipation et échéant le 8 décembre 1991	30 000 000	30 000 000
Série «B», garanties par le gouvernement du Québec, 12,85 % l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1989	12 000 000	
Série «C», garanties par le gouvernement du Québec, 13,20 % l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1994	12 000 000	
	54 000 000	30 000 000
	86 500 000 $	84 186 000 $

5. Apport du gouvernement du Québec

	1985	1984
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	1 883 296 $	834 836 $
Mobilier transféré à titre gratuit	121 873	121 873
	2 005 169 $	956 709 $

6. Redevances

	1985	1984
Billets vendus	323 829 $	220 475 $
Services alimentaires	687 160	476 516
Services électriques	66 405	30 998
Services télématiques et audio-visuels	60 904	10 717
Autres	5 689	2 419
	1 143 987 $	741 125 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

7. Services auxiliaires

	1985	1984
Stationnement	363 262 $	225 915 $
Aménagement	307 164	99 488
Télématique et audio-visuel	158 830	56 253
Vestiaire	69 693	50 305
Autres	65 135	49 547
	964 084 $	481 508 $

8. Frais d'opération et d'administration

	1985	1984
Taxes	4 491 539 $	3 480 460 $
Assurances et permis	68 866	65 646
Électricité et chauffage	902 130	764 869
Gardiennage	353 379	248 214
Entretien et réparations	2 085 043	1 403 015
Loyer	215 694	239 034
Publicité et promotion	1 249 980	691 848
Traitements et avantages sociaux	2 642 955	2 067 794
Services professionnels et administratifs	345 744	609 327
Frais de déplacement	86 213	65 395
Téléphone, messagerie	131 869	85 270
Papeterie et impression	125 196	126 775
Frais de développement d'une banque de données	133 562	
Autres frais	62 825	28 014
	12 894 995 $	9 875 661 $

9. Frais d'événements

	1985	1984
Traitements — personnel à l'événement	743 156 $	461 236 $
Créations de pages	74 381	21 974
Services alimentaires	17 473	25 583
Aménagement	568 595	314 396
Services télématiques et audio-visuels	9 250	24 002
Impression de billets	9 037	11 449
Sécurité	15 466	11 377
Divers	1 400	1 048
	1 438 758 $	871 065 $

10. Frais financiers — net

	1985	1984
Intérêts sur la dette à long terme	9 674 953 $	5 985 841 $
Frais de courtage — dette à long terme	251 830	
Amortissement des frais reportés	116 783	
Autres intérêts et frais bancaires	121 865	181 412
	10 165 431	6 167 253
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	446 667	105 061
	9 718 764 $	6 062 192 $

11. Subvention du gouvernement du Québec

	1985	1984
La subvention du gouvernement du Québec se compose comme suit:		
Subvention de fonctionnement	22 308 165 $	7 573 290 $
Subvention spéciale du gouvernement du Québec pour déboursés encourus par la Société lors de l'acquisition du Palais des congrès	7 908 675	
Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	1 048 460	777 810
	31 265 300 $	8 351 100 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-14.1 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1985

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-15 et modifications

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Encaisse et dépôts à court terme	137 935 $	4 325 522 $
Débiteurs	445 722	165 332
	583 657 $	4 490 854 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Avances au fonds de fonctionnement	335 199 $	3 761 360 $
Lots à vendre	3 984 435	3 996 977
Immobilisations (note 3)	51 427 150	41 594 526
	55 746 784 $	49 352 863 $
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Créditeurs et frais courus	155 272 $	183 459 $
Dû au fonds d'immobilisations	335 199	3 761 360
Dû au gouvernement du Québec	93 186	546 035
	583 657 $	4 490 854 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Emprunt bancaire	15 673 560 $	6 100 000 $
Estimations progressives et retenues sur contrats	624 772	557 219
Dépôts sur vente de lots	26 048	5 616
Avances du gouvernement du Québec (note 4)	36 042 930	40 255 600
	52 367 310	46 918 435
Solde du fonds	3 379 474	2 434 428
	55 746 784 $	49 352 863 $

ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉS (note 8)

Pour la Société,

Réal Fortin
Bernard Demers

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS DE FONCTIONNEMENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS (note 5)	1 516 729 $	5 581 367 $
DÉPENSES		
Traitements, salaires et allocations	654 244	591 275
Taxes foncières	325 463	344 009
Participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la ville de Bécancour	400 970	495 294
Matériel et équipement	28 736	7 141
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	3 593 202	3 819 290
Intérêts et frais bancaires	1 350 340	202 111
Autres	839 326	733 984
	7 192 281	6 193 104
À déduire:		
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 6)	6 464 968	5 353 651
Dépenses assumées par la Société (note 7)	727 313	839 453
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT POSTE SUIVANT	789 416	4 741 914 $
Révision des participations des exercices antérieurs aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	160 388	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES VIRÉ AU SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS	949 804 $	4 741 914 $

SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	2 434 428 $	(2 314 627)$
Virement de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice du fonds de fonctionnement	949 804	4 741 914
Inscription aux immobilisations des acquisitions de matériel et d'équipement assumées par le fonds de fonctionnement	28 736	7 141
Perte sur disposition de matériel et d'équipement	(13 710)	
Radiation du matériel et d'équipement	(19 784)	
SOLDE À LA FIN	3 379 474 $	2 434 428 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objet

La Société, constituée par la Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec, a pour principal objet de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant un parc industriel dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être requises pour assurer son développement.

En vertu de sa loi constitutive, les sommes provenant des opérations de la Société doivent être affectées au paiement des taxes et au remboursement des emprunts et autres obligations de la Société ainsi que des avances faites par le gouvernement du Québec, et le solde est versé au Fonds consolidé du revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction en conformité avec les pratiques et les usages particuliers de la comptabilité par fonds selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Lots à vendre

Les lots à vendre sont présentés au coût. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts applicables à ces lots sont imputés aux dépenses du fonds de fonctionnement.

La vente d'un lot est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et ne sont pas amorties.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses

L'état des revenus et dépenses ne présente pas le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et celui des services de soutien tels que service téléphonique et autres frais assumés par divers ministères gouvernementaux.

3. Immobilisations

	31 mars 1984	Additions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	31 mars 1985
Terrains	40 131 $			40 131 $
Bâtisses	4 225 831	34 511 $		4 260 342
Aqueduc et égout	4 783 214	37 501		4 820 715
Routes et rues	4 998 681	979		4 999 660
Aires d'entreposage et stationnement	239 693			239 693
Installations portuaires	23 211 569	9 697 888		32 909 457
Usine et réseau d'eau industrielle	3 215 939	834		3 216 773
Réseau ferroviaire	278 420	9 500		287 920
Ameublement et agencement	22 666	23 562		46 228
Mobilier de bureau	50 064	27 802	15 358 $	62 508
Équipement et outillage	140 337	12 593	96 216	56 714
Machinerie industrielle	233 193	11 646		244 839
Matériel roulant	154 788	111 862	24 480	242 170
	41 594 526 $	9 968 678 $	136 054 $	51 427 150 $

4. Avances du gouvernement du Québec

Les avances du gouvernement du Québec portent intérêts à des taux variant de 8,3% à 17,1%.

	1985	1984
Solde au début	40 255 600 $	39 985 600 $
Avances au cours de l'exercice		270 000
Remboursements au cours de l'exercice	(4 212 670)	
Solde à la fin	36 042 930 $	40 255 600 $

5. Revenus

	1985	1984
Vente de lots:		
Vente de lots	56 160 $	5 034 859 $
Coût des lots vendus	12 542	673 591
	43 618	4 361 268
Autres revenus:		
Loyers — édifices	338 661	219 616
Loyers — terrains	23 905	17 808
Droits — port	570 963	513 221
Eau industrielle	248 520	264 654
Eau potable	84 827	62 837
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	174 549	103 589
Divers	31 686	38 374
	1 473 111	1 220 099
	1 516 729 $	5 581 367 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

6. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

	1985	1984	Cumulatif (décembre 1968 au 31 mars 1985)
Traitements, salaires et allocations	654 244 $	591 275 $	5 253 384 $
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	3 593 202	3 819 290	34 943 011
Intérêts et frais bancaires	1 350 340	202 111	1 552 451
Autres dépenses	838 446	733 834	5 484 893
	6 436 232	5 346 510	47 233 739
Matériel et équipement*	28 736	7 141	159 810
	6 464 968 $	5 353 651 $	47 393 549 $

* Ces dépenses sont inscrites au fonds d'immobilisations.

7. Dépenses assumées par la Société

	1985	1984
Taxes foncières	325 463 $	344 009 $
Participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	400 970	495 294
Mauvaises créances	494	
Autres	386	150
	727 313 $	839 453 $

8. Engagement et éventualités

— En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant une partie de la ville de Bécancour et le parc industriel.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à deux règlements d'emprunts de la Ville de Bécancour, réduit des subventions versées par le ministère des Affaires municipales relativement à ces règlements et de certains autres revenus.

Le solde des emprunts sur obligations est de 3 296 800 $ au 31 mars 1985 sur des émissions originales de 3 600 000 $.

— Une action en justice totalisant environ 113 000 $ a été intentée en 1980 contre la Société. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces actions; en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

— Suite à un jugement de la Cour supérieure rendu le 24 août 1983, la Société a été condamnée à payer un montant de 912 823 $ avec intérêts suite à une réclamation d'un entrepreneur pour des travaux de dragage. Les intérêts courus au 31 mars 1985 s'élèvent à 116 841 $.

Le 12 septembre 1983, les membres du conseil d'administration de la Société ont donné suite aux recommandations des conseillers juridiques et ont porté la cause en appel; de ce fait aucun passif n'a été enregistré dans les livres de la Société au 31 mars 1985. Si la décision est maintenue, la réclamation sera alors comptabilisée.

— En décembre 1984, la Société a reçu de l'entrepreneur chargé de l'aménagement portuaire une réclamation de 1 917 029 $. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette réclamation.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-15 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel du centre du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses du fonds de fonctionnement et l'état du solde du fonds d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1985

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

L.R.Q., c. S-16

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984 (redressé) (note 5)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	43 867 $	738 $
Débiteurs	58 000	70 713
Cotisation payée d'avance	12 518	19 250
	114 385	90 701
PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE		
Infrastructure (note 3)	7 867 747	7 719 682
	7 982 132 $	7 810 383 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	44 915 $	166 330 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 4)	1 000	1 000
Participation de l'actionnaire	7 936 217	7 643 053
	7 937 217	7 644 053
	7 982 132 $	7 810 383 $

Au nom du Conseil,

Jacqueline Morin, administrateur
Yves Rancourt, administrateur

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

ÉTAT DES FRAIS CAPITALISÉS AU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984 (redressé) (note 5)	Cumulatif au 31 mars 1985
IMMOBILISATIONS			
Implantations industrielles et infrastructure de base			
Système de refoulement des eaux usées			2 242 537 $
Aménagement physique			1 486 865
Aménagement — Mirabel (centre-ville)			500 000
Plans d'aménagement, arpentage, ingénierie et gérance des projets			558 070
Fonctionnement des installations (note 6)	73 789 $	42 305 $	499 743
	73 789	42 305	5 287 215
ADMINISTRATION			
Traitements et avantages sociaux			1 335 186
Honoraires, loyers et autres frais (note 7)	74 276	113 578	1 607 387
	74 276	113 578	2 942 573
FRAIS CAPITALISÉS au parc industriel et commercial aéroportuaire avant déduction des intérêts sur dépôts bancaires (note 5)	148 065	155 883	8 229 788
Intérêts sur dépôts bancaires		91	362 041
FRAIS CAPITALISÉS au parc industriel et commercial aéroportuaire	148 065 $	155 792 $	7 867 747 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984 (redressé) (note 5)
PROVENANCE DES FONDS		
Mise de fonds de l'actionnaire	293 164 $	117 560 $
UTILISATION DES FONDS		
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire	148 065	155 792
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	145 099	(38 232)
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(75 629)	(37 397)
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN DE L'EXERCICE	69 470 $	(75 629)$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution de la société

Suivant une entente-cadre entre le Canada et le Québec prévoyant la signature d'ententes auxiliaires relatives à la réalisation de projets de développement, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA) 1976-1979 a été signée le 18 juin 1976. Suite à cette entente auxiliaire, qui a par la suite été prolongée jusqu'au 31 mars 1982, le gouvernement du Québec a constitué, par la loi sanctionnée le 30 juin 1976, la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1982, une demande de reconduction de l'entente auxiliaire a été soumise aux parties concernées; suite à cette demande, le gouvernement du Québec a indiqué son intention de renouveler l'entente auxiliaire, tandis que le gouvernement du Canada faisait connaître sa décision de se retirer de la société. Conséquemment, le gouvernement du Québec est ainsi devenu le seul actionnaire de la société.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Infrastructure

Les coûts relatifs à l'infrastructure comprennent les frais directement reliés aux différents projets ainsi que les frais d'administration de la société, déduction faite des intérêts sur dépôts bancaires.

Participation de l'actionnaire

La participation de l'actionnaire est portée aux états financiers jusqu'à concurrence des sommes mises à la disposition de la société.

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1985, la société n'en est qu'au stade de l'aménagement du territoire et, conséquemment, aucun état des résultats n'est présenté.

3. Infrastructure

Les terrains visés par les projets pertinents à l'aménagement du parc industriel et commercial aéroportuaire sont la propriété du gouvernement du Canada.

4. Capital-actions

	1985	1984
Autorisé		
1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis		
1 000 actions ordinaires	1 000 $	1 000 $

5. Correction apportée aux états financiers

La dépense d'entretien et d'exploitation des infrastructures selon l'entente avec Mirabel a été comptabilisée selon la comptabilité de caisse plutôt que la comptabilité d'exercice dans les années antérieures. Les frais capitalisés de l'exercice précédent ont été augmentés de 2 359 $ et les postes Infrastructure et Créditeurs et frais courus au bilan au 31 mars 1984 ont été augmentés de 128 059 $ pour refléter cette correction rétroactive apportée aux états financiers.

6. Fonctionnement des installations

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1985, une somme de 98 900 $ (100 053 $ en 1984) a été comptabilisée en contrepartie de l'utilisation de certaines installations de la société. Cette contrepartie a été portée en réduction des coûts de fonctionnement des installations.

Les frais totaux de fonctionnement des réseaux ont été réduits par les redevances de la Ville de Mirabel, de la compagnie Fondoir Laurentide Inc. et de la Société Immobilière Canada (Mirabel).

7. Honoraires, loyers et autres frais

Cette rubrique comprend les honoraires du secrétaire-trésorier pour une partie de l'exercice, les coûts d'électricité, d'assurances et d'entretien et l'exploitation des infrastructures selon l'entente avec Mirabel.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

L.R.Q., c. S-16

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Société du parc industriel et
commercial aéroportuaire de Mirabel

Nous avons vérifié le bilan de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel au 31 mars 1985 ainsi que les états des frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1985 ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey & Cie,
Touche Ross & Cie,
Comptables agréés.

Montréal (Québec), le 31 mai 1985

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

L.Q., 1975, c. 48

BILAN

au 31 décembre 1984

	1984	1983 (note 4)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		64 689 $
Débiteurs	84 934 $	113 899
Frais payés d'avance	10 330	2 029
	95 264	180 617
COMPLEXE DU PORT FERROVIAIRE (note 3)		
Frais capitalisés	9 574 854	9 567 048
Moins: Contributions	7 831 772	7 831 772
	1 743 082	1 735 276
Amortissement accumulé	454 205	386 905
	1 288 877	1 348 371
	1 384 141 $	1 528 988 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	175 414 $	
Emprunt bancaire	460 000	450 000 $
Fournisseurs et frais courus	26 437	46 652
Taxes municipales et scolaires et intérêts courus		599 610
	661 851	1 096 262
EXCÉDENT	722 290	432 726
	1 384 141 $	1 528 988 $

Pour le Conseil d'administration,

Maurice Boutin
Michel Caron

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983 (note 4)
REVENUS		
Péage	1 222 680 $	1 360 526 $
Autres	9 062	6 372
	1 231 742	1 366 898
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration		
Desserte	280 456	293 120
Contrat de gérance	44 000	42 000
Taxes municipales et scolaires	248 350	146 813
Assurances	27 657	25 195
Entretien, réparations et électricité	115 833	102 763
Traitements, bénéfices marginaux et jetons de présence des membres du Conseil d'administration	22 109	9 041
Frais de déplacement, honoraires professionnels et autres dépenses	39 064	39 350
	777 469	658 282
Intérêts sur emprunt bancaire	75 699	97 481
Intérêts sur taxes municipales et scolaires	21 710	67 688
	97 409	165 169
	874 878	823 451
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT AMORTISSEMENT	356 864	543 447
Amortissement du complexe du port ferroviaire	67 300	70 850
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	289 564 $	472 597 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984	1983 (note 4)
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	448 353 $	(37 903)$
Redressement — taxes municipales et scolaires incluant les intérêts de 1980 à 1983 (note 4)	(15 627)	(1 968)
Solde redressé	432 726	(39 871)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	289 564	472 597
EXCÉDENT À LA FIN	722 290 $	432 726 $

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Constitution et objet

La Société, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale et régie par la troisième partie de la Loi sur les compagnies, a pour objet d'exploiter le complexe du port ferroviaire située à Baie-Comeau.

2. Convention comptable

Complexe du port ferroviaire

Les frais capitalisés au complexe du port ferroviaire comprenant principalement un quai et des installations connexes, moins les contributions, sont amortis au taux de 5 % selon la méthode du taux constant sur le solde dégressif.

3. Complexe du port ferroviaire

	1984	1983
Frais capitalisés — au coût	9 574 854 $	9 567 048 $
Moins: Contributions		
Ville de Baie-Comeau	500 000	500 000
Ville de Hauterive	500 000	500 000
Canadien National	1 000 000	1 000 000
Gouvernement du Canada	2 000 000	2 000 000
Gouvernement du Québec	3 831 772	3 831 772
	7 831 772	7 831 772
	1 743 082 $	1 735 276 $
Additions des frais capitalisés de l'exercice	7 806 $	2 880 $

Le complexe du port ferroviaire est érigé sur des terrains loués par bail du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Compagnie de papier Q.N.S. Limitée. Le coût annuel de location de ces terrains s'élève à 378 $ (1983: 200 $).

4. Redressement affecté aux exercices antérieurs

Un redressement rétroactif de 365 598 $ a été effectué en 1983 suite à une entente intervenue le 14 février 1984 concernant les taxes municipales et scolaires de 1980 à 1983. Jusqu'à cette date, ces taxes étaient contestées par la Société. À la suite des factures définitives reçues, les taxes municipales et scolaires et les intérêts non comptabilisés au 31 décembre 1983 se détaillaient comme suit:

Taxes de 1980	14 576 $
Intérêts des années 1982 et antérieures	(12 608)
	1 968
Taxes de 1983	24 777
Intérêts de 1983	(11 118)
	15 627 $

Un redressement rétroactif de 15 627 $ a été effectué au 31 décembre 1983 et les chiffres comparatifs de l'exercice 1983 ont été modifiés en conséquence.

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

L.Q., 1975, c. 48

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau — Hauterive au 31 décembre 1984 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 6 février 1985

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts	137 015	105 106
Comptes à recevoir	135 327	155 570
Contrats en cours et stocks (note 2)	90 487	81 789
Frais payés d'avance	1 103	1 720
	363 932	344 185
ACTIF À LONG TERME		
Retenues à recevoir	962	2 584
Placements (note 3)	231 168	166 743
Construction en cours	95 507	36 105
Immobilisations moins amortissement de 215 849 000 $ (203 078 000 $ 1983)	437 641	460 472
Achalandage de consolidation	997	2 377
Pertes de change reportées	29 667	17 686
	795 942	685 967
	1 159 874	1 030 152
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires (note 4)	50 154	29 425
Comptes à payer	132 406	118 308
Revenus reportés et dépôts sur contrats	324	3 529
Impôts	6 722	4
Tranche de la dette à long terme	34 347	29 330
	223 953	180 596
PASSIF À LONG TERME		
Dette à long terme (note 5)	362 030	351 960
Impôts reportés	56 245	47 854
Part des actionnaires minoritaires	200 296	179 520
	618 571	579 334
PART DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	252 565	225 325
Surplus d'apport	2 510	2 510
Bénéfices non répartis	62 275	42 387
	317 350	270 222
	1 159 874	1 030 152

Pour le Conseil,

J.C. Lebel, administrateur
Fernand Paré, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS D'OPÉRATIONS	779 297	852 892
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	118 254	83 093
Amortissement des immobilisations	37 677	36 855
Amortissement des pertes de change reportées	1 398	
Autres amortissements	570	956
Intérêts et frais sur la dette à long terme	42 471	37 181
Intérêts et frais sur la dette à court terme	5 092	3 599
	87 208	78 591
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	31 046	4 502
Ajouter		
Revenus de placements	15 795	11 148
Part dans les bénéfices de compagnies affiliées	21 010	7 706
	36 805	18 854
Déduire		
Impôts	18 093	3 017
BÉNÉFICE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES ET INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	49 758	20 339
POSTES EXTRAORDINAIRES (note 7)	4 330	112
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	54 088	20 451
Intérêts des actionnaires minoritaires	33 911	15 130
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	20 177	5 321

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	1984	1983
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT		
Solde déjà établi	43 282	38 537
Quote-part dans le redressement d'impôt d'une compagnie affiliée (note 9)	(895)	(895)
Solde redressé	42 387	37 642
Bénéfice de l'exercice	20 177	5 321
Quote-part dans les redressements de conversion des devises étrangères d'une compagnie affiliée	(289)	(576)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	62 275	42 387

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	1984	1983
RESSOURCES		
Fonds générés par l'exploitation, avant les postes extraordinaires (note 8)	76 377	48 513
Émission d'actions ordinaires	27 240	29 660
Augmentation de la dette à long terme (net)	10 711	27 104
Dividendes d'une compagnie affiliée non consolidée	5 862	3 881
Réduction des retenues à recevoir	1 622	2 042
Réalisation des actifs nets d'une filiale	2 421	
Réalisation de placements (moins fonds de roulement de 15 260 000 $; 1 917 000 $ en 1983)	8 446	1 452
Radiation d'une avance		1 280
Gain résultant de récupération d'impôts	304	
	132 983	113 932
AFFECTATION		
Diminution de la participation des actionnaires minoritaires	9 464	9 281
Construction en cours	59 402	34 725
Acquisition d'immobilisations (net)	25 625	10 340
Augmentation des placements (net)	62 102	2 340
Prime au rachat d'actions privilégiées d'une filiale		3 232
Augmentation de la participation dans une filiale		30 953
Divers		52
	156 593	90 923
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(23 610)	23 009
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	163 589	140 580
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	139 979	163 589

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 1984

1. Résumé des conventions comptables importantes

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales et des compagnies sous contrôle effectif dans lesquelles la SGF participe activement à la gestion. Les compagnies incluses dans la consolidation, avec les pourcentages de participation respectifs, sont les suivantes:

	% de participation	
	1984	1983
Dofor Inc. et sa filiale	100	85
Donohue inc. et ses filiales		56
Marine Industrie Limitée et sa filiale	65	65
* Éthylec Inc.	100	100
Cegelec Entreprises Inc. et sa filiale 1167-4025 Québec Inc. (antérieurement Forano Inc.)	100	50 100
Cegelec Industrie Inc. et sa filiale	50	50
Volcano Inc.		100
Industries Tanguay Inc.	99	99
Artopex Canada ltée et sa filiale		60
Bio-Méga Inc. et sa filiale	100	100
John Meunier Inc. et sa filiale		50
Société de Montage Automobile-Soma Inc.		100
** Société générale d'aluminerie Inc.	100	
Société québécoise d'aluminium Inc. et sa filiale	100	

Les résultats des filiales et compagnies affiliées sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

* Les comptes de cette filiale représentent la quote-part de la compagnie dans Pétromont, société en commandite, Pétromont Inc., Alcools de Commerce Enrg. et Pipeline Shawinigan Enrg. et sont comptabilisés selon la méthode de consolidation proportionnelle.

** Les comptes de cette filiale représentent la quote-part de la compagnie dans le projet d'aluminerie à Bécancour par l'intermédiaire d'Albecour, société en commandite.

b) Placements

Les placements dans les autres compagnies, dont la SGF détient un bloc significatif d'actions lui permettant d'exercer une influence sur la gestion, sont présentés à la valeur de consolidation. Tous les autres placements sont présentés au coût moins une provision pour pertes, s'il y a lieu.

c) Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

d) Immobilisations, construction en cours et amortissements

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes subventions s'y rapportant, s'il y a lieu. Dans le cas des constructions en cours, le coût inclut les intérêts sur les emprunts ainsi que tous les autres frais indirects durant la période de construction. La presque totalité des amortissements est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

e) Achalandage de consolidation

L'achalandage est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur des périodes de vingt et de quarante ans.

f) Impôts sur le revenu et impôts reportés

Les bénéfices de la SGF et de ses filiales à part entière ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les compagnies soumises à l'impôt pourvoient aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôts. Les impôts sur le revenu reportés résultent principalement des différences entre l'allocation du coût en capital réclamée pour fins fiscales et l'amortissement inscrit aux livres.

g) Devises étrangères

Les éléments monétaires d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change à la date de chacune des transactions.

Les gains ou les pertes de change relatifs aux éléments monétaires à long terme sont reportés et seront amortis en tranches égales sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif. Les autres gains ou pertes de change sont imputés à l'état des résultats.

Les éléments, autres que l'amortissement, qui influent sur le bénéfice sont convertis au cours moyen du change de l'exercice.

2. Contrats en cours et stocks

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Contrats en cours, au coût	94 180	147 675
Déduire Facturation progressive	112 121	168 721
	(17 941)	(21 046)
Stocks	108 428	102 835
	90 487	81 789

3. Placements

	1984		1983	
	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)
Placements à la valeur de consolidation				
SGF				
Nouveler Inc.	35	2 639	35	3 134
Investissements Novacap Inc.			25	2 388
DOFOR Inc.				
Domtar Inc.	30	212 876	21	141 150
J.E. Therrien Inc.	49	6 730	49	7 322
		222 245		153 994
Placements, au coût				
Cegelec Entreprises Inc.	10	2 673		
Investissements Novacap Inc.	16	3 255		
Solde de prix de vente échéant en 1986		1 777		5 137
Autres		1 218		1 350
Bombardier Inc.			6	6 262
		8 923		12 749
		231 168		166 743

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1984

4. Avances bancaires

Les avances bancaires sont garanties par des cessions de comptes à recevoir, de stocks et de certains autres actifs d'une valeur aux livres d'environ 214 300 000 $.

5. Dette à long terme

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
SGF		
Billets à payer à l'actionnaire, 10 1/4%, échéant de 1988 à 1992	15 000	15 000
Solde de prix d'achat, 11% remboursable en 1985	7 738	15 476
	22 738	30 476
Filiales		
Obligations et débentures		
Obligations à fonds d'amortissement, à des taux de 10% et 11 1/8%, échéant en 1997, garanties par la Province de Québec	135 890	139 508
Obligations garanties, au taux préférentiel plus 5/8%, échéant en 1996	117 940	110 975
Obligations, remboursables par versements annuels variables, au taux de 11 1/8%, échéant en 1991	8 580	9 380
Obligations à fonds d'amortissement, au taux de 6 3/4%, échéant en 1988	1 160	1 366
Débentures à fonds d'amortissement, à des taux de 7 1/4%, 11 5/8% et au taux préférentiel, échéant de 1989 à 1993	15 539	12 744
Débentures garanties, au taux préférentiel plus 1 1/2%, échéant en 1985 et 1986	261	468
	279 370	274 441
Dettes bancaires		
Emprunts bancaires, 3/4% au-dessus du taux LIBOR	19 825	
Crédits rotatifs, taux préférentiel	28 750	1 500
Emprunts, 10 1/4%		15 000
Acceptations bancaires, taux d'intérêt variant de 11,2% à 12%	25 000	25 000
	73 575	41 500
Autres		
Billets à payer, à des taux et échéances divers	4 456	26 809
Hypothèques, redevances et divers	16 238	8 064
	20 694	34 873
Total des dettes	396 377	381 290
Déduire tranche à court terme	34 347	29 330
	362 030	351 960

La dette à long terme totale au montant de 362 030 000 $ comprend 187 367 000 $ (177 778 000 $ en 1983) en devises des États-Unis.

Les versements requis au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

1985	34 347 000 $
1986	29 078 000
1987	30 145 000
1988	36 733 000
1989	41 079 000

6. Capital-actions

Les actions de la SGF sont détenues par le gouvernement du Québec.

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Autorisé (actions d'une valeur nominale de 10 $) 41 500 000 actions ordinaires		
Émis et payé 25 256 502 actions ordinaires (dont 2 724 000 émises au comptant au cours de 1984)	252 565	225 325

Le gouvernement du Québec pourra souscrire et payer avant le 31 décembre 1985, jusqu'à concurrence d'une somme de 24 934 980 $, pour 2 493 498 actions ordinaires.

Le gouvernement du Québec pourra aussi souscrire et payer une somme maximale de 150 000 000 $ pour 15 000 000 d'actions ordinaires aux fins de la participation de la SGF à l'établissement et au financement d'une aluminerie dans la région de Bécancour. Une somme de 7 840 000 $ pour 784 000 actions ordinaires a été versée à cet effet durant l'exercice 1984 portant sa participation totale à 12 500 000 $ pour 1 250 000 actions ordinaires.

7. Postes extraordinaires

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Gain résultant de réductions d'impôts relatives au report de pertes d'exercices antérieurs	304	930
Quote-part dans les postes extraordinaires d'une compagnie affiliée	812	
Gain résultant de l'augmentation de la participation dans une filiale	861	
Gain résultant de la radiation d'une avance		1 280
Bénéfice lors de la vente de placements	5 001	1 134
Perte lors de la vente des actifs nets d'une filiale	(2 648)	
Prime versée lors du rachat d'actions privilégiées d'une filiale, dont 491 000 $ représente la part des intérêts minoritaires		(3 232)
	4 330	112

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1984

8. Fonds générés par l'exploitation

	1984	1983
	(en milliers de dollars)	
Bénéfice de l'exercice avant postes extraordinaires	15 847	5 209
Éléments sans incidence sur le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations	37 677	36 855
Amortissements des pertes de change reportées	1 398	
Autres amortissements	570	956
Profit intercompagnie non réalisé		468
Profit sur réalisation d'immobilisations	(425)	(487)
Impôts reportés	8 409	(1 912)
Quote-part dans les bénéfices de compagnies affiliées	(21 010)	(7 706)
Intérêts des actionnaires minoritaires	33 911	15 130
	76 377	48 513

9. Redressement affecté aux exercices antérieurs

À la suite du redressement effectué dans une compagnie affiliée, la société a comptabilisé rétroactivement sa quote-part du redressement affecté aux exercices antérieurs.

Le solde des bénéfices non répartis au 1er janvier 1983 et 1984 et le placement dans une compagnie affiliée au 31 décembre 1983 et 1984 ont été réduits respectivement d'un montant total de 895 000 $.

10. Engagements

Dofor Inc.

Aux termes d'une entente intervenue en 1984 avec le détenteur d'actions privilégiées de Dofor Inc., la SGF s'est engagée à ce que cette filiale respecte les dispositions de cette entente, incluant l'obligation d'établir une réserve annuelle devant servir au paiement de la prime de rachat payable à l'égard de ces actions privilégiées.

Les primes de rachat, sont comptabilisées aux résultats consolidés de la SGF par une provision annuelle calculée sur une base linéaire entre le 18 mai 1984 et le 31 décembre 1990.

Aluminerie de Bécancour

En 1984, la SGF par l'intermédiaire d'Albecour, société en commandite, dont l'unique associé commanditaire est la Société générale d'aluminerie Inc., s'est engagée à participer au projet d'implantation d'une aluminerie à Bécancour dans une proportion de 24,95% en propriété indivise avec la société Pechiney Québec, Inc. à 50,1% et la société Alumax Québec, Inc. à 24,95%.

Le coût total du projet, estimé à 1,4 milliard $, sera supporté par chaque propriétaire au prorata de sa participation et, dans le cas de la SGF, sera financé à même le produit de souscriptions d'actions par son actionnaire au montant maximum global de 150 000 000 $ et par un emprunt bancaire pouvant totaliser 215 000 000 $ US, garanti par la Province de Québec jusqu'à la date d'achèvement du projet. Après cette date, cette garantie prendra fin en autant que la compagnie rencontrera certaines exigences financières.

Donohue Inc.

En 1983, la compagnie a entrepris la construction d'une usine de pâte thermomécanique et d'installations connexes à son usine de papier journal à Clermont, Québec. Le coût total de ce projet est estimé à 120 000 000 $ et est financé par l'émission en 1983 de 2 050 000 actions ordinaires au prix de 20,75 $ l'action, par un emprunt bancaire d'un montant maximum de 60 000 000 $ et par une subvention gouvernementale égale à 20% du coût en capital du projet.

Éthylec Inc.

Pétromont, société en commandite, affiliée à Éthylec Inc. (note 1a) pourrait être tenue de rembourser en totalité ou en partie, à même une partie des bénéfices futurs de certaines de ses usines, une aide financière de 50 000 000 $ reçue des gouvernements du Canada et du Québec en 1983 et 1984.

Baux

Les principaux baux en vertu desquels les compagnies sont présentement engagées et dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 1988 totalisent 2 489 000 $. Les versements sont comme suit: 1985, 1 391 000 $; 1986, 920 000 $; 1987, 177 000 $; 1988, 1 000 $.

11. Éventualités

Donohue Inc.

a) La compagnie fait l'objet d'une poursuite demandant la nullité de l'émission par une filiale de 1 400 000 actions ordinaires réalisée lors du financement des coûts additionnels de l'usine de papier journal à Amos. La compagnie conteste la validité de cette poursuite et soutient que ces actions ont été émises conformément aux ententes pertinentes.

b) La compagnie fait aussi l'objet d'une action en dommages de 5 090 000 $. La compagnie soutient qu'elle n'a aucune obligation à cet égard et conteste cette action.

12. Opérations entre apparentées

Dans le cours normal des affaires, certaines entreprises du Groupe SGF ont effectué des ventes à d'autres sociétés d'État. Ces transactions furent conclues selon des normes commerciales régulières.

13. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1984 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que ses résultats d'opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair,
Comptables agréés.

Montréal, le 28 février 1985

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

L.R.Q. c. C-18.1 et modifications

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	4 441 678 $	729 594 $
Encaisse — dépôt en fidéicommis	86 371	
Intérêts courus sur dépôts à court terme	29 512	310
Débiteurs	1 065	15 229
Solde de prix de vente (note 3)	35 000	
Immeuble acquis en règlement de créances		175 000
	4 593 626 $	920 133 $
PASSIF		
Dépôt en fidéicommis	86 371 $	
Créditeurs et frais courus	116 324	116 171 $
Montants à verser en vertu des programmes d'aide	4 977 660	1 850 411
Solde dû sur immeuble acquis en règlement de créances		75 991
	5 180 355	2 042 573
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE AFFECTÉ A L'EXERCICE SUBSÉQUENT	586 729	1 122 440
	4 593 626 $	920 133 $

ENGAGEMENT (note 7)
ÉVENTUALITÉ (note 8)

Pour la Société,

Pierre A. Deschênes
Honey A. Dresher

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985 (12 mois)	1984 (3½ mois) (note 9)
REVENUS		
Subventions — gouvernement du Québec (note 6)	9 500 000 $	80 000 $
Intérêts sur dépôts à court terme	312 869	6 266
Annulations de projets de programmes d'aide d'exercices antérieurs	429 150	41 665
Retours sur placements en vertu des programmes d'aide:		
Capital remboursé	323 222	65 584
Revenus encaissés	34 124	610
Divers	14 007	879
	10 613 372	195 004
DÉPENSES		
Affectation de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice précédent	1 122 440	
Déficit de l'Institut québécois du cinéma (L.R.Q., c. C-18) absorbé par la Société		458 867
	1 122 440	458 867
Programmes d'aide: (note 4)		
Production	5 901 959	511 797
Diffusion	1 030 422	15 987
Développement	1 046 923	27 000
Promotion et soutien	753 460	105 258
	8 732 764	660 042
Frais d'administration (note 5)	1 344 897	198 535
	11 200 101	1 317 444
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE AFFECTÉ À L'EXERCICE SUBSÉQUENT	586 729 $	1 122 440 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

La Société générale du cinéma du Québec, corporation au sens du Code civil, a été instituée selon la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications). La Société a acquis les droits de l'Institut québécois du cinéma (L.R.Q., chapitre C-18) et en assume les obligations depuis le 20 février 1984.

La Société a pour fonctions:

— de reconnaître les oeuvres qu'elle indique comme films québécois suivant des normes établies;

— de promouvoir ou d'aider financièrement la création cinématographique et la production de films reconnus comme films québécois;

— de promouvoir ou d'aider financièrement la distribution et l'exploitation de films au Québec ainsi que le développement des industries techniques;

— de promouvoir ou d'aider financièrement le cinéma québécois en favorisant sa représentation dans les festivals et autres manifestations cinématographiques et de promouvoir la culture cinématographique au Québec;

— d'encourager la participation des entreprises de télévision à la production et à la diffusion de films québécois; et

— d'encourager ou d'aider financièrement la formation, la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine du cinéma.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

Programmes d'aide

Les subventions, prêts et participations sont comptabilisés aux dépenses à la date de l'acceptation formelle de l'aide financière par le postulant.

Revenus

Les retours (capital et revenus) sur les prêts et les participations sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement.

3. Solde de prix de vente

La Société a vendu au cours de l'exercice pour un montant de 147 500 $, l'immeuble acquis en vertu d'un jugement.

Le solde du prix de vente, soit la somme de 35 000 $, est encaissable le 8 février 1986 et porte intérêt au taux de 13½ % l'an.

4. Programmes d'aide

L'aide accordée par la Société au cours de l'exercice, l'a été sous forme de:

	1985 (12 mois)	1984 (3½ mois)
Subventions	1 270 980 $	120 852 $
Placements:		
Garantie bancaire	2 980	216
Prêts	165 000	
Avances		10 393
Participations	7 293 804	528 581
	7 461 784	539 190
	8 732 764 $	660 042 $

5. Frais d'administration

	1985 (12 mois)	1984 (3½ mois)
Honoraires des administrateurs	8 825 $	2 330 $
Traitements et avantages sociaux	770 278	84 025
Indemnités de départ	15 000	31 809
Honoraires professionnels	96 811	24 866
Voyages	32 422	4 872
Location des locaux	94 740	11 441
Entretien et réparations	13 974	1 600
Publicité et information	57 464	4 291
Fournitures et approvisionnements	37 450	6 538
Frais de communication	32 205	4 303
Location d'équipement	11 130	831
Mobilier, agencement et améliorations des aires locatives	73 347	357
Intérêts	47 307	180
Divers	767	
	1 291 720	177 443
Frais reliés aux programmes d'aide:		
Honoraires des lecteurs	21 912	19 075
Participation aux festivals de films	25 947	1 507
Vidéothèque	5 318	510
	53 177	21 092
	1 344 897 $	198 535 $

6. Subventions — gouvernement du Québec

Ces subventions sont versées pour les fins suivantes:

	1985 (12 mois)	1984 (3½ mois)
Programmes d'aide	8 000 000 $	
Frais d'administration	1 500 000	80 000 $
	9 500 000 $	80 000 $

7. Engagement

La Société est liée par un bail à long terme échéant le 30 septembre 1991 pour des locaux administratifs. Le loyer annuel minimum des cinq prochains exercices, incluant une participation à certains autres frais afférents, s'élève à 94 000 $.

8. Éventualité

Au 31 mars 1985, la Société assumait une responsabilité éventuelle de 190 000 $ pour des garanties bancaires accordées en vertu de programmes d'aide. Des dépôts à court terme pour une même valeur effectués par la Société sont détenus par la banque comme cautionnement de ces engagements.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 de l'état des revenus et dépenses ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation adoptée en 1985.

REMARQUE: Les états financiers de l'Institut québécois du cinéma sont publiés aux pages 164 à 167.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-18.1 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de la Société générale du cinéma du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 mai 1985

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17.1 et modifications

BILAN
au 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

ACTIF	
Immeubles (note 3)	634 122
Placement dans Place Desjardins Inc. (note 4)	75 052
Matériel et outillage	5 425
Débiteurs	7 429
Autres éléments d'actif (note 5)	6 795
Encaisse et dépôts à court terme	6 517
	735 340
PASSIF	
Dû au gouvernement du Québec (note 6)	514 985
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	25 970
Emprunts bancaires	50 198
Emprunt temporaire de Place Desjardins Inc.	20 000
Créditeurs et frais courus	41 897
Chèques en circulation	8 388
	661 438
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	
Capital-actions (note 8)	80 001
Apport du gouvernement du Québec (note 9)	7 666
Déficit	(13 765)
	73 902
	735 340

ENGAGEMENTS (note 13)
ÉVENTUALITÉS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Yves Gagnon
Raymond Benoît

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de la période du 15 février 1984 au 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

PRODUITS	
Subventions du gouvernement du Québec (note 10)	113 751
Location	5 130
Quote-part du bénéfice net de Place Desjardins Inc. (note 4)	386
Autres	1 501
	120 768
CHARGES	
Frais d'exploitation des immeubles	
En location	56 930
En propriété	49 008
Frais financiers — net (note 11)	8 691
Impôts fonciers (note 12)	11 406
Frais généraux et administratifs	12 139
Amortissement	4 279
	142 453
À déduire:	
Subvention du gouvernement du Québec (note 10)	7 920
	134 533
PERTE NETTE DE LA PÉRIODE ET DÉFICIT AU 31 MARS 1985	13 765

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de la période du 15 février 1984 au 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES	
Transfert de biens du domaine public:	
Biens meubles et immeubles acquis	527 985
Financé par:	
Billet à demande	(447 985)
Souscription au capital-actions	(80 000)
Acquisition d'actifs de la Société de développement immobilier du Québec:	
Actions de Place Desjardins Inc.	7 666
Débentures de Place Desjardins Inc.	67 000
Financée par:	
Avance du gouvernement du Québec	(67 000)
Apport du gouvernement du Québec	(7 666)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	26 125
Emprunts bancaires	50 198
Emprunt temporaire de Place Desjardins Inc.	20 000
Créditeurs et frais courus	41 897
Chèques en circulation	8 388
Souscription au capital-actions	1
	146 609
AFFECTATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES	
Perte nette de la période	13 765
Éléments n'entraînant pas de décaissement:	
Amortissement des immobilisations	(3 790)
Amortissement des frais reportés	(489)
Quote-part du bénéfice net de Place Desjardins Inc.	386
Fonds absorbés par les opérations	9 872
Acquisitions d'immeubles	114 924
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	155
Acquisitions de matériel et d'outillage	428
Débiteurs	7 429
Autres éléments d'actif	7 284
Encaisse et dépôts à court terme	6 517
	146 609

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec, sanctionnée le 21 décembre 1983. Les dispositions de cette loi concernant la constitution de la Société sont entrées en vigueur le 15 février 1984. Elle a pour objets de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilières.

La Société a réalisé à compter du 15 février 1984 certaines activités pour les besoins de sa constitution et, à la demande du gouvernement du Québec, a effectué certaines transactions immobilières. Toutefois, les opérations de la Société ont débuté officiellement le 1er octobre 1984 par le transfert de certains biens meubles et immeubles faisant partie du domaine public administrés par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu et à la taxe sur le capital.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques.

Immeubles

— En exploitation et à l'usage de la Société

Les immeubles en exploitation et à l'usage de la Société acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres immeubles sont comptabilisés au coût d'acquisition.

— En construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs durant la construction, déduction faite des produits de location. Les immeubles en cours d'aménagement ne sont pas considérés en exploitation avant d'être occupés à 70%, sous réserve d'un délai raisonnable.

— Destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût comprend le coût amorti des immeubles, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts, la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

— Terrains en attente ou en cours d'aménagement

Les terrains en attente ou en cours d'aménagement sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût comprend les frais d'acquisition, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Matériel et outillage

Le matériel et l'outillage acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les acquisitions subséquentes sont inscrites au coût.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation et à l'usage de la Société est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5% l'an de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 40 à 50 ans.

Le matériel et l'outillage sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de vie estimative de 5 ans.

Placement dans Place Desjardins Inc.

La Société comptabilise sa participation de 49% dans Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, le placement est inscrit au coût et il est augmenté ou diminué de la quote-part de la Société dans le bénéfice net ou la perte nette de la compagnie à compter de la date d'acquisition. Le placement est diminué de l'amortissement de l'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises et des dividendes payés par cette compagnie.

L'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises est amorti selon la même méthode que les immeubles en exploitation.

Frais reportés

Les coûts reliés à des aménagements réalisés avant le 1er octobre 1984 ont été inscrits comme frais reportés au poste « Autres éléments d'actif » et ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 5 ans.

Conversion de devises étrangères

Les comptes d'actif et de passif à court terme sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice.

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers découlant de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

3. Immeubles

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Frais capitalisés	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
En exploitation	84 413	484 657	25 691		594 761
À l'usage de la Société	4 250	9 989	434		14 673
	88 663	494 646	26 125		609 434
En construction	3 000	19 868		1 412	24 280
Destinés à la vente	2 281	136		253	2 670
Terrains en attente ou en cours d'aménagement	924			1	925
	94 868	514 650	26 125	1 666	637 309
Amortissement cumulé		3 092	95		3 187
	94 868	511 558	26 030	1 666	634 122

Au cours de la période, les frais suivants ont été capitalisés:

Frais d'exploitation	888
Frais généraux et administratifs	753
Impôts fonciers, moins les produits de location	25
	1 666

Le gouvernement a transféré à la Société, le 1er octobre 1984, des immeubles au montant de 522 385 000 $ et des biens meubles de 5 600 000 $ dont il avait la propriété.

4. Placement dans Place Desjardins Inc.

Le 25 septembre 1984, la Société a été autorisée par décret du gouvernement à acquérir à compter du 30 septembre 1984 les actifs et les passifs de la Société de développement immobilier du Québec de la façon suivante:

— acquisition pour un prix de 7 666 100 $ de 49% des actions ordinaires du capital-actions de Place Desjardins Inc.;

— acquisition des débentures de Place Desjardins Inc. et de la dette à long terme s'y rattachant.

	(en milliers de dollars)
Valeur comptable des actions acquises	607
Excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises	7 059
Coût d'acquisition	7 666
Quote-part du bénéfice net de la période de six mois terminée le 31 mars 1985, déduction faite de l'amortissement de l'excédent du prix payé lors de l'acquisition	386
	8 052
Valeur de consolidation	
Débentures — au coût	67 000*
	75 052

* Les débentures série A, 1976 d'une valeur nominale de 67 000 000 $ sont à garanties subordonnées, à intérêt fixe à taux croissant, à intérêt additionnel (à compter du 1er janvier 1986), à échéances reportables et à fonds d'amortissement (à compter du 1er janvier 1986). Le détenteur, la Société, a la faculté de reporter l'échéance du 31 décembre 1985 au 31 décembre 1995 ou au 31 décembre 2005. L'intérêt fixe à taux croissant est de 3% l'an jusqu'au 31 décembre 1985, 4% l'an jusqu'au 31 décembre 1990, 5% l'an jusqu'au 31 décembre 1995 et 10% l'an jusqu'au 31 décembre 2005.

Il est dans l'intention de la Société de ne pas reporter l'échéance du 31 décembre 1985.

Le règlement de ce tranfert s'est effectué comme suit.

Billet à demande en faveur du ministre des Finances et ne portant pas intérêt	447 985
80 000 actions de la Société immobilière du Québec émises en faveur du ministre des Finances	80 000
	527 985

États financiers sommaires de Place Desjardins Inc.
(en milliers de dollars)
Bilan au 31 décembre 1984

Actif à court terme	
Société immobilière du Québec	20 000
Autres	25 997
Immobilisations	192 236
Autres éléments d'actif	1 121
	239 354
Passif à court terme	14 909
Dette à long terme	
Société immobilière du Québec	67 000
Autres	125 000
Impôts sur le revenu reportés	30 770
	237 679
Avoir des actionnaires	
Capital-actions	16 000
Déficit	(14 325)
	1 675
	239 354

Résultats et déficit de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

Revenus	57 616
Dépenses	49 230
Bénéfice avant impôts et postes extraordinaires	8 386
Impôts sur le revenu	(6 951)
Postes extraordinaires	1 403
Bénéfice net	2 838
Déficit au début	17 163
Déficit à la fin	14 325

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

5. Autres éléments d'actif

	(en milliers de dollars)
Frais reportés — au coût amorti	4 398
Fournitures	1 335
Frais payés d'avance	1 062
	6 795

6. Dû au gouvernement du Québec

	(en milliers de dollars)
Billet à demande, ne portant pas intérêt	447 985
Avance	67 000 *
	514 985

* Cette avance est sujette aux mêmes taux d'intérêt et conditions de remboursement que les débentures à recevoir de Place Desjardins Inc. La Société a convenu avec le gouvernement du Québec de rembourser la totalité de cette avance le 31 décembre 1985 à même le produit des débentures détenues dans Place Desjardins Inc.

7. Obligations découlant des contrats de location

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1985 en vertu des engagements découlant de baux, ainsi que la valeur actualisée des obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Exercice financier	Contrats location-acquisition	Contrats location-exploitation	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
1986	4 507	62 389	66 896
1987	4 507	57 434	61 941
1988	4 507	51 189	55 696
1989	4 507	44 507	49 014
1990	4 507	38 352	42 859
Par la suite	71 652	452 167	523 819
Total des versements minimaux	94 187	706 038	800 225
Moins: Intérêts théoriques au taux moyen de 13,45%	51 668		
Frais accessoires	16 549		
	68 217		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	25 970		

8. Capital-actions

Les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

	(en milliers de dollars)
Autorisé:	
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune	
Émis et payé:	
80 001 actions, dont une action payée comptant et le solde en considération des immeubles transférés par le gouvernement du Québec	80 001

9. Apport du gouvernement du Québec

L'apport du gouvernement du Québec a été acquis par la substitution de la Société immobilière du Québec à la Société de développement immobilier du Québec le 1er octobre 1984.

10. Subventions du gouvernement du Québec

	(en milliers de dollars)
Pour certains frais encourus depuis le 15 février 1984	7 920
Pour l'acquisition de matériel et d'outillage	565
	8 485
Pour les immeubles mis à la disposition du gouvernement du Québec à compter du 1er octobre 1984	113 751
	122 236

11. Frais financiers — net

	(en milliers de dollars)
Intérêts sur emprunts bancaires	6 836
Intérêts sur contrats de location-acquisition	1 649
Intérêts sur avance du gouvernement du Québec	1 005
Intérêts sur emprunt temporaire de Place Desjardins Inc.	800
	10 290
Moins:	
Intérêts sur débentures de Place Desjardins Inc.	1 005
Intérêts sur dépôts à court terme et autres	594
	1 599
	8 691

12. Impôts fonciers

Les taxes foncières et d'affaires pour la période du 1er octobre au 31 décembre 1984 d'environ 10 millions $ ont été assumées et payées par le gouvernement du Québec et ne sont pas reflétées à l'état des résultats et du déficit.

13. Engagements

Projets d'aménagement et de construction

Au 31 mars 1985, le coût estimatif des projets d'aménagement et de construction d'immeubles que la Société prévoit entreprendre s'élève à 104 millions $ dont 86 millions $ seront entrepris en 1985-1986.

Congés de maladie

Les congés de maladie accumulés par les employés de la Société s'élèvent à quelque 6 millions $ au 31 mars 1985, dont la majeure partie provient du transfert des actifs et passifs du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement au 1er octobre 1984. Ces congés de maladie seront imputés aux opérations, soit au fur et à mesure de leur utilisation par les employés, ou soit lors de leur règlement.

14. Éventualités

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société sont en suspens à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17.1 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de la période du 15 février 1984 au 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour la période terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 juin 1985

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-18

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	79 808 $	76 036 $
Dépôts à terme	277 904	225 600
Débiteurs	850	350
Intérêts courus à recevoir	3 481	1 699
Subvention à recevoir	1 234 800	398 000
	1 596 843	701 685
PLACEMENT		
Gestion Électromec Inc.		
736 actions privilégiées	200 000	200 000
736 actions ordinaires (participation de 12%)	200 000	200 000
	400 000	400 000
IMMOBILISATIONS (note 3)		
Terrains — Pointe-de-la-Martinière, mobilier, équipement et améliorations locatives	2 796 802	2 462 125
Moins amortissement accumulé	42 419	25 582
	2 754 383	2 436 543
	4 751 226 $	3 538 228 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	58 977 $	32 227 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis		
1 000 actions	1 000	1 000
SURPLUS D'APPORT	4 738 000	3 598 000
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES CHARGES SUR LES REVENUS	(46 751)	(92 999)
	4 692 249	3 506 001
	4 751 226 $	3 538 228 $

Au nom du Conseil d'administration,

J.F. Bourassa, administrateur
Marc Lefrançois, administrateur

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

EXCÉDENT ACCUMULÉ DES CHARGES SUR LES REVENUS
de l'exercice clos le 31 mars 1985

	1985	1984
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES REVENUS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES REVENUS) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(92 999)$	536 421 $
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus)	46 248	(629 420)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES CHARGES SUR LES REVENUS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(46 751)$	(92 999)$

SURPLUS D'APPORT
de l'exercice clos le 31 mars 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 598 000 $	3 200 000 $
Subventions — Entente auxiliaire Canada-Québec		
Acquisition des terrains de Pointe-de-la-Martinière	1 138 000	
Acquisition d'un placement	2 000	398 000
	1 140 000	398 000
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4 738 000 $	3 598 000 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

RÉSULTATS
de l'exercice clos le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Subvention	844 800 $	
Intérêts gagnés	63 870	99 250 $
	908 670	99 250
CHARGES		
Frais généraux et d'administration	620 482	492 816
Frais de recherche	119 762	103 029
Frais de publicité et d'impression	101 757	122 971
	842 001	718 816
	66 669	(619 566)
AUTRE DÉPENSE		
Excédent des charges sur les revenus — Projet Pointe-de-la-Martinière	20 421	9 854
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES REVENUS)	46 248 $	(629 420)$

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice clos le 31 mars 1985

	1985	1984
PROVENANCE DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les charges	46 248 $	
Plus l'amortissement des immobilisations n'affectant pas le fonds de roulement	16 837	
	63 085	
Augmentation du surplus d'apport	1 140 000	398 000 $
	1 203 085	398 000
AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Excédent des charges sur les revenus		629 420
Moins l'amortissement des immobilisations n'affectant pas le fonds de roulement		17 167
		612 253
Acquisition d'un placement		400 000
Acquisitions d'immobilisations	334 677	356 783
	334 677	1 369 036
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	868 408	(971 036)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	669 458	1 640 494
FONDS DE ROULEMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 537 866 $	669 458 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
de l'exercice clos le 31 mars 1985

1. Nature des activités

En vertu de sa loi constitutive, la Société Inter-Port de Québec a pour fonctions:

a) d'élaborer des plans et programmes en vue de l'établissement dans la zone de Québec d'un complexe industriel susceptible de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire de Québec et de contribuer au développement de celle-ci;

b) d'exécuter les travaux requis pour la mise en oeuvre des plans et programmes qui auront ainsi été élaborés et d'exercer les industries, les commerces et les autres activités de nature à contribuer au développement du complexe industriel.

La Société peut s'associer à toute personne ou société pour l'accomplissement de ces objets.

De plus, tel que défini par un arrêté en conseil, la Société Inter-Port de Québec a pour mandat:

a) de préparer des plans et des projets en vue de stimuler le développement industriel de la zone spéciale de Québec, par la réalisation d'études de présélection industrielle et d'études de faisabilité de projets et la préparation de documents de promotion industrielle;

b) de mettre à la disposition des autres intervenants régionaux, notamment les commissariats industriels, les instruments de promotion industrielle mis au point par la Société;

c) d'acquérir et développer, en exécutant les travaux requis, des sites industriels «au bord de l'eau», i.e. situés sur les rives de part et d'autre du fleuve; le cas échéant, assister les municipalités dans le développement des autres sites industriels de la région;

d) d'effectuer la promotion des projets industriels en mettant l'accent sur ceux qui sont des parties composantes d'un complexe industriel susceptible de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire et, pour le reste, en coordonnant ses efforts avec les commissariats industriels de la région;

e) d'exercer directement des activités industrielles ou commerciales en s'associant à toute personne ou entreprise.

2. Énoncé des principales conventions comptables

a) Placement

Le placement est comptabilisé au prix coûtant.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. Le prix coûtant des terrains à Pointe-de-la-Martinière comprend le coût d'acquisition et tous les frais s'y rapportant tels que les frais de notaires, d'arpentage, d'urbanisme et autres.

L'amortissement du mobilier et de l'équipement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 20 %. L'amortissement des améliorations locatives est calculé d'après la méthode d'amortissement linéaire sur la durée du bail.

c) Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 à titre de subvention de la part des gouvernements fédéral et provincial en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la Société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

3. Immobilisations

	1985			1984
	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Montant net	Montant net
Terrains — Pointe-de-la-Martinière	2 703 252 $		2 703 252 $	2 377 542 $
Mobilier et équipement	77 908	32 181 $	45 727	49 335
Améliorations locatives	15 642	10 238	5 404	9 666
	2 796 802 $	42 419 $	2 754 383 $	2 436 543 $

4. Recouvrement éventuel

En vertu d'un acte signé au cours de l'exercice 1981, la Société s'est engagée à participer financièrement à une étude de rentabilité d'une usine de trituration d'oléagineux jusqu'à concurrence de 20 000 $. Cette assistance financière est assortie de certaines conditions qui, si celles-ci ne sont pas respectées, permettront à la Société de récupérer les montants déjà investis qui s'élèvent à 16 992 $ au 31 mars 1985.

5. Engagement

Conformément à un contrat d'exploitation à long terme expirant le 31 juillet 1986, la Société loue un immeuble dont le loyer minimum annuel s'élève à 59 921 $. Le loyer minimum à payer, jusqu'à la date de l'expiration du bail, se chiffre à 79 895 $.

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-18

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de la
Société Inter-Port de Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société Inter-Port de Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé des charges sur les revenus, l'état du surplus d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date et avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Richard/Thorne Riddell,
Comptables agréés.

Québec (Québec), le 10 mai 1985

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

L.R.Q., c. S-18.2

BILAN CONSOLIDÉ
31 mars 1985

(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts	30 523	25 833
Débiteurs	35 221	37 822
Stocks (note 4)	32 977	59 210
Frais imputables au prochain exercice	1 552	2 862
	100 273	125 727
PLACEMENTS		
Placements dans des compagnies affiliées (note 5)	5 271	4 126
Autres placements, au coût	812	1 064
	6 083	5 190
IMMOBILISATIONS (note 6)	130 228	156 567
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	19 020	42 672
	255 604	330 156
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 8)	45 190	55 211
Créditeurs et frais courus	28 642	29 094
Impôts	513	6 485
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	5 915	4 767
	80 260	95 557
DETTE À LONG TERME (note 9)	56 785	60 176
PROVISION POUR ÉVENTUALITÉ (note 12)	75 608	
PROVISION POUR TAXE DE VENTE ET IMPÔTS REPORTÉS	3 052	10 889
INTÉRÊTS MINORITAIRES	81 636	130 731
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)	94 769	59 754
SURPLUS D'APPORT	2 500	2 500
DÉFICIT	(139 006)	(29 451)
	(41 737)	32 803
	255 604	330 156

ÉVENTUALITÉS (note 12)

Au nom du Conseil d'administration,

Jacques Paquin
Gilles Lachance

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1985

(en milliers de dollars)

	1985	1984
VENTES	115 711	143 598
COÛT DES VENTES, FRAIS DE VENTE ET D'ADMINISTRATION	134 066	160 018
PERTE AVANT LES POSTES SUIVANTS	(18 355)	(16 420)
Amortissement des immobilisations et des autres éléments d'actif	10 150	12 261
Intérêts sur la dette à long terme	6 127	5 826
Autres frais financiers	6 059	7 485
Frais reliés à la recherche et au développement	3 441	882
Revenus d'intérêts et gains sur change	(6 504)	(4 925)
Quote-part dans les bénéfices de compagnies affiliées	(299)	(509)
PERTE AVANT IMPÔTS, PARTICIPATION MINORITAIRE ET POSTES EXTRAORDINAIRES	(37 329)	(37 440)
Impôts sur le revenu récupérés	4 019	9 972
PERTE AVANT PARTICIPATION MINORITAIRE ET POSTES EXTRAORDINAIRES	(33 310)	(27 468)
Participation minoritaire	11 916	16 410
PERTE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	(21 394)	(11 058)
Postes extraordinaires (note 3)	(88 161)	(252)
PERTE DE L'EXERCICE	(109 555)	(11 310)

DÉFICIT ET SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1985

(en milliers de dollars)

	1985	1984
DÉFICIT CONSOLIDÉ		
Solde au début	(29 451)	(18 141)
Perte nette	(109 555)	(11 310)
Solde à la fin	(139 006)	(29 451)
SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ		
Surplus d'apport provenant d'une plus-value à l'acquisition d'une usine	2 500	2 500

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1985

(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Perte avant postes extraordinaires	(21 394)	(11 058)
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations et des autres éléments d'actif	10 150	12 261
Profit sur vente de placements et d'immobilisations	(100)	66
Frais non reportés de mise au point de projets industriels	3 063	347
Impôts sur le revenu reportés	(3 950)	(11 856)
Quote-part dans le bénéfice net des compagnies affiliées	(299)	(509)
Part des actionnaires minoritaires dans la perte de certaines filiales	(11 916)	(20 184)
Fonds utilisés par l'exploitation	(24 446)	(30 933)
Émission d'actions	35 015	10 657
Vente de placements et d'immobilisations	9 567	79
Emprunts à long terme	4 288	11 808
Encaissements de prêts à long terme et divers	658	3 303
Surplus d'apport — plus-value d'acquisition		2 500
	25 082	(2 586)
UTILISATION DES FONDS		
Investissements par secteur: (détail à la page 439)		
Mines	8 547	3 912
Produits en amiante-ciment	5 357	2 407
Papier d'amiante	241	431
Fils et matériaux de friction	1 215	831
Magnésium	4 087	4 832
Nouveaux produits	3 714	2 698
	23 161	15 111
Diminution de la dette à long terme	7 679	4 371
Postes extraordinaires	4 329	398
Divers	70	2 810
	35 239	22 690
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	(10 157)	(25 276)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	30 170	55 446
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	20 013	30 170

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1985

1. Existence juridique et rôle de la Société

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une Société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). Selon sa loi constituante, la SNA a pour objets la recherche, le développement et l'exploitation de gisements d'amiante, toute activité de nature industrielle, manufacturière ou commerciale reliée à la transformation de la fibre d'amiante, de même que la recherche et le développement de nouveaux usages ou procédés de transformation de l'amiante.

2. Principales pratiques comptables

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales. Les compagnies incluses dans la consolidation sont les suivantes:

	Participation détenue %	
	1985	1984
Mines-SNA Inc. et sa filiale, Société Asbestos Limitée*	51,4	51,4
Les Mines d'Amiante Bell, Ltée	100,0	100,0
Atlas Turner Inc. et ses filiales	100,0	100,0
Turners Building Products Ltd.	100,0	100,0
Lupel-SNA Inc.	100,0	100,0
Filaq-SNA Inc.	67,7	67,7
Descon-SNA Inc.	55,0	55,0
Chrysophosphate-SNA Inc.	100,0	90,0
Metamag-SNA Inc.	91,4	90,0
Ceram-SNA Inc.	78,0	70,0
Sodac-SNA Inc.	57,5	50,0
Magnaq Inc.	100,0	
133299 Canada Inc.**	80,0	

* Les comptes de Mines-SNA Inc. regroupent ceux de la Société Asbestos Limitée, cette dernière étant contrôlée à 54,6 % par Mines-SNA Inc.

Le capital-actions émis de Mines-SNA Inc. comprend 21 124 actions ordinaires de catégorie A comportant 5 droits de vote par action et 100 000 autres actions ordinaires comportant 1 droit de vote par action. La Société nationale de l'amiante détient les 21 124 actions ordinaires de catégorie A ce qui l'assure de 51,4 % des votes; toutefois, puisqu'elle ne détient que 21 124 des 121 124 actions ordinaires émises, elle participe aux résultats de Mines-SNA Inc. dans une proportion de 17,4 % seulement. Enfin, compte tenu que Mines-SNA Inc. détient 54,6 % des actions émises de la Société Asbestos Limitée, la Société nationale de l'amiante participe donc à 9,5 % dans les résultats de la Société Asbestos Limitée.

** Cette filiale possède 50 % des actions de Roto-SNA Inc.

Placements

Les placements dans les autres compagnies, dont la SNA détient un bloc significatif d'actions lui permettant d'exercer une influence sur la gestion, (soit Distex-SNA Inc., Roto-SNA Inc. et les Industries Trois-R Inc.) sont présentés à la valeur de consolidation.

Les autres participations sont inscrites au prix coûtant ou à la valeur nette de réalisation selon le moins élevé des deux montants.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen sont utilisées dans la détermination du coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition moins l'amortissement; les taux d'amortissement et d'épuisement utilisés sont basés sur la vie utile des immobilisations. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour les propriétés minières inactives.

Autres éléments d'actif

— Frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés — terrains miniers

Les frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur sont amortis d'après les méthodes de l'amortissement constant ou de l'amortissement proportionnel à l'utilisation du minerai récupérable.

— Frais de mise au point de projets industriels reportés

Ces frais représentent les dépenses de développement, de pilotage et de mise au point de nouveaux produits ayant de bonnes chances d'aboutir à une implantation industrielle dans un délai raisonnable.

Ces frais sont reportés tant et aussi longtemps que le projet a des chances de se réaliser, pour être éventuellement transférés au coût du projet lorsque ce dernier deviendra opérationnel, sinon ils sont imputés aux résultats de l'exercice.

— Frais de démarrage reportés, clientèle et achalandage de consolidation.

Ces éléments sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes ne dépassant pas dix ans.

Impôts sur le revenu

Étant une Société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

Pour les autres filiales, les impôts sur le revenu sont inscrits aux états financiers d'après la méthode du report d'impôt.

Régime de rentes de retraite

Plusieurs régimes de retraite sont en vigueur. Les coûts pour services courants de ces régimes sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel la capitalisation est exigée. Les coûts pour services passés sont capitalisés sur la base d'évaluations actuarielles périodiques et sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel le versement est effectué.

Conversion des devises étrangères

Les éléments monétaires d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change à la fin de l'exercice. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours du change à la date de chacune des transactions.

Les éléments de l'état des résultats, autres que l'amortissement, sont convertis au cours moyen du change de l'exercice. L'amortissement est converti au même taux que l'élément d'actif concerné.

Le gain ou la perte sur change est inscrit à l'état des résultats.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1985

3. Postes extraordinaires
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Provision correspondant à l'excédent du prix qui aurait été payé pour les actions de Mines-SNA Inc. détenues par le co-actionnaire (General Dynamics Limited), si l'option de vente avait été exercée le 31-03-85 sur leur valeur aux livres à cette même date (note 12)	(75 608)	
Quote-part dans les pertes d'une filiale suite à la vente de certains de ses actifs et à la dévaluation de ses propriétés minières situées en Ungava (Québec), déduction faite des impôts y afférents	(3 942)	
Perte résultant de l'interruption d'une ligne de production d'une filiale et de la dévaluation des immobilisations y relatives	(3 500)	
Perte résultant de la radiation de frais reportés	(5 111)	
Gain résultant de l'annulation d'impôts reportés		146
Quote-part dans la perte d'une filiale relative à la mise en veilleuse d'une propriété minière et à la réduction de ses inventaires		(398)
	(88 161)	(252)

4. Stocks, au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Produits finis		
— Amiante	17 410	33 063
— Manufacturés	2 812	3 253
Produits en cours		
— Amiante non classée		4 238
— Manufacturés	248	397
Matières premières	1 504	1 866
Fournitures	11 003	16 393
	32 977	59 210

5. Placements dans des compagnies affiliées
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Placements en actions ordinaires, à la valeur de consolidation		
— Industries Trois R Inc. (30%)	32	32
— Distex-SNA Inc. (50%)	2 048	2 069
— Roto-SNA Inc. (50%)	686	
Prêt, avec intérêts conditionnels aux profits		
— Distex-SNA Inc.	1 500	1 500
Autres prêts		
— Roto-SNA Inc.	600	
— Distex-SNA Inc.	405	525
	5 271	4 126

6. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement et épuisement accumulés	Coût amorti 1985	Coût amorti 1984
Propriétés en opération				
Propriétés minières	185 826	112 053	73 773	73 054
Propriétés manufacturières	35 613	6 555	29 058	22 924
	221 439	118 608	102 831	95 978
Propriétés inactives				
Propriétés minières	93 155	44 993	48 162	58 943
Propriétés manufacturières	3 045	1 233	1 812	1 646
	96 200	46 226	49 974	60 589
Dévaluation	22 577		22 577	
	73 623	46 226	27 397	60 589
	295 062	164 834	130 228	156 567

Le coût des immobilisations inclut 14 524 000 $ de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition (1984, 10 735 000 $) de même que 2 500 000 $ provenant de l'acquisition des installations de Lupel-SNA Inc. au Cap-de-la-Madeleine.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1985

7. Autres éléments d'actif
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés — terrains miniers, au coût amorti	6 828	30 068
Frais de mise au point de projets industriels reportés, au coût	6 314	10 372
Frais de démarrage reportés, au coût amorti	4 286	2 109
Clientèle, réclamation et achalandage de consolidation	1 592	123
	19 020	42 672

8. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont garantis par des cessions de comptes à recevoir, de stocks et de certains autres actifs d'une valeur aux livres d'environ 73 195 000 $.

9. Dette à long terme
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Obligations, taux de 3/8 de 1% au-dessous du taux préférentiel des banques, remboursables en totalité ou en partie sur avis de 45 à 90 jours par la Société, échéant le 31 mars 1996	23 500	23 500
Emprunts bancaires, taux préférentiel de la banque plus 1%, remboursables en 20 versements trimestriels égaux et consécutifs débutant le 1er janvier 1985, garantis par une hypothèque et une charge flottante sur les immobilisations d'une filiale, remboursables par anticipation en tout temps	9 500	10 000
Débentures à fonds d'amortissement, 9,75 %, série A, échéant le 15 juillet 1990. Les exigences annuelles du fonds d'amortissement sont de 1 000 000 $	8 894	9 998
Billet à demande, taux de 1/4 de 1% au-dessus du taux préférentiel des banques, remboursable en 5 versements annuels égaux et consécutifs débutant le 1er juin 1985	2 500	2 500
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, divers taux, remboursables par versements périodiques, échéant de 1985 à 1993	14 094	10 936
Emprunts bancaires de l'Allemagne fédérale		3 112
Autres dettes à long terme, à des taux et échéances divers	4 212	4 288
	62 700	64 334
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	5 915	4 158*
	56 785	60 176

* La partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an tient compte d'une conversion des DM au taux de change en vigueur aux dates d'emprunt.

Les versements requis au cours des 5 prochains exercices sont comme suit: 1986, 5 915 000 $; 1987, 6 099 000 $; 1988, 5 597 000 $; 1989, 4 960 000 $ et 1990, 4 585 000 $.

10. Capital-actions
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Autorisé		
250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé		
94 769 actions (59 754 actions au 31 mars 1984)	94 769	59 754

D'après la loi constituant la Société nationale de l'amiante les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

La Société a émis 35 015 actions ordinaires en contre-partie d'un montant de 35 015 000 $ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985.

11. Engagements

Baux

En vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 décembre 1997, une filiale de la Société s'est engagée à effectuer des versements totaux de 18 380 000 $. Les versements des 5 prochains exercices sont comme suit: 1986, 1 179 000 $; 1987, 1 181 000 $; 1988, 1 242 000 $; 1989, 1 376 000 $; 1990, 1 418 000 $.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1985

12. Éventualités

Acquisition de Mines-SNA Inc.

Le 12 février 1982, la Société nationale de l'amiante a souscrit, pour un montant de 17 251 544 $, à 21 124 actions ordinaires de catégorie A comportant 5 droits de vote par action, de Mines-SNA Inc. (autrefois General Dynamics (Canada) Limited), ce qui l'assure d'une participation de 51,4 % des votes afférents aux actions ordinaires émises.

Dans le cadre de cette souscription d'actions, SNA a également signé avec General Dynamics Limited (GD US) son co-actionnaire dans Mines-SNA Inc., une convention établissant les conditions d'une option de vente par GD US et d'une option d'achat par SNA de la totalité des actions ordinaires qu'ils détiennent dans Mines-SNA Inc. L'option de vente par GD US dont l'exercice peut être réalisé entre le 12 février 1984 et le 12 février 1987 entraînerait un achat des actions par SNA au prix global de 81 545 809 $ indexé à 16 %, à compter du 1er janvier 1982. Le paiement du prix desdites actions s'effectuerait au moyen de billets à ordre venant à échéance le jour suivant la 5e année de leur date d'émission.

Devant les perspectives difficiles du secteur de l'amiante et devant l'issue très probable de l'acquisition par SNA des actions de Mines SNA Inc. détenues par GD US, la SNA est d'opinion qu'il y a lieu de refléter immédiatement dans ses états financiers les effets comptables de cette transaction dans l'hypothèse d'une concrétisation au 31 mars 1985.

La SNA a donc procédé à la comptabilisation, à titre de poste extraordinaire, d'une provision au montant de 75 608 000 $ reflétant ainsi la baisse permanente de la valeur du placement tout comme si la transaction avait été effectivement finalisée.

Garantie d'emprunts

La Société garantit le remboursement de l'emprunt bancaire de la compagnie satellite Distex-SNA Inc. pour un montant n'excédant pas 2 400 000 $ sur des crédits autorisés de 3 721 000 $. Au 31 mars 1985, ces emprunts bancaires s'élèvent à 3 320 000 $.

Litiges

Certaines filiales de la Société sont parmi un nombre de compagnies nommées comme défenderesses dans ces litiges en instance dans divers états des États-Unis pour des dommages que l'on prétend résulter de maladies associées à l'amiante. Le nombre de nouvelles réclamations faites auprès des compagnies n'a pas diminué au cours du dernier exercice financier et ces filiales n'admettent aucune responsabilité. Dans l'hypothèse où un jugement défavorable serait rendu contre ces filiales aux États-Unis, un tel jugement ne pourrait, selon l'avis des experts juridiques consultés, être exécuté contre elles avant d'avoir été vérifié ou exemplifié par le tribunal compétent siégeant dans la province de Québec. De plus, la responsabilité des filiales qui pourrait éventuellement découler de ces poursuites est en partie couverte par leurs assureurs.

Usine de production d'oxyde de magnésium

Au 31 mars 1985, les actifs de la Société incluent un montant de 16 521 176 $ relativement à une usine de production de composés de magnésium (Magnaq Inc.) dont la construction a débuté au cours de l'année 1982.

Suite à de sérieuses difficultés rencontrées afin de rendre cette usine opérationnelle, la SNA a octroyé un mandat à une firme d'ingénierie réputée afin d'effectuer une évaluation critique du procédé et de l'usine. Les résultats préliminaires de cette étude indiquent que des modifications devront être apportées au procédé et aux équipements actuels.

Il est toutefois prématuré de se prononcer sur les effets qu'auront ces modifications éventuelles sur la rentabilité de ce projet.

13. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1985

(en milliers de dollars)

Investissements par secteur	Mines	Amiante ciment	Papier d'amiante	Fils et matériaux de friction	Magnésium	Nouveaux produits	Total 1985	Total 1984
Frais de mise au point de projets industriels et divers	1 429	838	83	92	173	682	3 297	3 532
Acquisitions d'immobilisations	6 878	2 708	158	2	1 852	2 807	14 405	9 306
Frais d'aménagement, de développement, de mise en valeur et de démarrage	240	41		21	2 062	225	2 589	1 479
Investissement dans des filiales et compagnies affiliées		101		1 100			1 201	701
Réclamation, achalandage et technologie		1 669					1 669	93
	8 547	5 357	241	1 215	4 087	3 714	23 161	15 111

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

L.R.Q., c. S-18.2

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié les états consolidés des résultats, du déficit, du surplus d'apport et de l'évolution de la situation financière de la Société nationale de l'amiante pour l'exercice terminé le 31 mars 1985, ainsi que le bilan consolidé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 mars 1985 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

Thetford Mines, le 14 mai 1985

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21 et modifications

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Créances à recevoir (note 5)	4 233 697 $	1 377 069 $
Frais payés d'avance	437 885	27 610
	4 671 582	1 404 679
CRÉANCES À LONG TERME (note 6)	275 982 613	103 400 931
IMMOBILISATIONS (note 7)	101 893	111 575
ESCOMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION DE DETTE À LONG TERME	29 585 196	6 197 191
PLACEMENT AUX FINS DE REMBOURSEMENT DE DETTE À LONG TERME	58 035	
	310 399 319 $	111 114 376 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunts bancaires et chèques en circulation	6 929 910 $	2 444 532 $
Fournisseurs et frais courus	1 013 184	576 637
	7 943 094	3 021 169
DETTE À LONG TERME (note 8)	302 662 290	109 598 122
	310 605 384	112 619 291
DÉFICIT	(206 065)	(1 504 915)
	310 399 319 $	111 114 376 $

ENGAGEMENTS (note 10)
CHIFFRES COMPARATIFS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre M. Vachon
J.Y. Babin

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21 et modifications

FONDS DES TRAVAUX EN COURS

BILAN
au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
Études d'avant-projet	4 013 928 $	4 654 $
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	28 116 735	20 154 357
Travaux d'assainissement		
— Réhabilitation	28 514 813	2 660 529
— Interception	112 228 175	52 989 548
— Traitement	141 127 835	47 063 112
	281 870 823	102 713 189
TOTAL DES TRAVAUX EN COURS (note 9)	314 001 486 $	122 872 200 $
PASSIF		
Fournisseurs	17 369 147 $	7 360 948 $
Retenues sur contrat	7 514 953	2 514 102
Crédits reportés — Contributions	2 922 217	2 922 217
Solde du fonds — Déboursés effectués sur travaux en cours	286 195 169	110 074 933
	314 001 486 $	122 872 200 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)
CHIFFRES COMPARATIFS (note 12)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FONDS D'EXPLOITATION

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	8 172 463 $	3 336 235 $
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	2 709 365	1 745 045
Transport et communications	643 738	304 876
Services professionnels, administratifs et autres	2 559 562	345 492
Entretien et réparations	107 156	12 563
Loyers	367 450	295 646
Fournitures	135 249	38 451
Matériel et équipement	229 236	6 305
Frais financiers — net (note 4)	64 876	230 655
Autres dépenses	6 035	25 757
Amortissement des immobilisations	50 946	
	6 873 613	3 004 790
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 298 850	331 445
DÉFICIT AU DÉBUT	1 504 915	1 836 360
DÉFICIT À LA FIN	206 065 $	1 504 915 $

CHIFFRES COMPARATIFS (note 12)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1985

1. Constitution, objets et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, corporation au sens du Code civil constituée par loi spéciale, a pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités et d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives de lacs et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau.

La Société dispose d'un délai, soit jusqu'au 31 décembre 1990, pour entreprendre la construction, l'amélioration ou l'agrandissement des ouvrages d'assainissement des eaux et des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux.

La Société est sans but lucratif; elle facture le gouvernement du Québec et les municipalités pour les travaux d'assainissement qu'elle exécute.

Les ouvrages d'assainissement des eaux sont cédés à la municipalité selon les conditions déterminées par les parties.

2. Conventions comptables

La Société présente ses opérations par fonds aux fins de démontrer la façon dont sont financés les travaux d'assainissement qu'elle exécute et fournir d'autres renseignements utiles.

Fonds d'exploitation

La Société comptabilise ses opérations au fonds d'exploitation selon une méthode de comptabilité d'exercice et de caisse.

Revenus

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages.

Les revenus provenant des honoraires de gestion facturés pour la réalisation de travaux d'assainissement sont comptabilisés selon la méthode des échéanciers. Cette méthode consiste en une répartition uniforme des honoraires de gestion sur la durée estimative des travaux. Les honoraires de gestion provenant des études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC) et des études d'avant-projet sont comptabilisés lors des déboursés imputés au coût de ces études.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation courantes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme à être perçues du gouvernement du Québec et des municipalités pour lesquelles des travaux et des études d'assainissement furent réalisés sont les contreparties du financement déductions faites des remboursements reçus.

Immobilisations

Les immobilisations dont le coût unitaire est de plus de 50 000 $ sont capitalisées au coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Les autres immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice.

Dette à long terme

Les frais d'intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du déboursé.

Escompte et frais d'émission de dette à long terme

L'escompte et les frais d'émission de dette à long terme sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt et l'amortissement est comptabilisé à la date d'anniversaire de l'emprunt.

Fonds des travaux en cours

Les coûts imputables aux travaux et aux études d'assainissement, ainsi que les frais du financement temporaire sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Honoraires de gestion

	1985	1984
Études d'avant-projet	296 204 $	
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	946 375	852 245 $
Travaux d'assainissement	6 858 367	2 464 429
Travaux conjoints	71 517	19 561
	8 172 463 $	3 336 235 $

4. Frais financiers — net

	1985	1984
Intérêts sur emprunts bancaires	7 343 117 $	5 563 325 $
Intérêts sur dette à long terme	5 357 288	
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de dette à long terme	1 004 871	
	13 705 276	5 563 325
Moins: Intérêts imputés aux travaux en cours et intérêts facturés au gouvernement du Québec et aux municipalités	13 640 400	5 332 670
	64 876 $	230 655 $

5. Créances à recevoir

	1985	1984
Gouvernement du Québec	3 321 842 $	1 173 373 $
Municipalités	420 328	170 089
Autres	491 527	33 607
	4 233 697 $	1 377 069 $

6. Créances à long terme

	1985	1984
Gouvernement du Québec		
Études d'avant-projet	3 281 869 $	
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	20 296 274	15 288 984 $
Travaux	222 474 702	74 840 026
	246 052 845	90 129 010
Municipalités — Travaux	29 929 768	13 271 921
	275 982 613 $	103 400 931 $

7. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipements et logiciels informatiques	152 839 $	50 946 $	101 893 $	111 575 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1985

8. Dette à long terme

	1985	1984
Obligations, série A, garanties par le gouvernement du Québec sur le capital et les intérêts, au taux de 8 1/4% (taux effectif de 12,40%, compte tenu de l'escompte), remboursables le 31 octobre 1988, intérêts payables annuellement.	40 000 000 $	40 000 000 $
Obligations, série B, garanties par le gouvernement du Québec sur le capital et les intérêts, au taux de 13,15% (taux effectif de 13,43%, compte tenu de l'escompte), d'un montant original de 25 000 000 $ É.U. remboursables le 5 juin 1989, intérêts payables semi-annuellement. Les intérêts et le capital sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.	32 262 500	
Effet à payer garanti par le gouvernement du Québec sur le capital et les intérêts, au taux de 8,55% (taux effectif de 13,43%, compte tenu de l'escompte), d'un montant original de 6 688 500 000 YENS, remboursable le 27 juin 1989, intérêts payables annuellement. Les intérêts et le capital sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.	50 309 830	
Effet à payer garanti par le gouvernement du Québec sur le capital et les intérêts, au taux de 10,56% (taux effectif de 12,85%, compte tenu de l'escompte), remboursable le 30 novembre 1989, intérêts payables annuellement.	34 148 025	
Effet à payer garanti par le gouvernement du Québec sur le capital et les intérêts, au taux de 9,20% (taux effectif de 12,58%, compte tenu de l'escompte), d'un montant original de 22 500 000 $ É.U. remboursable le 31 janvier 1997, intérêts payables annuellement. Les intérêts et le capital sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.	37 500 000	
Emprunts bancaires*	108 441 935	69 598 122
	302 662 290 $	109 598 122 $

Ces emprunts bancaires seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées.

9. Travaux en cours

	1985	1984	Cumulatif (Décembre 1980 au 31 mars 1985)
Solde au début	122 872 200 $	58 746 553 $	
Additions	191 129 286	64 125 647	314 001 486 $
Solde à la fin	314 001 486 $	122 872 200 $	314 001 486 $

10. Engagements

La Société s'est engagée par des baux s'étendant jusqu'au 30 novembre 1990. Pour la location des locaux.

Le solde de l'engagement au 31 mars 1985 s'établit à 996 254 $ et les paiements minimaux exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces baux sont les suivants:

1986 — 204 548 $
1987 — 199 486
1988 — 162 060
1989 — 162 060
1990 — 162 060

11. Éventualités

Au 31 mars 1985, des réclamations représentant un montant de 3 186 013 $ ont été soumises par différents fournisseurs de la Société. La Société conteste ces réclamations. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et les montants, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers. Tout montant qu'elle pourrait être appelée à verser sera comptabilisé au projet concerné à l'intérieur du fonds des travaux en cours.

12. Chiffres comparatifs

La Société a adopté, à compter du présent exercice, un nouveau mode de présentation de ses états financiers. Les chiffres comparatifs de 1984 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE

AUTRES RENSEIGNEMENTS
exercice clos le 31 mars 1985

PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE
DES FONDS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DES FONDS

No du Projet	Nom du projet	Avant-projet	Analyses ÉPIC	Réhabilitation	Interception
001	CUM, l'Anse-à-l'Orme		106 019 $		
002	Val-David		88 962		
003	Sainte-Agathe-des-Monts		142 681	12 303 $	
005	Deux-Montagnes		320 985		
006	Saint-Eustache		538 033		
007	Boisbriand		351 252		
008	Delson		81 983		
009	Candiac		110 218		
010	Sainte-Catherine		144 204		
011	Laprairie		178 219		
012	Saint-Placide		17 328		
013	Châteauguay		507 391	56 294	4 370 166 $
014/015	Salaberry-de-Valleyfield/ Saint-Timothée		771 188	475 996	5 891 444
016/017	Beauharnois/Maple-Grove		170 426		
018/105	Saint-Hyacinthe/Sainte-Rosalie		392 405	1 792	13 526 029
019	Laval		4 367 580		
020	Sainte-Agathe-Sud		55 329		
021	Granby		551 264	691 162	3 562 356
022	Waterloo		225 367	150 241	1 523 913
023	Acton-Vale		143 936		2 222 970
024	Farnham		208 309	288 501	1 467 424
025	Cowansville		246 210	188 510	1 992 798
026	Fossambault-sur-le-Lac		150 496		58 074
027/028	Sainte-Aurélie/Saint-Zacharie		72 139	31 185	1 035 818
030/162	Grand-Mère/Saint-Georges (village)		197 175	497 100	2 341 460
031	Rock-Island		72 925		
032	Magog		306 568		
033/041/126/	Sherbrooke/Rock-Forest/Canton Ascot				
127/128	Fleunmont/Lennoxville		992 190	65 067	621 549
034	Saint-Donat		41 601		
036	Frontenac		12 095	15 102	86 122
037/038	Lac-Mégantic/Nantes		149 927	139 519	1 901 169
039	Saint-Gédéon		39 605	86 718	371 478
040	Saint-Martin		12 740	469	758
042	Mont-Laurier		211 995	687 661	4 160 475
043/044/	Saint-Louis-de-Pintendre/Lévis/				
045	Saint-David-de-l'Auberivière		30 436		2 657 443
046	Bromont		135 414	7 121	953 404
047/048	Bernierville/Halifax-Sud		9 055	286	572 607
049	Roxton-Falls		72 579	192 913	383 982
050/485	Valcourt/Canton Valcourt		84 861	312 907	234 117
051	Val-Bélair		290 678	86 624	
052/053	Blainville/Bois-des-Filion/				
054/	Saint-Louis-de-Terrebonne				
056/057/059	Lorraine/Rosemère/Sainte-Thérèse		958 358		103 082
055/058	Boucherville/Saint-Hubert				
131/132	Brossard/Saint-Lambert				
133/134/135	Greenfield-park/Longueuil/Lemoyne	262 139 $	2 151 750	8 501 444	2 725 254
060	Communauté Urbaine de Québec		424 449		
061	Québec		1 232 539		
062	Lac-Etchemin		91 673	30 258	336 315
063	Ascot-Corner		3 300	25 234	
064	Jonquière		724 795	2 112 696	7 835 925
065	Saint-Louis-de-France		71 137	3 041	559 396
066	Sainte-Angèle-de-Monnoir		22 006	10 281	
067	Saint-Pie		48 845	391 407	36 406
068	Marieville		78 528	419 963	1 282 274
069	Sainte-Julie		171 241	97 116	
070/281	Val-d'Or/Sullivan		421 556	142 379	3 380 910
071	Upton		29 326		

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE

AUTRES RENSEIGNEMENTS
exercice clos le 31 mars 1985

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Déboursés	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
	106 019 $	106 019 $			106 019 $
	88 962	88 962			88 962
337 249 $	492 233	311 608	119 078 $	61 547 $	492 233
	320 985	271 309		49 676	320 985
	538 033	538 033			538 033
	351 252	351 252			351 252
	81 983	50 166		31 817	81 983
	110 218	99 526		10 692	110 218
	144 204	143 746	458		144 204
	178 219	178 219			178 219
191 018	208 346	208 346			208 346
616 768	5 550 619	4 945 897	454 762	149 960	5 550 619
9 103 522	16 242 150	13 963 484	2 091 666	187 000	16 242 150
126 534	296 960	154 918	107 117	34 925	296 960
9 390 750	23 310 976	22 193 818	1 117 158		23 310 976
	4 367 580	4 297 580		70 000	4 367 580
1 874	57 203	55 330	1 873		57 203
21 699 605	26 504 387	25 499 334	365 053	640 000	26 504 387
3 603 958	5 503 479	5 234 808	182 671	86 000	5 503 479
3 742 210	6 109 116	5 717 021	170 095	222 000	6 109 116
1 054 059	3 018 293	2 896 547	98 746	23 000	3 018 293
1 975 370	4 402 888	4 062 126	340 762		4 402 888
8 723	217 293	208 570	8 723		217 293
1 676 224	2 815 366	2 805 697	4 069	5 600	2 815 366
308 557	3 344 292	3 146 354	197 938		3 344 292
	72 925	72 925			72 925
	306 568	306 568			306 568
1 153 333	2 832 139	2 630 841	201 298		2 832 139
	41 601	41 601			41 601
435 727	549 046	512 664	36 382		549 046
3 488 590	5 679 205	5 441 071	238 134		5 679 205
670 786	1 168 587	1 166 192	2 395		1 168 587
151 221	165 188	147 350	17 838		165 188
1 998 930	7 059 061	6 381 733	677 328		7 059 061
241 900	2 929 779	2 929 779			2 929 779
775 775	1 871 714	1 802 338	69 376		1 871 714
207 050	788 998	276 937	512 061		788 998
844 103	1 493 577	1 435 579	57 998		1 493 577
1 297 532	1 929 417	1 843 538	85 879		1 929 417
	377 302	357 157	20 145		377 302
552 756	1 614 196	1 476 355	137 841		1 614 196
3 856 192	17 496 779	14 659 115	2 837 664		17 496 779
	424 449	424 449			424 449
	1 232 539	1 232 539			1 232 539
1 512 723	1 970 969	1 965 933	5 036		1 970 969
345 022	373 556	373 556			373 556
8 239 826	18 913 242	17 737 174	1 176 068		18 913 242
1 523 924	2 157 498	2 127 132	30 366		2 157 498
324 348	356 635	346 529	10 106		356 635
107 631	584 289	530 495	53 794		584 289
368 129	2 148 894	2 126 231	22 663		2 148 894
2 021 323	2 289 680	2 196 804	92 876		2 289 680
13 066 257	17 011 102	16 361 515	649 587		17 011 102
	29 326	29 326			29 326

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1985

PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE
DES FONDS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

		AFFECTATION DES FONDS			
No du Projet	Nom du projet	Avant-projet	Analyses EPIC	Réhabilitation	Interception
072/097	Vaudreuil/Dorion		253 319 $	74 916 $	2 022 857 $
073	Chibougamau		204 575	480 795	1 791 385
074	Roberval		144 345	203 868	83 982
075	Sainte-Sophie				
076	Larouche		21 722	110 370	5 580
077	Laterrière		18 324	197 994	272 179
078	Laurentides		37 987		
080	Saint-Calixte		58 477	644	1 188
081	Saint-Gabriel		67 842	105 562	485 231
082	Disraëli		25 433		
083	Saint-Joseph-de-Coleraine		52 271	121 715	418 324
084	Cookshire		44 101		
085	Saint-Félicien		152 425	463 526	4 003 748
086	Rawdon		48 074	2 025	393 917
087	Sainte-Julienne			1 300	318 124
089	Omerville		11 988	72 760	38 025
090	Weedon-Centre		42 697	90 323	596 899
091	Saint-Jean-Baptiste		31 870	78 892	1 422 765
092	Mont-Rolland		52 062		
093	Sainte-Adèle		97 446		
096	Saint-Jean-de-Matha		57 378		
098/289/917	Trois-Lacs/Asbestos/Shipton		9 979		467
099/100	Laurier-Station/Saint-Flavien		49 178		
101	Métabetchouan		29 562	209 904	547 761
102	Pohénégamook		140 314	13 550	
103	Sainte-Émilie-de-l'Énergie		1 673	13 188	
104	Prévost		51 134	21	43 979
106	Matane		272 856	491 078	2 358 583
107	Chambord		25 083	243 821	15 107
108	Saint-Maurice				11 680
110/111	Amqui/Saint-Benoît-Joseph-Labre		118 750	229 898	707 446
112	Saint-Jean-de-la-Lande			1 140	12 259
113	Saint-Théophile				21 519
114	Saint-Élie-d'Orford		45 600		
115	Saint-Jovite		81 841	194 511	966 283
117	Saint-Constant		135 013		
118	Sainte-Madeleine		45 511	2 577	
119	Beaulac		8 622		
120	Saint-Nicéphore		39 720		
121	Vanier		205 652	16 297	
122	Saint-Cyrille		21 377		
123	Sainte-Hénédine		43 500	10 176	2 258
124/125/181	Rougemont/Saint-Césaire/ Saint-Michel-de-Rougemont		51 476	700	376 399
129	Saint-Gérard		9 754		
130	Stratford		13 391		
136/137/515	Saint-Georges/Saint-Georges-Ouest/ Aubert-Gallion		245 764	136 460	1 863 350
138	Saint-Germain		43 551		
139	Sainte-Lucie-des-Laurentides		57 904		
140	Loretteville		84 085	77 172	11 656
141	Canton d'Orford		18 428	1	740 911
142	Beebe-Plain		24 637		
143	Charlesbourg		1 084 909	166 243	
144	Ville-Marie		75 741		180 956
145	Stanstead-Plain		41 581		
146/ 147/ 148/149/ 154	Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine/ Cap-de-la-Madeleine/ Trois-Rivières/Trois-Rivières-Ouest Bernières		105 589 72 089		410 685

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1985

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Déboursés	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
2 829 553 $	5 180 645 $	3 602 605 $	228 040 $	1 350 000 $	5 180 645 $
4 097 316	6 574 071	6 277 162	296 909		6 574 071
4 908 968	5 341 163	5 012 951	328 212		5 341 163
320 507	320 507	303 892	16 615		320 507
659 964	797 636	757 848	39 788		797 636
652 736	1 141 233	1 089 570	51 663		1 141 233
	37 987	37 987			37 987
279	60 588	59 897	691		60 588
2 639 593	3 298 228	3 094 361	203 867		3 298 228
	25 433	25 433			25 433
1 110 487	1 702 797	1 680 985	21 812		1 702 797
	44 101	44 101			44 101
2 909 596	7 529 295	7 165 684	363 611		7 529 295
1 293 003	1 737 019	1 663 480	73 539		1 737 019
347 646	667 070	640 570	26 500		667 070
464 952	587 725	587 725			587 725
712 978	1 442 897	1 344 119	98 778		1 442 897
445 039	1 978 566	1 815 502	163 064		1 978 566
	52 062	52 062			52 062
	97 446	97 446			97 446
80 696	138 074	112 252	25 822		138 074
87 549	97 995	12 373	85 622		97 995
122 405	171 583	168 071	3 512		171 583
560 684	1 347 911	1 278 572	69 339		1 347 911
1 215 855	1 369 719	1 290 736	78 983		1 369 719
369 512	384 373	376 621	7 752		384 373
77 741	172 875	150 388	22 487		172 875
4 552 054	7 674 571	6 996 546	678 025		7 674 571
931 807	1 215 818	1 190 163	25 655		1 215 818
421 326	433 006	431 947	1 059		433 006
272 412	1 328 506	1 133 536	194 970		1 328 506
398 220	411 619	394 929	16 690		411 619
479 606	501 125	481 862	19 263		501 125
	45 600	45 600			45 600
354 360	1 596 995	845 306	751 689		1 596 995
	135 013	135 013			135 013
204 112	252 200	188 993	63 207		252 200
	8 622	8 622			8 622
	39 720	39 720			39 720
	221 949	221 949			221 949
	21 377	21 377			21 377
50 219	106 153	104 511	1 642		106 153
112 242	540 817	388 178	152 639		540 817
	9 754	9 754			9 754
37 980	51 371	46 664	4 707		51 371
422 244	2 667 818	2 450 620	217 198		2 667 818
	43 551	43 551			43 551
	57 904	57 904			57 904
	172 913	143 152	29 761		172 913
907 903	1 667 243	1 589 289	77 954		1 667 243
	24 637	24 637			24 637
	1 251 152	1 144 733	106 419		1 251 152
93 386	350 083	315 253	34 830		350 083
	41 581	41 581			41 581
689	516 963	490 471	26 492		516 963
	72 089	59 157	12 932		72 089

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1985

PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE DES FONDS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DES FONDS

No du Projet	Nom du projet	Avant-projet	Analyses EPIC	Réhabilitation	Interception
157	L'Épiphanie				1 634 322 $
158	Sainte-Foy		309 085 $	2 693 623 $	2 226 394
159	Desbiens		37 073		216 634
160/161	Drummondville/Grantham-Ouest	141 346 $	223 909	14 118	430 274
163	Coaticook		55 356		
164/165	Linière/Saint-Côme-de-Kennebec				71 913
166	Saint-Antoine				1 235 940
167/286	Notre-Dame-du-Nord/ Réserve Indienne de Timiskaming		41 361		30 222
168	Papineauville		59 678	196 094	
169	Luceville		19 009	18 861	
170/175/176	Saint-Joseph-de-Beauce/ L'Enfant-Jésus/Vallée-Jonction			284	35 845
171	Beauceville		41 902	284	125 995
172	Sainte-Catherine		58 572	290 941	174 819
173	Mont-Tremblant		22 402	489	106 430
174	Alma		172 283	3 691 514	7 640 406
178	Aylmer		287 922	337 507	
179	Notre-Dame-des-Prairies		53 870	34	64 075
180	Saint-Charles-Borromée		46 266		12 224
182	Gatineau		515 698	311 051	
183/	Ste-Anne-de-la-Pointe				
184/199	Rimouski-Est/Rimouski		264 842	169 397	417 964
185	Pont-Rouge		53 011	13 841	475 982
186	Saint-Esprit		23 483		
187/188/	Thetford-Mines/Canton Thetford/				
189/190/191	Rivière Blanche/Black-Lake/Robertsonville		276 656	35 359	794 261
192	Cap-Rouge		91 147	611 928	16 200
193/284	Chicoutimi/Canton Tremblay		453 741	256 404	4 868 863
194	Mistassini			3 541	1 280 431
195	Sainte-Eulalie				4 963
196/214	Saint-Paul/Joliette	23 007	5 721		22 201
198	Notre-Dame-du-Lac		36 680	86 635	
200/201	Saint-Charles/Saint-Charles-Boromée		35 489		8 668
202	Waterville		6 202		
203/204/	Saint-Ludger/Gayhurst (canton)/				
205	Risborough et Partie de Marlow		11 638		29 076
206	Saint-Luc (de Matane)		18 308	120	
207	Saint-Anaclet-de-Lessard		29 983		1 420
208	Ayer's-Cliff		46 550	56	1 223
209	Sainte-Marie		21 337	29 308	272 840
210	La Plaine		11 477		384 734
211	North-Hatley		26 585	44	10 393
212	Baie-Comeau	93 993	20 320		
213	Percé		32 159	14 063	4 401
215	Donnacona		12 229	118	252 803
216	Cabano	83 614			1 891
217	Dégelis		108	57 338	85 666
218	Saint-Pascal	32 164	3 496		38 856
220	Chambly	76 688			
222	Causapscal	66 976			
225	Contrecoeur	74 665		40	9
226	Verchères	204			
227	Grandes-Piles	78 564			
232	La Tuque	78 304			
234	Mascouche	169 302			
237	Lacolle	33 586		34	
241	Richmond	60 230	57	29	109 984
242	Rigaud	36 293		18	18
246	Sorel	278 899			

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1985

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Déboursés	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
99 316 $	1 733 638 $	1 570 305 $	163 333 $		1 733 638 $
	5 229 102	5 100 147	128 955		5 229 102
169 488	423 195	381 460	41 735		423 195
	809 647	616 982	192 665		809 647
	55 356	55 356			55 356
61 719	133 632	105 597	28 035		133 632
	1 235 940	1 140 497	95 443		1 235 940
191 040	262 623	160 840	101 783		262 623
321 395	577 167	359 739	217 428		577 167
263 575	301 445	287 988	13 457		301 445
35 987	72 116	63 766	8 350		72 116
133 249	301 430	239 768	61 662		301 430
66 359	590 691	449 973	140 718		590 691
515 001	644 322	605 143	39 179		644 322
970 149	12 474 352	10 943 263	1 531 089		12 474 352
	625 429	374 493	250 936		625 429
107 144	225 123	169 873	55 250		225 123
106 418	164 908	132 932	31 976		164 908
	826 749	782 766	43 983		826 749
330 678	1 182 881	1 083 557	99 324		1 182 881
180 916	723 750	544 992	178 758		723 750
	23 483	23 483			23 483
696 744	1 803 020	1 063 784	739 236		1 803 020
	719 275	718 340	935		719 275
326 543	5 905 551	5 373 369	532 182		5 905 551
265 973	1 549 945	1 323 911	226 034		1 549 945
29 298	34 261	31 059	3 202		34 261
79 617	130 546	98 949	31 597		130 546
	123 315	119 225	4 090		123 315
32 599	76 756	68 400	8 356		76 756
	6 202	6 202			6 202
15 389	56 103	42 044	14 059		56 103
18 588	37 016	24 045	12 971		37 016
46 316	77 719	70 052	7 667		77 719
60 041	107 870	102 293	5 577		107 870
558 937	882 422	825 348	57 074		882 422
20 956	417 167	398 913	18 254		417 167
34 127	71 149	62 636	8 513		71 149
	114 313	114 313			114 313
112	50 735	32 159	18 576		50 735
230 237	495 387	403 887	91 500		495 387
15 219	100 724	100 414	310		100 724
102 532	245 644	148 398	97 246		245 644
62 085	136 601	44 940	91 661		136 601
	76 688	53 203	23 485		76 688
	66 976	66 976			66 976
23 147	97 861	75 451	22 410		97 861
127	331		331		331
	78 564	74 854	3 710		78 564
	78 304	78 304			78 304
	169 302	169 302			169 302
578	34 198	34 110	88		34 198
44 313	214 613	180 762	33 851		214 613
1 147	37 476	36 375	1 101		37 476
	278 899	267 660	11 239		278 899

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1985

PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE DES FONDS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

		AFFECTATION DES FONDS			
No du Projet	Nom du projet	Avant-projet	Analyses ÉPIC	Réhabilitation	Interception
248	Saint-Bruno	107 078 $			
252	Saint-Honoré	43 938	1 717 $	5 862 $	23 922 $
253	Saint-Prosper	76 535		41	185
254	Shenley			205	189
255	Tring-Jonction			110	42 631
256	Varennes	51 235			301
259	Chapeau	33 068			30
260	Dolbeau		21 125	2 109	20 073
261	Windsor			11 278	325 597
262	Bromptonville				200 192
263	Saint-Bernard		12 737		
264/265/	Victoriaville/Arthabaska				
266	Sainte-Victoire-d'Arthabaska	228 256	5 151	919	306 315
268	La Guadeloupe	31 032		16 075	2 359
271	Bedford	78 135			
276	Piedmont	72 091			
277	Lac-Carré				1 692
282	Saint-Méthode-de-Frontenac				273 441
283	Notre-Dame-des-Pins		11 580		7 439
285	Hull		262 588		
287	Ancienne-Lorette		95 935		
290/317	Danville/Shipton		25 091		91 460
291	Delisle		16 858	13 331	81 831
292	Saint-Hugues		3 850	165	36 570
293	Saint-Jean-sur-Richelieu	64 949			
294	Shawinigan	135 601			
298	Chandler	94 455			
303/	Rivière-du-Loup/				
316	Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup	18 332	677		638 545
304	Bonsecours				4 606
305	Compton				2 587
306	Lac-Brome		33 506	39	42 820
308	East-Angus				53 504
309/310/	Pincourt/Terrasse-Vaudreuil/				
311/312	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot/Île-Perrot		24 513	62 510	221 920
313	Roxton-Pond			143	38 105
314/315	Saint-Victor/Saint-Victor-de-Tring		3 372		156
318	Amos	12 306			
324	Beloeil	134 598			
331	Courcelles	16 853			
336	Mont-Saint-Grégoire	45 706			
342	Saint-Félix-d'Otis	53 275			
346	L'Islet	64 674			
351	Coteau-du-Lac	16 585			
356	Montmagny	86 505			
362	Maniwaki	24 875			
370	Scotstown	23 681			
371	Albanel	49 178			
380	Saint-Jean-Baptiste-Vianney	8 419			
381	Val-Brillant	76 739			
388	Murdochville	27 270			
395	Sainte-Anne-de-la-Pérade	70 577			
396	Barnston	13 729			
408	Saint-Zénon	35 944			
416	Thurso	7 355			
421	Saint-Séverin-de-Beauce	58 672			
424	La Malbaie	47 855			
430	Saint-Antoine-de-Pontbriand	28 839			
443	Saint-Urbain	36 495			
445	Bécancour	81 964			

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1985

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Déboursés	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
	107 078 $	107 078 $			107 078 $
64 024 $	139 463	65 388	74 075 $		139 463
401	77 162	76 042	1 120		77 162
452	846	4	842		846
410	43 151	328	42 823		43 151
762	52 298	51 679	619		52 298
30	33 128	33 128			33 128
53 604	96 911	72 682	24 229		96 911
145 475	482 350	315 109	167 241		482 350
88 852	289 044	257 057	31 987		289 044
138 045	150 782	145 440	5 342		150 782
662 133	1 202 774	977 284	225 490		1 202 774
6 558	56 024	28 301	27 723		56 024
	78 135	78 135			78 135
	72 091	61 879	10 212		72 091
5 654	7 346		7 346		7 346
466 562	740 003	677 769	62 234		740 003
49 745	68 764	46 103	22 661		68 764
	262 588	218 911	43 677		262 588
	95 935	95 935			95 935
60 028	176 579	157 396	19 183		176 579
69 854	181 874	130 241	51 633		181 874
28 242	68 827	60 132	8 695		68 827
	64 949		64 949		64 949
	135 601	135 601			135 601
	94 455	81 595	12 860		94 455
89 178	746 732	504 009	242 723		746 732
13 245	17 851	17 129	722		17 851
48 843	51 430	38 520	12 910		51 430
38 349	114 714	42 249	72 465		114 714
	53 504	45 572	7 932		53 504
261 448	570 391	247 165	323 226		570 391
43 616	81 864	74 427	7 437		81 864
6 644	10 172	9 503	669		10 172
	12 306	12 306			12 306
	134 598	123 107	11 491		134 598
	16 853		16 853		16 853
	45 706	21 251	24 455		45 706
	53 275	42 649	10 626		53 275
	64 674	59 383	5 291		64 674
	16 585	6 790	9 795		16 585
	86 505	66 434	20 071		86 505
	24 875	24 875			24 875
	23 681	10 543	13 138		23 681
	49 178	33 521	15 657		49 178
	8 419		8 419		8 419
	76 739	72 349	4 390		76 739
	27 270	18 203	9 067		27 270
	70 577	52 770	17 807		70 577
	13 729	4 825	8 904		13 729
	35 944	25 345	10 599		35 944
	7 355	7 355			7 355
	58 672	28 898	29 774		58 672
	47 855	33 879	13 976		47 855
	28 839	27 591	1 248		28 839
	36 495	26 393	10 102		36 495
	81 964	72 318	9 646		81 964

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1985

		PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE DES FONDS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT			
		AFFECTATION DES FONDS			
No du Projet	Nom du projet	Avant-projet	Analyses EPIC	Réhabilitation	Interception
452	L'Ascension	2 560 $			
455	Portneuf	70 391			
463	Trois-Pistoles	53 685			
466	Saint-Lazare	41 779			
471	Kuujjuaq	30 575			
473	Princeville			9 $	12 324 $
476	Warden			67	2 082
477	Beauport		88 833 $		
478	Saint-Simon			24 933	33 040
479	Gaspé	29 310			
480/481/941	Deauville/Magog (canton)/Rock-Forest				5 631
482	Saint-Guillaume				33 539
483	Melocheville			27	43 385
484	Bic		869		36 025
486	Repentigny	24 476			88 023
487/488	Plessisville/Plessisville (paroisse)		176		
489	Lawrenceville			136	7
490	Warwick				25 775
491	Sainte-Hélène				57
492	Mont-Carmel				
493	Saint-Alphonse (de-Granby)			46	9
495	Saint-Timothée (village)			10 691	2 125
496	Rouyn	49 592			
498	La Baie		5 141	327	107 900
500	Ham-Nord				12 822
509	Chertsey (canton)		7 632		
512	Saint-Félix-de-Valois				
527	Beaconsfield		36		
538	Saint-Jérôme	64 787			
	Contractuels du Ministère		361 872		
		4 013 928 $	28 116 735 $	28 514 813 $	112 228 175 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ANNEXE (suite)

AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mars 1985

		PROVENANCE DES FONDS			
Traitement	Total	Déboursés	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
	2 560 $	2 560 $			2 560 $
	70 391	58 102	12 289 $		70 391
	53 685	51 055	2 630		53 685
	41 779	41 779			41 779
	30 575	23 648	6 927		30 575
35 932 $	48 265	42 375	5 890		48 265
3 927	6 076	1 399	4 677		6 076
	88 833	45 317	43 516		88 833
28 628	86 601	61 083	25 518		86 601
	29 310	21 826	7 484		29 310
180	5 811	375	5 436		5 811
6 762	40 301	173	40 128		40 301
11 738	55 150	25 643	29 507		55 150
17 667	54 561	9 869	44 692		54 561
7 971	120 470	551	119 919		120 470
17 680	17 856	244	17 612		17 856
395	538	538			538
12 858	38 633	1 455	37 178		38 633
57	114	114			114
145 400	145 400		145 400		145 400
18	73	73			73
27 698	40 514		40 514		40 514
	49 592		49 592		49 592
64 229	177 597	170 333	7 264		177 597
12 456	25 278	68	25 210		25 278
	7 632		7 632		7 632
9 908	9 908		9 908		9 908
	36	36			36
	64 787		64 787		64 787
	361 872	361 872			361 872
141 127 835 $	314 001 486 $	286 195 169 $	24 884 100 $	2 922 217 $	314 001 486 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21 et modifications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds d'exploitation et du fonds des travaux en cours de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit du fonds d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats des opérations du fonds d'exploitation de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 1984 présentés pour fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 5 juin 1985

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

L.R.Q., c. S-22.1

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1984

	1984	1983
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	289 434 $	599 026 $
Dépôts à terme et intérêts courus	10 958 529	18 020 510
Dépôts de garantie	1 509 931	
Débiteurs (note 4)	13 840 346	8 433 920
Fournitures d'entretien et d'exploitation	5 238 899	4 059 977
Frais payés d'avance et dépôts	614 154	244 350
Placements (note 5)	309 000	
Subventions à recevoir en deçà d'un an (note 6)	5 913 629	4 500 000
	38 673 922	35 857 783
PLACEMENTS (note 5)	6 198 949	946 813
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 6)	13 500 000	18 000 000
IMMOBILISATIONS (note 7)	81 286 184	56 901 743
	100 985 133	75 848 556
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Frais reportés — au coût amorti (note 8)	931 575	806 245
Perte non matérialisée sur change étranger (note 3)	2 988 432	
Dépôts de garantie		523 729
	3 920 007	1 329 974
	143 579 062 $	113 036 313 $

Pour le Conseil d'administration,

Jean Guy
Maurice Gareau

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS
L.R.Q., c. S-22.1

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1984

	1984	1983
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	1 436 155 $	
Créditeurs et frais courus (note 9)	22 838 002	17 790 417 $
Revenus perçus par anticipation et dépôts sur les nolisements	5 969 849	3 528 619
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 10)	12 116 371	9 628 497
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant en deçà d'un an (note 11)	972 758	1 074 781
	43 333 135	32 022 314
PROVISION POUR RÉVISION DES MOTEURS ET DES HÉLICES	1 177 874	1 291 617
INTÉRÊTS À PAYER À LONG TERME	690 105	684 070
DETTE À LONG TERME (note 10)	58 370 062	57 337 834
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 11)	15 423 797	7 051 368
REVENUS PERÇUS PAR ANTICIPATION		496 997
INTÉRÊTS MINORITAIRES		229 871
	118 994 973	99 114 071
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)	27 108 400	20 000 000
Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc. (note 13)	15 000 000	15 000 000
Déficit	(17 524 311)	(55 077 758)
Surplus d'apport		34 000 000
	24 584 089	13 922 242
	143 579 062 $	113 036 313 $

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 23)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984 (12 mois)	1983 (6 mois)
REVENUS (note 14)	100 713 789 $	21 898 275 $
FRAIS D'EXPLOITATION	95 719 447	20 736 487
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT	4 994 342	1 161 788
Amortissement des immobilisations et des frais reportés	6 775 836	2 001 078
PERTE D'EXPLOITATION	1 781 494	839 290
Frais financiers — net (note 15)	8 055 770	1 691 726
Autres (revenus) dépenses (note 16)	(1 199 936)	1 307 644
	6 855 834	2 999 370
PERTE COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS:	8 637 328	3 838 660
(Profit) perte sur la vente d'immobilisations et de placements	(4 053 644)	108 789
Radiation d'achalandage (note 17)	1 777 315	51 016 021
Quote-part dans les résultats des compagnies satellites — perte nette	99 183	114 288
	(2 177 146)	51 239 098
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	6 460 182 $	55 077 758 $

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984 (12 mois)	1983 (6 mois)
SOLDE AU DÉBUT	55 077 758 $	
Perte nette de l'exercice	6 460 182	55 077 758 $
	61 537 940	55 077 758
Virement du surplus d'apport consolidé	44 013 629	
SOLDE À LA FIN	17 524 311 $	55 077 758 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984 (12 mois)	1985 (6 mois)
SOLDE AU DÉBUT	34 000 000 $	
Subvention de l'actionnaire, le gouvernement du Québec:		
Pour le renflouement de l'avoir de l'actionnaire de Québécair		27 500 000 $
En rapport avec les besoins de liquidité de Québécair	10 013 629	6 500 000
	44 013 629	34 000 000
Virement au déficit consolidé à la suite d'une décision des administrateurs ratifiée par l'actionnaire	44 013 629	
SOLDE À LA FIN	— $	34 000 000 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1984

	1984 (12 mois)	1983 (6 mois)
PROVENANCE DES FONDS		
Capital-actions	7 108 400 $	20 000 000 $
Contribution au surplus d'apport	10 013 629	11 500 000
Subventions à recevoir	4 500 000	
Produit de la dette à long terme	10 526 794	22 500 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	16 303 438	
Produits de dispositions d'immobilisations	7 581 892	181 035
Dépôts de garantie	523 729	
Diminution de placements	309 000	
	56 866 882	54 181 035
UTILISATION DES FONDS		
Fonds utilisés par les opérations (note 18)	1 520 504	1 439 338
Acquisitions d'immobilisations	34 200 049	117 929
Acquisitions de placements	7 205 400	281 004
Acquisition des intérêts minoritaires de Québécair — actions ordinaires	232 234	
Dette à long terme	13 428 691	627 692
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	7 931 009	309 797
Frais reportés	613 806	113 915
Intérêts minoritaires de Québécair — actions privilégiées	229 871	
Dépôts de garantie		10 739
Acquisition d'une filiale:		
Considération versée		3 142 766
Fonds de roulement déficitaire assumé		44 302 386
	65 361 564	50 345 566
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(8 494 682)	3 835 469
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	3 835 469	
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	(4 659 213)$	3 835 469 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1984

1. Constitution et objets

La Société québécoise des transports est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale.

La Société a pour objets:

— de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;

— de maximiser les retombées socio-économiques pour les québécois, découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;

— d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec Inc. et sa filiale en propriété exclusive Québécair.

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%, dans la mesure où la Société exerce à l'égard de cette compagnie une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

L'excédent du prix d'acquisition d'un placement sur sa valeur comptable est attribué à l'achalandage et est imputé aux opérations de l'exercice.

Fournitures d'entretien et d'exploitation

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, jusqu'à concurrence de leur valeur résiduelle estimative de 15% du coût pour les aéronefs et le matériel de vol, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	5% et 10%
Aéronefs et matériel de vol	$6^2/_3$% à $16^2/_3$%
Matériel au sol	10%
Améliorations locatives	20%
Aéronefs et matériel de vol loués en vertu de contrats de location-acquisition	$6^2/_3$% à $16^2/_3$%
Matériel au sol loué en vertu de contrats de location-acquisition	20%

Intérêts capitalisés

Les intérêts versés sur la dette découlant de l'achat d'aéronefs durant la période préopératoire sont capitalisés jusqu'au moment de leur entrée en exploitation.

Frais reportés

Les coûts des principales révisions des cellules sont reportés et amortis en fonction des heures de vol. Les autres frais reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des période variant de deux à trois ans.

Révisions des moteurs et des hélices

Les coûts des principales révisions des moteurs pour les aéronefs de type Boeing 737 et BAC-1-11 sont portés aux dépenses lorsqu'ils sont engagés tandis que les coûts des révisions des moteurs et des hélices relatifs aux aéronefs de type HS-748 sont provisionnés en fonction des heures de vol à des taux horaires fondés sur le coût estimatif des révisions.

Conversion des devises étrangères

Les compte en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle, comme suit:

— Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan;

— Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux en vigueur aux dates de transaction (taux d'origine);

— Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux en vigueur aux dates de transaction à l'exception de ceux relatifs à des éléments d'actif et de passif non monétaires qui sont convertis aux taux d'origine utilisés pour la conversion de ces mêmes éléments d'actif et de passif;

— Les gains et les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état des résultats au moment de leur réalisation à l'exception des gains et des pertes non réalisés relatifs à la dette à long terme qui sont reportés et amortis sur la durée résiduelle de la dette.

Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de l'exploitation des lignes régulières et des nolisements sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les sommes reçues pour services non rendus sont présentées au bilan comme revenus différés au poste revenus perçus par anticipation et dépôts sur les nolisements.

3. Modification aux conventions comptables

Au cours de l'exercice, la Société a adopté de façon prospective la méthode temporelle de conversion de devises étrangères afin de se conformer aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés alors qu'auparavant les éléments d'actif et de passif résultant d'opérations conclues en devises étrangères étaient convertis selon la méthode du court terme — long terme.

Cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes des états financier du présent exercice comme suit:

Bilan	
Perte non matérialisée sur change étranger	2 988 432 $
Dette à long terme	3 934 125
Déficit	945 693 $
Résultats	
Amortissement de la perte non matérialisée sur change étranger et perte nette de l'exercice	945 693 $

4. Débiteurs

	1984	1983
Comptes clients de Québécair	6 989 453 $	6 762 526 $
Subventions gouvernementales de fonctionnement	1 517 361	738 931
Solde de prix de vente d'aéronefs	4 835 373	—
Autres	498 159	932 463
	13 840 346 $	8 433 920 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

5. Placements

	1984	1983
À la valeur de consolidation		
Propair Inc. — participation de 50 %		
100 actions ordinaires	186 769 $	184 813 $
30 000 actions privilégiées, catégorie « A »	3 000 000	
3 500 actions privilégiées, catégorie « B »	350 000	350 000
Avances	509 000	412 000
	4 045 769	946 813
Versements échéant en deçà d'un an	309 000	
	3 736 769	946 813
Les Entreprises Bussières Ltée — participation de 50 %*		
1 438 952 actions ordinaires	2 081 559	
Navigation Sonamar Inc. — participation de 25 %		
190 000 actions ordinaires, classe « B »	199 621	
181 000 actions privilégiées, classe « B »	181 000	
	380 621	
	6 198 949 $	946 813 $

* À la date de la préparation des états financiers, l'acquisition de ce placement n'avait pas encore été entérinée par les commissions et régies de transport ayant juridiction. Voir note 23 pour événements postérieurs à la date du bilan.

6. Subventions à recevoir

	1984	1983
En rapport avec le renflouement de l'avoir de l'actionnaire de Québécair. Cette subvention a été cédée en garantie de la dette à long terme de la Société (note 10) et est encaissable à raison de 4 500 000 $ par année jusqu'en 1988	18 000 000 $	22 500 000 $
En rapport avec les besoins de liquidité de Québécair	1 413 629	
	19 413 629	22 500 000
Portion à recevoir en deçà d'un an	5 913 629	4 500 000
	13 500 000 $	18 000 000 $

Par le décret 2413-83, le ministre des Transports est autorisé à verser à la Société pour remise ultérieure à Québécair, par l'entremise de 1848-7199 Québec Inc., une subvention égale aux besoins de liquidité de Québécair pour la période de 3 ans ultérieure au 1er janvier 1984, laquelle subvention ne devant pas excéder 12 000 000 $ annuellement. Au 31 décembre 1984, un solde de 1 413 629 $ est à recevoir sur le montant de 10 013 629 $ octroyé pour l'exercice 1984.

7. Immobilisations

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains et bâtiments	5 794 441 $	2 146 863 $	3 647 578 $	3 203 825 $
Aéronefs et matériel de vol	73 828 886	18 575 069	55 253 817	44 760 476
Matériel au sol	4 561 400	2 756 456	1 804 944	1 258 782
Améliorations locatives	129 903	25 981	103 922	
	84 314 630	23 504 369	60 810 261	49 223 083
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Aéronefs et matériel de vol	21 068 402	772 145	20 296 257	7 678 660
Matériel au sol	206 676	27 010	179 666	
	21 275 078	799 155	20 475 923	7 678 660
	105 589 708 $	24 303 524 $	81 286 184 $	56 901 743 $

8. Frais reportés — au coût amorti

	1984	1983
Révisions des cellules	466 997 $	627 853 $
Frais de démarrage des DC-8	334 628	
Développement de systèmes informatiques	85 351	
Honoraires professionnels	44 599	178 392
	931 575 $	806 245 $

9. Créditeurs et frais courus

	1984	1983
Comptes-fournisseurs et frais courus	20 383 464 $	15 393 596 $
Provision pour journées de congé de maladie	2 350 000	1 850 000
Provision pour révisions des moteurs et des hélices	104 538	546 821
	22 838 002 $	17 790 417 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

10. Dette à long terme

	Versements échéant en deçà d'un an	1984	1983
Société québécoise des transports			
Débentures, Série « A », taux préférentiel moyen de trois banques à charte canadienne, moins 0,625 %, remboursable par versements annuels de 4 500 000 $, échéant le 22 décembre 1988 (a)	4 500 000 $	18 000 000 $	22 500 000 $
Québecair			
Emprunts garantis: (b)			
Taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable par versements trimestriels de 285 621 $, capital et intérêts, échéant en mai 1990	593 444	4 439 999	4 962 176
Taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable en juin 1990		2 238 778	2 238 778
Taux « LIBOR » majoré de 1 %, 4 142 865 $ US, remboursable par versements semi-annuels exprimés en pourcentage du montant original du prêt, soit un versement de 27 1/2 % et dix versements de 5 %, échéant en juin 1990	2 295 708	5 474 382	5 130 663
Taux « LIBOR » majoré de 1 %, 1 387 617 $ US, remboursable par versements semi-annuels exprimés en pourcentage du montant original du prêt, soit respectivement un versement de 27 1/2 % et dix versements de 5%,échéant en juin 1990	768 928	1 833 598	1 718 471
Taux « LIBOR » majoré de 1 1/4 %, 3 459 336 $ US, remboursable par versements trimestriels de 133 051 $ US, échéant en mai 1991	703 257	4 571 167	4 801 372
Taux « LIBOR » majoré de 1 1/4 %, 1 878 373 $ US, remboursable par versements trimestriels de 234 797 $ US, à compter d'août 1991, échéant en mai 1993		2 482 081	2 247 473
Emprunts bancaires: (c)			
Taux préférentiel majoré de 1 %, remboursé par anticipation en janvier 1985	999 994	999 994	1 285 710
Taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels de 17 860 $, échéant en juin 1989	214 320	946 340	1 160 660
Autres emprunts:			
8 1/2 %, 5 399 618 $ US, remboursable par versements semi-annuels de 539 962 $ US, à compter de décembre 1985, échéant en juin 1990	713 506	7 135 055	6 237 639
8 1/2 %, 4 800 382 $ US, remboursable par versements semi-annuels de 480 038 $ US, à compter de décembre 1985, échéant en juin 1990	634 322	6 343 225	5 519 509
8 1/2 %, 5 151 592 $ US, remboursable par versements semi-annuels de 515 159 $ US, à compter de novembre 1986, échéant en mai 1991		6 807 314	6 163 880
Soldes de prix d'achat d'aéronefs: (d)			
13,8 %, 4 000 000 $ US, remboursable par onze versements mensuels de 84 320 $ US, capital et intérêts, à compter de février 1985 et un versement de 3 630 710 $ US, à l'échéance en décembre 1985	491 340	5 322 000	
3,9 %, 3 000 000 $ US, remboursable par cinq versements mensuels de 67 500 $ US, capital et intérêts, à compter d'août 1985 et un versement de 2 844 661 $ US à l'échéance en décembre 1985	201 552	3 892 500	
Débentures, 9 %			3 000 000
	12 116 371 $	70 486 433	66 966 331
Versements échéant en deçà d'un an		12 116 371	9 628 497
		58 370 062 $	57 337 834 $

(a) Ces débentures sont garanties par la cession au fiduciaire pour le bénéfice exclusif des détenteurs de débentures de la subvention autorisée par le décret 2665-83. Ce décret autorise le ministre des Transports à accorder à la Société, pour et au nom du gouvernement, une subvention à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, afin de pourvoir au complet paiement, aux échéances de capital et d'intérêts qui sont stipulées aux débentures, y compris à toute date de rachat anticipé total ou partiel, du capital ou des intérêts alors payables sur les débentures, selon le cas. Cette subvention a été inscrite au surplus d'apport de la Société en rapport avec le renflouement de l'avoir des actionnaires de Québecair.

(b) Ces emprunts sont garantis par l'émission de trois obligations première hypothèque, d'une valeur nominale de 20 000 000 $ chacune, portant intérêt au taux de 24 %, émises en vertu de trois actes de fiducie et garanties par voie de charge spécifique et de premier rang par des pièces de remplacement et par trois aéronefs de type Boeing 737.

(c) Ces emprunts ainsi que les lettres de garantie émises par la banque au montant de 2 361 917 $ sont garantis par l'émission d'une obligation première hypothèque, d'une valeur nominale de 12 000 000 $, portant intérêt au taux de 12 %, garantie par voie de charge spécifique et de premier rang par un aéronef de type Bac-1-11 dont la valeur comptable nette est de 814 016 $ en 1984, et par voie de charge flottante de premier rang sur tous les autres éléments d'actif de la compagnie qui ne sont pas autrement donnés en garantie d'une autre dette. De plus, les créances sont directement affectées à la garantie des emprunts de banque. Cependant, à la suite de la vente de deux aéronefs au cours de l'exercice, les dispositions de l'acte de fiducie sont présentement en voie de révision avec le créancier.

(d) Les versements échéant le 31 décembre 1985 sur ces emprunts sont présentés à long terme puisque les administrateurs ont l'intention de les refinancer à long terme.

Les versements sur la dette à long terme des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1985	12 116 371 $
1986	10 411 358
1987	11 184 134
1988	11 288 739
1989	6 782 362

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

11. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	Versements échéant en deçà d'un an	1984	1983
Québecair			
Taux préférentiel, remboursable par versements mensuels de 113 232 $, capital et intérêts, échéant en septembre 1989	396 800 $	7 873 682 $	
Taux préférentiel, remboursable par versements mensuels de 109 686 $, capital et intérêts, échéant en décembre 1989	404 778	7 938 696	
9,75 %, remboursable par versements mensuels de 12 543 $, capital et intérêts, échéant en février 1988	116 173	404 511	509 935 $
12,4 % et 12,86 %, remboursables par versements mensuels de 4 597 $ et 1 616 $, capital et intérêts, et des versements de 22 974, et 8 027 $ à leur échéance respective en juin 1987 et août 1987	55 007	179 666	
17 % échéant en décembre 1988			4 274 121
11,55 % échéant en février 1990			3 342 093
	972 758 $	16 396 555	8 126 149
Versements échéant en deçà d'un an		972 758	1 074 781
		15 423 797 $	7 051 368 $

Les versements sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit

1985	2 899 969 $
1986	2 899 969
1987	2 890 783
1988	2 700 107
1989	14 499 422
Total des paiements minimums exigibles	25 890 250
Frais d'intérêt inclus dans les paiements minimums exigibles	9 493 695
	16 396 555 $

12. Capital-actions

	1984	1983
Autorisé:		
750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
200 000 actions	20 000 000 $	20 000 000 $
Souscrit et payé:		
71 084 actions	7 108 400	
	27 108 400 $	20 000 000 $

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec. Au cours de l'exercice 71 084 actions ont été souscrites et payées par la cession des actions que le gouvernement du Québec détenait dans les Entreprises Bussières Ltée, Propair Inc. et Navigation Sonamar Inc.

13. Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc.

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, détient 6 666 666 actions privilégiées de catégorie « B », participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec Inc.

14. Revenus

	1984 (12 mois)	1983 (6 mois)
Revenus d'exploitation	94 569 942 $	20 738 608 $
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement*	2 861 883	735 481
Service de la dette	2 572 996	175 315
Subvention du gouvernement du Canada		
Fonctionnement*	708 968	248 871
	100 713 789 $	21 898 275 $

* Dont 2 366 419 $ (684 352 $ en 1983) reliés aux opérations en régions éloignées de Québécair.

15. Frais Financiers — net

	1984 (12 mois)	1983 (6 mois)
Intérêts sur la dette à long terme, les débentures et les obligations découlant de contrats de location-acquisition	9 590 501 $	1 147 855 $
Intérêts capitalisés	(965 008)	
	8 625 493	1 147 855
Perte sur change étranger	82 050	
Amortissement de la perte non matérialisée sur change étranger	945 693	
Intérêts sur les emprunts à court terme	298 537	543 871
Revenus d'intérêts sur les dépôts à terme	(1 896 003)	
	8 055 770 $	1 691 726 $

16. Autres (revenus) dépenses

	1984 (12 mois)	1983 (6 mois)
Radiation d'une partie de la provision pour révision des moteurs et des hélices à la suite de la vente d'aéronefs	(968 236)$	
Régularisation de provisions pour taxes à payer	(231 700)	(355 738)$
Provision pour perte anticipée sur aliénation prévue d'aéronefs		1 663 382
	(1 199 936)$	1 307 644 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1984

17. Radiation d'achalandage

	1984 (12 mois)	1983 (6 mois)
Les Entreprises Bussières Ltée		
Valeur comptable des actions ordinaires acquises	2 192 319 $	
Considération versée	3 737 400	
	1 545 081	
Québécair — acquisition des intérêts minoritaires		
Valeur comptable des actions ordinaires acquises		
Considération versée	232 234	
	232 234	
1848-7199 Québec Inc.		
Valeur comptable déficitaire des actions ordinaires acquises		47 873 255 $
Considération versée		3 142 766
		51 016 021
	1 777 315 $	51 016 021 $

18. Fonds utilisés par les opérations

	1984 (12 mois)	1983 (6 mois)
Perte nette de l'exercice	6 460 182 $	55 077 758 $
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement:		
Amortissement des immobilisations	(6 287 360)	(1 708 191)
Amortissement de la perte non matérialisée sur change étranger	(945 693)	
Amortissement des frais reportés	(488 476)	(292 887)
Provision pour révision des moteurs et des hélices à long terme	(854 493)	1 335 269
Radiation d'achalandage	(1 777 315)	(51 016 021)
Quote-part dans les résultats des compagnies satellites — perte nette	(99 183)	(114 288)
Variation des intérêts à payer à long terme	(6 035)	12 576
Profit (perte) sur la vente d'immobilisations	4 053 644	(191 496)
Radiation d'une partie de la provision pour révision des moteurs et des hélices	968 236	
Revenus perçus par anticipation	496 997	
Provision pour perte anticipée sur aliénation prévue d'aéronefs		(1 663 382)
	1 520 504 $	1 439 338 $

19. Régimes de retraite

Les dernières évaluations actuarielles pour chacun des trois régimes de retraite de Québécair, effectuées en date du 31 décembre 1982, ont révélé un surplus de 1 133 975 $. Il est prévu que les prochaines évaluations actuarielles seront en date du 31 décembre 1985.

20. Impôts sur le revenu

Tant que la filiale ainsi que sa filiale en propriété exclusive Québécair demeurent indirectement la propriété à part entière du gouvernement du Québec, aucun impôt ne sera exigé sur le revenu imposable réalisé.

L'avantage fiscal provenant des pertes comptables n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes susceptibles de réduire les impôts futurs se détaillent comme suit:

Montant des pertes fiscales à reporter dans les délais suivants:

	Canada	Québec	États-Unis
1985	9 728 $	9 728 $	
1986	4 872 897		
1987	12 111 262	77 495	
1990	9 772 887		
1991	1 043 911	1 043 911	
1998			706 611 $
1999			8 618 394
	27 810 685	1 131 134	9 325 005
Montant des écarts temporaires à reporter sur une période indéterminée	19 170 394		
Portion des pertes fiscales provenant d'écarts temporaires et ne produisant pas d'avantage fiscal		(1 879 741)	(4 262 334)
	46 981 079 $	(748 607)$	5 062 671 $

De plus, conformément aux lois de l'impôt sur le revenu, 1848-7199 Québec Inc. assume le prix de base rajusté d'un certain nombre d'actions de Québécair et advenant leur aliénation, elle sera redevable des impôts sur le revenu calculés en fonction de ce prix de base rajusté.

21. Convention de vote fiduciaire

Les actions de Québécair (U.S.) Inc. ont été cédées à un fiduciaire avec tous les droits de vote que comportent ces actions en vertu d'une convention de vote fiduciaire pour une période de deux ans jusqu'en 1985.

22. Baux à long terme

La Société est engagée d'après des baux à long terme échéant jusqu'en 2005 à verser un loyer total de 1 906 113 $ pour des bâtiments et des locaux.

La dépense de loyer pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984 s'élève à 586 681 $ (476 953 $ en 1983). Les loyers pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1985	615 506 $
1986	462 248
1987	364 400
1988	342 312
1989	7 290

23. Événements postérieurs à la date du bilan

Nordair Inc.

La Société a acquis le 26 avril 1985, pour une somme de 5 151 600 $, 540 599,89 actions de Nordair Inc. représentant 22,09 % des actions ordinaires émises de cette compagnie. Cette transaction fut financée par un emprunt sous forme de billets à terme sur une période de cinq ans.

La Corporation de gestion La Vérendrye

La Société a signé une entente de principe, sujette aux autorisations préalables des commissions et régies de transport ayant juridiction, avec la Corporation de gestion La Vérendrye. Cette convention prévoit que la Société cédera ses intérêts dans les Entreprises Bussières Ltée, qui est devenue sa filiale en propriété exclusive en 1985, en contrepartie d'une participation minoritaire au capital-actions de la Corporation de gestion La Vérendrye.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

L.R.Q., c. S-22.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1984 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit, du surplus d'apport et de l'évolution de la situaton financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et, à l'exception du changement de méthode de conversion des éléments d'actif et de passif en devises étrangères dont il est question à la note 3, ces principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 juillet 1985

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

L.R.Q., c. S-19

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars

	1985	1984 (note 4)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	2 105 792 $	9 407 220 $
Règlements à recevoir	11 129 619	11 254 663
Débiteurs	7 013 955	7 033 380
Stocks (note 3)	5 204 307	5 925 281
Frais payés d'avance	444 639	464 466
	25 898 312	34 085 010
RÉCLAMATION À RECEVOIR (note 4)	16 300 770	14 768 578
PLACEMENTS (note 5)	27 801 006	24 647 044
IMMOBILISATIONS (note 6)	161 828 412	162 630 651
FRAIS REPORTÉS (note 7)	40 031 272	30 366 166
	271 859 772 $	266 497 449 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunts bancaires	9 144 741 $	12 332 374 $
Fournisseurs et frais courus	10 316 408	7 768 824
Droits miniers	435 947	340 386
Versements sur la dette à long terme (note 8)	4 635 036	2 691 700
Crédit reporté sur options d'or (note 9)	621 058	
Revenus reportés (note 10)	619 483	
	25 772 673	23 133 284
DROITS MINIERS REPORTÉS	15 742 972	13 612 372
DETTE À LONG TERME (note 8)	72 283 111	80 651 282
REVENUS REPORTÉS (note 10)	5 469 165	839 557
	119 267 921	118 236 495
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 11)		
Autorisé:		
12 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Souscrit: 11 060 000 actions	110 600 000	110 600 000
Moins: Souscription à recevoir		11 600 000
Émis et payé	110 600 000	99 000 000
SURPLUS D'APPORT	17 000 000	17 000 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	24 991 851	32 260 954
	152 591 851	148 260 954
	271 859 772 $	266 497 449 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 15 et 16)

Pour le Conseil d'administration,

Paul J. Bourassa, administrateur
Pierre K. Garceau, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars

	1985	1984
Exploitation minière		
Revenu net d'exploitation	80 612 285 $	79 883 700 $
Frais d'exploitation	71 186 894	70 729 324
Redevances	483 792	438 780
	71 670 686	71 168 104
Bénéfice d'exploitation	8 941 599	8 715 596
Projets miniers abandonnés et autres dépenses		
Projets miniers abandonnés	1 096 829	1 875 822
Travaux de recherche	490 207	421 017
Autres dépenses nettes	1 598 987	2 902 223
	3 186 023	5 199 062
	5 755 576	3 516 534
Frais financiers nets (note 12)	10 305 224	9 266 607
Participation dans les (pertes nettes) bénéfices nets de compagnies associées	(655 195)	765 300
Perte avant droits miniers et postes extraordinaires	5 204 843	4 984 773
Droits miniers	2 285 000	3 918 000
Perte avant postes extraordinaires	7 489 843	8 902 773
Postes extraordinaires (note 13)	220 740	7 563 533
Perte nette	7 269 103	1 339 240
Bénéfices non répartis au début	32 260 954	33 600 194
Bénéfices non répartis à la fin	24 991 851 $	32 260 954 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars

	1985	1984
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	10 951 726 $	8 968 374 $
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds générés par les opérations (note 14)	17 721 810	12 888 349
Souscription au capital-actions	11 600 000	10 000 000
Augmentation de la dette à long terme	36 545 729	9 700 843
Produit de dispositions d'immobilisations	124 052	832 506
Produit de dispositions de placements	70 905	6 698 892
Revenus reportés moins portion à court terme	3 097 416	
Produit de dispositions de projets miniers		6 937 000
Fonds de roulement déficitaire d'une filiale antérieurement consolidée		91 596
	69 159 912	47 149 186
UTILISATION DES FONDS		
Versements sur la dette à long terme	44 913 900	2 976 340
Acquisitions d'immobilisations	20 352 333	31 436 935
Acquisitions de placements	3 761 116	2 536 195
Frais reportés	10 958 650	8 216 364
	79 985 999	45 165 834
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(10 826 087)	1 983 352
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	125 639 $	10 951 726 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM, constituée par loi spéciale, a pour objets l'exploration minière par toutes méthodes, la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales. À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2. Conventions comptables

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de SOQUEM avec ceux de ses filiales à part entière: Niobec inc., Mines Selene inc., Soquemines inc.

Les états financiers consolidés regroupent également selon la méthode de la consolidation proportionnelle les éléments d'actif, de passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation de SOQUEM, et de la filiale de Soquemines inc.

Règlements à recevoir

Les règlements à recevoir incluent les lingots d'or et le concentré de niobium et sont évalués à la valeur de réalisation nette estimative.

Stocks

Le stock de sel est évalué au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

Le stock de fournitures est évalué au moindre du coût moyen et du coût de remplacement.

Placements

Les placements dans les compagnies associées sur lesquelles SOQUEM et ses filiales exercent une influence sensible sur la gestion, sont comptabilisés à la valeur de consolidation, c'est-à-dire au coût majoré ou diminué de sa quote-part aux bénéfices non répartis ou déficit depuis l'acquisition de ces participations.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût.

Pour les gisements miniers en exploitation, l'amortissement et l'épuisement des immobilisations sont établis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par ailleurs, si la durée d'actifs immobilisés est inférieure à celle de la mine, leur amortissement est basé sur leur vie utile anticipée.

Les immobilisations qui ne servent pas à l'exploitation de gisements miniers sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée.

Aucun amortissement n'est calculé sur les immobilisations des projets miniers qui n'ont pas atteint le stade d'exploitation commerciale.

Capitalisation des frais financiers

Les frais relatifs au financement de travaux importants en immobilisations, encourus au cours de la période de construction, sont capitalisés aux projets concernés.

Frais reportés

Les coûts relatifs aux acquisitions de droits et d'intérêts miniers, aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux, de mise en valeur de découvertes et d'administration s'y rapportant sont reportés jusqu'au moment où une décision d'aller en exploitation est prise et alors les coûts relatifs à un gisement sont virés aux actifs immobilisés. Par contre, lorsqu'un projet minier est abandonné, tous les coûts inhérents sont imputés aux opérations de l'exercice financier où il y a abandon.

Les gains ou pertes sur change étranger non réalisés sont reportés et sont amortis sur la durée résiduelle des placements et de la dette à long terme.

Les honoraires et commissions relatifs aux contrats de vente d'or, à des prix et des dates établis à l'avance, sont reportés et sont amortis sur la durée de ces contrats.

Revenus reportés

Les revenus découlant des contrats de vente d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont reportés et imputés aux revenus de l'exercice financier où il y a livraison. Toutefois, l'acheteur est remboursé lorsqu'il se prévaut de son option d'annuler une livraison.

Les intérêts courus sur la réclamation à recevoir sont comptabilisés comme revenus reportés et seront virés aux résultats lors du règlement de cette réclamation.

Crédit reporté sur options d'or

Les engagements relatifs aux transactions sur options d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont comptabilisés comme crédit reporté. En fin d'exercice, si la valeur au marché des options d'or excède leur coût, la perte est imputée aux opérations. Par contre, si le coût de ces options d'or excède la valeur au marché, le gain est comptabilisé dans l'exercice financier où il y a rachat.

Baux

Les baux se répartissent en deux catégories: les contrats de location-acquisition et les contrats de location-exploitation. Les éléments d'actif comptabilisés en vertu des contrats de location-acquisition sont amortis de la même manière que les immobilisations. Les paiements de loyer moins l'intérêt théorique réduisent le montant des obligations comptabilisées en vertu des contrats de location-acquisition.

Quant aux contrats de location-exploitation, le loyer annuel est imputé aux opérations.

Conversion de devises étrangères

Des comptes d'actif et de passif à court terme ainsi que la dette à long terme sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice, à l'exception des gains ou pertes sur change étranger non réalisés sur les placements et la dette à long terme qui sont comptabilisés comme revenus ou frais reportés.

Surplus d'apport

Les subventions versées par le gouvernement du Québec à titre d'actionnaire sont inscrites au surplus d'apport.

3. Stocks

	1985	1984
Sel	1 354 240 $	2 218 214 $
Fournitures	3 850 067	3 707 067
	5 204 307 $	5 925 281 $

4. Réclamation à recevoir

En septembre 1983, Mines Selene inc., filiale de SOQUEM, a intenté une poursuite civile contre l'assureur, Allstate du Canada. La réclamation vise des dommages matériels au montant de 3 046 021 $ et des dommages pour interruption des affaires au montant de 10 883 000 $ subis à cause d'une fissure survenue le 3 juillet 1981 dans le mur de glace protégeant la construction d'un puits. Selon l'opinion obtenue d'un cabinet d'avocats, la police d'assurance s'applique et l'assureur est tenu d'indemniser la filiale de la Société.

La réclamation couvrant l'interruption des affaires a été établie selon les termes prévus à la police d'assurance. La période d'interruption de cette réclamation a été évaluée par un ingénieur de SOQUEM; de plus, un cabinet d'ingénieurs-conseils a également été mandaté pour formuler une opinion sur ce sujet.

Cette réclamation d'assurance a été comptabilisée rétroactivement et a entraîné une augmentation (diminution) des postes des états financiers comme suit:

	1985	1984
Réclamation à recevoir	16 300 770 $	14 768 578 $
Immobilisations — au coût*	(13 929 021)	(13 929 021)
Revenus reportés — intérêts sur réclamation à recevoir	2 371 749 $	839 557 $

* L'amortissement de ses immobilisations inscrites aux livres jusqu'à la date de cette réclamation n'a pas été redressé.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

5. Placements

	1985	1984
Compagnies associées — à la valeur de consolidation (valeur au marché: 26 832 259 $; en 1984: 37 688 583 $)	23 012 396 $*	22 602 749 $
Autres — au coût	4 788 610 **	2 044 295
	27 801 006 $	24 647 044

* Ce montant comprend des actions totalisant 610 697 $ (valeur au marché: 1 323 000 $; en 1984: 1 727 250 $) affectées à la garantie des opérations relatives aux options d'or.

** Les livres de SOQUEM au 31 mars 1985 comprennent un prêt hypothécaire de 49 229 $ à l'un de ses officiers, portant intérêt à 9% l'an, remboursable par versements annuels de 9 000 $ comprenant capital et intérêts, dont 28 330 $ sont inclus dans Autres placements.

6. Immobilisations

	1985	1984
Terrains, bâtisses, équipements et autres	97 141 978 $	88 365 814 $
Frais de développement	75 241 705	63 878 924 *
Infrastructures	19 644 350	19 685 818
Frais de financement et de démarrage nets	13 936 217	13 936 217
Frais préliminaires à la production	12 728 944	12 757 624
Propriétés minières	12 783 599	12 948 210 *
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 314 351	3 337 200
	234 791 144	214 909 807
Subventions	923 184	898 206
	233 867 960	214 011 601
Réclamation à recevoir (note 4)	13 929 021	13 929 021
	219 938 939	200 082 580
Amortissement et épuisement accumulés	58 110 527	37 451 929
	161 828 412 $	162 630 651 $

* Chiffres révisés à la suite d'une nouvelle distribution de ces postes.

7. Frais reportés

	1985	1984
a) Projets miniers au stade d'exploration ou de mise en valeur		
Additions de l'exercice		
Frais d'exploration	4 083 091 $	6 081 927 $
Frais de mise en valeur	5 264 653	1 228 444
	9 347 744	7 310 371
Moins:		
Projets miniers abandonnés	1 096 829	1 875 822
Disposition d'options d'achat de propriétés minières	265 000	
Projets miniers disposés		8 934 510
Projets miniers virés aux immobilisations		2 177 770
	7 985 915	(5 677 731)
b) Autres éléments		
Perte reportée non réalisée sur change étranger	1 767 745	838 447
Moins: Amortissement	182 811	24 900
	1 584 934	813 547
Honoraires et commissions sur contrats de vente d'or	94 257	
	1 679 191	813 547
	9 665 106	(4 864 184)
Solde au début	30 366 166	35 230 350
Solde à la fin	40 031 272 $	30 366 166 $
Représenté par:		
Frais d'exploration	25 591 988 $	22 434 622 $
Frais de mise en valeur	12 511 094	7 682 545
Perte reportée non réalisée sur change étranger	1 633 933	248 999
Honoraires et commissions sur contrats de vente d'or	94 257	
	40 031 272 $	30 366 166 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

8. Dette à long terme

	Versements exigibles à court terme	1985	1984
SOQUEM			
Emprunt bancaire, remboursable par 20 versements semestriels égaux échéant en 1995 dont 19 M $ U.S. (a)	3 650 000 $	35 934 838 $	36 500 000 $
Emprunt à terme, renouvelable jusqu'en 1986, remboursable par la suite sur une période de cinq ans (1984: sans modalité de remboursement) (b)		24 521 698	35 502 702
Emprunt à terme, renouvelable jusqu'en 1986, remboursable par la suite sur une période de cinq ans (c)		6 000 000	
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (e)	965 606	1 454 202	2 325 325
Emprunt hypothécaire, portant intérêt au taux de 11,25%, remboursable par versements mensuels échéant en 2004 (d)	14 028	933 665	946 239
Emprunts hypothécaires à taux et à échéances variables (d)	5 403	73 744	66 126
Mines Selene inc.			
Emprunt à terme, renouvelable jusqu'en 1986, remboursable par la suite sur une période de cinq ans (c)		8 000 000	8 000 000
Soquemines inc.			
Emprunts à taux et à échéances variables			2 590
	4 635 036	76 918 147	83 342 982
Versements exigibles à court terme		4 635 036	2 691 700
	4 635 036 $	72 283 111 $	80 651 282 $

(a) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel du prêteur ou du taux d'offre des prêts interbancaires à Londres ou du taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire.
(b) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel ou du coût des fonds du prêteur, ou du taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire.
(c) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel ou du coût des fonds du prêteur.
(d) Au cours des cinq prochains exercices, les versements annuels sur les emprunts hypothécaires varieront de 19 430 $ à 29 798 $.
(e) Les versements minimaux en vertu de contrats de location-acquisition sont:

Exercice	
1986	1 075 894 $
1987	498 944
	1 574 838
Moins: intérêt théorique	120 636
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	1 454 202 $

La Société a conclu en février 1985 un contrat d'échange de taux d'intérêt avec une institution bancaire, exprimé de 1987 à 1990, lequel a pour effet de convertir les taux variables sur 40 000 000 $ d'emprunts en taux fixes de 11,8% et de 12,6%.

9. Crédit reporté sur options d'or

Une filiale a encaissé un montant net de 480 457 $ contre l'engagement de vendre 24 850 onces d'or à des prix variant de 320 $ U.S. à 360 $ U.S. et à des dates prédéterminées (de mai à novembre 1985). La valeur du marché de ces engagements au 31 mars 1985 est de 621 058 $.

10. Revenus reportés

	1985	1984
Contrats de vente d'or	3 716 899 $	
Intérêts courus sur réclamation à recevoir (note 4)	2 371 749	839 557 $
	6 088 648	839 557
Moins: Portion à court terme	619 483	
	5 469 165 $	839 557 $

11. Capital-actions

Les actions de SOQUEM sont détenues par le gouvernement du Québec.

Le capital-actions autorisé de la Société est de 125 000 000 $. Au cours de l'exercice, la Société a reçu 11 600 000 $ en paiement de 1 160 000 actions, portant son capital-actions émis et payé à 110 600 000 $ au 31 mars 1985.

Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 14 400 000 $, sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement aux conditions qu'il déterminera.

12. Frais financiers nets

	1985	1984
Intérêts sur dette à long terme	9 235 888 $	8 234 351 $
Intérêts sur contrats de location-acquisition	272 833	400 297
Autres frais d'intérêts — nets	796 503	631 959
	10 305 224 $	9 266 607 $

13. Postes extraordinaires

	1985	1984
Bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par des compagnies associées	3 372 723 $	7 563 533 $
Quote-part des pertes extraordinaires de compagnies associées	3 151 983	
	220 740 $	7 563 533 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

14. Fonds générés par les opérations

	1985	1984
Perte avant postes extraordinaires	(7 489 843)$	(8 902 773)$
Éléments ne modifiant pas le fonds de roulement:		
Amortissement et épuisement des immobilisations	20 798 358	17 690 765
Droits miniers reportés	2 130 600	3 821 585
Frais reportés	1 274 811	1 900 722
Participation dans les bénéfices net (pertes nettes) de compagnies associées, moins les dividendes reçus	913 125	(460 728)
Perte sur dispositions d'immobilisations	94 759	51 125
Crédit reporté sur options d'or		(3 044 310)
Perte sur dispositions de projets miniers		1 997 510
Gain sur dispositions de placements		(165 547)
	17 721 810 $	12 888 349 $

15. Engagements

a) Contrat de vente de sel

Mines Seleine inc. s'est engagée par contrat à combler jusqu'au 31 mars 1992 au moins 90% des besoins en sel du gouvernement du Québec.

b) Contrats de location-exploitation

Suite au contrat précité, un accord commercial est actuellement en vigueur entre Mines Seleine inc. et la Société Sonamar inc. pour l'affrètement à long terme d'un navire pour le transport de sel à raison d'un loyer annuel minimal de 6 926 000 $ jusqu'en l'an 2002.

Mines Seleine inc. s'est engagée en vertu de baux de location-exploitation s'échelonnant jusqu'en 1992 à raison de loyers annuels d'environ 402 000 $ pour la location d'espaces d'entreposage.

Le total minimal des versements annuels à effectuer sur ces contrats au cours des cinq prochains exercices s'établit à 7 328 000 $.

c) Convention de prêt

En vertu d'une convention de prêt, une filiale a accordé à une compagnie associée une couverture de crédit n'excédant pas 14 000 onces d'or. Au 31 mars 1985, 6 000 onces ont déjà été versées et le solde de 8 000 onces représentant un montant de l'ordre de 3 300 000 $ devra être versé durant les mois d'avril à octobre 1985.

16. Éventualités

Une action en dommages et intérêts a été intentée par une filiale de SOQUEM et un cabinet d'ingénieurs-conseils contre un entrepreneur relativement au travail effectué par ce dernier. Le montant de cette action s'élève à 2,8 millions $ et pourrait être augmenté à environ 10 millions $. L'entrepreneur, par contre, a logé une demande reconventionnelle de 3 991 565 $ conjointement contre la filiale et le cabinet d'ingénieurs-conseils. Selon l'opinion du cabinet d'avocats de cette filiale, il est peu probable dans l'état actuel du dossier qu'elle soit condamnée à payer des dommages-intérêts à l'entrepreneur; aucune provision n'a été comptabilisée.

Tout gain ou perte éventuelle pouvant découler du dénouement de ces procédures réduira ou augmentera le coût des immobilisations.

17. Événement postérieur à la date du bilan

Une compagnie associée a signifié son intention d'exercer l'option accordée par SOQUEM en juillet 1983 de se porter acquéreur le 31 juillet 1985 d'une usine de traitement, d'équipement et de concessions minières pour le prix de 12 339 000 $. En contrepartie, le placement de SOQUEM dans cette compagnie associée sera augmenté d'un montant d'une valeur équivalente.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

L.R.Q., c. S-19

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM au 31 mars 1985 ainsi que les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent après répercussion rétroactive de la comptabilisation d'une réclamation à recevoir mentionnée à la note 4.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 juin 1985

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

L.R.Q., c. S-20

BILAN

au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	28 993 $	
Débiteurs	177 545	91 486 $
Stock de publications	249 331	210 782
Travaux en cours — publications	350 957	315 104
Frais payés d'avance	13 234	16 566
	820 060 $	633 938 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		92 665 $
Créditeurs et frais courus	157 191 $	211 287
Dépôt d'un client		14 218
Revenus reportés	855 524	662 958
DÉFICIT MOINS APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 012 715	981 128
Apport du gouvernement du Québec		
Fonds de roulement	75 000	75 000
Déficit	267 655	422 190
	192 655	347 190
	820 060 $	633 938 $

ENGAGEMENT (note 7)

Pour la Société,

Jacques Viau
Suzanne Paquet

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	2 692 112 $	2 095 291 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	2 091 488	1 572 680
REVENU BRUT	600 624	522 611
Service à la clientèle (note 5)	114 298	178 463
Frais généraux et d'administration (note 6)	331 791	304 920
	446 089	483 383
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT:	154 535	39 228
Coût net d'abandon de la publication du répertoire de jurisprudence et de doctrine		265 163
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	154 535	(225 935)
DÉFICIT AU DÉBUT	422 190	196 255
DÉFICIT À LA FIN	267 655 $	422 190 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), corporation au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale, a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité. Conformément aux dispositions de la loi constituant la Société, l'excédent de ses revenus sur ses dépenses pour un exercice financier doit être versé au Fonds consolidé du revenu, après constitution d'un fonds de roulement dont le montant maximum est déterminé par le gouvernement.

2. Conventions comptables

La Société applique la méthode de la comptabilité d'exercice en tenant compte des conventions comptables suivantes:

Stock de publications

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Il ne comprend que les ouvrages publiés depuis le 1er avril 1982. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'œuvre, matériel et impression) et des frais généraux et d'administration s'y rapportant. De ce coût sont déduites les participations du ministère de la Justice et des autres organismes.

Le stock de publications datant d'un an et plus au 31 mars est dévalué de 25% par année.

Travaux en cours — Publications

Les travaux en cours sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette estimative. Le coût des travaux en cours de chaque publication est établi de la même manière que pour le stock de publications.

Immobilisations

Les acquisitions d'équipement, de mobilier, d'équipement informatique et de livres pour la bibliothèque sont imputées aux opérations.

Comptabilisation des revenus provenant des publications

Les revenus provenant d'abonnements sont crédités sur leur durée. Pour les autres publications, la date d'expédition détermine à quel exercice les revenus appartiennent.

Dépenses assumées par certains ministères

Certaines dépenses de la Société telles la contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et certains frais de messagerie, défrayées à même les crédits de certains ministères, ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses.

3. Revenus provenant des publications et des services

	1985	1984
Clientèle privée	1 431 518 $	1 155 803 $
Ministère de la Justice	420 376	191 055
Barreau du Québec	467 093	485 615
Chambre des notaires	188 254	187 101
Autres organismes	184 871	75 717
	2 692 112 $	2 095 291 $

4. Coût des publications et des services

	1985	1984
Stock de publications et travaux en cours au début	525 886 $	811 035 $
Frais de l'exercice		
Frais directs de fabrication	1 659 003	1 217 191
Frais généraux imputés	779 227	580 939
	2 964 116	2 609 165
À déduire:		
Participations dans certaines publications:		
Ministère de la Justice	228 422	423 557
Autres organismes	43 918	87 042
	2 691 776	2 098 566
Stock de publications et travaux en cours à la fin	600 288	525 886
	2 091 488 $	1 572 680 $

5. Service à la clientèle

	1985	1984
Traitements et avantages sociaux	44 034 $	95 662 $
Matériel	53 264	65 801
Loyer	17 000	17 000
	114 298 $	178 463 $

6. Frais généraux et d'administration

	1985	1984
Traitements et avantages sociaux	674 221 $	431 350 $
Honoraires professionnels	25 034	35 326
Déplacements et frais de représentation	24 902	17 058
Communications et messagerie	103 519	136 858
Loyer et taxes	182 459	188 558
Équipement, mobilier et entretien	32 718	47 998
Papeterie et fournitures de bureau	77 068	35 183
Documentation	12 435	9 996
Assurances	2 956	2 811
Mauvaises créances	2 706	
Annulation de frais d'un exercice antérieur	(27 000)	(19 279)
	1 111 018	885 859
Frais généraux et d'administration imputés au coût des publications et des services	779 227	580 939
	331 791 $	304 920 $

7. Engagement

La Société est liée par des baux à long terme échéant jusqu'en 1991 pour des locaux administratifs et de l'équipement dont le montant de loyer minimum global est de 1 359 692 $.

Les loyers annuels minimum des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1986	257 658 $
1987	257 658
1988	246 110
1989	242 084
1990	207 520

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

L.R.Q., c. S-20

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 août 1985

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

L.R.Q., c. S-21

BILAN

au 31 mars 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	2 443 658 $	1 669 902 $
Débiteurs	7 020	756
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		153 000
Intérêts courus et dividendes à recevoir	302 581	209 160
Versements de capital sur les placements échéant en deçà d'un an (note 3 b)	462 300	433 600
	3 215 559	2 466 418
PLACEMENTS		
Filiales en propriété exclusive (notes 3 a et 4)	16 821 774	11 597 026
Participations au capital-actions et prêts (note 3 b et c)	38 007 180	36 968 104
	54 828 954	48 565 130
IMMOBILISATIONS (note 5)	92 723	94 618
	58 137 236 $	51 126 166 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire non garanti	2 360 000 $	2 200 000 $
Créditeurs et frais courus	65 612	296 752
Provision pour réclamations — garanties d'emprunts bancaires (note 6)	408 000	479 000
	2 833 612	2 975 752
AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	300 000	300 000
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 7)		
Autorisé		
850 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
518 000 actions	51 800 000	46 400 000
ACTIFS CÉDÉS À TITRE GRATUIT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET CONVERTIS EN PLACEMENTS DANS LES FILIALES	9 540 201	9 540 201
DÉFICIT	(6 336 577)	(8 089 787)
	55 003 624	47 850 414
	58 137 236 $	51 126 166 $

Pour le Conseil d'administration,

André Marier
Léo J. Marquis

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
REVENUS DE PLACEMENTS		
Bénéfice net (perte nette) des filiales (note 4)		
C.D.M.V. Inc.	949 434 $	652 764 $
Usine de congélation de St-Bruno Inc.	136 905	152 921
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	1 748 188	168 578
Société québécoise des pêches	(163 182)	(123 665)
Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires — BIO-AGRAL	(200 367)	
	2 470 978	850 598
Intérêts	2 154 328	1 885 935
Dividendes	2 376 231	1 365 287
Gain sur disposition de participations au capital-actions	891 683	
Autres revenus	31 915	22 572
	7 925 135	4 124 392
PROVISION POUR PERTES		
Participations au capital-actions et prêts incluant intérêts courus et à recevoir (note 3 c)	4 804 205	2 448 650
Garanties d'emprunts bancaires (note 6)	(61 000)	242 690
	4 743 205	2 691 340
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	689 736	751 819
Services professionnels et administratifs	116 459	59 978
Loyer et entretien des locaux	116 947	122 476
Frais financiers	278 079	244 130
Divers frais	196 801	166 376
Amortissement des immobilisations	30 698	29 148
	1 428 720	1 373 927
BÉNÉFICE NET	1 753 210	59 125
DÉFICIT AU DÉBUT	8 089 787	8 148 912
DÉFICIT À LA FIN	6 336 577 $	8 089 787 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net	1 753 210 $	59 125 $
Éléments ne modifiant pas le fonds de roulement		
Bénéfice net des filiales	(2 470 978)	(850 598)
Provision pour pertes sur participations au capital-actions et prêts	3 833 518	1 664 862
Gain sur dispositions de participations au capital-actions	(891 683)	
Amortissement des immobilisations	30 698	29 148
Fonds générés par les opérations	2 254 765	902 537
Émission de capital-actions	5 400 000	6 400 000
Remboursements de prêts et dispositions de participations au capital-actions	4 375 794	226 099
Dispositions de bateaux		3 033 483
	12 030 559	10 562 119
UTILISATION DES FONDS		
Placements dans des filiales en propriété exclusive	2 753 770	192 533
Participations au capital-actions et prêts consentis	8 356 705	8 627 774
Acquisitions d'immobilisations	28 803	5 190
Acquisitions de bateaux		3 033 483
	11 139 278	11 858 980
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	891 281	(1 296 861)
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	(509 334)	787 527
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	381 947 $	(509 334)$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — SOQUIA, constituée par une loi spéciale, est une compagnie à fonds social et elle a pour objets :

— de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire;

— de participer ou d'intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales.

Les activités de SOQUIA se caractérisent principalement par l'acquisition d'actions et l'octroi de prêts d'actionnaire à des entreprises actives dans le secteur agro-alimentaire québécois. Les actions de SOQUIA font partie du domaine public du Québec et son attribuées au ministre des Finances.

2. Conventions comptables

Les états financiers de SOQUIA ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Placements

Filiales

Les participations de SOQUIA dans ses filiales en propriété exclusive soit C.D.M.V. Inc., Usine de congélation de St-Bruno Inc., Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc., Société québécoise des pêches et Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires — BIO-AGRAL, sont présentées à la valeur de consolidation.

Les états financiers de ces filiales en propriété exclusive ne sont pas consolidés avec ceux de SOQUIA vu que la direction de cette dernière considère que la présentation à la valeur de consolidation permet à son actionnaire unique d'analyser distinctement les activités des filiales de celles de SOQUIA.

Participations au capital-actions

Les participations au capital-actions sont présentées à leur valeur d'acquisition. Ces participations ne dépassent pas à l'origine 50% du capital-actions de l'entreprise faisant l'objet d'une intervention financière de SOQUIA. Si, par la suite, SOQUIA en acquiert le contrôle effectif pour la protection de son placement ou pour assurer la continuité d'un projet d'intervention, la participation continue d'être présentée au coût sous ce même poste au bilan.

Provision pour pertes sur participations au capital-actions et prêts

La provision pour pertes sur les participations au capital-actions est établie par évaluation de chacune des participations au moindre du coût ou de leur valeur de réalisation estimative. Pour les prêts, la provision est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

	Taux	Méthode
Mobilier et équipement	20%	Solde dégressif
Véhicule	25%	Solde dégressif
Équipement informatique	20%	Solde dégressif
Logiciel	20%	Linéaire
Améliorations locatives	—	Durée du bail

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés de la Société est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

3. Placements

	1985	1984
a) Filiales en propriété exclusive — à la valeur de consolidation		
C.D.M.V. Inc.		
Actions ordinaires — au coût	1 750 000 $	1 750 000 $
Bénéfices non répartis	2 898 355	1 948 921
	4 648 355	3 698 921
Usine de congélation de St-Bruno Inc.		
Actions ordinaires — au coût	1 064 473	1 064 473
Bénéfices non répartis	425 914	289 009
	1 490 387	1 353 482
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.		
Actions ordinaires — au coût	6 024 111	6 024 111
Bénéfices non répartis	2 199 832	451 644
	8 223 943	6 475 755
Société québécoise des pêches		
Actions ordinaires — au coût	2 650 000	
Déficit	(286 847)	(123 665)
Avances	76 083	179 079
	2 439 236	55 414
Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires — BIO-AGRAL*		
Déficit	(200 367)	
Avances	220 220	13 454
	19 853	13 454
	16 821 774 $	11 597 026 $

* Société constituée en vertu de la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires. Au 31 mars 1985, aucune action de son capital-actions n'avait été émise.

	1985	1984
b) Participations au capital-actions et prêts — au coût		
Actions ordinaires*	31 670 061 $	30 320 541 $
Actions privilégiées	1 240 990	854 922
	32 911 051	31 175 463
Débentures et prêts**	15 544 230	12 468 525
	48 455 281	43 643 988
Versements de capital échéant en deçà d'un an	462 300	433 600
	47 992 981	43 210 388
Provision pour pertes	9 985 801	6 242 284
	38 007 180 $	36 968 104 $

* Au 31 mars 1985, 10 845 570 $ d'actions ordinaires (1984: 11 971 050 $) avaient une valeur boursière de 25 813 250 $ (1984: 26 688 100 $). Le solde des actions ordinaires de 20 824 491 $ qui ne sont pas cotées en bourse (1984: 18 349 491 $), dont une provision pour pertes de 3 262 550 $ est pourvue (1984: 1 371 041 $), avait une valeur comptable de 30 896 900 $ (1984: 25 754 900 $) à la date de fermeture de chacune des entreprises concernées.

** Une subvention de 400 000 $ du gouvernement du Québec a été déduite du coût de ces placements.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

3. Placements (suite)

c) Provision pour pertes sur participations au capital-actions et prêts (incluant intérêts courus et à recevoir)

	1985	1984
Solde au début	7 219 710 $	9 935 269 $
Radiations de l'exercice		
Participations au capital-actions		300 001
Prêts	90 000	4 521 985
Intérêts courus et à recevoir sur prêts		342 223
	90 000	5 164 209
	7 129 710	4 771 060
Provision de l'exercice		
Participations au capital actions	1 168 668	1 274 862
Prêts	2 664 850	390 000
	3 833 518	1 664 862
Intérêts courus et à recevoir sur prêts	970 687	783 788
	4 804 205	2 448 650
Solde à la fin	11 933 915 $	7 219 710 $

La provision pour pertes est déduite des postes du bilan comme suit

Participations au capital-actions	3 262 550 $	2 093 883 $
Prêts	6 723 251	4 148 401
	9 985 801	6 242 284
Intérêts courus et dividendes à recevoir	1 948 114	977 426
	11 933 915 $	7 219 710 $

4. Données financières sommaires des filiales en propriété exclusive
(en milliers de dollars)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	BIO-AGRAL	Total 1985	Total 1984
Bilan au 31 mars							
Actif à court terme	6 092	397	4 909	795		12 193	11 188
Placements		57		2 150		2 207	22
Immobilisations au coût amorti	1 474	1 100	4 305	54	22	6 955	5 116
Autres actifs			1 482			1 482	1 745
	7 566	1 554	10 696	2 999	22	22 837	18 071
Passif à court terme							
Envers des tiers	2 513	64	1 915	560	2	5 054	4 005
Envers une filiale							2 000
Dette à long terme							
Envers des tiers	405		557			962	483
SOQUIA				76	220	296	179
Avoir de l'actionnaire							
SOQUIA:							
Capital-actions	1 750	1 064	6 024	2 650		11 488	8 838
Bénéfices non répartis (Déficit)	2 898	426	2 200	(287)	(200)	5 037	2 566
	7 566	1 554	10 696	2 999	22	22 837	18 071

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

4. Données financières sommaires des filiales en propriété exclusive (suite)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	BIO-AGRAL	Total 1985	Total 1984
Résultats et bénéfices non répartis (déficit) de l'exercice							
Ventes	24 601	901	8 520	228		34 250	28 278
Bénéfice brut	3 215	321	8 520	228		12 284	9 681
Frais d'opération et de gestion déduction faite des autres revenus	2 266	184	6 772	391	200	9 813	8 830
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	949	137	1 748	(163)	(200)	2 471	851
Bénéfices non répartis (déficit) au début	1 949	289	452	(124)		2 566	1 715
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	2 898	426	2 200	(287)	(200)	5 037	2 566

5. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	139 962 $	83 689 $	56 273 $	64 274 $
Véhicule	16 629	8 879	7 750	10 128
Équipement informatique	21 273	4 255	17 018	
Logiciel	1 462	292	1 170	
Améliorations locatives	50 426	39 914	10 512	20 216
	229 752 $	137 029 $	92 723 $	94 618 $

6. Provision pour réclamations — garanties d'emprunts bancaires

	1985	1984
Provision pour réclamations — garanties d'emprunts bancaires		
Solde au début	479 000 $	2 797 639 $
Exécution de garanties	10 000	2 561 329
	469 000	236 310
Provision de l'exercice	(61 000)	242 690
Solde à la fin	408 000 $	479 000 $

La Société s'est portée caution, pour un montant de 1,8 million $ au 31 mars 1985, (31 mars 1984 — 1,4million $) des emprunts bancaires de certaines entreprises dans lesquelles SOQUIA a une participation financière.

7. Capital-actions

Le fonds social autorisé de la Société est de 85 000 000 $. Au cours de l'exercice, la Société a reçu 5 400 000 $ en paiement de 54 000 actions, portant son capital-actions émis et payé à 51 800 000 $.

Le ministre des Finances paiera à la Société en 1985-1986 la somme de 4 000 000 $ pour 40 000 actions. Le solde du capital-actions autorisé et non-souscrit, soit 29 200 000 $, sera payé selon les besoins de la Société, en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement.

Du 31 mars 1985 à la date de préparation des états financiers, la Société a reçu 2 000 000 $ du gouvernement du Québec en paiement de 20 000 actions de son capital-actions.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

L.R.Q., c. S-21

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — SOQUIA au 31 mars 1985 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 juin 1985

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

L.R.Q., c. S-22

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984 (note 16)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	16 167	9 721
Débiteurs (note 3)	24 351	6 036
Subventions à recevoir en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	371	637
Stock de matériel de forage — au coût	601	540
Frais payés d'avance	935	513
	42 425	17 447
PLACEMENTS (note 5)	82 610	68 702
PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES (note 6)	273 253	100 317
IMMOBILISATIONS (note 7)	38 447	3 362
	436 735	189 828
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	33 525	2 967
Versements échéant au cours du prochain exercice		
Dette à long terme (note 8)	241	378
Avances sur contrats de vente de gaz	1 000	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 9)	525	
	35 291	3 245
DETTE À LONG TERME (note 8)	178 102	19 283
AVANCES SUR CONTRATS DE VENTE DE GAZ	5 434	132
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 9)	3 258	
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	203 900	164 000
Bénéfices non répartis	10 750	3 168
	214 650	167 168
	436 735	189 828

ENGAGEMENTS (note 13)
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

Robert L. Vachon, président du conseil
Pierre Martin, président et chef de la direction

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
REVENUS		
Ventes de pétrole et de gaz naturel (notes 11 et 15)	24 316	5 244
Moins. redevances	3 472	885
	20 844	4 359
Participation dans les résultats nets de compagnies satellites (note 5)	8 357	6 143
Autres revenus	864	250
	30 065	10 752
DÉPENSES		
Production	5 422	1 187
Amortissement et épuisement	7 632	2 454
Frais généraux et d'administration	5 115	3 360
Frais financiers nets (note 12)	3 814	44
	21 983	7 045
BÉNÉFICE, COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS	8 082	3 707
Récupération de redevances		165
Dévaluation d'un placement	(500)	(500)
	(500)	(335)
BÉNÉFICE NET	7 582	3 372

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Bénéfices non répartis (déficit) au début	3 168	(204)
Bénéfice net	7 582	3 372
Bénéfices non répartis à la fin	10 750	3 168

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984 (note 16)
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds générés par l'exploitation		
Bénéfice net	7 582	3 372
Postes n'impliquant pas de mouvement de fonds:		
Amortissement et épuisement	7 632	2 454
Dévaluation d'un placement	500	500
Participation dans les résultats nets des compagnies satellites, déduction faite des dividendes versés	(4 624)	(2 836)
Virement d'avances sur contrats de vente de gaz	(624)	
	10 466	3 490
Subventions en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	492	26 415
Émission d'actions	39 900	30 000
Dette à long terme	156 867	17 275
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	4 025	
Disposition de propriétés pétrolifères et gazéifères		11 000
Avances sur contrats de vente de gaz		132
	211 750	88 312
UTILISATION DES FONDS		
Acquisition de Sundance Oil Company: (note 4)		
Considération versée	179 632	
Fonds de roulement déficitaire assumé	7 588	
Acquisitions de propriétés pétrolifères et gazéifères	12 407	41 220
Acquisitions d'immobilisations	8 592	1 480
Acquisitions de placements	9 784	28 295
Dette à long terme	48	7 058
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	767	
	218 818	78 053
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(7 068)	10 259
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	14 202	3 943
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	7 134	14 202

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1985

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale en 1969, a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures, liquides ou gazeux. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive: EXPLORATION SOQUIP INC. et sa filiale et SOQUIP Alberta Inc. et sa filiale, pour l'exercice terminé le 31 mars 1985; Sundance Oil Company et sa filiale et Sundance Oil Canada Ltd. depuis l'acquisition, le 21 décembre 1984, jusqu'au 31 mars 1985.

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%, dans la mesure où la Société exerce à l'égard de cette compagnie une influence sensible sur les décisions financières et administratives. Selon cette méthode, le placement est inscrit au coût et est augmenté de la part de la Société dans le bénéfice net de la compagnie à compter de la date de l'acquisition. Lorsqu'une perte est encourue ou un dividende payé par cette compagnie, le placement est diminué pour la quote-part de la Société.

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Propriétés pétrolifères et gazéifères

Selon la méthode de capitalisation du coût entier, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur. Ces coûts comprennent les frais d'acquisition de concessions, les dépenses se rapportant aux travaux de géologie et de géophysique, les dépenses locatives des terrains inexploités et les frais de forage de même que les frais généraux reliés à l'exploration et à la mise en valeur.

La Société capitalise les intérêts sur emprunts reliés à certains éléments d'actif au taux effectif d'intérêt sur sa dette à long terme. Ces éléments d'actif comprennent les terrains inexploités dont l'évaluation n'a pas été entreprise ni complétée de même que les projets importants en cours de forage, de mise en valeur ou de construction.

Les suventions auxquelles la Société a droit en vertu de programmes d'encouragement pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés pétrolifères et gazéifères.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation, comprenant des projets importants auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à ce que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux constant appliqué au solde dégressif aux taux annuels suivants:

Usines de traitement de gaz	5%
Gazoduc	6%
Entrepôts et équipement	5% à 20%
Matériel roulant	8% à 30%

Les améliorations locatives sont amorties proportionnellement à leur durée d'utilisation déterminée en fonction du bail.

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un bail-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Activités en participation

La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société.

Conversion de devises étrangères

Les postes des états financiers en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens en utilisant les cours suivants: l'actif et le passif à court terme de même que la dette à long terme, au cours de clôture; autres éléments d'actif et de passif, au cours pratiqué à la date d'acquisition ou de prise à charge; les revenus et les frais, au cours moyen de l'exercice sauf pour l'épuisement et l'amortissement convertis au cours utilisé pour convertir les éléments d'actif auxquels ils se rapportent. Les gains et les pertes résultant de la conversion de la dette à long terme sont amortis sur la durée résiduelle de la dette.

Impôts sur le revenu

La Société et certaines de ses filiales ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu. Les filiales assujetties aux impôts utilisent la méthode du report d'impôts pour tenir compte des écarts temporaires entre le revenu comptable et le revenu imposable.

Avances sur contrats de vente de gaz

La Société a reçu des avances en vertu de contrats de vente de gaz stipulant que l'acheteur a l'obligation de prendre livraison du gaz à une date fixe ou de payer immédiatement, la livraison étant reportée à plus tard. La Société est tenue, en vertu de ces contrats, de livrer au minimum 10 % du gaz payé d'avance durant les cinq premiers mois de chaque année visée par un tel contrat. Ces livraisons ont débuté durant le mois de novembre 1984 et se poursuivront jusqu'au remboursement complet des avances. Les avances reçues sont virées aux revenus au moment de la livraison.

3. Débiteurs

Ce poste comprend les éléments suivants:

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Compagnie satellite	3 332	705
Société en participation	4 276	572
Autres	16 743	4 759
	24 351	6 036

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

4. Acquisition de Sundance Oil Company

Dans le but d'acquérir certaines propriétés pétrolifères et gazéifères de Sundance Oil Company (Sundance), SOQUIP a fait l'acquisition le 21 décembre 1984 de toutes les actions comportant droit de vote de Sundance, une société ayant son siège social à Denver, Colorado. Cette société dont l'actif est situé au Canada, exploite des activités d'exploration, de mise en valeur et de production de pétrole, de gaz naturel et de liquides associés au gaz naturel. Dans le cadre de l'acquisition, SOQUIP a disposé d'un intérêt de 50 % détenu par Sundance dans certaines propriétés pétrolifères et gazéifères. En conséquence, cette acquisition a été comptabilisée après avoir donné effet à cette disposition.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le coût total représentant la juste valeur des actifs nets acquis est réparti de la façon suivante:

	(en milliers de dollars)
Propriétés pétrolifères et gazéifères	167 319
Équipement et usine de traitement de gaz	27 827
Juste valeur des actifs acquis	195 146

Le règlement de cette acquisition s'est effectué comme suit:

Considération payée comptant		179 632
Dettes assumées:		
Déficit du fonds de roulement	7 588	
Avances sur contrats de vente de gaz	5 926	
Autres	2 000	15 514
		195 146

La considération au comptant a été financée comme suit:

Émission d'actions	25 000
Emprunts bancaires à long terme	154 632
	179 632

5. Placements

	% de participation	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
À la valeur de consolidation			
Gaz Métropolitain, Inc. (a) 5 950 000 (1984:5 900 000) actions ordinaires, sans valeur nominale (cours boursier 53 550 000 $; 1984: 42 067 000 $)	20,12%	44 015	40 296
Gaz Inter-Cité Québec Inc. (a) 27 005 682 (1984 :17 205 682) actions ordinaires, sans valeur nominale	49,00%	28 002	16 664
GNC Québec Ltée (a) 100 000 actions ordinaires, sans valeur nominale et avance de 472 000 $ (1984:247 000 $)	25,00%	46	66
PAREX, société en nom collectif (b)	33,33%	10 547	11 176
Autre placement — à la valeur de réalisation estimative			500
		82 610	68 702

(a) La participation, dans les résultats nets de compagnies satellites de 8 357 000 $ a été établie à partir des états financiers vérifiés au 31 décembre 1984 (2 766 000 $) et des états financiers non vérifiés pour la période du 1er janvier 1985 au 31 mars 1985 (5 591 000 $). Les dividendes encaissés au cours de l'exercice ont été de 3 733 000 $.

(b) Cette société en nom collectif a été formée par une filiale en propriété exclusive de SOQUIP et deux autres partenaires dans le but de réaliser des activités d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Les frais de gestion de 216 000 $ (1984: 176 000 $) y afférents sont capitalisés au coût du placement. La récupération de la valeur du placement dépend du succès des activités futures de PAREX qui est actuellement au stade de l'exploration.

La quote-part de SOQUIP dans l'actif, le passif et l'avoir des associés de PAREX au 31 mars 1985 est résumée ci-après:

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Actif	14 926	11 951
Passif	4 771	951
Avoir de SOQUIP	10 155	11 000

L'exercice financier de PAREX se terminant le 31 décembre, les chiffres ci-dessus proviennent des états financiers non vérifiés de PAREX au 31 mars 1985.

6. Propriétés pétrolifères et gazifères

(en milliers de dollars)

	1985			1984
	Coût	Épuisement accumulé	Net	Net
Évaluation complétée	234 600	10 443	224 157	66 055
En voie d'évaluation	49 096		49 096	34 262
	283 696	10 443	273 253	100 317

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

7. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Usines de traitement de gaz, équipement, entrepôts et terrains	36 116	2 577	33 539	2 260
Gazoduc	1 172	136	1 036	1 102
Équipement et matériel roulant loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 025	153	3 872	
	41 313	2 866	38 447	3 362

8. Dette à long terme

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
SOQUIP		
Emprunts sans intérêt remboursables au rythme de la production de certaines réserves de gaz	327	504
EXPLORATION SOQUIP INC.		
Billet sans intérêt, remboursable à compter de juin 1986 jusqu'en juin 1988 par tranche annuelle de 2 500 000 $, le solde échéant en juin 1989	10 177	10 185
SOQUIP ALBERTA INC.		
Emprunt bancaire remboursable par versements trimestriels sur une période de six ans à compter du 1er avril 1987. Les remboursements seront établis en fonction du niveau d'emprunt et des fonds générés par l'actif donné en garantie. Ce montant comprend 5 111 000 $ U.S., dont la conversion en dollars canadiens au 31 mars 1985 est de 6 923 000 $.	147 301 *	8 972
Emprunt bancaire remboursable en trois versements annuels égaux à compter du 1er avril 1986.	15 000 *	
Emprunt bancaire remboursable à demande et portant intérêt au taux préférentiel canadien majoré de ¾%.	3 528	
Autres dettes		
Passif estimatif découlant de l'acquisition de Sundance Oil Company remboursable par tranches inégales jusqu'en 1999.	2 010	
	167 839	8 972
	178 343	19 661
Versements échéant au cours du prochain exercice	241	378
	178 102	19 283

* Conformément à une entente conclue le 17 décembre 1984 avec une banque à charte canadienne, 82 millions $ portent intérêt aux taux des acceptations bancaires. Le solde de 65,3 millions $ porte intérêt, au choix de la Société, au taux préférentiel bancaire canadien ou américain majoré de ¾% ou au taux du marché inter-bancaire de Londres majoré de ¾%. Au 31 mars 1985, le taux moyen pondéré de ces emprunts s'établit à 11,3%.

Les emprunts bancaires sont garantis par le nantissement de toutes les propriétés pétrolifères et gazéifères productives et non productives de SOQUIP Alberta Inc., par la cession de ses comptes débiteurs et de l'ensemble de ses contrats de vente d'hydrocarbures.

En contrepartie du prêt consenti à sa filiale, SOQUIP a garanti le remboursement de toutes les dettes de sa filiale découlant de sa convention d'emprunt bancaire.

9. Obligations découlant de contrats de location
(en milliers de dollars)

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1985 en vertu des engagements découlant de baux, ainsi que la valeur actualisée des obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Exercice financier	Contrats location-acquisition	Contrats location-exploitation	Total
1986	954	846	1 800
1987	954	848	1 802
1988	954	851	1 805
1989	954	853	1 807
1990	1 313	486	1 799
Total des versements minimaux	5 129	3 884	9 013
Moins: montant représentant les intérêts calculés au taux moyen de 12,12%	1 346		
Valeur actualisée	3 783		
Moins: versements échéant au cours du prochain exercice	525		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	3 258		

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1985

10. Capital-actions

Le capital-actions de la Société est constitué d'actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune détenues par le gouvernement du Québec.

	1985 (en millions de dollars)	1984 (en millions de dollars)
Autorisé		
5 100 000 actions	255,0	255,0
Émis et versé		
4 078 000 actions (1984: 3 280 000) dont 798 000 actions émises au comptant au cours de l'exercice pour une somme de 39,9 millions $.	203 ,9	164,0

Souscriptions additionnelles

En vertu de la Loi sur la Société québécoise d'initiatives pétrolières, il est prévu que le solde du capital-actions autorisé et non souscrit de 51,1 millions $ pourra être versé à compter du prochain exercice.

11. Ventes de pétrole et de gaz naturel

Ce montant représente les ventes réalisées à partir de réserves appartenant à la Société ou à ses filiales en propriété exclusive. Il ne comprend pas une somme de 11 967 000 $ (1984: 830 000 $) correspondant aux ventes faites au prix coûtant par SOQUIP à titre d'agent intermédiaire en vertu de certains contrats d'approvisionnement.

12. Frais financiers nets

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Intérêts sur dette à long terme	4 770	680
Intérêts sur contrats de location-acquisition	239	
	5 009	680
Moins: Intérêts sur dépôts bancaires et placements à court terme	1 195	636
	3 814	44

13. Engagements

(a) En vertu du contrat de société constituant PAREX en septembre 1983, la filiale d'EXPLORATION SOQUIP INC. est, avec ses partenaires, conjointement et solidairement responsable des obligations de la société PAREX. La quote-part du montant d'investissement additionnel prévu dans ce contrat, net des subventions anticipées des programmes d'encouragement pétrolier, s'établit à environ 9 000 000 $.

(b)En vertu des dispositions de régimes de retraite à prestations déterminés, la Société s'est engagée, sous certaines conditions, à combler tout déficit actuariel éventuel. Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 1984, les régimes de retraite de la Société étaient entièrement capitalisés.

(c)En plus des engagements encourus dans le cours normal de ses affaires, la Société et l'une de ses filiales, à titre de commanditées, sont responsables des obligations de deux sociétés en commandite.

14. Événements postérieurs à la date du bilan

Par suite de l'émission par Gaz Inter-Cité Québec Inc. de 10 000 000 d'actions ordinaires, la Société a acquis en avril 1985, 4 900 000 actions additionnelles au coût de 1,00 $ par action.

Sous réserve de l'approbation par la Régie de l'électricité et du gaz, la Société a également conclu le 7 mai 1985 un protocole d'entente selon lequel elle s'est engagée à vendre la totalité de ses actions détenues dans Gaz Inter-Cité Québec Inc. à la compagnie Gaz Métropolitain,Inc. Cette transaction permettra à la Société de récupérer au comptant une somme supérieure à la valeur de consolidation de son placement et de bénéficier de certains autres avantages reliés à l'approvisionnement futur de ces compagnies en gaz naturel.

15. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal des affaires, la Société a conclu des opérations de ventes de gaz au montant de 4 708 000 $ avec une compagnie satellite.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

L.R.Q., c. S-22

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières — SOQUIP au 31 mars 1985 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquents les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1985

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ DES FONDS DE FONCTIONNEMENT

au 31 mai

(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION		
Encaisse et dépôts	19 739	
Comptes à recevoir		
Étudiants	1 026	875
Autres	5 002	3 620
Subsides à recevoir		
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie	242	35 499
Autres	26	184
Stocks et frais payés d'avance (note 4)	5 677	4 195
Placements (note 5)	300	318
Avances au fonds d'investissements	834	2 073
Frais reportés à long terme (note 3)	346	
TOTAL DU FONDS	33 192	46 764
FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION		
Encaisse et dépôts	4 287	3 251
Comptes à recevoir	860	516
Subsides à recevoir	8 914	6 791
Avances au fonds		
sans restriction	4 789	6 128
investissements	267	266
fidéicommis	90	
TOTAL DU FONDS	19 207	16 952

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION		
Découverts et emprunts bancaires	2 672	11 050
Comptes à payer et frais courus	22 455	20 664
Revenus différés	2 222	2 641
Avances du fonds		
avec restriction	4 789	6 128
fidéicommis	146	73
dotation	7	7
	32 291	40 563
Solde du fonds	901	6 201
TOTAL DU FONDS	33 192	46 764
FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION		
Comptes à payer et frais courus	605	427
Avances du fonds		
fidéicommis		18
dotation	25	
	630	445
Solde du fonds	18 577	16 507
TOTAL DU FONDS	19 207	16 952

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse et dépôts	165	441
Comptes à recevoir	100	95
Placements (note 5)	12	12
Avances au fonds		
sans restriction	146	73
avec restriction		18
TOTAL DU FONDS	423	639
PASSIF		
Comptes à payer et frais courus		10
Avances du fonds		
avec restriction	90	
investissements	1	1
Emprunt sans intérêts, échéant en 1989	12	12
	103	23
Solde du fonds	320	616
TOTAL DU FONDS	423	639

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS DE DOTATION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse et dépôts	769	14
Comptes à recevoir		1
Avances au fonds		
avec restriction	25	
sans restriction	7	7
Placements (note 5)	330	330
TOTAL DU FONDS	1 131	352
PASSIF		
Solde du fonds	1 131	352
TOTAL DU FONDS	1 131	352

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1
BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse et dépôts	62	716
Comptes à recevoir	1 208	5
Réclamations au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie	29 851	22 104
Subsides à recevoir à long terme (note 7)	30	45
Placements (note 5)	503	518
Immobilisations (note 6)	377 310	340 334
Frais de financement différés, au coût amorti	4 493	4 721
Avances au fonds de fidéicommis	1	1
TOTAL DU FONDS	413 458	368 444
PASSIF		
Emprunts bancaires	27 332	21 470
Comptes à payer et frais courus	3 604	445
Retenues sur contrats	87	270
Avances du fonds		
sans restriction	834	2 073
avec restriction	267	266
Réserve pour acquisition d'immobilisations	86	92
Réclamations au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (contrepartie)	29 851	22 104
Dette à long terme (note 8)	245 542	225 326
	307 603	272 046
Solde du fonds	105 855	96 398
TOTAL DU FONDS	413 458	368 444

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	Sans restriction		Avec restriction	
	1985	1984	1985	1984
REVENUS				
Droits de scolarité	18 658	17 656		
Subsides				
— Gouvernement du Québec				
Fonctionnement	249 688	235 662	1 349	1 120
Service de la dette			28 610	32 944
Autres	3 643	3 242	9 380	10 366
— Gouvernement du Canada	2 513	1 285	12 619	10 174
— Autres	2 579	2 432	3 075	2 491
Placements et dotations	1 854	1 961		
Entreprises auxiliaires	15 882	15 080		
Autres revenus	12 416	11 111	615	408
Virement du solde du fonds avec restriction	85	82		
Fonds affectés pour projets spéciaux	2 754	3 361		
Contribution du fonds de fonctionnement sans restriction			70	33
	310 072	291 872	55 718	57 536
DÉPENSES				
Enseignement et recherche	171 158	160 879	26 639	23 711
Recherche subventionnée	2 385	2 515		
Services à la collectivité	6 734	5 826	177	433
Bibliothèque	14 566	13 896	84	81
Audio-visuel	4 628	4 389	14	9
Informatique	14 016	12 284		
Administration et contributions	37 345	34 533	86	46
Terrains et bâtiments	43 306	39 803	33	281
Services aux étudiants	4 923	4 969	75	31
Entreprises auxiliaires	13 739	12 476		
Service de la dette — partie subventionnée			28 610	32 944
Intérêts sur financement des déficits budgétaires (note 12)	160	150		
Contribution au fonds avec restriction	70	109		
Contribution au fonds d'investissements	419			
	313 449	291 829	55 718	57 536
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) AVANT LES POSTES CI-DESSOUS	(3 377)	43		
Ajustements des subsides des années antérieures	(358)	(431)		
Autres postes exceptionnels (note 13)	211	(485)		
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)	(3 524)	(873)	—	—

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DES SOLDES DE FONDS
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SANS RESTRICTION		
SOLDE AU DÉBUT	6 201	10 435
Redressements (note 11)	372	
Solde affecté dépensé au cours de l'année	(2 754)	(3 361)
Excédent des revenus (dépenses) de l'année	(3 524)	(873)
Virement du solde du fonds d'investissements (note 10)	606	
SOLDE À LA FIN	901	6 201
Représenté par:		
— Affecté	2 867	3 654
— Non affecté (déficit)	(1 966)	2 547
	901	6 201
AVEC RESTRICTION		
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	16 548	14 431
Reclassement du fonds de fidéicommis	5	1
Reclassement au fonds de dotation	(46)	(43)
Solde redressé	16 507	14 389
Subsides		
— Gouvernement du Québec		
Fonctionnement	2 187	2 235
Service de la dette	28 610	32 944
Autres	9 240	10 639
— Gouvernement du Canada	13 952	11 452
— Autres	3 998	2 506
Placements et dotations		29
Autres revenus	191	124
Contribution du fonds sans restriction	70	109
Virement aux revenus du fonds sans restriction	(85)	(82)
Virement aux revenus d'intérêts du fonds d'investissements		(2)
Virement au fonds de dotation	(375)	
Annulation d'un subside à recevoir du gouvernement du Québec au 31 mai 1983		(300)
	74 295	74 043
Revenus affectés aux dépenses de l'année	55 718	57 536
SOLDE À LA FIN	18 577	16 507

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	621	401
Reclassement au fonds avec restriction	(5)	(1)
Solde redressé	616	400
Revenus	923	998
	1 539	1 398
Dépenses	1 219	782
SOLDE À LA FIN	320	616

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE DOTATION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	46	43
Reclassement du fonds avec restriction	306	
Redressement (note 11)	352	43
Solde redressé		306
Contribution du fonds d'investissements (note 11)	375	
Virement du fonds avec restriction	360	
Dotation de l'année	44	3
Revenus nets	1 131	352
SOLDE À LA FIN		

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS DU FONDS D'INVESTISSEMENTS

année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	96 704	75 682
Solde déjà établi	(306)	
Redressement (note 11)	96 398	75 682
Solde redressé	860	6 910
Subsides — Gouvernement du Québec		
Contribution du fonds	8 867	10 994
sans restriction	3 600	2 451
avec restriction	161	8
Revenus d'intérêts et autres	348	47
Subsides et contributions — autres	185	3 366
Immobilisations reçues en don	21	26
Virement de la réserve pour constructions futures	746	
Réclamations d'assurances	111 186	99 484
Virement au solde du fonds sans restriction (note 10)	(606)	(306)
Contribution au fonds de dotation (note 11)	(3 546)	(1 309)
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations		
Amortissement des frais de financement-escompte et des immobilisations non subventionnées	(992)	(1 272)
Radiation des frais d'émission de débentures	(187)	(199)
	(5 331)	(3 086)
SOLDE À LA FIN (incluant les excédents d'évaluation — note 6)	105 855	96 398

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE		
Produit net des émissions de débentures	40 820	33 546
Contribution du fonds		
sans restriction	8 867	10 994
avec restriction	32 097	35 171
Contributions — autres	393	130
Intérêts gagnés et autres		8
Vente d'immobilisations	174	31
Encaissement de comptes à recevoir à long terme et intérêts	18	20
Réduction des placements	28	27
Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition	1 069	(37)
Autres augmentations de la dette à long terme	439	1 164
Réclamations d'assurances	746	
	84 651	81 054
UTILISATION		
Acquisition d'immobilisations	38 088	28 627
Intérêts sur emprunts bancaires capitalisés	2 874	2 457
Acquisition de placements	13	
Service de la dette		
Capital	22 292	10 600
Intérêts	27 640	25 814
Frais inhérents à la dette à long terme	190	204
Virement au solde du fonds sans restriction (note 10)	606	
Contribution au fonds de dotation (note 11)		306
	91 703	68 008
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	(7 052)	13 046
SOLDE NON POURVU AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(23 745)	(36 798)
Reclassement du solde disponible au fonds de dotation	(7)	
Solde redressé	(23 752)	(36 798)
SOLDE NON POURVU À LA FIN (note 9)	(30 804)	(23 752)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts	8 262	2 990	311	756	3 077
Comptes à recevoir					
Étudiants	558	83	155	41	54
Université du Québec	397	139	89	17	(90)
Unités constituantes		60	47	(10)	50
Autres	320	345	459	106	96
Subsides à recevoir					
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie					
Autres				25	
Stocks (note 4)	660	218			
Frais payés d'avance (note 4)	1 304	57	261	151	
Placements (note 5)		50			
Avances au fonds d'investissements	(443)	861	(155)	108	(5)
Frais reportés à long terme (note 3)					
TOTAL DU FONDS	11 058	4 803	1 167	1 194	3 182
PASSIF					
Découverts et emprunts bancaires					
Comptes à payer et frais courus	8 422	3 587	1 694	737	835
Revenus différés	647	250	294		35
Avances du fonds					
avec restriction	2 504	1 386	493	607	549
fidéicommis	145	19			
dotation		7			
	11 718	5 249	2 481	1 344	1 419
Solde du fonds (déficit)	(660)	(446)	(1 314)	(150)	1 763
TOTAL DU FONDS	11 058	4 803	1 167	1 194	3 182

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1985 Total	1984 Total
(269)	(6)	1 542	323		1 106	354	1 293	19 739	
26	11	98						1 026	875
161	70	(44)	196	164	(232)	18	(885)		
(27)	(75)	1					(46)		
92	1 580	192	19	2	170	1 044	577	5 002	3 620
							242	242	35 499
		1						26	184
	111		2			2 035		3 026	1 931
68	52					626	132	2 651	2 264
						250		300	318
9	66	(10)	155		(78)	225	101	834	2 073
						346		346	
60	1 809	1 780	695	166	966	4 898	1 414	33 192	46 764
136	380					2 153	3	2 672	11 050
435	826	1 703	540	2	1 017	1 910	697	22 455	20 664
52	440	191	27		131	139	16	2 222	2 641
328	(26)	(160)	66		(1 241)	131	152	4 789	6 128
							(18)	146	73
								7	7
1 001	1 620	1 734	633	2	(93)	4 333	850	32 291	40 563
(941)	189	46	62	164	1 059	565	564	901	6 201
60	1 809	1 780	695	166	966	4 898	1 414	33 192	46 764

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
REVENUS					
Droits de scolarité	9 045	2 730	1 989	1 136	1 139
Subsides					
— Gouvernement du Québec					
Fonctionnement	95 116	32 474	23 597	14 899	13 279
Autres		323	341		
— Gouvernement du Canada			390		5
— Autres	1 289			151	246
Placements et dotations	480	285	107	78	192
Entreprises auxiliaires	5 098	1 404	212	525	195
Autres revenus	2 348	2 970	2 322	393	572
Virement du solde du fonds avec restriction					1
Fonds affectés pour des projets spéciaux		76	702	205	68
	113 376	40 262	29 660	17 387	15 697
DÉPENSES					
Enseignement et recherche	67 580	26 749	19 241	12 100	7 928
Recherche subventionnée	1 464	415	506		
Services à la collectivité	755	29	814	7	194
Bibliothèque	6 536	2 393	1 842	1 063	676
Audio-visuel	1 591	742	338	316	294
Informatique	3 869	1 428	1 073	519	1 212
Administration et contributions	10 289	4 111	2 992	1 869	1 831
Terrains et bâtiments	18 583	3 802	4 226	1 515	2 769
Services aux étudiants	1 432	1 334	1 032	304	183
Entreprises auxiliaires	3 647	1 485	111	466	191
Intérêts sur financement des déficits budgétaires (note 12)					
Contribution au fonds avec restriction			20		
Contribution au fonds d'investissements	419				
	116 165	42 488	32 195	18 159	15 278
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) AVANT LES POSTES CI-DESSOUS	(2 789)	(2 226)	(2 535)	(772)	419
Ajustements des subsides des années antérieures			(8)	(69)	(176)
Contribution de l'Université du Québec aux déficits budgétaires (note 12)	2 487	694	642	340	343
Autres postes exceptionnels (note 13)	211				
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)	(91)	(1 532)	(1 901)	(501)	586

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1985 Total	1984 Total
467	769	977	354		39	13		18 658	17 656
6 113	4 901	12 104	7 308	841	10 921	9 402	18 733	249 688	235 662
	2 506	47			426			3 643	3 242
	1 945	32			141			2 513	1 285
65	695	11	40			82		2 579	2 432
7	5	165	18		429		88	1 854	1 961
259	97					8 092		15 882	15 080
295	204	738	165		564	552	1 293	12 416	11 111
	3				81			85	82
130	97	24	60		945	294	153	2 754	3 361
7 336	11 222	14 098	7 945	841	13 546	18 435	20 267	310 072	291 872
5 330	3 521	9 441	4 208	655	9 215	5 190		171 158	160 879
								2 385	2 515
41	4 834		60					6 734	5 826
253	449	181	125		493	301	254	14 566	13 896
159		542	116		193	79	258	4 628	4 389
359	76	837	286		485	440	3 432	14 016	12 284
1 110	1 343	1 862	958	142	1 487	2 332	7 019	37 345	34 533
1 080	900	1 374	2 099		1 638	3 357	1 963	43 306	39 803
174	53	337	74					4 923	4 969
223	77					7 539		13 739	12 476
							160	160	150
					50			70	109
								419	
8 729	11 253	14 574	7 926	797	13 561	19 238	13 086	313 449	291 829
(1 393)	(31)	(476)	19	44	(15)	(803)	7 181	(3 377)	43
(5)		(131)	31					(358)	(431)
563	173		251	54			(5 547)		
								211	(485)
(835)	142	(607)	301	98	(15)	(803)	1 634	(3 524)	(873)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE (DÉFICIT) AU DÉBUT	(569)	1 162	1 289	556	639
Redressements (note 11)					
Virement du solde du fonds d'investissements (note 10)					606
Solde affecté dépensé au cours de l'année		(76)	(702)	(205)	(68)
Excédent des revenus (dépenses) de l'année	(91)	(1 532)	(1 901)	(501)	586
SOLDE (DÉFICIT) À LA FIN	(660)	(446)	(1 314)	(150)	1 763
Représenté par:					
Affecté		303		131	866
Non affecté (déficit)	(660)	(749)	(1 314)	(281)	897
	(660)	(446)	(1 314)	(150)	1 763

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1985 Total	1984 Total
24	144	677	(179)	66	2 019	1 290	(917)	6 201	10 435
						372		372	
								606	
(130)	(97)	(24)	(60)		(945)	(294)	(153)	(2 754)	(3 361)
(835)	142	(607)	301	98	(15)	(803)	1 634	(3 524)	(873)
(941)	189	46	62	164	1 059	565	564	901	6 201
71	189	16	103		635	35	518	2 867	3 654
(1 012)		30	(41)	164	424	530	46	(1 966)	2 547
(941)	189	46	62	164	1 059	565	564	901	6 201

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts	1		23	12	
Comptes à recevoir		153	28	104	12
Subsides à recevoir	2 976	1 786	856	294	32
Avances au fonds					
sans restriction	2 504	1 386	493	607	549
investissements	237			19	
fidéicommis	90				
TOTAL DU FONDS	5 808	3 325	1 400	1 036	593
PASSIF					
Comptes à payer et frais courus	197	82	2		41
Avances du fonds					
fidéicommis					
dotation					
	197	82	2		41
Solde du fonds	5 611	3 243	1 398	1 036	552
TOTAL DU FONDS	5 808	3 325	1 400	1 036	593

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1985 Total	1984 Total
				4 250	1		4 287	3 251
19	48		3	444	49		860	516
		234	27	309	2 400		8 914	6 791
328	(26)	(160)	66	(1 241)	131	152	4 789	6 128
		11					267	266
							90	
347	22	85	96	3 762	2 581	152	19 207	16 952
16		15		73	179		605	427
								18
				25			25	
16		15		98	179		630	445
331	22	70	96	3 664	2 402	152	18 577	16 507
347	22	85	96	3 762	2 581	152	19 207	16 952

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
REVENUS					
Subsides					
— Gouvernement du Québec					
Fonctionnement	128	259	280	182	223
Service de la dette		173			40
Autres	2 027	1 687	1 026	437	137
— Gouvernement du Canada	3 222	2 149	1 092	446	100
— Autres	1 158	312	482	407	4
Autres revenus	137			55	
Contribution du fonds sans restriction			20		
	6 672	4 580	2 900	1 527	504
DÉPENSES					
Enseignement et recherche subventionnée	6 672	4 130	2 900	1 513	445
Services à la collectivité				14	4
Bibliothèque		84			
Audio-visuel		14			
Administration		86			
Terrains et bâtiments		18			15
Services aux étudiants		75			
Service de la dette — partie subventionnée		173			40
	6 672	4 580	2 900	1 527	504

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1985 Total	1984 Total
277							1 349	1 120
						28 397	28 610	32 944
309	107	38		2 091	1 521		9 380	10 366
12	63	396	93	3 439	1 598	9	12 619	10 174
					712		3 075	2 491
				423			615	408
				50			70	33
598	170	434	93	6 003	3 831	28 406	55 718	57 536
439	170	434	93	6 003	3 831	9	26 639	23 711
159							177	433
							84	81
							14	9
							86	46
							33	281
							75	31
						28 397	28 610	32 944
598	170	434	93	6 003	3 831	28 406	55 718	57 536

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE AU DÉBUT					
Solde déjà établi	3 779	2 859	1 536	1 038	633
Reclassement au fonds de dotation				5	
Reclassement du solde du fonds de fidéicommis					
Solde redressé	3 779	2 859	1 536	1 043	633
Subsides					
— Gouvernement du Québec					
Fonctionnement	1 264	278	120	85	160
Service de la dette		173			40
Autres	1 202	1 841	1 032	510	142
— Gouvernement du Canada	4 689	2 153	1 108	440	82
— Autres	1 212	519	482	431	
Placements et dotations					
Autres revenus	137			54	
Contribution du fonds sans restriction			20		
Virement aux revenus du fonds sans restriction					(1)
Virement au fonds de dotation					
Virement aux revenus d'intérêts du fonds d'investissements					
Annulation d'un subside à recevoir du gouvernement du Québec au 31 mai 1983					
Revenus affectés aux dépenses de l'année	12 283	7 823	4 298	2 563	1 056
	6 672	4 580	2 900	1 527	504
SOLDE À LA FIN	5 611	3 243	1 398	1 036	552

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1985 Total	1984 Total
238	57	446	95	3 557	2 249	61	16 548	14 431
					(46)		(46)	(43)
238	57	446	95	3 557	2 203	61	5	1
							16 507	14 389
280								
411	85	36		2 582	1 299	28 397	2 187	2 235
	53	10	94	3 303	2 020	100	28 610	32 944
		12		631	711		9 240	10 639
							13 952	11 452
							3 998	2 506
								29
	(3)			50			191	124
				(81)			70	109
				(375)			(85)	(82)
							(375)	
								(2)
929	192	504	189	9 667	6 233	28 558	74 295	(300)
598	170	434	93	6 003	3 831	28 406	55 718	74 043
331	22	70	96	3 664	2 402	152	18 577	57 536
								16 507

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAR	UQ	1985 Total	1984 Total
ACTIF						
Encaisse et dépôts				165	165	441
Comptes à recevoir	100				100	95
Placements (note 5)		12			12	12
Avances au fonds						
sans restriction	145	19		(18)	146	73
avec restriction						18
TOTAL DU FONDS	245	31	—	147	423	639
PASSIF						
Comptes à payer et frais courus						10
Avances du fonds						
avec restriction	90				90	
investissements	1				1	1
Emprunt sans intérêts, échéant en 1989		12			12	12
	91	12			103	23
Solde du fonds	154	19		147	320	616
TOTAL DU FONDS	245	31	—	147	423	639

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAR	UQ	1985 Total	1984 Total
SOLDE AU DÉBUT						
Solde déjà établi	129	13	5	474	621	401
Reclassement au fonds avec restriction			(5)		(5)	(1)
Solde redressé	129	13		474	616	400
Revenus	845	18		60	923	998
	974	31		534	1 539	1 398
Dépenses	820	12		387	1 219	782
SOLDE À LA FIN	154	19	—	147	320	616

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE DOTATION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQTR	INRS	IAF	1985 Total	1984 Total
ACTIF					
Encaisse et dépôts		750	19	769	14
Comptes à recevoir					1
Avances au fonds					
sans restriction	7			7	7
avec restriction		25		25	
Placements (note 5)	299		31	330	330
TOTAL DU FONDS	306	775	50	1 131	352
PASSIF					
Solde du fonds	306	775	50	1 131	352
TOTAL DU FONDS	306	775	50	1 131	352

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE DOTATION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQTR	INRS	IAF	1985 Total	1984 Total
SOLDE AU DÉBUT					
Reclassement du fonds avec restriction			46	46	43
Redressement (note 11)	306			306	
Solde redressé	306		46	352	43
Contribution du fonds d'investissements (note 11)					306
Virement du fonds avec restriction		375		375	
Dotation de l'année		360		360	
Revenus nets		40	4	44	3
SOLDE À LA FIN	306	775	50	1 131	352

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts					
Comptes à recevoir					
Unités constituantes	645	360	(36)	11	39
Autres	754	6	225		
Réclamations au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie					
Subsides à recevoir à long terme (note 7)			30		
Placements (note 5)		50			13
Immobilisations (note 6)	161 965	57 912	48 223	18 716	10 912
Frais de financement différés, au coût amorti					
Avances au fonds en fidéicommis	1				
TOTAL DU FONDS	163 365	58 328	48 442	18 727	10 964
PASSIF					
Emprunts bancaires					
Comptes à payer et frais courus	1 564	35			24
Retenues sur contrats	42				
Avances du fonds					
sans restriction	(443)	861	(155)	108	(5)
avec restriction	237			19	
Réserve pour acquisition d'immobilisations					
Réclamations au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (contrepartie)					
Dette à long terme (note 8)	1 138	1 417	133	10	257
	2 538	2 313	(22)	137	276
Solde du fonds	160 827	56 015	48 464	18 590	10 688
TOTAL DU FONDS	163 365	58 328	48 442	18 727	10 964

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet
Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1985 Total	1984 Total
						62		62	716
18	(285)	(400)	1 763		47	202	(2 364)		
		1			3	219		1 208	5
							29 851	29 851	22 104
								30	45
						440		503	518
2 602	2 442	4 714	16 581	1	22 970	27 684	2 588	377 310	340 334
							4 493	4 493	4 721
								1	1
2 620	2 157	4 315	18 344	1	23 020	28 607	34 568	413 458	368 444
							27 332	27 332	21 470
9	1	27	1 458		42	441	3	3 604	445
						45		87	270
9	66	(10)	155		(78)	225	101	834	2 073
		11						267	266
					86			86	92
	281					1 631	29 851 240 675	29 851 245 542	22 104 225 326
18	348	28	1 613		50	2 342	297 962	307 603	272 046
2 602	1 809	4 287	16 731	1	22 970	26 265	(263 394)	105 855	96 398
2 620	2 157	4 315	18 344	1	23 020	28 607	34 568	413 458	368 444

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE AU DÉBUT					
Solde déjà établi	153 370	54 076	45 354	17 551	7 885
Redressement (note 11)		(306)			
Solde redressé	153 370	53 770	45 354	17 551	7 885
Subsides — Gouvernement du Québec					
Contribution du fonds					
sans restriction	3 670	930	626	223	722
avec restriction	903	683	280	191	38
Revenus d'intérêts et autres					
Subsides et contributions — autres			121		
Immobilisations reçues en don					
Réclamations d'assurances	746				
Virement de la réserve pour constructions futures					
Contribution de l'Université du Québec — Immobilisations	3 247	1 914	2 458	652	3 089
	161 936	57 297	48 839	18 617	11 734
Virement au solde du fonds sans restriction (note 10)					(606)
Contribution au fonds de dotation (note 11)					
Radiation et perte sur dispositions d'immobilisations	(1 109)	(1 150)	(375)		(440)
Amortissement des frais de financement — escompte et des immobilisations non subventionnées		(132)		(27)	
Radiation des frais d'émission de débentures					
	(1 109)	(1 282)	(375)	(27)	(1 046)
SOLDE À LA FIN (incluant les excédents d'évaluation — note 6)	160 827	56 015	48 464	18 590	10 688

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1985 Total	1984 Total
2 126	1 620	3 880	2 978		20 464	23 754	(236 354)	96 704	75 682
								(306)	
2 126	1 620	3 880	2 978		20 464	23 754	(236 354)	96 398	75 682
							860	860	6 910
174	293	502	209		619	852	47	8 867	10 994
47		10	28		950	470		3 600	2 451
						161		161	8
					17	210		348	47
						185		185	3 366
								746	
					21			21	26
255	99	154	13 692	1	960	796	(27 317)		
2 602	2 012	4 546	16 907	1	23 031	26 428	(262 764)	111 186	99 484
								(606)	
									(306)
	(49)	(105)	(176)		(61)	(81)		(3 546)	(1 309)
	(154)	(154)				(82)	(443)	(992)	(1 272)
							(187)	(187)	(199)
	(203)	(259)	(176)		(61)	(163)	(630)	(5 331)	(3 086)
2 602	1 809	4 287	16 731	1	22 970	26 265	(263 394)	105 855	96 398

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
PROVENANCE					
Produit net des émissions de débentures					
Réclamation à l'Université du Québec — Immobilisations	3 247	1 914	2 458	652	3 089
Contribution du fonds sans restriction	3 670	930	626	223	722
avec restriction	903	766	280	191	54
Contributions — autres		38	121		
Intérêts gagnés et autres					
Vente d'immobilisations		2			
Encaissement de comptes à recevoir à long terme et intérêts			18		
Réduction des placements					
Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition	(175)			(7)	
Autres augmentations de la dette à long terme	268		103		
Réclamations d'assurances	746				
	8 659	3 650	3 606	1 059	3 865
UTILISATION					
Acquisition d'immobilisations	8 008	3 540	3 348	985	3 219
Intérêts sur emprunts bancaires capitalisés					
Acquisition de placements					13
Service de la dette					
Capital	290	90	15		24
Intérêts		83	3		16
Frais inhérents à la dette à long terme					
Virement au solde du fonds sans restriction (note 10)					606
Contribution au fonds de dotation (note 11)					
	8 298	3 713	3 366	985	3 878
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	361	(63)	240	74	(13)
SOLDE DISPONIBLE (NON POURVU) AU DÉBUT					
Solde déjà établi	(361)	(410)	103	(191)	33
Reclassement d'un solde disponible au fonds de dotation		(7)			
Solde redressé	(361)	(417)	103	(191)	33
SOLDE DISPONIBLE (NON POURVU) À LA FIN (note 9)	—	(480)	343	(117)	20

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	PRETAGEC	INRS	IAF	UQ	1985 Total	1984 Total
							40 820	40 820	33 546
255	99	154	13 692	1	960	796	(27 317)		
174	293	502	209		619	852	47	8 867	10 994
47		10	28		950	470	28 398	32 097	35 171
					24	210		393	130
									8
	2	1			8	161		174	31
								18	20
						28		28	27
	104					1 147		1 069	(37)
						68		439	1 164
								746	
476	498	667	13 929	1	2 561	3 732	41 948	84 651	81 054
475	462	576	13 532	1	2 566	4 165	(2 789)	38 088	28 627
							2 874	2 874	2 457
								13	
						13	21 860	22 292	10 600
							27 538	27 640	25 814
						3	187	190	204
								606	
									306
475	462	576	13 532	1	2 566	4 181	49 670	91 703	68 008
1	36	91	397		(5)	(449)	(7 722)	(7 052)	13 046
	(388)	(518)	(247)		92	221	(22 079)	(23 745)	(36 798)
								(7)	
	(388)	(518)	(247)		92	221	(22 079)	(23 752)	(36 798)
1	(352)	(427)	150		87	(228)	(29 801)	(30 804)	(23 752)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
année au 31 mai 1985

---

1. États financiers

Les états financiers consolidés et synoptiques comprennent les données de l'Université du Québec (UQ) et des organismes suivants qui en dépendent, La Télé-université (TELUQ), la Commission des programmes d'études avancées gérés conjointement (PRETAGEC) et ceux de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), de l'Université du Québec à Hull (UQAH), de l'Université du Québec en Abitibi — Témiscamingue (UQAT), de l'École nationale d'administration publique (ENAP), de l'École de technologie supérieure (ETS), de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et de l'Institut Armand-Frappier (IAF), dont les biens, en cas de liquidation, sont dévolus à l'Université du Québec. Les données de Les Presses de l'Université du Québec et sa filiale de même que celles de IAF Production Inc., font l'objet d'états financiers distincts.

Pour les fins de la consolidation, seules les éliminations au niveau du bilan ont été effectuées, celles ayant trait aux revenus et dépenses entre les unités constituantes n'ayant pas ou peu d'effet sur le résultat des opérations. Des modifications ont été apportées aux états financiers de certaines unités constituantes afin de rendre comparables, aux fins des états financiers synoptiques et consolidés, les données des différentes unités à l'intérieur de la même année. Certaines données de l'année précédente ont été reclassées afin de les rendre comparables à celles de l'année courante.

2. Conventions comptables

Les principales conventions comptables utilisées sont les suivantes:

a) Classification des fonds

Les fonds sont divisés en cinq catégories:

i) Le fonds de fonctionnement sans restriction sert à l'enregistrement des transactions relatives aux opérations courantes et à certaines opérations désignées spécifiquement, qu'elles soient ou non assujetties à des restrictions internes;

ii) Le fonds de fonctionnement avec restriction regroupe les ressources utilisées pour défrayer le coût de certaines opérations désignées spécifiquement et qui sont assujetties à des restrictions déterminées de l'extérieur;

iii) Le fonds de fidéicommis sert à l'enregistrement des fonds dont l'Université a la charge mais qui ne lui appartiennent pas;

iv) Le fonds de dotation sert à l'enregistrement des transactions dont les ressources proviennent de legs ou de dotations dont le capital est maintenu intact ou est affecté, tout comme les revenus, aux fins déterminées par le donateur;

v) Le fonds d'investissements sert à l'enregistrement des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus, dont certains sont précisés ou modifiés comme suit:

i) Les revenus de subsides pour le fonds de fonctionnement sans restriction sont enregistrés aux livres selon les règles de financement du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et les ajustements sont portés à un poste distinct à l'état des revenus et dépenses dans l'année financière où ils sont définitivement établis;

ii) Les revenus du fonds de fonctionnement avec restriction sont considérés gagnés jusqu'à concurrence du montant nécessaire pour équilibrer les dépenses effectuées à même les revenus de chacune des activités, la partie non utilisée étant accumulée au solde du fonds; les excédents sur les projets terminés sont virés aux revenus et dépenses du fonds de fonctionnement sans restriction;

iii) Les droits de scolarité sont considérés comme revenu de l'année financière à laquelle la session de cours appartient;

iv) Les revenus de placements ne faisant l'objet d'aucune restriction de l'extérieur et provenant de tous les fonds sont inscrits aux livres au fonds de fonctionnement sans restriction;

v) Les engagements pour commandes non complétées d'achats de biens et de services ne sont pas inscrits aux livres mais plutôt en note aux états financiers;

vi) Aucun frais n'est différé pour les assurances, taxes, timbres, papeterie, fournitures de bureau et autres dépenses répétitives de même nature, à l'exception des déboursés importants, s'il en est, applicables à l'année subséquente;

vii) Aucune provision n'est inscrite aux livres pour le personnel régulier, pour les vacances et les congés de maladie accumulés, le surtemps à être compensé par des congés et les coûts relatifs à l'application du protocole des cadres supérieurs, lesquels sont défrayés à même les dépenses courantes;

viii) Le service de la dette à long terme du fonds d'investissements, de même que les subsides qui y pourvoient, sont inscrits à ce fonds et également aux revenus et dépenses du fonds de fonctionnement avec restriction jusqu'à concurrence des subsides reçus;

ix) Les dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre des budgets autorisés sont financées ou seront financées généralement par l'émission de débentures. Les intérêts sur le financement temporaire de ces immobilisations sont ajoutés au coût. Les acquisitions d'immobilisations effectuées à même les revenus et dépenses de l'année sont également comptabilisées au fonds d'investissements. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en vertu de baux de location-acquisition sont enregistrées aux livres à la valeur globale de l'engagement comprenant le capital, les intérêts et le coût de l'option d'achat à l'échéance. L'obligation découlant de ces contrats de location-acquisition apparaissant au passif est amortie annuellement par une contribution du fonds de fonctionnement sans restriction équivalente au loyer annuel prévu sur ces contrats. Aucun amortissement des immobilisations n'est inscrit aux livres, la comptabilisation des dispositions et mises au rancart en tenant lieu. Dans le cas des immobilisations de moindre importance, la radiation se produit après quinze (15) ans pour le mobilier, les appareils et l'outillage, après cinq (5) ans pour le matériel roulant et après sept (7) ans pour les équipements informatiques. Toutefois, un amortissement est comptabilisé pour les immobilisations non subventionnées, lesquelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur vie utile ou au rythme de l'encaissement de certains subsides. Les frais de financement différés-escompte sont amortis ou radiés selon les dates d'échéance respectives des débentures;

x) L'Université comptabilise ses réclamations en remboursement d'immobilisations et d'intérêts au moment où elles sont confirmées ou dégagées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie dans le cadre des plans quinquennaux approuvés ou à être approuvés par le gouvernement, pour être par la suite payées par le fiduciaire à même le produit des émissions de débentures.

xi) Les frais reportés à long terme seront amortis à partir du moment où le produit auquel ils se rapportent aura atteint le stade de commercialisation. Ils seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée n'excédant pas 5 ans.

3. Frais reportés à long terme

Ces frais reportés à long terme représentent le coût de la mise au point d'un nouveau vaccin dont la commercialisation, si l'autorisée, est prévue pour l'année 1988. Cette mise au point doit se poursuivre au cours des années 1986 et 1987. La non-réalisation de l'objectif entraînerait un déficit d'autant.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1985

4. Stocks et frais payés d'avance

Ces items comprennent:

	1985	1984
Stocks pour revente*	3 026 000 $	1 931 000 $
Frais payés d'avance**	2 651 000	2 264 000
	5 677 000 $	4 195 000 $

* Ce poste comprend un montant de 1 484 000 $ (582 000 $ en 1984) pour des vaccins et sérums évalués soit au coût des composantes, soit à la valeur nette de réalisation en l'absence d'un système de prix de revient suffisamment élaboré, un montant de 544 000 $ (444 000 $ en 1984) pour des matières premières et fournitures évaluées selon le dernier prix facturé par les fournisseurs et un montant de 998 000 $ (905 000 $ en 1984) pour des matières premières, produits finis et fournitures évalués au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation. Tous les vaccins sont évalués selon la méthode décrite ci-dessus alors qu'antérieurement l'un d'eux était évalué selon la méthode des frais de fabrication. Cette modification dans l'application des conventions comptables est appliquée rétroactivement sans redressement des états financiers antérieurs et a eu pour effet de réduire l'excédent des dépenses de l'année de 57 000 $ et d'augmenter le solde d'ouverture du fonds de fonctionnement sans restriction au début de l'année de 292 000 $ représentant le redressement cumulatif sur les années antérieures.

** Ce poste comprend les coûts encourus pour la recherche et la fabrication de vaccins totalisant 601 000 $ (514 000 $ en 1984), dont la récupération est sujette au parachèvement du produit et aux conditions favorables du marché. La non réalisation entraînerait un déficit d'autant. Les dépenses ainsi différées au 31 mai 1984 ont été absorbées par les opérations de l'année 1985.

5. Placements, au coût

	1985	1984
Fonds de fonctionnement sans restriction		
2 500 actions catégorie «C» de IAF Production Inc., sans valeur nominale, à dividende fixe, cumulatif et préférentiel de 12%, sans droit de vote, rachetables à raison de 50 000 $ par année du 1er juin 1987 au 1er juin 1991 et 120 actions ordinaires, de Biopreserv Inc.	250 000 $	250 000 $
Prêt à la Fondation Armand-Frappier, au taux bancaire de l'Institut, remboursable au rythme du paiement d'un loyer à la Fondation. L'Institut s'est ainsi engagé à prêter une somme totale de 300 000 $		18 000
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 50 000 $, 12 1/4%, échéant le 6 juin 1993	50 000	50 000
	300 000 $	318 000 $
Fonds d'investissements		
4 400 actions (4 675 en 1984) catégorie «B», série 1 de IAF Production Inc., sans valeur nominale, sans droit de vote, à dividende non cumulatif et préférentiel de 9% et rachetables en tout temps au montant du capital versé (valeur comptable au 30 novembre 1984 — 440 000 $, en 1983 — 468 000 $)	440 000 $	468 000 $
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 50 000 $ portant intérêts à des taux variant de 5 1/2%, échéant le 15 avril 1988	50 000	50 000
8 500 actions de catégorie «A» de Le Centre de Logiciel de l'Outaouais Inc. représentant une participation de 20% et prêt de 5 000 $ sans intérêt ni modalité de remboursement	13 000	
	503 000 $	518 000 $
Fonds de fidéicommis		
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 12 000 $ portant intérêts aux taux de 14%, échéant le 18 octobre 1987	12 000 $	12 000 $
Fonds de dotation		
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 300 000 $ portant intérêt au taux de 12 1/2% et 13 3/4% et échéant en 1995 et 2003	299 000 $	299 000 $
Autres placements en actions et obligations	31 000	31 000
	330 000 $	330 000 $

6. Immobilisations

	1985	1984
Subventionnées		
Terrains et bâtiments	198 094 000 $	182 755 000 $
Améliorations et transformations	33 419 000	29 571 000
Mobilier, appareils et outillage	111 491 000	97 609 000
Bibliothèque — volumes	32 326 000	28 625 000
	375 330 000	338 560 000
Non subventionnées, au coût amorti		
Bâtiments	263 000	
Améliorations et transformations	1 275 000	1 277 000
Mobilier, appareils et outillage	442 000	497 000
	377 310 000 $	340 334 000 $

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins amortissement dans le cas des immobilisations non subventionnées, à l'exception des biens suivants reçus sous forme de dons, lesquels sont inscrits au coût à l'ancien propriétaire ou à la valeur estimée par l'Université.

Complexe sportif	3 214 000 $	3 214 000 $
Autres	1 287 000	1 102 000
	4 501 000 $	4 316 000 $

Les excédents ainsi créés ont été portés au solde du fonds d'investissements comme excédents d'évaluation.

7. Subsides à recevoir à long terme

	1985	1984
Cité de Chicoutimi, encaissables par versements annuels de 15 000 $ correspondant au remboursement en capital de l'un des emprunts à long terme d'un égal montant compris dans les soldes de prix d'achat	30 000 $	45 000 $

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1985

8. Dette à long terme

	1985	1984
FONDS D'INVESTISSEMENTS		
Débentures générales		
Université du Québec		
— Débentures générales portant intérêts au taux moyen pondéré de 12,59% (12,45% en 1984) et échéant de 1986 à 2004	240 675 000 $	221 535 000 $
Obligations, première hypothèque		
Université du Québec à Trois-Rivière — 5 1/2%, série B, échéant de 1986 à 2000	1 417 000	1 507 000
Université du Québec à Hull		
— 4,08% et 8%, échéant en 1992 et 1993 (émises au nom d'autres institutions et portion prise en charge lors de l'acquisition d'immobilisations)	257 000	281 000
Soldes de prix d'achat, 7%, 12,5%, 17,25% et 18,4%, échéant de 1987 à 1989	1 107 000	1 090 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 983 000	913 000
Emprunt sans intérêt remboursable par versements mensuels de 2 143 $, échéant en 1989	103 000	
	245 542 000 $	225 326 000 $

Les remboursements à effectuer au cours de chacune des cinq prochaines années totalisent:

1985-86	26 791 000 $
1986-87	26 168 000
1987-88	47 170 000
1988-89	24 171 000
1989-90	4 117 000

Les débentures générales émises par l'Université du Québec sont garanties par le crédit général de cette corporation et les obligations émises par l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que celles assumées par l'Université du Québec à Hull sont garanties par hypothèque sur leurs biens respectifs. Toutes ces émissions sont garanties capital et intérêts par le transport de subsides du gouvernement du Québec accordés par décrets, payables à même les crédits à être votés annuellement par la Législature conformément à la Loi sur les investissements universitaires.

La Cité de Chicoutimi n'est engagée à rembourser annuellement le capital et les intérêts de l'emprunt de l'Université du Québec à Chicoutimi, dont le solde est de 30 000 $ au 31 mai 1985.

Les dettes suivantes n'ont pas fait l'objet d'inscription aux livres, le gouvernement du Québec les ayant prises à son compte par décret:

	1985	1984
Institut Armand-Frappier		
Obligations		
Série A		
5 1/2%, 1er avril 1965, échéant en série jusqu'en 1985		198 000 $
Série B		
6 1/4%, échéant le 1er avril 1967	2 100 000 $	2 100 000
	2 100 000 $	2 298 000 $

9. Solde non pourvu au fonds d'investissements

	1985	1984
Le solde non pourvu au fonds d'investissements se répartit comme suit:		
Immobilisations prévues au plan quinquennal, financées temporairement	29 851 000 $	22 104 000 $
Immobilisations à être imputées au fonds de fonctionnement selon la méthode d'amortissement décrite à la note 2b, ix)	1 922 000	1 774 000
Immobilisations à être pourvues	44 000	45 000
Soldes disponibles nets	(1 013 000)	(171 000)
	30 804 000 $	23 752 000 $

10. Virement du solde du fonds d'investissements

Au cours de l'année 1984, une université constituante a acquis du matériel informatique qu'elle a financé à même son fonds de fonctionnement sans restriction. Suite à l'obtention en 1985 d'un subside de 606 000 $ dans le cadre du programme «Virage technologique» du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, le fonds d'investissements a remboursé le fonds de fonctionnement sans restriction pour un même montant.

11. Redressements

Avec correction aux données antérieures	
Pour se conformer à une demande du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, une université constituante a effectué une contribution de son fonds d'investissements au fonds de dotation rétroactivement au 31 mai 1984	306 000 $
Sans correction aux données antérieures	
Changement dans l'évaluation des stocks, tel que mentionné à la note 4	292 000 $
Dépenses de l'année 1983-84	80 000
	372 000 $

12. Contributions aux déficits budgétaires

Ce poste représente les contributions forfaitaires, excluant les intérêts, versées par l'Université, dans le cadre du plan d'équilibre budgétaire 1982-85 approuvé par l'Assemblée des gouverneurs. Les emprunts effectués dans le cadre de ce plan de financement sont remboursés à même les redressements de la base de financement de l'Université ou, à défaut, à même les subsides réguliers versés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

13. Autres postes exceptionnels

	1985	1984
Université du Québec à Montréal		
Réfection des installations suite à des incendies		(346 000)$
Réclamation d'assurance	211 000 $	
Réclamation de taxes par le ministère du Revenu		(139 000)
	211 000 $	(485 000)$

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1985

---

14. Engagements et éventualités

	1985	1984
a) Les engagements non inscrits aux livres pour commandes non complétées d'achats de biens et de services se répartissent comme suit:		
Fonds de fonctionnement sans restriction	2 299 000 $	2 107 000 $
Fonds de fonctionnement avec restriction	1 771 000 $	1 162 000 $
Fonds d'investissements		
Travaux de construction de l'Institut Armand-Frappier	507 000 $	
Autres engagements pour acquisition de mobilier, outillage et autres immobilisations	3 077 000	1 464 000 $
	3 584 000 $	1 464 000 $

b) Le 15 mai 1985, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec autorisait la signature de contrats concernant une licence d'utilisation, l'achat, la location et l'entretien de matériel informatique et de logiciels totalisant 982 000 $, dont 490 000 $ font l'objet d'une affectation du solde du fonds de fonctionnement sans restriction;

c) Le 26 juin 1985, le Comité exécutif de l'Université du Québec autorisait la négociation de la vente de 60 000 000 $, valeur nominale globale, de débentures générales, série T;

d) Les baux à long terme en vigueur au 31 mai 1985, payables mensuellement, représentent un engagement de 41 372 000 $:

	Immeubles	Mobilier, appareils et outillage
1985-86	11 666 000 $	840 000 $
1986-87	9 350 000	479 000
1987-88	7 670 000	92 000
1988-89	6 008 000	11 000
1989-90	1 621 000	
1990-91 et suivantes	3 635 000	
	39 950 000 $	1 422 000 $

Des baux contiennent certaines clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à la location des immeubles;

e) Selon les certificats des actuaires, les déficits actuariels des régimes de retraite au 31 décembre 1984 totalisent 3 179 000 $ pour l'Université et 6 233 000 $ pour l'Institut Armand-Frappier et peuvent être amortis par versements annuels de 1 755 000 $ en 1986, 1 744 000 $ jusqu'en 1988, 950 000 $ jusqu'en 1990 et 856 000 $ par la suite jusqu'en 1995;

f) Une Université constituante, dans une convention en date du 1er avril 1983, a acquis la collection Robert-Lionel Séguin. Cet engagement sera payable au vendeur sa vie durant par rente trimestrielle de 16 250 $, jusqu'à un maximum de 2 795 000 $, plus une somme de 150 000 $ payable aux ayants droit au vendeur. Cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 mai 1985 sauf pour les versements effectués totalisant 146 250 $. En vue de financer cette acquisition, 300 000 $ ont été réservés dans le fonds de dotation;

g) Des poursuites en dommages-intérêts d'un total de 2 708 000 $ sont pendantes contre l'Université du Québec ou ses unités constituantes, lesquelles nient toute responsabilité;

h) Une réclamation de 219 000 $ a été adressée par un fournisseur à une unité constituante relativement aux travaux de rénovation de l'immeuble. De l'avis de la direction de la corporation cette réclamation n'est pas justifiée. Par conséquent aucune provision n'a été inscrite aux livres.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Assemblée des gouverneurs
Université du Québec

Nous avons vérifié les bilans consolidés et synoptiques des fonds de fonctionnement, de fidéicommis, de dotation et d'investissements de l'Université du Québec au 31 mai 1985 ainsi que ses états consolidés et synoptiques des soldes de ces fonds, des revenus et dépenses des fonds de fonctionnement et de l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements pour l'année terminée à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés et synoptiques présentent fidèlement la situation financière de l'Université du Québec au 31 mai 1985, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année terminée à cette date conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Samson Bélair,
Comptables agréés.

Québec, le 15 août 1985